Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Réserve de la biosphère de Manicouagan-Uapishka

Examen périodique 2007-2017

Rapport final

Préparé à l'attention de la Commission canadienne pour l'UNESCO
et du Conseil international de coordination du Programme MAB

Aout 2017

www.rmbmu.com

Comment citer ce document

RMBMU (2017). Examen périodique 2007 à 2017 de la Réserve de la biosphère de Manicouagan-Uapishka – Rapport final, Baie-Comeau, xiii + 172 pages + annexes.

Remarque

Dans un but de clarté, étant donné que le territoire concerné et l'organisation gestionnaire portent le même nom, l'expression « RB de Manicouagan-Uapishka » est utilisée dans l'ensemble du document en référence au territoire désigné par l'UNESCO, alors que « RMBMU » est utilisée en référence à l'organisation gestionnaire.

« […] l'une des grandes forces du concept de réserve de biosphère réside dans la flexibilité et la créativité avec lesquelles il a été mis en œuvre dans des situations très diverses. »

Stratégie de Séville (UNESCO, 1996)

La 28e session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a adopté, par sa résolution 28 C/2.4, le Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère. Ce texte définit notamment les critères à remplir pour une aire en vue de sa désignation comme réserve de biosphère (article 4). En outre, l'article 9 prévoit que l'État de chaque réserve de biosphère fait l'objet d'un examen périodique tous les dix ans sur la base d'un rapport que l'autorité concernée établit en se référant à l'article 4 et que l'État concerné adresse au Secrétariat.

Le présent document constitue le rapport final de la Réserve de la biosphère (RB) de Manicouagan-Uapishka relativement à son premier examen périodique (2007-2017) depuis sa désignation dans le cadre du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB). Tel que prescrit par la Commission canadienne pour l'UNESCO dans ses lignes directrices sur les évaluations périodiques des réserves de biosphère au Canada, ce rapport vise à exposer comment la RB de Manicouagan-Uapishka remplit les critères de l'article 4 du Cadre statutaire et, en particulier, comment elle s'acquitte des trois fonctions qui y sont rattachées.

Cet exposé est organisé en trois parties :

I- RÉSUMÉ
La première partie présente un sommaire des principaux changements au sein de la RB de Manicouagan-Uapishka durant la période considérée.

II- RAPPORT DE L'EXAMEN PÉRIODIQUE
La deuxième partie décrit de manière détaillée les caractéristiques humaines, physiques et biologiques de la RB de Manicouagan-Uapishka ainsi que ses aspects institutionnels tout en faisant état des principales avancées relatives aux trois fonctions au cours de la période considérée.

III- ANNEXES
La troisième partie est composée des annexes, soit des documents complémentaires ou en appui aux informations fournies dans le corps du rapport.

Aux fins de la publication prévue de ce rapport sur le MABnet, la mise à jour des espèces floristiques (annexe I) et les informations relatives au statut de protection accordé à un milieu naturel de conservation volontaire (cf. 4.2) devront être gardées confidentielles, et ce, afin de respecter les termes des ententes d'utilisation de ces données. Aussi, il est important de souligner que, bien que la RMBMU soit habilitée à accorder les droits non exclusifs visés par l'annexe B, elle n'en est généralement pas la seule titulaire.

Équipe de réalisation

Coordination générale et rédaction
Jean-Philippe L. Messier, directeur, RMBMU

Principale responsable de la recherche et de la rédaction
Carole-Anne Tanguay, conseillère principale au développement durable, RMBMU

Aide à la recherche et à la rédaction
Eve Ferguson, chargée de projets et des communications, RMBMU
Godefroy Tardy, chargé de projets, Station Uapishka
Marc-André Guertin, expert-conseil de la RMBMU

Autres membres de l'équipe permanente de la RMBMU
Laurent Gosselin, conseiller au développement durable
Lucie Guérin, responsable des finances et adjointe à la direction

Principaux collaborateurs et collaboratrices

Le présent rapport est le fruit de la collaboration, à divers degrés, de plus d'une centaine de personnes et organisations. La liste des principaux collaborateurs selon la nature de leur contribution est présentée à la section 1.5.

L'équipe de réalisation tient spécialement à remercier Xavier Le Guyader, Lucie Métras, Liette Vasseur, Claude Villeneuve, Dominic Boisjoly, Cristina Pagola, Laurent Dubuc, Normand Bissonnette, Frédéric Poisson, Judith Gagné, Gabriel Fortin, Jérôme Dupras et son équipe, ainsi que Marie-Andrée Pedneault.

Conseil d'administration de la RMBMU

Actuel
Patrick Desbiens, Françoise Richard, Dominic Francoeur, Kathy Lévesque, Serge Lechasseur, Vicky Grégoire-Tremblay et Michael Cosgrove.

Autres membres ayant siégé depuis 2007
Michel Bacon, Francis Belisle, Pierre Boily, Christian Bouchard, Luc Bourassa, Denis Cardinal, Sébastien Caron, Marjolain Dufour, Louise Durand, Grétha Fougères, Richard Fournier, Pierre Frenette, Gabriel Yvan Gagnon, Régis Lamy, Cédric Mimeault, Sylvie Ostigny, Martin Ouellet, Yan Riverin, Marc St-Onge, Guy Simard, Claude Théberge, Raynald Tremblay et Charles Warren.

Le présent texte est rédigé conformément à la nouvelle orthographe. Les principes généraux de la rédaction épicène recommandés par l'Office québécois de la langue française sont également observés. Les références pour ces normes peuvent respectivement être consultées à www.orthographe-recommandee.info et à http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca.

AVANT-PROPOS

La responsabilité d'imaginer et d'agir.

Il y a dix ans, en nous présentant devant l'UNESCO avec les documents portant notre ambition de voir la Manicouagan rejoindre le Réseau mondial des réserves de biosphère, nous avions la vision que cette désignation serait un outil de développement régional de grande importance pour notre communauté.

Un outil de premier plan pour voir émerger, ici, un milieu exemplaire de collaboration, pour renforcer nos capacités et pour nous donner les moyens de prendre en charge l'évolution de notre collectivité. Nous voulions nous offrir une région modèle de développement durable, et ce, dans un territoire sous-représenté en matière d'aires protégées, un milieu économique dominé par des multinationales d'exploitation des ressources naturelles et un environnement social et politique caractérisé par des Premières Nations en pleine définition de leurs droits devant les tribunaux.

C'est dans ce contexte peu évident que nous nous donnions la « responsabilité d'imaginer et d'agir ». Les attentes étaient élevées sur tous les plans. Monsieur David Walden, alors Secrétaire général de la Commission canadienne pour l'UNESCO, nous envoyait d'ailleurs ce message au terme du processus de désignation : *« Manicouagan-Uapishka représente une direction prometteuse pour l'évolution des réserves de biosphère modernes et je suis confiant qu'elle contribuera de façon significative à inspirer l'ensemble du réseau dans son cheminement vers un développement durable. »*

La mise en œuvre de cette vision devait néanmoins être empreinte d'une forme importante d'humilité, puisque la RMBMU ne détient aucune autorité règlementaire sur la gestion territoriale, les politiques sociales ou autres. Le socle de son influence ne peut être que l'exemplarité, l'innovation et la capacité de bâtir la confiance avec la multitude d'instances publiques et privées qui détiennent cette autorité, et de les amener à s'engager volontairement dans les processus qu'elle propose.

La RMBMU a donc entamé son premier voyage décennal en adoptant une planification stratégique basée sur cette vision et en connexion directe avec les trois fonctions du Cadre statuaire du MAB. Cette planification était coconstruite avec l'ensemble des parties prenantes intéressées, incluant des experts de l'extérieur. C'est ainsi que les quatre axes qui soutiennent tout le travail effectué jusqu'à maintenant sont apparus. Ces axes reviendront tout au long du présent document. Ils constituent le cœur de notre action :

- Appliquer la durabilité
- Créer de la fierté
- Accentuer le réseautage
- Générer du savoir

Imaginer et agir, donc, à partir de ces axes et avec la flexibilité et la créativité nécessaires à la mise en œuvre d'une telle vision dans une région comme la nôtre. Nous avons ainsi mis en place plus d'une centaine d'initiatives durant les dix dernières années, dont les principales sont décrites dans les pages qui suivent et dont certaines constituent des ancrages à long terme pour le développement durable de notre communauté.

Comme le disait Francesco DiCastri (1998), la durabilité *« recouvre les espaces de participation et de solidarité avec les autres, proches et lointains, connus et inconnus, les générations futures et la nature »*. Le développement durable est impossible en vase clos. Bâtir des alliances est fondamental pour en assurer l'implantation. La RMBMU travaille donc constamment à tisser de solides réseaux locaux et régionaux, mais tout en prenant acte qu'elle a un devoir de solidarité envers la grande communauté des réserves de biosphère et qu'elle fait donc partie d'un ensemble national et international. Elle a joué un rôle de premier plan à tous ces niveaux et s'est positionnée en meneuse pour son travail avec la grande entreprise, avec les Premières Nations et pour sa mobilisation locale en matière de développement durable.

Force est de constater aujourd'hui que dix ans de travail représentent peu à l'échelle de l'ambition initiale et de l'enjeu global de la durabilité. Une somme colossale de défis demeure devant nous, mais cette période nous a permis de voir le statut de réserve de biosphère dans ce qu'il a de plus pertinent, comme un territoire où s'incarnent, dans le réel et tout près des gens, les grands principes de l'une des branches les plus nobles des Nations Unies. C'est l'UNESCO à échelle locale. Nous voyons notre réserve de biosphère comme une invitation à l'excellence sur tous les plans.

Paul Provencher (1974), un illustre personnage de notre région, écrivait :

> *La nuit épaisse tombe sur la forêt, et le gel s'abat comme une hache sur le petit campement. Le trappeur n'a pas perdu son temps, et c'est le cas de dire que ses coups ont porté. Lorsque les toiles recouvrent les perches, que la neige est entassée tout autour sur les côtés, que le poêle chauffe et qu'il y a une fesse de castor dans le chaudron, il glisse alors dans un bien-être presque absolu, ne comprenant pas encore qu'il est en train de vivre, au fond des bois, les meilleurs moments de sa vie.*

Ces dix dernières années, la RMBMU n'a pas perdu son temps et ses coups ont effectivement porté. Elle s'est construit un campement confortable mais qui, à l'image de la citation, sera à refaire demain. Elle est en pleine croissance, en pleine effervescence à l'heure actuelle. Elle est devenue une organisation de premier plan dans le développement régional du territoire de Manicouagan-Uapishka et même au-delà. Elle a instauré un changement réel. Elle est en train de vivre le meilleur de ce que nous croyions possible d'accomplir au moment d'être désignée.

Le statut de réserve de biosphère permet plus que la mise en place de standards élevés en matière de développement durable. Pour notre communauté, il constitue un renforcement de notre identité particulière de par notre appartenance à un réseau mondial, un outil rassembleur puissant qui incite à la prise en charge et par lequel concrétiser nos aspirations.

C'est sur la base de ce constat et des réalisations sur lesquelles il se fonde que nous vous soumettons aujourd'hui les documents nécessaires à la première évaluation périodique de la Réserve de la biosphère de Manicouagan-Uapishka.

Jean-Philippe L. Messier
Fondateur et directeur, RMBMU

TABLE DES MATIÈRES

I- RÉSUMÉ 1

II- RAPPORT DE L'EXAMEN PERIODIQUE 5

1. Réserve de biosphère 5
1.1 Année de désignation 5
1.2 Date du premier examen périodique 5
1.3 Actions de suivi en réponse aux recommandations formulées lors du précédent examen périodique 5
1.4 Autres observations ou commentaires sur ce qui précède 5
1.5 Processus d'examen périodique 5

2. Changements importants 13
2.1 Faits saillants 13
2.2 Information générale actualisée sur la réserve de biosphère 15
2.3 L'organisation responsable de la coordination de la réserve de biosphère 18
2.4 Commentaires complémentaires 22

3. Services écosystémiques 27
3.1 Mise à jour des services écosystémiques 27
3.2 Changements concernant les indicateurs des services écosystémiques 42
3.3 Biodiversité impliquée dans la fourniture des services écosystémiques 42
3.4 Intégration des services écosystémiques au plan de gestion 43

4. Fonction de conservation 45
4.1 Changements importants dans les principaux types d'habitats, d'écosystèmes et d'espèces ainsi qu'au regard des pratiques de gestion pertinentes 48
4.2 Principaux programmes de conservation 57
4.3 Liens entre la conservation et le développement durable 64
4.4 Efficacité des actions ou des stratégies appliquées 66
4.5 Facteurs principaux ayant influencé le succès des efforts de conservation 66
4.6 Autres commentaires ou observations d'un point de vue de la réserve de biosphère 67

5. Fonction de développement 69
5.1 Tendances dominantes dans les secteurs majeurs de l'économie 70
5.2 Activités touristiques 77
5.3 Autres usages et secteurs-clés 79
5.4 Bénéfices des activités économiques pour la population locale 82
5.5 Efficacité des actions et des stratégies appliquées 82
5.6 Initiatives de la communauté pour promouvoir l'innovation, le changement et l'adaptation économiques 87
5.7 Initiatives d'entreprises locales ou autres initiatives de développement 89
5.8 Principaux changements en termes de valeurs culturelles et autres 91
5.9 Installations et services de soutien de la communauté en lien avec la préparation et la formation professionnelle, les services sanitaires et sociaux et la justice sociale 92
5.10 Indicateurs de l'efficacité des activités visant à favoriser le développement durable 93
5.11 Facteurs principaux ayant influencé le succès des efforts de développement 94

6. Fonction d'appui logistique 97
6.1 Principales institutions et programmes de recherche et de surveillance continue 99
6.2 Principaux sujets de recherche et de surveillance continue 104
6.3 Collecte et diffusion des connaissances traditionnelles et des connaissances issues des pratiques de gestion 106
6.4 Institutions d'enseignement et activités d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et à la durabilité 109
6.5 Efficacité des actions et des stratégies appliquées 111
6.6 Contribution au Réseau mondial des réserves de biosphère 115
6.7 Principaux facteurs ayant influencé le succès des efforts d'appui logistique 121
6.8 Autres commentaires ou observations 122

7. Gouvernance, gestion et coordination 123
7.1 Moyens techniques et logistiques 123
7.2 Cadre général de gouvernance 126
7.3 Soutien aux droits locaux et autochtones 126
7.4 Principaux conflits relatifs à la réserve de biosphère 128
7.5 Représentation, consultation et participation des communautés locales 133
7.6 Mise à jour sur la structure de gestion et de coordination 137
7.7 Mise à jour sur le plan de coopération 141

8. Critères et progrès réalisés 147
8.1 Réponse aux critères de l'article 4 du Cadre statutaire 147
8.2 Activités de coopération avec d'autres RB 148
8.3 Obstacles rencontrés et mesures à prendre 149
8.4 Principaux objectifs de la réserve de biosphère 152

9. Pièces justificatives 153
9.1 Mise à jour de la carte de l'emplacement et du zonage avec les coordonnées 153
9.2 Mise à jour de la carte de la végétation ou de la couverture des sols 153
9.3 Mise à jour de la liste des documents juridiques 153
9.4 Mise à jour des plans d'occupation des sols et de coopération 153
9.5 Mise à jour de la liste des espèces 153
9.6 Mise à jour des principales références bibliographiques 153
9.7 Lettres de soutien et autres documents 153

10. Adresses 155
10.1 Adresse contact de la réserve de biosphère 155
10.2 Organismes chargés de l'administration des aires centrales 155
10.3 Organismes chargés de l'administration des zones tampons 155
10.4 Organismes chargés de l'administration de l'aire de transition 156

11. Références 159

III- ANNEXES 171

Index des figures

Figure 1. La RB de Manicouagan-Uapishka à l'échelle du Québec 4
Figure 2. L'impact des services écosystémiques sur le bien-être humain selon le cadre de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire 29
Figure 3. Utilisation du territoire aux fins de l'analyse des services écosystémiques 31
Figure 4. Carte des milieux agricoles 33
Figure 5. Répartition des centrales hydroélectriques et des réservoirs....35
Figure 6. Habitats des trois catégories sélectionnées pour l'habitat pour la biodiversité 36
Figure 7. Territoire accessible pour la chasse à l'orignal (récréotourisme) 38
Figure 8. Répartition spatiale des services écosystémiques terrestres....40
Figure 9. Nombre de services écosystémiques offerts par chacune des parcelles du territoire 41
Figure 10. Toponymes traditionnels de la Manicouagan avant la création du réservoir 47
Figure 11. Délimitation et zonage de la RB de Manicouagan-Uapishka en 2007 53
Figure 12. Délimitation et zonage de la RB de Manicouagan-Uapishka en 2017 54
Figure 13. Aires centrales actuelles, projets d'agrandissement et zones à l'étude 55
Figure 14. Aires centrales de la RB de Manicouagan-Uapishka 60
Figure 15. Zones tampons de la RB de Manicouagan-Uapishka 63
Figure 16. Répartition des activités économiques de la RB de Manicouagan-Uapishka par grands secteurs de production (2014)....70
Figure 17. Taux de croissance annuel moyen 2010-2014 des principales industries, Côte-Nord 71
Figure 18. Répartition spatiale des principales activités économiques de la RB de Manicouagan-Uapishka....76
Figure 19. Aperçu de www.outildd.com....84
Figure 20. Station Uapishka et aires protégées adjacentes 99
Figure 21. Statistiques de fréquentation du site Internet de la RMBMU....114
Figure 22. Activités internationales de la RMBMU 116
Figure 23. Schéma de réinvestissement des revenus autonomes générés par les unités d'affaires de la RMBMU 124
Figure 24. Évolution des revenus de la RMBMU (2010-2016) et prévisions budgétaires 125
Figure 25. Occupation du territoire et configuration municipale 129
Figure 26. Sectorisation de la pratique de la motoneige dans les monts Groulx 131
Figure 27. Niveau de maturité des pratiques de gestion internes de la RMBMU selon les quatre sphères du référentiel BNQ 21000 141

Liste des abréviations et des sigles

AANC	Affaires autochtones et Nord Canada
ACRB	Association canadienne des Réserves de la biosphère
BAPE	Bureau d'audiences publiques en environnement
BFC	Bureau du Forestier en chef
BMMB	Bureau de la mise en marché des bois
BNQ	Bureau de normalisation du Québec
CA	Conseil d'administration
CC-MAB	Comité canadien du Programme sur l'Homme et la biosphère
CCU	Commission canadienne pour l'UNESCO
CDPNQ	Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
CEDFOB	Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale
CERM	Centre d'études et de recherche Manicouagan
CGRBU	Comité de gestion de la réserve de biodiversité Uapishka
CIC-MAB	Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère
CIRODD	Centre interdisciplinaire de recherche en opérationnalisation du développement durable
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CITEC	Consortium Innovation Technologie Énergie Côte-Nord
COSEPAC	Comité sur la situation des espèces en péril du Canada

CRDD	Centre de référence en développement durable de la RMBMU
CRÉ	Conférence régionale des élus
CRLB	Centre de recherche Les Buissons
CSA	Canadian Standards Association (Association canadienne de normalisation)
CUCN	Corporation des services universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord
DD	Développement durable
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
EPOG	Entente de principe d'ordre général entre les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan et les gouvernements du Québec et du Canada
ERCFQ	Équipe de rétablissement du caribou forestier du Québec
ETC	Équivalent à temps complet
FHVC	Forêts de haute valeur pour la conservation
FSC	Forest Stewardship Council
GCJ	Groupe consultatif jeunesse
GES	Gaz à effet de serre
GREMM	Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins
GSEF	Global Social Economy Forum
HAP	Hydrocarbure aromatique polycyclique
ICMM	International Council on Mining & Metals (Conseil international des mines et des métaux)
IPEC	Indice du potentiel des écosystèmes au Canada
ISFORT	Institut des Sciences de la Forêt tempérée
ISMER	Institut des sciences de la mer
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MAB	Programme sur l'Homme et la biosphère
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCC	Ministère de la Culture et des Communications du Québec
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec
MEA	Millennium Ecosystem Assessment
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec
MESI	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec
MPO	Pêches et Océans Canada
MRC	Municipalité régionale de comté
MVMV	Ma Ville Ma Voix
OBNL	Organisme à but non lucratif
OBVM	Organisme de Bassins versants Manicouagan
ODD	Objectifs de développement durable
OGSL	Observatoire global du Saint-Laurent
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
ONG	Organisation non gouvernementale
PAFI	Plan d'aménagement forestier intégré
PATP	Plan d'affectation du territoire public
PDE	Plan directeur de l'eau
PIB	Produit intérieur brut

PME	Petite et moyenne entreprise
PNUE-FEM	Programme des Nations Unies pour l'environnement-Fonds pour l'environnement mondial
RB	Réserve de biosphère
RLRQ	Recueil des lois et des règlements du Québec
RMBMU	Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka
SAA	Secrétariat aux affaires autochtones
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SCDB	Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
SCF	Secrétariat à la condition féminine
SÉPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SFI	Sustainable Forestry Initiative
TACH	Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique
TEEB	The Economics of Ecosystems and Biodiversity
TLGIRT	Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire
UAF	Unité d'aménagement forestier
UICN	Union internationale pour la conservation de la Nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNWTO	United Nation World Tourism Organisation (Organisation mondiale du tourisme)
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
UQAM	Université du Québec à Montréal
UQAR	Université du Québec à Rimouski
UQCN	Union québécoise pour la conservation de la nature
UQO	Université du Québec en Outaouais
VTT	Véhicule tout-terrain
WWF	Fonds mondial pour la nature
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée
ZICO	Zones d'importance pour la conservation des oiseaux
ZIP (Comité)	Zone d'intervention prioritaire
ZPM	Zone de protection marine

I- RÉSUMÉ

A. Nom de la réserve de biosphère

Réserve de la biosphère de Manicouagan-Uapishka

B. Nom du pays

Canada

C. Date de la désignation

18 septembre 2007

D. Date du dernier examen périodique

Il s'agit ici du premier examen périodique de la Réserve de la biosphère (RB) de Manicouagan-Uapishka.

E. Recommandations antérieures du CIC-MAB, le cas échéant

Non applicable

F. Actions de suivi accomplies

Non applicable

G. Mise à jour de la mise en œuvre des mesures visant à atteindre les objectifs de la réserve de biosphère

Le comité de création de la RB de Manicouagan-Uapishka nourrissait l'ambition de faire de cette désignation un agent de renforcement des capacités du milieu à prendre en charge son évolution dans la voie du développement durable. À cette fin, le site s'est doté d'une organisation gestionnaire proactive, la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka (RMBMU), dont la gouvernance participative et l'efficacité de gestion stimulent la synergie de toutes les parties prenantes autour de la mise en œuvre d'une planification stratégique collaborative. Celle-ci s'articule autour de quatre axes, qui font écho à la fois aux fonctions statutaires des réserves de biosphère et aux enjeux locaux de la Manicouagan (cf. 7.7) :

- Appliquer la durabilité
- Générer du savoir
- Créer la fierté
- Accentuer le réseautage

Dans cette foulée, pas moins d'une centaine d'initiatives ont été mises en place au cours de la période à l'étude. Au sortir de cette première phase de structuration que constituent les dix premières années de la RB de Manicouagan-Uapishka, certains de ces projets forment désormais des points d'ancrage d'une importance capitale pour l'avenir du site. C'est notamment le cas de la démarche **Ma Ville Ma Voix** (cf. 5.6), du **Centre de référence en développement durable** (cf. 5.5), du **comité de gestion de la réserve de biodiversité Uapishka** (cf. 4.3) et, enfin, de la **Station Uapishka** (cf. chapitre 6). Les **rapports constructifs** que la RMBMU entretient depuis ses origines avec l'**ensemble du réseau des réserves de biosphère** (cf. 6.6) ont quant à eux contribué à inspirer, à bonifier et à diffuser ces différents succès locaux.

H. Processus d'examen périodique

La démarche d'examen périodique de la RB de Manicouagan-Uapishka s'est échelonnée sur 18 mois, soit de février 2016 à aout 2017. L'exercice s'est particulièrement articulé autour du rapport d'autoévaluation préparé par la RMBMU à l'attention de la Commission canadienne pour l'UNESCO, dont le travail d'analyse a été épaulé par un comité externe d'examen.

Cinq principaux processus ont été mis en œuvre dans le cadre de l'examen périodique, chacun interpelant diverses catégories de parties prenantes importantes de la RB de Manicouagan-Uapishka :

(a) Collecte, traitement et analyse de données relatives à la mise à jour des composantes de la RB de Manicouagan-Uapishka (cartographie et zonage, services écosystémiques, programmes de conservation, activités économiques, ressources et activités d'appui logistique, etc.)

(b) Analyse stratégique et bilan des interventions de la RMBMU

(c) Renouvèlement formel des appuis à la désignation

(d) Visite de site et rencontre de partenaires par le comité externe d'examen

(e) Délibérations du comité canadien du MAB, recommandations et production du rapport final

En tout, plus d'une centaine de parties prenantes ont été impliquées d'une manière ou d'une autre dans les processus mis en place. Cet exercice a en outre été jumelé à la une mise à jour de la planification stratégique de la RMBMU, qui couvrira la période 2017 à 2021. De plus amples informations sur l'ensemble de la démarche sont données à la section 1.5.

I. Superficies et configuration spatiale

Les limites de la Réserve de la biosphère (RB) de Manicouagan-Uapishka demeurent inchangées. Par contre, les superficies des différentes zones font l'objet de changements tenant compte d'un agrandissement des aires centrales et des zones tampons. Toutes les précisions et les justifications des changements sont exposées à la section 2.2.2 ainsi qu'au chapitre 4.

	Formulaire de nomination (2007)		**Mise à jour périodique (2017)**	
	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%
Aires centrales	**302 270**	**5,5**	**431 264**	**7,9**
Terrestre	286 780		331 668	
Marine	15 490		99 596	
Zones tampons	**846 266**	**15,4**	**1 296 880**	**23,7**
Terrestre	791 966		1 222 642	
Marine	54 300		74 238	
Aire de transition	**4 331 464**	**79,0**	**3 751 856**	**68,5**
Terrestre	4 076 254		3 130 906	
Marine	255 210		620 949	
TOTAL	**5 480 000**	**100,0**	**5 480 000**	**100,0**

J. Population humaine de la réserve de biosphère

Depuis sa désignation, la RB de Manicouagan-Uapishka a connu un déclin démographique de l'ordre de 3,5 % en ce qui a trait à sa population permanente occupant l'aire de transition. En revanche, sa population saisonnière estimée a progressé légèrement, en raison essentiellement de l'octroi de nouveaux baux de villégiature. Des explications additionnelles et les sources des données sont fournies à la section 2.2.3.

	Formulaire de nomination (2007)		**2016**	
	Permanente	Saisonnière	Permanente	Saisonnière
Aires centrales	-	~ 50	-	~ 50
Zones tampons	~ 1 000	~ 10 000	~ 1 000	~ 10 000
Aire de transition	33 233	~ 3 010	32 085	~ 3 400

K. Budget

Les ressources financières consacrées à la mise en œuvre des stratégies visant à remplir les fonctions de la RB de Manicouagan-Uapishka ont connu une progression de l'ordre de près de 800 % entre 2007 et 2016, atteignant 589 280 $ aux derniers états financiers vérifiés. Ceci est en grande partie dû aux efforts soutenus de la RMBMU pour développer son autonomie et accroitre ses ressources financières. Ce modèle financier est détaillé davantage au chapitre 7.

	Formulaire de nomination (2007)		**Derniers états financiers vérifiés (2016)**	
	Montant ($ CAN)	%	Montant ($ CAN)	%
Soutien au fonctionnement	**65 500**	**100,0**	**25 000**	**4,2**
Subventions aux projets	**-**	**-**	**302 917**	**51,4**
nationaux et locaux			259 109	
régionaux			27 786	
internationaux			16 022	
Revenus autonomes	**-**	**-**	**261 363**	**44,4**
TOTAL	**65 500**	**100,0**	**589 280**	**100,0**

L. Cadre de coopération internationale, régionale, multilatérale ou bilatérale

La contribution de la RMBMU en cette matière s'inscrit dans ses activités de réseautage, décrites en détail à la section 6.6. Elle a ainsi conclu des partenariats aux échelles nationale, régionale et internationale dont les principaux sont les suivants :

- Accord de partenariat autochtone entre la communauté de Pessamit et les Samis (Suède), les Khantis et les Mansis (Russie) ainsi que la communauté Nuu-chah-nulth (région de Tofino, Ouest canadien)
- Partenariats nationaux avec le réseau canadien à l'intérieur de projets de recherche et rôle de leader national à plusieurs niveaux
- Mise en place d'un programme de coopération nordique avec le Groenland, la Norvège, la Suède, la Finlande et l'Estonie à travers le réseau NordMAB, financement et coordination du réseau
- Partenariat avec Students on Ice pour l'organisation annuelle d'expéditions scientifiques dans l'Arctique pour les jeunes portant sur les changements climatiques
- Implication au sein du réseau EuroMAB et participation à quatre groupes de travail sur huit, tous étant des groupes multilatéraux
- La RMBMU a participé à plus d'une vingtaine de missions de réseautage et de conférences internationales inter et hors des réseaux de l'UNESCO, ayant permis de positionner la RB de Manicouagan dans les agendas internationaux tels que le Plan d'action de Madrid, le Plan d'action de Lima, Rio + 20, etc.
- Partenariats et conventions établis dans diverses régions du monde en exportation de savoir-faire et accompagnement en gestion de réserves de biosphère, particulièrement en Afrique centrale, en Afrique de l'Ouest, en Russie, au Groenland, en Suède, en Norvège, en Uruguay, en Espagne et en France
- Convention de partenariat avec la Réserve de biosphère de Palawan, aux Philippines, sur l'implantation des standards de l'UNESCO en matière de développement minier durable par l'utilisation de l'outil développé par la RMBMU
- Convention de stages entre la RB de Manicouagan-Uapishka et la RB de la Pendjari (Bénin)

Figure 1. La RB de Manicouagan-Uapishka à l'échelle du Québec

II- RAPPORT DE L'EXAMEN PÉRIODIQUE

1. RÉSERVE DE BIOSPHÈRE

1.1 Année de désignation

La RB de Manicouagan-Uapishka a été désignée le 18 septembre 2007.

1.2 Date du premier examen périodique

Il s'agit ici du premier examen périodique de la RB de Manicouagan-Uapishka.

1.3 Actions de suivi en réponse aux recommandations formulées lors du précédent examen périodique

Non applicable

1.4 Autres observations ou commentaires sur ce qui précède

Non applicable

1.5 Processus d'examen périodique

La démarche d'examen périodique de la RB de Manicouagan-Uapishka s'est échelonnée sur 18 mois, soit de février 2016 à aout 2017. L'exercice s'est particulièrement articulé autour du rapport d'autoévaluation préparé par la RMBMU. Ce rapport a été remis en janvier 2017 à la Commission canadienne pour l'UNESCO, dont le travail d'analyse a été épaulé par un comité externe d'examen mandaté par elle. Sur la base des recommandations et suggestions émises par le comité externe d'examen et le comité canadien du MAB (CC-MAB), le rapport d'autoévaluation initial a été bonifié, menant au présent rapport final.

Au Canada, une attention particulière est portée sur l'occasion d'apprentissage et de réflexion qu'offre l'examen périodique, qui constitue notamment une opportunité de renouveler l'engagement des autorités locales et des partenaires du milieu à agir en tant que réserve de la biosphère. Cette approche a évidemment teinté l'ensemble de la démarche d'examen et en a représenté l'un des objectifs-clés.

Dans cet esprit, cinq principaux processus ont été mis en œuvre dans le cadre de l'examen périodique, chacun interpelant diverses catégories de parties prenantes importantes de la RB de Manicouagan-Uapishka :

(a) Collecte, traitement et analyse de données relatives à la mise à jour des composantes de la RB de Manicouagan-Uapishka (cartographie et zonage, services écosystémiques, programmes de conservation, activités économiques, ressources et activités d'appui logistique, etc.)

(b) Analyse stratégique et bilan des interventions de la RMBMU

(c) Renouvèlement formel des appuis à la désignation

(d) Visite de site et rencontre de partenaires par le comité externe d'examen

(e) Délibérations du CC-MAB, recommandations et préparation du rapport final

La production de la documentation primaire et la coordination de la participation des parties prenantes de la RB de Manicouagan-Uapishka aux différents processus rattachés à la démarche d'examen périodique ont été réalisées par les membres de l'équipe permanente de la RMBMU et plus spécialement par Jean-Philippe L. Messier, Carole-Anne Tanguay et Eve Ferguson. Ceux-ci ont

reçu l'apport stratégique de Marc-André Guertin, consultant en environnement et en conservation des milieux naturels et membre du réseau d'experts-conseils de la RMBMU. Le conseil d'administration de la RMBMU a suivi l'ensemble de la démarche par l'entremise des présentations d'avancement préparées à l'occasion de chacune des séances régulières du conseil en 2016 et en 2017. Le rôle d'agent de liaison et de facilitateur entre les instances et intervenants impliqués à l'échelle nationale a quant à lui été assumé par le chargé de programme en sciences naturelles de la Commission canadienne pour l'UNESCO, Xavier Le Guyader.

De plus, de façon à inscrire l'examen périodique dans une logique d'amélioration continue et à maximiser ses retombées à moyen et à long terme en favorisant l'intégration des recommandations qui en émanent à l'intérieur du plan de gestion et des interventions futures de la RMBMU, le conseil d'administration a amorcé la mise à jour de la planification stratégique de l'organisation, ces deux démarches s'alimentant mutuellement. Le premier exercice de cette nature avait été conduit dans les mois suivant la désignation et avait donné lieu au plan stratégique actuel, toujours pertinent et en vigueur à ce jour (cf. 7.7). Menée sur la base du référentiel BNQ 21000 (cf. 7.6.5) la mise à jour de la planification stratégique de la RMBMU devrait être complétée d'ici la fin de l'année 2017. Sa mise en œuvre s'échelonnera jusqu'en 2021.

1.5.1 Acteurs impliqués

En tout, plus d'une centaine de parties prenantes ont été impliquées d'une manière ou d'une autre dans les processus mis en place. Différentes personnes et organisations ont été mobilisées selon les cinq catégories de processus exposées ci-dessus.

Processus	**Acteurs impliqués ou consultés**	
(a) Mise à jour des composantes	**Nom, poste et organisation**	**Domaine d'expertise et de contribution**
	Catherine Allard, responsable des communications et des relations publiques, Tourisme Côte-Nord	Portrait du secteur touristique
	Jeoffrey Auclair, candidat à la maitrise, Département des sciences naturelles, Université du Québec en Outaouais	Analyse spatiale, cartographie et évaluation des services écosystémiques
	Marc Bacon, responsable géomatique du secteur Territoire et Ressources, Conseil des Innus de Pessamit	Occupation territoriale innue
	Julien Beaulieu, biologiste, Ph. D., Direction de la gestion des forêts Côte-Nord, MFFP	Complexes de milieux humides
	Mireille Bélanger, analyste, Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord, MDDLECC	Mise à jour de la liste d'espèces floristiques
	Elena Bennett, professeure associée, McGill School of Environment, McGill University	Services écosystémiques – aspects généraux
	Normand Bissonnette, directeur général, OBV Manicouagan	Appui à la cartographie, bandes riveraines, forêts à haute valeur de conservation, stratégies de conservation, services écosystémiques, recherche appliquée, gestion de l'eau, réflexion sur la délimitation des zones tampons, situation du saumon atlantique
	Dominic Boisjoly, biologiste, M. Sc., chargé de projet, réserves aquatiques et de biodiversité, Direction des aires protégées, MDDELCC	Programmes de conservation, aires centrales et zones tampons, plan de rétablissement du caribou forestier, activités de recherche et de surveillance continue, gestion concertée de la réserve de biodiversité Uapishka, protocole d'harmonisation (pratique de la motoneige), appui à la cartographie
	François Brassard, ing. f., M. Sc., Direction des aires protégées, MDDELCC	Aires protégées polyvalentes – aspects généraux, réflexion sur la délimitation des zones tampons
	André Côté, directeur du secteur Territoire et Ressources, Conseil des Innus de Pessamit	Occupation territoriale innue, services culturels autochtones, patrimoine autochtone, revendications territoriales, situation du saumon atlantique

	Marlene Doyle, agente scientifique, évaluation intégrée de l'écosystème, Environnement et Changement climatique Canada	Services écosystémiques – aspects généraux
	Julie Dubé, conseillère Communication et collectivités, Relations avec le milieu, Côte-Nord, Direction Affaires régionales et collectivités, Hydro-Québec	Portrait du secteur énergétique (production d'hydroélectricité) : main-d'œuvre régionale
	Laurent Dubuc, technicien en géomatique, OBV Manicouagan	Cartographie générale de la RB, zonage, analyse spatiale et calculs de superficies
	Jérôme Dupras, professeur, Ph. D., Département des sciences naturelles, Université du Québec en Outaouais	Analyse spatiale et évaluation des services écosystémiques
	Gabriel Fortin, professionnel de recherche, CEDFOB	Programmes de recherche scientifique et de surveillance continue, apport à la bibliographie
	Xavier Francoeur, candidat au doctorat, Département des sciences biologiques, Université du Québec à Montréal	Analyse de la biodiversité (flore et faune)
	Judith Gagné, coordonnatrice environnement et certification, Produits forestiers Résolu	Mise à jour du portrait de l'industrie forestière, certification forestière, forêts à haute valeur de conservation, stratégies d'aménagement forestier écosystémiques, réflexion sur la délimitation des zones tampons
	Stéphane Guérin, biologiste, Direction de la gestion de la faune de la Côte-Nord, MFFP	Mise à jour de la liste d'espèces fauniques
	Sandra Heppell, biologiste, Direction de la gestion de la faune de la Côte-Nord, MFFP	Suivi du plan de rétablissement du caribou forestier, stratégie d'aménagement de l'habitat du caribou forestier, réflexion sur la délimitation des zones tampons
	Ossama Khaddour, directeur à l'aménagement, MRC de Manicouagan	Plan d'occupation des sols, tenure des terres et configuration municipale, portrait du secteur agricole
	Christian Malouin, analyste, ressources biologiques des forêts, Ressources naturelles Canada	Services écosystémiques – aspects généraux
	Cristina Pagola, chargée de projet, Plan directeur de l'eau, OBV Manicouagan	Cartographie générale de la RB, zonage, analyse spatiale, cadre écologique de référence, habitats fauniques
	MariePier Paquet, responsable développement, structuration et accueil, Tourisme Côte-Nord	Portrait du secteur touristique, notamment du tourisme hivernal
	Philippe Poitras, coordonnateur à la gestion foncière, MRC de Manicouagan	Baux de villégiature et occupation du territoire
	Gabrielle Potvin, responsable accueil et chargée de projet développement et structuration, Tourisme Côte-Nord	Portrait du secteur touristique
	Véronique Poulin, conseillère en développement culturel, Direction régionale de la Côte-Nord, MCC	Patrimoine culturel et sites archéologiques
	Gaétan Pierre, agronome, M. Env., Direction régionale de la Côte-Nord, MAPAQ	Portrait du secteur agricole
	Frédéric Poisson, professionnel de recherche, Direction de l'expertise et de la biodiversité, MDDELCC	Analyse de la représentativité des écosystèmes, analyse paysagère de la biodiversité

	Guillaume Robert, ing. f., Unité de gestion Manicouagan-Outardes, MFFP	Plans d'aménagement forestier intégré, valeurs, objectifs, indicateurs et cibles d'aménagement forestier durable, réflexion sur la délimitation des zones tampons
	Marie-Ève Roy, biologiste, M. Sc., Département des sciences naturelles, Université du Québec en Outaouais	Analyse de la biodiversité (flore et faune)
	Manon Savard, technicienne en géomatique, Division de la gestion des forêts Côte-Nord, MFFP	Mise à jour des données cartographiques des activités économiques, zones d'atténuation anthropiques et zones de préservation de l'habitat du caribou
	Denis Villeneuve, directeur général des approvisionnements, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord, Produits forestiers Arbec	Certification forestière, programmes de recherche opérationnelle
	Charles Warren, professeur, département de foresterie, Cégep de Baie-Comeau	Apport au portrait de l'industrie forestière

(b) Analyse stratégique	Ce processus a été piloté avec les membres du conseil d'administration de la RMBMU : ▸ Patrick Desbiens, président ▸ Françoise Richard, vice-présidente ▸ Dominic Francoeur, trésorier ▸ Luc Bourassa, secrétaire ▸ Kathy Lévesque, administratrice ▸ Serge Lechasseur, administrateur ▸ Claude Théberge, administrateur ▸ Vicky Grégoire-Tremblay, administratrice ▸ Michael Cosgrove, administrateur

(c) Renouvèlement des appuis	Une démarche de renouvèlement des appuis a été menée auprès des principaux partenaires de la RB de Manicouagan-Uapishka. En date de dépôt du présent rapport, 50 d'entre eux ont fourni un témoignage formel de leur appui, lequel est présenté à l'annexe K. ▸ Alcoa ▸ Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) ▸ Association forestière Côte-Nord ▸ Desjardins Caisse populaire de Baie-Comeau ▸ Desjardins Caisse populaire de Hauterive ▸ Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB) ▸ Cégep de Baie-Comeau ▸ Centre d'études nordiques ▸ Chaire industrielle CRSNG - UAQT - UQAM en aménagement forestier durable ▸ Chambre de commerce de Manicouagan ▸ Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord ▸ Consortium Innovation Technologie Énergie Côte-Nord (CITEC) ▸ Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire ▸ Commission scolaire de l'Estuaire ▸ Conseil des Innus de Pessamit ▸ Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord ▸ Corporation des services universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord (CUCN) ▸ Député de René-Lévesque – Martin Ouellet ▸ Députée de Duplessis – Lorraine Richard ▸ Députée de Manicouagan – Marilène Gill ▸ Hydro-Québec ▸ ID Manicouagan ▸ Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL)

	▸ Institut nordique du Québec ▸ Jardin des glaciers ▸ Jeune chambre de Manicouagan ▸ Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air (LERPA-UQAC) ▸ Mason Graphite ▸ Ministère de la Culture et des Communications (MCC) ▸ Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) ▸ Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) ▸ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ▸ MRC de Caniapiscau ▸ MRC de Manicouagan ▸ Musée régional de la Côte-Nord ▸ Nature Québec ▸ NordMAB ▸ Organisme de bassins versants Manicouagan ▸ Palawan Council for Sustainable Development Staff (PCSDS) ▸ Parc Nature de Pointes-aux-Outardes ▸ Pôle régional en économie sociale ▸ Réseau Québec maritime ▸ Produits forestiers Arbec Port-Cartier – Groupe Rémabec ▸ Produits forestiers Résolu ▸ SADC Manicouagan ▸ Société d'expansion de Baie-Comeau ▸ Société historique de la Côte-Nord ▸ Société pour la nature et les parcs du Canada – Section Québec (SNAP) ▸ Tourisme Côte-Nord ▸ Ville de Baie-Comeau

(d) Visite de site et rencontre de partenaires par le comité externe d'examen	Le comité externe était formé de Liette Vasseur, professeure titulaire à l'université de Brock, Ontario, de Lucie Métras, biologiste gestionnaire, et de Claude Villeneuve, professeur titulaire à l'Université du Québec à Chicoutimi, Québec. Xavier Le Guyader, chargé de programme en sciences naturelles à la Commission canadienne pour l'UNESCO, a pour sa part agi comme coordonnateur du processus et des échanges entre le comité externe d'examen et l'équipe de la RMBMU. Les parties prenantes rencontrées à l'occasion de la visite de site par le comité externe d'examen sont les suivantes : ▸ Ville de Baie-Comeau : Mathieu Pineault et François Corriveau ▸ Mason Graphite : Benoît Gascon ▸ Alcoa : Luc Bourassa et Dominic Martin ▸ Microbrasserie St-Pancrace : Karine Savard et Pierre-Antoine Morin ▸ Conseil des Innus de Pessamit : René Simon, Éric Canapé, Gérald Hervieux, Diane Riverin, Jean-Noël Riverin, Raymond Rousselot et Marielle Vachon ▸ Cégep de Baie-Comeau et Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB) : Claude Montigny et Michael Cosgrove ▸ Commission scolaire de l'Estuaire : Yves Montigny et Renée Longuépée ▸ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) : Dominic Boisjoly et Frédéric Poisson ▸ Conseil d'administration de la RMBMU : Patrick Desbiens, Kathy Lévesque, Françoise Richard, Dominic Francoeur, Luc Bourassa, Micheal Cosgrove, Vicky Grégoire-Tremblay, Serge Lechasseur ▸ Équipe de la RMBMU : Jean-Philippe L. Messier, Carole-Anne Tanguay, Eve Ferguson, Laurent Gosselin, Lucie Guérin et Godefroy Tardy

(e) Délibérations du CC-MAB, recommandations et préparation du rapport final	Le comité canadien du MAB est formé des personnes suivantes : ▸ Maureen G. Reed, présidente, professeure et directrice adjointe de l'École de l'environnement et de la durabilité (School of Environment and Sustainability) à l'Université de la Saskatchewan ▸ Larry McDermott, co-président, directeur général de Plenty Canada ▸ Debbie Pella Keen ▸ Rebecca Hurwitz, directrice générale de Clayoquot Biosphere Trust et vice-présidente de l'Association canadienne des réserves de la biosphère ▸ Sébastien Goupil, secrétaire général de la Commission canadienne pour l'UNESCO

1.5.2 Méthodologie d'implication des acteurs

La méthodologie d'implication des acteurs est demeurée simple, la formule choisie dans chaque cas étant liée aux objectifs poursuivis par le processus.

Processus	Méthodologie
(a) Mise à jour des composantes	Ce processus s'est déployé essentiellement à travers des séances de travail, le plus souvent individuelles ou en petit groupe, entre un membre de l'équipe de réalisation de la RMBMU et les intervenants impliqués. Le programme de ces séances de travail s'articulait autour des questions de l'examen périodique relatives au domaine d'expertise ciblé. Les rencontres ont eu lieu en séances présentielles, par conférence téléphonique ou encore par visioconférence.
(b) Analyse stratégique	Ce processus a été piloté, tout au cours de la démarche, par l'inscription de l'examen périodique à l'ordre du jour des séances de travail régulières du conseil d'administration de la RMBMU. Une rencontre entièrement dédiée à l'examen périodique a eu lieu en juin 2016, puis une journée de travail à huit clos s'est tenue en novembre 2016.
(c) Renouvèlement des appuis	Ce processus s'est déroulé essentiellement entre novembre 2016 et avril 2017 par l'intermédiaire d'échanges par téléphone ou par courriel. Dans de rares cas, les échanges ont eu lieu en personne.
(d) Visite de site et rencontre de partenaires par le comité externe d'examen	La visite du site la RB de Manicouagan-Uapishka s'est déroulée les 16 et 17 mai 2017 en présence de mesdames Liette Vasseur et Lucie Métras. L'ordre du jour a été établi de manière à permettre au comité externe d'examen de rencontrer des parties prenantes, de valider le contenu de l'autoévaluation et d'analyser les forces et les faiblesses de la RB de Manicouagan-Uapishka. Le programme de la visite et les documents de présentation préparés à cette occasion peuvent être consultés à l'annexe Z. Le comité externe d'examen a produit son rapport en juin 2017. Les recommandations et suggestions émises sont directement intégrées au présent document.
(e) Délibérations du CC-MAB, recommandations et préparation du rapport final	Le comité canadien du MAB a reçu le rapport d'autoévaluation produit par la RMBMU en janvier 2017. Les membres en ont fait l'analyse, jumelée à celle du rapport du comité externe d'examen. Les délibérations ont eu lieu le 28 juin 2017. Les recommandations et suggestions émises à l'attention de la RMBMU par le comité canadien du MAB au terme de ses délibérations ont été intégrées directement dans le présent document, qui constitue le rapport final de l'examen périodique de la RB de Manicouagan-Uapishka.

1.5.3 Nombre de réunions, d'ateliers et autres activités tenues

Processus	Nombre de réunions, d'ateliers et autres activités
(a) Mise à jour des composantes	Environ une cinquantaine de séances de travail ont eu lieu avec les experts ciblés. Ceux d'entre eux qui ont été impliqués dans les domaines à plus haute valeur de transversalité (cartographie, analyse de la biodiversité, représentativité des écosystèmes, programmes de conservation, services écosystémiques, concertation, etc.) ont été appelés à participer à plusieurs rencontres tout au cours des onze mois durant lesquels le rapport d'autoévaluation a été préparé par l'équipe de la RMBMU.

(b)	Analyse stratégique	Huit séances régulières du conseil d'administration ont été tenues en 2016. Six d'entre elles ont inclus un suivi du processus, une (juin 2016) a été exclusivement consacrée à l'examen périodique et une séance spéciale additionnelle a été organisée le 26 novembre 2016. Entre janvier et aout 2017, quatre séances du conseil d'administration ont eu lieu, dont une a été consacrée entièrement au processus d'examen périodique, en présence des membres du comité externe d'examen (mai 2017).
(c)	Renouvèlement des appuis	En général, un échange téléphonique ou électronique a eu lieu avec chacun des partenaires (une cinquantaine) interpelés.
(d)	Visite de site et rencontre des partenaires par le comité externe d'examen	Une douzaine de rencontres, d'ateliers de discussion et de présentations avec les parties prenantes de la RB de Manicouagan-Uapishka ont eu lieu au cours des deux journées consacrées à la visite de site par le comité externe d'examen, tenue les 16 et 17 mai 2017. Deux rencontres préparatoires ont été tenues au préalable, en décembre 2016 et en mars 2017, pour planifier la visite.
(e)	Délibérations du CC-MAB	Les délibérations ont eu lieu au cours d'une séance de travail tenue le 28 juin 2017.

1.5.4 Participation

Comme le montre le tableau des acteurs impliqués, la RMBMU a bénéficié d'une participation très importante des nombreux groupes représentatifs de ses parties prenantes. La facilité avec laquelle les contacts ont été établis et la qualité exceptionnelle de la collaboration reçue apparaissent comme un gage de la mobilisation toujours forte que suscite la RB de Manicouagan-Uapishka.

> Atelier du conseil d'administration sur l'évaluation périodique
© RMBMU

> Célébration locale organisée à l'occasion de la désignation de la RB de Manicouagan-Uapishka en 2007
© RMBMU

> Célébration du 10e anniversaire de la RB de Manicouagan-Uapishka à Pessamit en juin 2017 à l'occasion de la Journée nationale des Autochtones
© Laurent Gosselin

2. CHANGEMENTS IMPORTANTS

Le présent chapitre décrit les principaux changements survenus dans la réserve de biosphère au cours des dix dernières années.

2.1 Faits saillants

Comme il s'agit ici du premier examen périodique de la RB de Manicouagan-Uapishka depuis sa désignation, les dix dernières années ont surtout constitué une première phase de structuration.

Il n'en demeure pas moins que plus d'une centaine d'initiatives ont été mises en place au cours de cette période par l'organisation gestionnaire de la RB, qui a grandement évolué elle-même. Bien qu'un grand nombre de ces réalisations aient été ponctuelles, certaines constituent des points d'ancrage à long terme d'une importance capitale pour l'avenir de la RB de Manicouagan-Uapishka.

C'est notamment le cas de la démarche **Ma Ville Ma Voix**, un processus permanent de participation citoyenne basé sur l'Agenda 21 local (cf. 5.6), du **Centre de référence en développement durable**, un dispositif d'accompagnement stratégique pour l'innovation sociale et d'affaires (cf. 5.5), du **comité de gestion de la réserve de biodiversité Uapishka**, un mécanisme de concertation et d'expertise locale au service de la conservation et de la gestion intégrée du massif des monts Groulx (cf. 4.3) et, enfin, de la **Station Uapishka.** Il s'agit d'une station de recherche scientifique et d'écotourisme issue d'un partenariat sans précédent entre la RMBMU et le Conseil des Innus de Pessamit (cf. chapitre 6).

Ces réalisations, comme toutes les autres, ont assurément permis d'atteindre l'ambition initiale que se donnait la RB de Manicouagan-Uapishka d'être un agent de renforcement des capacités du milieu à prendre en charge son évolution dans la voie du développement durable.

D'ailleurs, cette dynamique locale et les projets structurants qui y prennent vie ne sont pas sans avoir été vivement inspirés, bonifiés et même diffusés en exemples grâce aux **rapports proactifs** que la RMBMU entretient depuis ses origines avec l'**ensemble du réseau des réserves de biosphère**, et ce, à tous les niveaux (cf. 6.6).

La crédibilité dont jouissait déjà le comité de création de la RB de Manicouagan-Uapishka en 2007 s'est mutée en un véritable leadership positif de la RMBMU, aujourd'hui reconnue comme un modèle d'entrepreneuriat territorial et collectif (cf. annexe L).

Cela dit, en même temps que la vision du développement durable progresse dans la conscience collective et dans les valeurs de l'action locale, l'économie de la région est toujours dominée par des activités industrielles et d'exploitation des ressources naturelles. Mise en valeur du gisement de graphite du Lac Guéret, déploiement de la zone industrialo-portuaire de Baie-Comeau, cession du port de Baie-Comeau : de nouveaux projets d'envergure sont déjà en branle. Leur actualité révèle, plus que jamais, l'importance fondamentale d'une synergie efficace entre tous les acteurs afin d'assurer un développement à la fois profitable au bien-être des communautés et des individus et hautement respectueux de la capacité de support des écosystèmes et du maintien de la biodiversité.

C'est à la poursuite de ce grand dialogue qui se bâtit dans l'action et avec la collaboration de toutes les parties prenantes impliquées que la RMBMU entend continuer de consacrer ses efforts au cours de la phase de consolidation qui s'ouvre, y apportant tout le potentiel du réseau d'apprentissage et d'expérimentation en développement durable que constituent les réserves de biosphère à travers le monde.

En terminant, il est essentiel de préciser que le partenariat avec la communauté innue de Pessamit est également un élément d'importance majeure ayant pris forme dans les dix dernières années. Bien que Pessamit soit un partenaire fondateur de la RMBMU, il n'existait aucun historique de projets concrets au moment de la désignation, alors que la RMBMU et le Conseil des Innus de Pessamit sont aujourd'hui cogestionnaires de la Station Uapishka, un projet exigeant et d'envergure inégalée nécessitant un niveau de confiance très élevé entre les partenaires. Ainsi, la RMBMU et Pessamit ont lentement bâti leur relation mutuelle de différentes façons.

Premièrement, Pessamit et la RMBMU ont coorganisé deux évènements d'importance dans la communauté, l'un pour célébrer le deuxième anniversaire de la RMBMU (http://rmbmu.com/la-rmbmu-fete-son-deuxieme), l'autre pour lancer un colloque sur le Plan Nord (le colloque ADN Plan Nord, cf. 6.3). Ces évènements à eux seuls totalisent une présence de près de 500 invités à Pessamit, dont une grande majorité n'avait jamais mis les pieds dans la communauté malgré qu'elle réside dans les villes et villages avoisinants.

En outre, Pessamit est le premier des partenaires de la RB de Manicouagan-Uapishka qui a compris la valeur de la désignation pour réseauter avec d'autres communautés ayant des enjeux communs. La communauté de Pessamit ayant manifesté ce souhait et l'intérêt que la RMBMU l'appuie en ce sens, des partenariats ont été tissés avec les Samis (Suède), les Khantis et les Mansis (Russie) et les Nuu-chah-nulth (région de Tofino, Canada), conduisant chaque fois à des missions en territoire et à des projets de collaboration. Toutes ces communautés sont d'ailleurs impliquées d'une façon ou d'une autre dans une réserve de biosphère désignée ou candidate.

Enfin, les jeunes de la communauté de Pessamit ont aussi toujours été mis à contribution lorsque la RMBMU a eu des occasions de stages ou d'expériences à l'étranger. C'est ainsi que des jeunes de Pessamit sont allés en Suède rencontrer les Samis, ont participé au Forum des jeunes de l'UNESCO à Paris, ont pris part aux deux éditions des expéditions scientifiques dans l'Arctique avec Students on Ice, ont été invités dans les différents évènements de la RMBMU pour participer à des forums de discussion, ont été embauchés à la Station Uapishka, etc.

La RMBMU est certainement, à ce titre, l'organisation hors Pessamit ayant contribué le plus à faire connaitre la communauté et à l'impliquer sous différentes formes dans une multitude de projets.

> Anthony, jeune innu de Pessamit, en fonction à la Station Uapishka
© RMBMU

2.2 Information générale actualisée sur la réserve de biosphère

2.2.1 Coordonnées actualisées

Les limites de la RB de Manicouagan-Uapishka sont inchangées.

	Latitude	Longitude
Point central	50° 38' 51" N	68° 43' 36" W
Point le plus septentrional	52° 07' 23" N	68° 03' 52" W
Point le plus méridional	48° 47' 44" N	68° 22' 58" W
Point le plus oriental	51° 40' 17" N	67° 15' 46" W
Point le plus occidental	51° 18' 32" N	70° 08' 05" W

2.2.2 Carte actualisée

Les limites de la RB de Manicouagan-Uapishka demeurent inchangées. Toutefois, les superficies des différentes zones font l'objet de changements, tenant compte d'un agrandissement des aires centrales et des zones tampons. Le chapitre 4 présente tous les détails et les justifications de ces modifications. La carte actualisée est quant à elle produite en haute résolution à l'annexe D. Un aperçu est aussi disponible à la section 4.1 (cf. figure 12).

	Formulaire de nomination (2007)		Mise à jour périodique (2017)	
	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%
Aires centrales	**302 270**	**5,5**	**431 264**	**7,9**
Terrestre	286 780		331 668	
Marine	15 490		99 596	
Zones tampons	**846 266**	**15,4**	**1 296 880**	**23,7**
Terrestre	791 966		1 222 642	
Marine	54 300		74 238	
Aire de transition	**4 331 464**	**79,0**	**3 751 856**	**68,5**
Terrestre	4 076 254		3 130 906	
Marine	255 210		620 949	
TOTAL	**5 480 000**	**100,0**	**5 480 000**	**100,0**

2.2.3 Changements éventuels dans la population de la réserve de biosphère

La Manicouagan a une densité de population de 0,9 habitant par kilomètre carré, soit une densité sept fois moins élevée que la densité moyenne du Québec, qui est de 6,4 habitants par kilomètre carré (ISQ, 2015a).

Outre sa faible densité, la population de la Manicouagan se caractérise par un lent déclin, amorcé au tournant des années 1980. Cette réalité est également observée dans la plupart des régions ressources du Québec, dont la démographie suit une tendance généralement négative, et ce, au profit des grandes villes centrales de la province. Dans la Manicouagan, ce phénomène touche particulièrement les jeunes. Il s'explique par une multitude de facteurs, qui peuvent être à la fois d'ordre personnel, familial, scolaire ou professionnel, mais il se trouverait amplifié, selon les observateurs locaux, par l'absence d'établissement d'enseignement universitaire et par les perspectives d'emploi restreintes dans le contexte d'une économie régionale peu diversifiée (cf. chapitre 5).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la population permanente de l'aire de transition. On remarque que, en dépit de la baisse démographique généralisée de 3,5 %, la communauté de Pessamit a enregistré un gain populationnel de 14,7 %.

Municipalités, réserve autochtone et territoire non organisé	Formulaire de nomination (2007)[1]	Population 2016[2]	Δ 2007-2016
Baie-Comeau	22 613	21 716	–4,0 %
Baie-Trinité	569	467	–7,5 %
Chute-aux-Outardes	1 882	1 615	
Franquelin	341	307	
Godbout	318	285	
Pointe-aux-Outardes	1 437	1 324	
Pointe-Lebel	1 943	2 011	
Ragueneau	1 529	1 413	
TNO de Rivière-aux-Outardes	134	117	
Pessamit (réserve autochtone)	2 467	2 830	+14,7 %
Total	**33 233**	**32 085**	**–3,5 %**

En ce qui a trait aux aires centrales et aux zones tampons, aucun changement significatif dans l'occupation du territoire ne justifie une révision des estimations qui avaient été produites en 2007, sauf pour la population saisonnière de l'aire de transition, qui a connu une croissance estimée de 11,5 % en raison de l'octroi de nouveaux baux de villégiature. Cette estimation est faite à partir des données numériques produites par la MRC de Manicouagan (voir les fichiers d'accompagnement de l'annexe D).

	Formulaire de nomination (2007)		2016	
	Permanente	Saisonnière	Permanente	Saisonnière
Aires centrales	-	~ 50	-	~ 50
Zones tampons	~ 1 000	~ 10 000	~ 1 000	~ 10 000
Aire de transition	33 233	~ 3 010	32 085	~ 3 400

> Baie-Comeau, ville-centre de la RMBMU
© Serge Jauvin

2.2.4 Mise à jour concernant les objectifs de conservation

Les superficies des aires centrales et des zones tampons ont progressé respectivement de 43 % et de 53 % par rapport à 2007. Ces changements sont le fruit d'initiatives gouvernementales menées à la fois dans le cadre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées et dans le cadre de la révision des stratégies relatives à la préservation de l'habitat du caribou forestier. En outre, des mesures législatives adoptées au cours de la période à l'étude instaurent de nouveaux mécanismes de gestion intégrée des ressources et du territoire, notamment en ce qui a trait à l'aménagement forestier et à la gestion de l'eau. Ces mesures s'appliquent à toute l'aire de transition.

[1] Le territoire non organisé de Rivière-aux-Outardes n'avait pas été pris en compte dans le formulaire de 2007, ce qui explique que la population totale permanente considérée pour l'aire de transition était alors de 33 099. Comme ce territoire fait désormais partie du décret de la population (voir note suivante), une recherche rétroactive a été faite pour permettre une comparaison avec les données de 2016.

[2] ISQ (2016b), Décret de la population 2016 pour les données des municipalités et du territoire non municipalisé. Ce décret est basé sur les données estimées au 1er juillet 2015 par l'Institut de la Statistique du Québec. La population de Pessamit est quant à elle basée sur le nombre de résidents établi par Affaires autochtones et du Nord Canada en 2015. Les sources sont les mêmes pour les données de 2006, sauf pour le TNO de Rivière-aux-Outardes, dont la population est tirée de Statistique Canada (Recensement de la population de 2006).

En appui aux efforts de conservation, la RMBMU coordonne, depuis 2013, le comité de gestion de la réserve de biodiversité Uapishka, la plus grande aire protégée du territoire. Responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'action qui vise à la fois la conservation et la mise en valeur durable de cette aire protégée, la RMBMU travaille sous l'égide du MDDELCC et avec un comité multisectoriel qu'elle a créé, ayant permis l'émergence de mécanismes d'harmonisation des usages dans le massif des monts Groulx de même que du concept de la Station Uapishka. Le chapitre 4 offre un exposé exhaustif des principaux changements relatifs à la fonction de conservation.

2.2.5 Mise à jour sur la fonction de développement

La structure économique de la RB de Manicouagan-Uapishka demeure largement industrielle et généralement peu diversifiée. Il aurait été irréaliste de viser un changement radical de ce profil. Au moment de la désignation, en 2007, la RMBMU s'est fait connaitre par sa capacité à travailler avec le monde industriel de calibre multinational et à bâtir des partenariats effectifs et concrets avec les acteurs de ce milieu, qui ne sont pas des partenaires traditionnels des RB. Ainsi, le profil industriel de la RB de Manicouagan-Uapishka demeure en force. L'action de la RMBMU, au cours des dix dernières années, a plutôt soutenu un virage dans la manière dont les activités économiques sont menées.

Par l'entremise des services du Centre de référence en développement durable (CRDD) qu'elle a mis sur pied en 2011, la RMBMU accompagne et outille les décideurs dans l'application concrète des principes du développement durable à leurs pratiques d'affaires et de gestion de projet. Dans cette foulée, la RMBMU a également mis au point des mécanismes et des outils visant à bâtir l'acceptabilité sociale des projets de développement. De nombreux résultats concrets en émergent déjà, qui sont présentés en détail au chapitre 5.

La diversification des options de développement, qui était au cœur du projet collectif de la RB de Manicouagan-Uapishka en 2007, signifiait également un renforcement de la capacité de la collectivité et des individus à mettre en œuvre le développement durable à travers l'action citoyenne et communautaire. Depuis 2011, plus de 70 organisations locales et régionales se sont mobilisées autour de la démarche Ma Ville Ma Voix et plus de 800 participants ont contribué aux forums annuels. La RMBMU a également convaincu un de ses partenaires industriels, Alcoa, de créer un fonds d'investissement en développement durable ayant comme unique fonction de financer les projets qui émergent des forums citoyens. C'est ainsi qu'une enveloppe de 10 M$ a été mise en place sur une échelle de 25 ans. Les principes de gestion et d'allocation financière de ce fonds ont été coécrits par Alcoa et la RMBMU. Un exposé plus complet de cette initiative est dressé à la section 5.6.

2.2.6 Mise à jour sur la fonction d'appui logistique

Par ses caractéristiques naturelles, culturelles et même socioéconomiques, le territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka suscite un intérêt de longue date auprès de nombreuses institutions et organisations dédiées à la recherche. Par contre, l'absence d'établissements universitaires dans la région et l'absence d'infrastructures dédiées à soutenir le travail de chercheurs sont des facteurs qui ont typiquement limité la capacité locale à entreprendre des projets scientifiques qui répondent aux enjeux du milieu et à bénéficier concrètement des retombées et des résultats des travaux qui sont menés à l'échelle du territoire. Voyant cet état de fait comme une opportunité de structuration inédite, la RMBMU a cofondé, avec le Conseil des Innus de Pessamit, la première station de recherche scientifique en territoire de la Manicouagan : la Station Uapishka.

> Station Uapishka, à la base du massif du même nom, signifiant « sommets blancs en langue innue »
© Daniel Beaulieu

Au Québec, les stations de recherche sont généralement des infrastructures mises en place et opérées par les universités. La Station Uapishka, pour sa part, est non seulement une preuve éloquente de prise en charge de l'évolution de la collectivité par le milieu, mais également une démonstration nette de l'apport d'une désignation de l'UNESCO pour un territoire comme Manicouagan-Uapishka.

Par ailleurs, en plus d'être un nouvel appui logistique et un agent de stimulation et d'intégration des activités d'acquisition de connaissances sur le territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka, la Station Uapishka constitue en même temps un vecteur puissant de l'occupation contemporaine du

territoire ancestral (le Nitassinan) par les Innus de Pessamit. En ce sens, elle agit comme un socle territorial de renforcement et de mise en valeur de leur identité et de leur savoir.

Les installations multifonctionnelles de la Station Uapishka sont également un site d'accueil écotouristique, où les activités récréatives et éducatives de découverte du territoire apportent une contribution aux efforts intégrés de préservation et de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel.

En plus de la Station Uapishka, la RMBMU a déployé, au cours des années, de nombreux autres projets contribuant à l'acquisition et à la diffusion continue de connaissances et de savoir-faire par l'éducation aux enjeux de conservation et de développement durable, par la recherche appliquée, par la mise en valeur des savoirs locaux et par l'accessibilité des savoirs internationaux. Parmi ces réalisations, on compte entre autres la conception d'une trousse pédagogique, le déploiement d'unités spéciales d'intervention en éducation citoyenne à l'environnement, des activités de réseautage local, national et international ainsi que de nombreuses initiatives jeunesse et de collaboration avec les Autochtones.

La mobilisation locale étant un facteur incontournable de succès pour l'ensemble de la fonction d'appui logistique, la RMBMU s'est également dotée d'une stratégie et de moyens de communication efficaces qui permettent à la fois le partage de savoirs, l'émergence de projets et le renforcement du sentiment d'appartenance au sein du territoire désigné.

Tous ces aspects sont traités en profondeur au chapitre 6.

2.2.7 Mise à jour sur la gouvernance, la gestion et la coordination

Comme c'était le cas en 2007, la gestion de la RB de Manicouagan-Uapishka demeure sous la responsabilité de la RMBMU, une organisation non gouvernementale à but non lucratif. Au cours de la phase de structuration que constituent les dix dernières années, la RMBMU a mis en place un certain nombre de dispositions visant à bonifier le caractère démocratique de sa gouvernance et son efficacité de gestion.

Plusieurs mécanismes permanents et ponctuels de participation de la population ont été mis en place dans cette foulée et des politiques organisationnelles ont été établies.

Un virage vers l'économie sociale a été pris par l'organisation à l'issue de son premier exercice de planification stratégique, ce qui a permis à la fois de bonifier significativement les ressources disponibles pour la gestion de la RB de Manicouagan-Uapishka et de soutenir son autonomie financière.

Le chapitre 7 trace le portrait complet de cette évolution.

2.3 L'organisation responsable de la coordination de la réserve de biosphère

2.3.1 Mise à jour sur le plan de coopération

Le Plan stratégique 2010-2015 est le document d'orientation majeur qui a guidé toutes les interventions de la RMBMU au cours de cette période. Toujours pertinent et en vigueur à ce jour, il est issu d'un vaste exercice participatif qui avait mis à contribution toutes les parties prenantes de la RB de Manicouagan-Uapishka. Il s'articule autour de quatre axes qui font écho à la fois aux fonctions statutaires des réserves de biosphère et aux enjeux locaux de la Manicouagan :

- Appliquer la durabilité
- Générer du savoir
- Créer la fierté
- Accentuer le réseautage

Un processus de renouvèlement de cette planification a été amorcé dans la foulée de l'examen périodique. Outre les parties prenantes déjà interpelées jusqu'à présent, cet exercice, qui se poursuivra d'ici la fin de 2017, convoquera tous les partenaires de la RMBMU pour la mise à jour des objectifs qui se rattachent à ces quatre axes stratégiques.

Tous les détails sur le contenu, les objectifs et les résultats de la mise en œuvre de ce plan sont présentés à la section 7.7.

2.3.2 Budget

Les ressources financières consacrées à la mise en œuvre des stratégies visant à remplir les fonctions de la RB de Manicouagan-Uapishka ont connu une progression de l'ordre de 800 % entre 2007 et 2016, atteignant 589 280 $ aux derniers états financiers vérifiés (2016). Ceci est en grande partie dû aux efforts soutenus de la RMBMU pour développer son autonomie et accroitre ses ressources financières. Ce modèle financier est détaillé davantage au chapitre 7.

2.3.3 Stratégie de communication

Afin de favoriser l'efficacité et la pertinence de ses interventions, la RMBMU doit veiller à susciter la participation des parties prenantes issues de tous les secteurs d'activité aux processus de planification, de gestion et de réalisation de projets structurants liés aux fonctions de réserve de biosphère. Ceci s'appuie sur des mécanismes d'information proactive, de consultation et de rétroaction auprès des parties prenantes.

Par ailleurs, la capacité de la RMBMU à mobiliser de façon continue la communauté autour du projet de RB de Manicouagan-Uapishka dépend également de ses efforts pour assurer sa propre visibilité et celle du réseau mondial auquel elle appartient. En plus du fait que la RMBMU a eu en tout temps à son emploi, au cours des dernières années, une ressource professionnelle chargée des communications, la stratégie de communication s'appuie sur deux principaux vecteurs :

- L'information sur le territoire et sur la désignation et leur mise en valeur dans une perspective de renforcement du sentiment d'appartenance
- L'information et la consultation sur les projets soutenant l'accomplissement des fonctions de réserve de biosphère dans une perspective d'action participative.

De nombreux outils et approches se rattachent à cette stratégie, qui exploite notamment une large part du potentiel offert par les technologies numériques. En outre, la RMBMU adhère activement aux stratégies régionales du réseau EuroMAB. Assumant par ailleurs le leadership du comité Communication d'EuroMAB, la RMBMU a contribué à mettre au point un coffre à outils destiné à promouvoir une image de marque forte et inspirante à travers les réseaux régionaux et internationaux du MAB.

2.3.4 Stratégies pour encourager les réseaux de coopération dans la réserve de biosphère

Les stratégies d'intervention de la RMBMU sont résolument participatives. La RMBMU s'implique directement dans de nombreux groupes de travail et comités locaux pour y apporter son savoir-faire en matière de concertation et pour y transférer ses connaissances en développement durable, mais aussi pour s'imprégner des points de vue des parties prenantes issues de tous les secteurs qu'elle y côtoie (cf. chapitre 7).

La RMBMU multiplie également les occasions de mettre elle-même à contribution des parties prenantes aux intérêts divers dans le cadre de nombreux projets, évènements ou processus de planification. L'évènement Co-building Sustainability and Reconciliation (2017), le colloque ADN Plan Nord (2016), le colloque Repenser son entreprise (2015), l'organisation d'un café citoyen sur les inégalités sociales (2014), l'organisation d'une rencontre du réseau NordMAB ouverte à tous dans la Manicouagan (2013) et le forum de mobilisation (2009) ne sont que quelques-unes des plateformes ponctuelles qui ont permis d'accentuer le réseautage et la coopération des acteurs du milieu (cf. 6.3, 6.6 et 7.5.1). À celles-ci s'ajoutent évidemment les mécanismes permanents que sont par exemple les forums citoyens annuels de la démarche Ma Ville Ma Voix et le comité de gestion de la réserve de biodiversité Uapishka.

2.3.5 Vision et approches particulières pour répondre au contexte socioculturel et au rôle de la réserve de biosphère

Le contexte de la RB de Manicouagan-Uapishka recèle trois caractéristiques propres ayant généré des actions spécifiques à ce territoire.

a) La présence d'industries lourdes

La RMBMU a formulé l'axe stratégique « Appliquer la durabilité », par lequel elle est entrée en contact avec les grandes entreprises de son territoire en s'impliquant dans divers comités ou à différentes tables de concertation. Cette démarche avait été amorcée avant même la désignation. La RMBMU a ainsi intégré les réseaux d'entreprises et s'est fait connaitre de l'industrie en exprimant ses positions et en se présentant comme une organisation visant à amener une vision de développement durable à travers la région, ce qui devait nécessairement passer par les grandes entreprises. Elle partait du constat que, dans une région comme la Manicouagan, fortement exploitée pour ses ressources naturelles, les

puissantes industries qui y sont présentes pouvaient soit représenter un problème majeur en matière d'implantation réussie du développement durable, soit constituer un élément de solution tout aussi majeur si elle parvenait à travailler avec elles et à gagner leur confiance.

Dans un deuxième temps, la RMBMU s'est dotée d'outils, de personnel et d'un réseau d'experts ayant la capacité de travailler directement avec des acteurs industriels et de les accompagner dans le sens du développement durable et de l'acceptabilité sociale. Après plusieurs mandats réussis ayant contribué à implanter une action de développement durable dans la culture organisationnelle des entreprises, la RMBMU a structuré son approche en ce qui est devenu le Centre de référence en développement durable (CRDD). Le CRDD travaille aujourd'hui non seulement avec l'industrie, mais aussi avec les petites et moyennes entreprises (PME) ainsi qu'avec les municipalités et les OBNL.

b) La présence des Premières Nations

Outre les informations indiquées précédemment, cet élément de contexte a fait en sorte qu'un représentant de Pessamit a siégé régulièrement au conseil d'administration de la RMBMU. Pour refléter son intention d'implication exemplaire de la communauté dans sa gouvernance, la RMBMU a proposé à Pessamit, en 2012, un système de gouvernance prévoyant une présidence paritaire pour la RMBMU, soit une présidence composée de deux coprésidents, dont un Innu. Bien que l'idée ait été accueillie favorablement, Pessamit a toujours décliné l'offre, indiquant que la communauté préférait collaborer de manière continue avec la RMBMU sur la base de projets concrets. C'est de cette intention qu'est née, quelques années plus tard, la Station Uapishka. C'est ce projet en cogestion qui a véritablement fait passer le partenariat initial entre la RMBMU et le Conseil des Innus de Pessamit en une relation de confiance de haut niveau qui amène des échanges quasi quotidiens.

Un travail aussi proximal avec une communauté autochtone demande un ajustement culturel sur plusieurs plans. À titre d'exemple parmi beaucoup d'autres, la RMBMU inclut maintenant des critères de connaissance et de capacité à travailler avec les Premières Nations dans son recrutement de personnel et d'administrateurs.

c) L'exode des jeunes

Les jeunes quittent le territoire désigné vers les grands centres à un rythme plutôt élevé (cf.2.2.3). La RMBMU s'est donc dotée d'un axe intitulé « Créer de la fierté », qui se veut un vecteur de renforcement du sentiment d'appartenance à la communauté locale autour de la désignation de l'UNESCO.

L'installation de fresques dans trois sites stratégiques de la région (cf. 6.5.1), la création de la bande dessinée La Grande aventure dans la Manicouagan (cf. 6.4), le développement de la trousse pédagogique Identité et territoire (cf. 6.4) et la réalisation de l'Atlas de la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka (cf. 6.4) sont quelques exemples d'initiatives que la RMBMU a pilotées pour promouvoir le patrimoine local, l'histoire et les possibilités d'apprentissage culturel et interculturel.

L'aménagement de la Place de la Biosphère au centre-ville de Baie-Comeau (cf. 6.5.1) et son lancement en présence de 5 000 personnes (dans une ville qui compte un peu moins de 22 000 habitants) en est certainement le symbole le plus probant. Ancrage permanent de fierté envers la désignation de l'UNESCO, elle se trouve au cœur de la ville-centre du territoire désigné. Elle est en forme circulaire d'agora de dialogue où flottent les drapeaux officiels des Nations Unies et de la RB de Manicouagan-Uapishka.

> Inauguration de la Place de la Biosphère
© Fred Lebrasseur

2.3.6 Utilisation des connaissances traditionnelles et locales dans la gestion du site

La communauté innue de Pessamit et ses membres sont étroitement impliqués dans les activités de la RMBMU. C'est cette relation de confiance, mature et bâtie au fil de nombreuses collaborations fructueuses, qui a notamment rendu possible l'organisation de missions internationales de coopération entre Pessamit et le peuple sami de Grän, en Suède, dont émergent des savoirs qui sont utiles à la gestion du site (cf. 7.3).

Des représentants de Pessamit ont en outre souvent fait partie des délégations de la RB de Manicouagan-Uapishka dans différents forums internationaux, comme expliqué aux sections 2.1 et 6.6.

Il va sans dire que la Station Uapishka catalyse déjà la mise en valeur des connaissances traditionnelles au service de la conservation des écosystèmes et de la gestion intégrée des ressources (cf. 4.3 et chapitre 6).

2.3.7 Initiatives pour le développement culturel communautaire

Le territoire de Manicouagan-Uapishka est fréquenté depuis au moins six ou sept mille ans, par les premiers groupes autochtones qui ont commencé à s'y installer après le retrait du dernier grand glacier continental. Considérant l'historique d'occupation et d'utilisation du Nitassinan, soit le territoire ancestral de la communauté innue de Pessamit, celui-ci est, dans son intégralité, générateur de services culturels et de services d'approvisionnement liés aux pratiques traditionnelles.

La RMBMU concourt à la valorisation des connaissances traditionnelles autochtones à travers la gestion du site et joue également un rôle d'appui important dans la préservation et la transmission du patrimoine culturel matériel et immatériel et des pratiques coutumières des Premières Nations. En plus de la Station Uapishka, présentée en détail en introduction au chapitre 6, les sections 6.3 et 7.3 offrent une multitude d'exemples de projets concrets à travers lesquels cette action prend forme. Il est à noter que le vocabulaire utilisé dans le présent rapport en lien avec les savoirs traditionnels, les pratiques coutumières et le patrimoine culturel autochtone sont établis sur la base des définitions établies par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, dans le Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux expressions culturelles (OMPI, 2011).

2.3.8. Langues et dialectes

Trois langues principales sont en usage dans la RB de Manicouagan-Uapishka. Le français – la langue officielle au Québec – est très largement majoritaire, alors que l'anglais, qui n'est toutefois absolument pas une langue en danger, n'est plus parlé que par quelques locuteurs, concentrés à Baie-Comeau.

La langue innue – l'Innu aimun –, parlée et écrite à Pessamit, fait l'objet d'efforts constants de vitalisation, amorcés bien avant le dépôt de la candidature de la Manicouagan à titre de réserve de biosphère. Elle est en effet enseignée et valorisée depuis au moins une quarantaine d'années. En 2013, l'Institut Tshakapesh publiait le Dictionnaire innu-français, visant à démocratiser la langue innue auprès de l'ensemble de la population, en soutien direct à ces efforts entrepris également par plusieurs communautés innues. Ayant requis huit ans de travail, cette publication est le « fruit d'un partenariat entre l'Institut Tshakapesh (Québec), Mamu Tshishkutamashutau (Labrador), l'Université Memorial (Terre-Neuve) et l'Université Carleton (Ontario) » (Les arts et la ville, 2013). Une version électronique du dictionnaire, qui inclut également l'anglais, est en ligne à www.innu-aimun.ca/dictionnaire.

2.3.9 Obstacles à l'efficacité de gestion

Au Canada, les réserves de biosphère n'obtiennent aucun soutien financier récurrent, ni du pays ni de la province. Comme organisation indépendante du gouvernement (ONG) à qui la Commission canadienne pour l'UNESCO a délégué le mandat de gestion de la désignation, la RMBMU n'échappe pas à cette logique. La responsabilité de trouver les ressources adéquates pour réaliser ce mandat est entièrement celle de l'organisation gestionnaire.

Ainsi, au fil des années, il a été nécessaire de renouveler sans cesse l'intérêt des partenaires locaux pour les initiatives de la RMBMU. Ce fut réalisé avec succès et plusieurs partenaires fondateurs sont toujours actifs au moment d'écrire ces lignes. En 2010, la RMBMU faisait le constat que l'ensemble de sa structure était vulnérable. D'une part, elle reposait sur des subventions de projets sans aucune récurrence, de sources très diverses et pour lesquelles toute autre organisation pouvait faire une demande. D'autre part, les programmes de subvention étaient globalement de moins en moins généreux et de plus en plus sollicités par toutes sortes d'organisations qui vivaient la même situation. C'est dans ce contexte que la RMBMU a développé une approche d'entrepreneuriat social qui permet de tirer des revenus en en appliquant sa mission (cf. 7.1).

Enfin, comme organisation indépendante du gouvernement, la RMBMU ne détient aucune autorité règlementaire sur la gestion territoriale. Sa capacité d'influence a donc comme seules assises l'exemplarité, l'innovation et sa capacité de connecter avec la multitude d'instances publiques et privées qui détient cette autorité.

La section 8.3 propose un exposé plus complet des principales difficultés et solutions proposées.

2.4 Commentaires complémentaires

Les commentaires qui suivent abordent de manière succincte une variété de sujets qui font l'objet d'un traitement plus exhaustif dans les chapitres subséquents.

2.4.1 Intégration de la réserve de biosphère aux plans de développement local, régional ou national

Le territoire désigné de la RB de Manicouagan-Uapishka est cité dans plusieurs plans de développement à l'échelle locale, dont les principaux sont :

- Le schéma d'aménagement de la MRC de Manicouagan
- Le plan de développement des infrastructures industrielles du CLD Manicouagan
- La planification socioéconomique territoriale Manicouagan de la MRC de Manicouagan
- Le Plan stratégique de développement et marketing de la Côte-Nord 2013-2018 (Tourisme Côte-Nord)
- Le plan de conservation de la réserve de biodiversité Uapishka
- Les stratégies d'aménagement des forêts de haute valeur pour la conservation de Produits forestiers Résolu
- La politique de développement durable de très nombreuses organisations du territoire, incluant celle de la Ville de Baie-Comeau, ville-centre du territoire désigné
- Les éléments constitutifs du Fonds Aluminerie de Baie-Comeau pour les collectivités durables

Comme leader et en tant que membre actif de NordMAB, la RMBMU est également citée dans le plan d'action de ce réseau.

Enfin, sans y être citée textuellement, la RMBMU tient un rôle actif dans certains plans nationaux et internationaux tels que, entre autres :

- Le Plan Nord du Québec (http://plannord.gouv.qc.ca)
- La Stratégie canadienne de développement durable 2016-2019 (http://fsds-sfdd.ca/index_fr.html#/fr/intro/)
- La Stratégie de communication d'EuroMAB
- Le groupe de travail sur les Premières Nations d'EuroMAB

2.4.2 Résultats des plans de gestion ou de coopération des organismes du gouvernement et d'autres organisations dans la réserve de biosphère

Comme exprimé précédemment, la RMBMU ne détient aucune autorité de gestion territoriale ou d'administration du régime légal et règlementaire applicable aux trois zones. Ainsi, le succès de ses propres interventions est forcément le fruit d'une collaboration généralement efficace avec les instances détenant cette autorité. Ce sujet est abordé particulièrement sous les angles de la conservation et de la gestion intégrée dans les différentes sections du chapitre 4.

2.4.3. Participation permanente des populations locales au travail de la réserve de biosphère

La RMBMU dispose de plusieurs mécanismes de participation assurant la participation continue des populations locales à la gestion de la RB de Manicouagan-Uapishka et au développement de projets. Ce sujet est traité en détail à la section 7.5.

2.4.4 Rôle des femmes

Les femmes participent pleinement aux activités et aux processus décisionnels de la RB de Manicouagan-Uapishka. Par exemple, trois des huit postes du conseil d'administration de la RMBMU sont occupés par des femmes. L'équipe de la permanence est pour sa part paritaire, étant composée à 50 % de femmes. Il en va de même pour les organes consultatifs permanents qui sont en place, comme le comité de développement durable associé à la démarche Ma Ville Ma Voix (cf. 5.6), où 50 % des postes sont présentement occupés par des femmes, en plus d'un siège spécifiquement dédié à la représentation des intérêts des femmes (voir http://mavillemavoix.com/acteurs).

En outre, dans tous les projets que la RMBMU met en œuvre, un souci prononcé en faveur de l'équité et de l'égalité entre les sexes, voire en faveur du renforcement de la capacité d'agir des femmes, est continuellement présent. C'est ce qui explique, par exemple, que le rôle des femmes dans les communautés autochtones a été inscrit au programme de coopération entre le peuple sami de Suède et la communauté innue de Pessamit (cf. 6.3) ou encore que la composition des équipes de jeunes participants de la Manicouagan aux programmes d'expéditions dans l'Arctique (cf. 6.3) a chaque année été paritaire.

Le partenariat entre les Innus et les Samis comporte en effet un volet sur le leadership des femmes dans les communautés. Les deux nations étaient traditionnellement matriarcales, mais, avec l'arrivée de la politique moderne, les femmes ont peu à peu perdu leur pouvoir au profit des hommes. Le peuple sami de Grän et la communauté innue de Pessamit ont toutes deux des conseils au sein desquels siègent aujourd'hui des femmes, indiquant leur retour dans les modes de prise de décision contemporains. Ainsi, le projet vise à documenter ce phénomène, mais également à examiner, de façon générale, les enjeux que les femmes affrontent dans les communautés autochtones.

L'un de ces enjeux étant la violence conjugale, une visite des Samis au Québec en 2016 a été exclusivement investie dans des réunions et des ateliers sur ce thème. À titre d'exemple, les Samis ont visité la Maison communautaire Missinak avec l'objectif de reproduire cet exemple à Umea. Il s'agit d'une agence spécialisée dans les services de guérison pour les femmes autochtones et leurs familles en difficulté, incluant des services tels que :

- Logement pour les femmes autochtones et leurs enfants
- Prise en charge en réponse à la violence familiale
- Services individuels pour les femmes et les enfants autochtones et référencement à d'autres services externes
- Travail spirituel, émotionnel, intellectuel et physique de l'enfant pour sa préparation à l'école

Dans un ordre d'idées plus général, est également à souligner la présence, au sein de la RB de Manicouagan-Uapishka, de trois organisations particulièrement actives en ce qui a trait au soutien et au renforcement du rôle des femmes. Le Regroupement des femmes de la Côte-Nord (https://fr-fr.facebook.com/Regroupement-des-femmes-de-la-Côte-Nord-317659211709947/), Émersion (www.emersion.qc.ca) et FemmEssor Côte-Nord (https://fr-ca.facebook.com/Femmessorcotenord/) œuvrent respectivement dans

les domaines de la représentation, de l'employabilité et de l'entrepreneuriat féminin en offrant des programmes, des services professionnels et des outils de financement dédiés aux femmes.

Ceci s'inscrit dans un contexte où, au Québec, la politique gouvernementale Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait (Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2007) a mené à la mise en place de nombreuses mesures visant à intégrer des instruments soutenant le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la prise de décision gouvernementale. Le suivi des données différenciées selon les sexes, leur analyse et leur usage au bénéfice d'une adaptation des programmes sociaux, communautaires et économiques sont hautement facilités par l'application systématique, par l'Institut de la statistique du Québec, de l'analyse différenciée selon les sexes (voir Secrétariat à la condition féminine, 2007) à tous les traitements de données statistiques qui s'y prêtent.

Ce que révèlent ces données en ce qui a trait à la condition socioéconomique des femmes est le rôle actif qu'elles jouent également sur le marché du travail de la Manicouagan. Le taux de travailleuses dans la Manicouagan (69,4 % en 2014) n'est en effet que très légèrement inférieur au taux de travailleurs (71,8 % en 2014), avec la particularité, toutefois, de demeurer stable pour les femmes et de décroitre lentement pour les hommes (ISQ, 2016). Or, en 2015, un écart important subsistait entre le revenu d'emploi médian des hommes (52 735 $) et celui des femmes (33 104 $) (ISQ, 2015b). Cet écart tend toutefois à s'amoindrir avec la hausse progressive du revenu d'emploi des femmes et le déclin du revenu d'emploi des hommes, ces indicateurs ayant respectivement enregistré des taux de croissance annuels moyens de 3,3 % et de –1,2 % entre 2011 et 2015 (ISQ, 2015b). Ceci peut possiblement être attribué aux effets à long terme de la Loi sur l'équité salariale (RLRQ, chapitre E-12.001). Adoptée en 1996, celle-ci « a pour objet de corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois dans des catégories d'emplois à prédominance féminine ». Dans la Manicouagan, ces tendances peuvent en outre s'expliquer par la présence majoritaire des hommes dans des secteurs industriels qui ont connu les plus importantes fluctuations au cours des dernières années, dont la foresterie et la métallurgie (cf. 5.1), tandis que les travailleuses se concentrent en plus grand nombre au sein du secteur des services, qui a généralement été marqué par plus de stabilité pendant la même période.

2.4.5 Changement au principal régime de protection des aires centrales et des zones tampons

Les régimes légaux applicables aux aires centrales et aux zones tampons demeurent inchangés par rapport à 2007. Les stratégies qui en découlent, notamment dans le cas de l'habitat du caribou forestier, qui constitue la part principale des zones tampons, ont toutefois fait l'objet d'adaptations stimulées par les connaissances scientifiques. Le chapitre 4 traite en détail du sujet.

2.4.6 Travaux scientifiques de recherche et de surveillance continue

Les plus importantes institutions menant des activités de recherche et de surveillance continue dans la RB de Manicouagan-Uapishka sont présentées à la section 6.1. Les principaux sujets abordés sont quant à eux présentés à la section 6.2 et une bibliographie sélective est fournie à l'annexe J.

2.4.7 Renforcement des capacités collectives pour la gouvernance générale de la réserve de biosphère

Ce sujet est traité sous différents angles au chapitre 7.

2.4.8 Interactions entre les trois zones

La gradation des régimes en vigueur pour la gestion des trois zones est conséquente avec les dispositions du Cadre statutaire (article 4, alinéa 5), soit la protection légale et permanente (aires centrales), la mise en œuvre de mécanismes adaptatifs et spécifiques de soutien à la préservation des écosystèmes (zones tampons) et la gestion intégrée des ressources et du territoire (aire de transition). La gestion intégrée de l'aire de transition, pour laquelle des mécanismes légaux ont été renforcés au cours de la dernière décennie, constitue un facteur favorable à l'efficacité des aires centrales et des zones tampons.

N'ayant autorité sur aucune de ces zones, la RMBMU y stimule néanmoins les processus d'harmonisation à travers la concertation, le développement d'outils pour l'application du développement durable et l'acquisition et la diffusion de savoirs, notamment des savoirs pratiques en soutien à la gestion intégrée.

Le descriptif des zones est présenté au chapitre 4, tandis que les chapitres 5, 6 et 7 offrent différentes illustrations des processus d'harmonisation que la RMBMU facilite.

2.4.9. Rôle des jeunes

L'exode des jeunes avait été identifié, en 2007, comme l'un des défis majeurs auxquels la RB de Manicouagan-Uapishka faisait face. Cet enjeu démographique est d'ailleurs toujours d'actualité (cf. 2.2.3).

Par les projets qu'elle met sur pied, la RMBMU cherche à stimuler la fierté des jeunes envers leur communauté locale, visant leur retour en région, tout en créant de nombreuses opportunités concrètes pour eux. Une proportion importante des initiatives mises en œuvre par la RMBMU au cours des dix dernières années s'inscrit exactement dans cette perspective.

Pour ne souligner que quelques exemples, qui sont détaillés davantage aux sections 6.3 et 6.4, on peut notamment citer l'édition de l'Atlas de la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka, remis gratuitement à tous les élèves de cinquième secondaire de la région et aux étudiants du Cégep de Baie-Comeau, la réalisation de la trousse pédagogique Identité et territoire, destinée aux jeunes du secondaire, la conception participative de la bande dessinée La Grande aventure dans la Manicouagan, dont le personnage est issu d'un concours de dessin organisé dans les écoles primaires de toute la région, l'implication, grâce à la RMBMU, de groupes d'étudiants du Cégep de Baie-Comeau lors de la tenue de chacune des éditions annuelles de la Grande Corvée des monts Groulx (voir http://rmbmu.com/grande-corvee-des-monts-groulx-127) et l'organisation d'expéditions dans l'Arctique pour des jeunes de la Manicouagan dans le cadre du programme Students on Ice.

C'est d'ailleurs dans le cadre de ce dernier projet que la RMBMU rendait possible, en 2015, la participation de Noah Picard-Simon, un jeune Innu de Pessamit, au Forum mondial des jeunes de l'UNESCO afin qu'il y témoigne de son expérience au sein de cette expédition (UNESCO, 2015).

> Noah Picard-Simon, Innu de Pessamit, au 9e Forum des jeunes de l'UNESCO à Paris, France
© Emilie Fondanesche / Gouvernement du Québec

Il va sans dire que la RMBMU valorise la participation des jeunes au processus décisionnel de la RB de Manicouagan-Uapishka. C'est dans cette optique qu'elle a mis sur pied son propre groupe consultatif jeunesse, un « regroupement de jeunes de la Manicouagan, âgés de 16 à 35 ans, s'intégrant à la gouvernance participative de la RMBMU, afin d'en enrichir la démarche réflexive et opérationnelle ». Les membres du groupe consultatif jeunesse ont le « double mandat [de] s'assurer que la voix des jeunes de la Manicouagan influence le discours et les pratiques de la RMBMU [et de] s'assurer de l'engagement soutenu des jeunes dans les activités de la RMBMU » (cf. 7.5.1). Afin de bonifier la portée de cette initiative, la RMBMU envisage à ce jour de créer un poste

d'observateur jeunesse au sein de son conseil d'administration et de mettre à profit son leadership territorial pour faciliter la participation des jeunes auprès d'autres partenaires de l'organisation.

Enfin, depuis la fondation de la RMBMU, son équipe permanente a toujours compté de jeunes professionnels. À de nombreuses occasions, la RMBMU s'est associée aux Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ) afin d'offrir des occasions de perfectionnement et de développement professionnel à ses employés, entre autres dans le cadre de missions en Belgique (http://rmbmu.com/deux-baie-comois-en-Belgique), en Australie (http://rmbmu.com/la-reserve-mondiale-de-la), au Maroc (http://rmbmu.com/la-rmbmu-au-maroc-pour-la-global) et en Estonie (voir NordMAB, 2015). C'est aussi dans cette perspective que la chargée de projet et des communications de la RMBMU a organisé et présidé un atelier sur l'implication des jeunes au sein des réserves de biosphère à Lima, au Pérou, à l'occasion du 4e Congrès mondial des réserves de biosphère (http://www.lemanic.ca/la-rmbmu-tire-son-epingle-du-jeu-a-lima/). Celle-ci siégeait d'ailleurs jusqu'à tout récemment au Groupe consultatif jeunesse (GCJ) de la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCU).

Cela dit, c'est l'ensemble de cette action structurante qui a fait dire à la Jeune chambre de Manicouagan, dans sa lettre d'appui au renouvèlement de la désignation de la RB de Manicouagan-Uapishka, en novembre 2016, que « la RMBMU stimule le renforcement du sentiment d'appartenance de la jeune génération à l'égard d'une Manicouagan inclusive, ouverte et innovante. La RMBMU dynamise par ailleurs des opportunités concrètes de développement professionnel et personnel pour nos jeunes par des initiatives comme l'ont été l'organisation d'expéditions dans l'Arctique canadien avec Students on Ice, la mise en place d'un programme de stages dans une réserve de biosphère du Bénin ou encore la coordination de camps de découverte du territoire à la Station Uapishka. En somme, la vive fierté que stimule la désignation de la RMBMU par l'UNESCO et les réalisations qui en découlent sont particulièrement contributives à la rétention des jeunes dans la région. Cela constitue une facette fondamentale du défi démographique et économique que la Manicouagan s'active toujours à relever et auquel la RMBMU est l'une des réponses hautement pertinentes. » (voir l'annexe K)

> Camp de jeunes Innus à la Station Uapishka
© Daniel Beaulieu

3. SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Les services écosystémiques réfèrent aux bénéfices que soutirent les sociétés humaines de la nature. Ce concept vise à désagréger les écosystèmes en une série d'attributs, vecteurs de bien-être, qui rendent la vie possible à l'homme (Boyd et Banzhaf, 2006). Le raisonnement généralement accepté veut que ces services écosystémiques naissent des structures et processus naturels. Les structures sont les supports biotiques et abiotiques, alors que les processus relèvent des cycles et interactions entre ces supports (De Groot et coll., 2002). Ainsi, considérant le capital naturel comme étant l'ensemble des écosystèmes et du territoire et comme la réserve des ressources naturelles et environnementales, les services écosystémiques, eux, représentent l'ensemble des bénéfices (sociaux, économiques, sanitaires, spirituels, etc.) qui en découlent (Daily, 1997).

Au Canada, bien que plusieurs groupes de recherche mènent des travaux visant à adapter ou à bonifier les cadres scientifiques existants pour évaluer les services écosystémiques et opérationnaliser des outils d'aide à la décision qui y sont rattachés[3], il est impossible d'affirmer que ces travaux alimentent les politiques publiques de façon systématique et à large échelle. Une publication de 2013, issue du projet sur l'indice du potentiel des écosystèmes au Canada (IPEC) et produite conjointement par Environnement et Changement climatique Canada et Ressources naturelles Canada, souligne qu'un « obstacle manifeste à l'évaluation des services écosystémiques nationaux est la disponibilité de données fiables, et l'accès facile à ces dernières » (Doyle et Malouin, 2013).

Il n'en demeure pas moins que, au Québec, les Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique dévoilées en 2013 font des services écologiques un enjeu transversal abordé à travers les trois dimensions du développement durable, soit « le milieu de vie (dimension environnementale), le mode de vie (dimension sociale) et le niveau de vie (dimension économique) ». Inspirées du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique, ces orientations sont en effet fondées sur « la conservation de la diversité biologique et [le] maintien des services écologiques », le « développement sans préjudice irrémédiable à la diversité biologique et aux services écologiques » et « [l']acquisition et [la] diffusion de connaissances sur la diversité biologique et les services écologiques » (Gouvernement du Québec, 2013).

Ces éléments de cadre scientifique et stratégique, malgré les freins qui se posent à leur intégration systématique aux mesures administratives, légales et règlementaires qui régissent la gestion et l'aménagement du territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka, notamment dans un contexte où ces mesures ne sont pas sous l'autorité locale de la RMBMU mais plutôt sous celle de différents ordres de pouvoirs publics, constituent néanmoins une avancée certaine par rapport à 2007, alors que la question des services écosystémiques n'avait pas été directement abordée dans le formulaire de proposition et qu'il n'existait alors aucune évaluation à l'échelle de la RB de Manicouagan-Uapishka.

Ainsi, la RMBMU a voulu saisir l'occasion que représente l'examen périodique pour dresser un premier état des lieux en ce qui a trait à la contribution des écosystèmes et de la biodiversité au bien-être humain dans la RB de Manicouagan-Uapishka et poser les jalons d'une réflexion sur l'intégration de cette approche aux pratiques de gestion en vigueur. Cette évaluation sommaire, principalement réalisée à l'automne 2016, est le fruit de la collaboration d'une équipe du département des sciences naturelles de l'Université du Québec en Outaouais, sous la direction de monsieur Jérôme Dupras, Ph. D. Les textes, les schémas et la cartographie des sections 3.1, 3.2 et 3.3 ci-dessous de même que le premier paragraphe de la présente introduction sont tirés intégralement de cette contribution.

3.1 Mise à jour des services écosystémiques

En utilisant le cadre de référence de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, sept services écosystémiques fournis par les écosystèmes du territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka ont été identifiés. Cette sélection s'inscrit dans le cadre d'une évaluation sommaire dont l'objet était de dresser, dans une perspective de soutien aux efforts de développement durable mise en œuvre dans la RB de Manicouagan-Uapishka, un premier état des lieux utile à la compréhension de l'importance et de la répartition générale des services qui y sont rendus par les principaux écosystèmes. Sur la base de la méthodologie mise en œuvre, laquelle est décrite ci-dessous, une valeur monétaire a pu être attribuée à cinq des services ciblés. La valeur totale de ces services a été

[3] C'est le cas, entre autres, du Bennett Lab at McGill (http://bennettlab.weebly.com/), de l'Institut des Sciences de la Forêt tempérée (ISFORT) de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) (https://isfort.uqo.ca), de l'Institut de recherche sur les terres humides et la sauvagine de Canards illimités Canada (http://www.canards.ca/a-propos-de-nous/linstitut-de-recherche-sur-les-terres-humides-et-la-sauvagine/) ainsi que de plusieurs organismes et ministères du gouvernement fédéral du Canada.

mesurée à hauteur de quelque 1,3 milliard de dollars par an, ce montant étant principalement expliqué par les services de régulation en eau et de régulation du climat par le stockage et la séquestration du carbone.

Service écosystémique	Valeur (M$/an)
Produits forestiers ligneux	8,9
Biens alimentaires	3,5
Stockage du carbone	611,1
Séquestration du carbone	77,4
Approvisionnement en eau	572,0
Habitat pour la biodiversité	-
Activités récréotouristiques	2,0
Services culturels autochtones	-
Total	**1 274,9**

Cadre conceptuel

Selon la progression proposée par l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, les relations entre éléments biotiques et abiotiques du capital naturel produisent des services écosystémiques d'autoentretien qui, eux, génèrent des services de prélèvement, de régulation et de culture affectant les éléments du bien-être humain, soit la sécurité, les éléments d'une vie agréable, la santé et les bonnes relations sociales (cf. figure 2).

Les services écosystémiques d'autoentretien sont le support et les mécanismes fonctionnels des écosystèmes, soit le cycle des nutriments, la formation des sols ou la production primaire de biomasse. Ce support permet à la biodiversité de générer les services qui répondront directement à des besoins humains. La qualité et la quantité de la production de services écosystémiques d'autoentretien dépendent de la richesse de la biodiversité et des qualités fonctionnelles des écosystèmes (Tilman, 1996, 1999, 2001; Schwartz et coll., 2000; Hector, 2002; Mitchell et al., 2013).

Les services de prélèvement renvoient à une consommation directe des ressources naturelles telles que l'eau, la nourriture, le bois, les hydrocarbures ou la fibre. Les services de régulation incluent les processus issus de l'interaction entre le vivant et le non-vivant qui fournissent un milieu de vie propice à l'homme, c'est-à-dire la régulation d'un climat approprié et du cycle de l'eau, la prévention d'inondations ou de maladies, la pollinisation ou encore la filtration de l'eau. Les services culturels se rapportent aux valeurs immatérielles que s'approprie l'être humain à partir de la nature et de la biodiversité. On peut penser à l'esthétisme d'un paysage, à l'éducation, à la culture ou à la spiritualité. Certains auteurs font aussi intervenir une quatrième classe de services d'utilité, les fonctions d'habitat, où l'on considère la nature comme fournisseuse d'habitats pour la biodiversité (par exemple Daily, 1997). La figure 2 expose la progression type des relations entre les services écosystémiques et le bien-être humain telle que proposée dans l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire.

Figure 2. L'impact des services écosystémiques sur le bien-être humain selon le cadre de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire

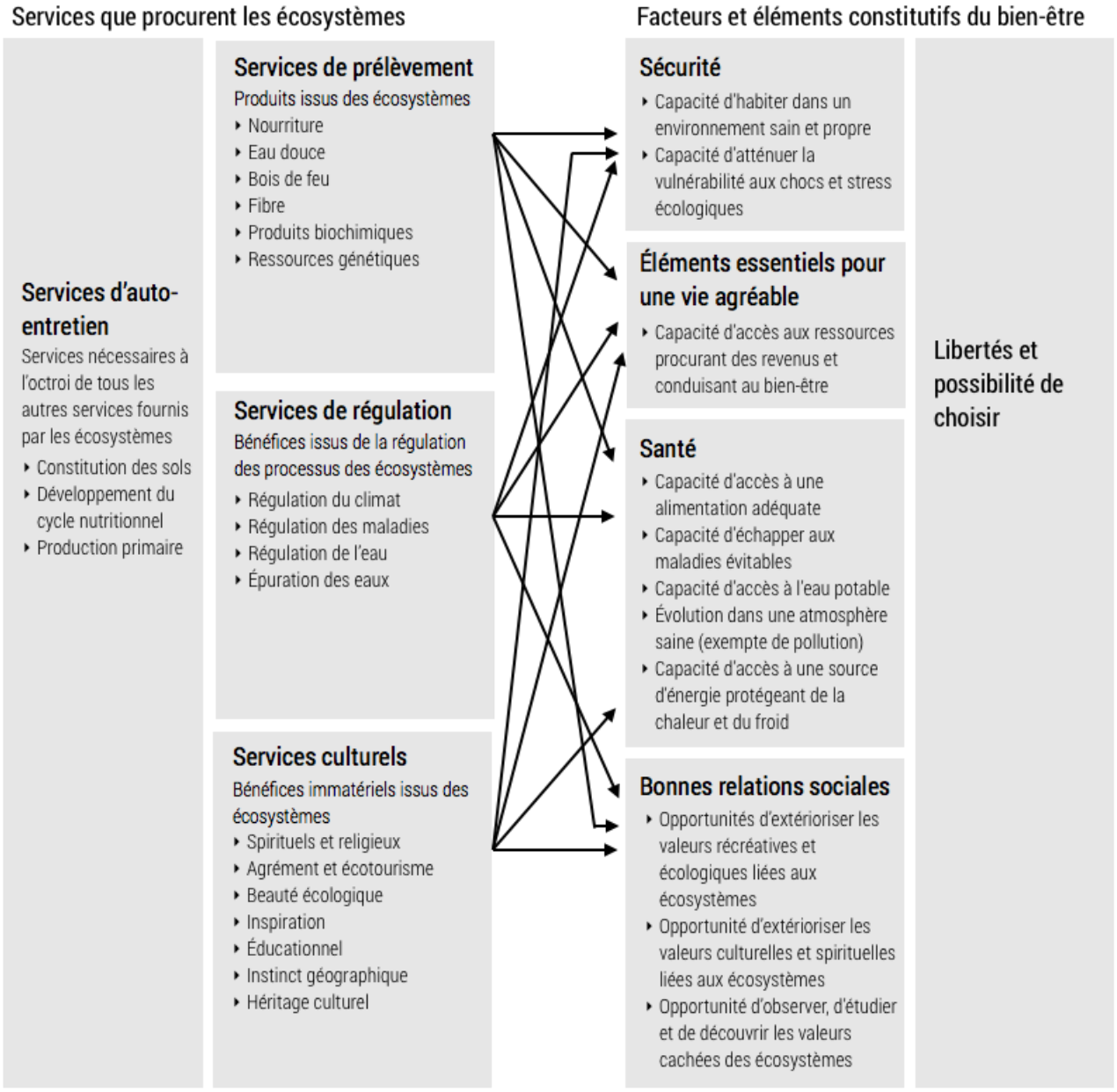

Source : Alcamo et al. (2003)

Méthodologie

En se basant sur une méthodologie en cinq étapes[4], chacun de ces services a été évalué par l'intermédiaire des indicateurs cibles. On a aussi procédé à l'identification géographique des zones de production de multiples services. Plus précisément, c'est la méthode de transfert de bénéfices qui a été utilisée, car elle permettait de transférer les résultats d'une ou de plusieurs études existantes à un autre site présentant des caractéristiques similaires (Dupras et Revéret, 2015) en respect d'un certain nombre de contraintes. En effet, le transfert de bénéfices est la seule méthode qui rendait possible, dans ce contexte, une première analyse de la valeur de plusieurs services pour plus d'un écosystème, donnant un aperçu global des dynamiques du territoire à l'étude.

Les analyses cartographiques ont principalement été réalisées à l'aide du logiciel ArcGIS et de différentes couches de données géographiques. Puisque les classes proposées par le jeu de données étaient trop nombreuses par rapport aux besoins de l'analyse par écosystème, une harmonisation des classes d'utilisation des sols a été faite sur la base des écosystèmes généralement étudiés dans la littérature relative aux services écosystémiques (MEA, 2005; TEEB, 2010; Van der Ploeg et coll., 2012; Costanza et coll., 2014). Le tableau ci-dessous et la figure 3 présentent le détail des grandes catégories d'usage de sols retenues pour l'étude, soit les zones agricoles, le bâti humain, les arbustaies, les zones de coupes et de régénération, les forêts de conifères, les forêts mixtes et de feuillus, les milieux aquatiques et les milieux humides.

Classes générales d'utilisation des sols

Une part importante du territoire (46,3 %) est couverte par des forêts de conifères, suivies des milieux aquatiques (18,8 %) et des zones de coupes et de régénération (12,3 %). Les milieux humides occupent une petite proportion du territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka (4,2 %), mais ils sont très bien répartis. À l'intérieur des milieux aquatiques, 300 000 hectares constituent des réservoirs pour la production hydroélectrique.

Type	Superficie (ha)	%
Agriculture	2 109	0,0
Bâti humain	18 017	0,3
Arbustaies	202 858	3,7
Coupes et régénération	664 902	12,3
Forêts de conifères	2 510 143	46,3
Forêts mixtes et de feuillus	403 551	7,4
Milieux aquatiques	1 021 541	18,8
Milieux humides	228 554	4,2
Autres	368 459	6,8

[4] Ces étapes sont 1) définition de l'aire d'étude 2) classification et cartographie selon l'utilisation des sols 3) sélection des services écosystémiques 4) évaluation des services écosystémiques et 5) analyse spatiale de la valeur des services écosystémiques.

Figure 3. Utilisation du territoire aux fins de l'analyse des services écosystémiques

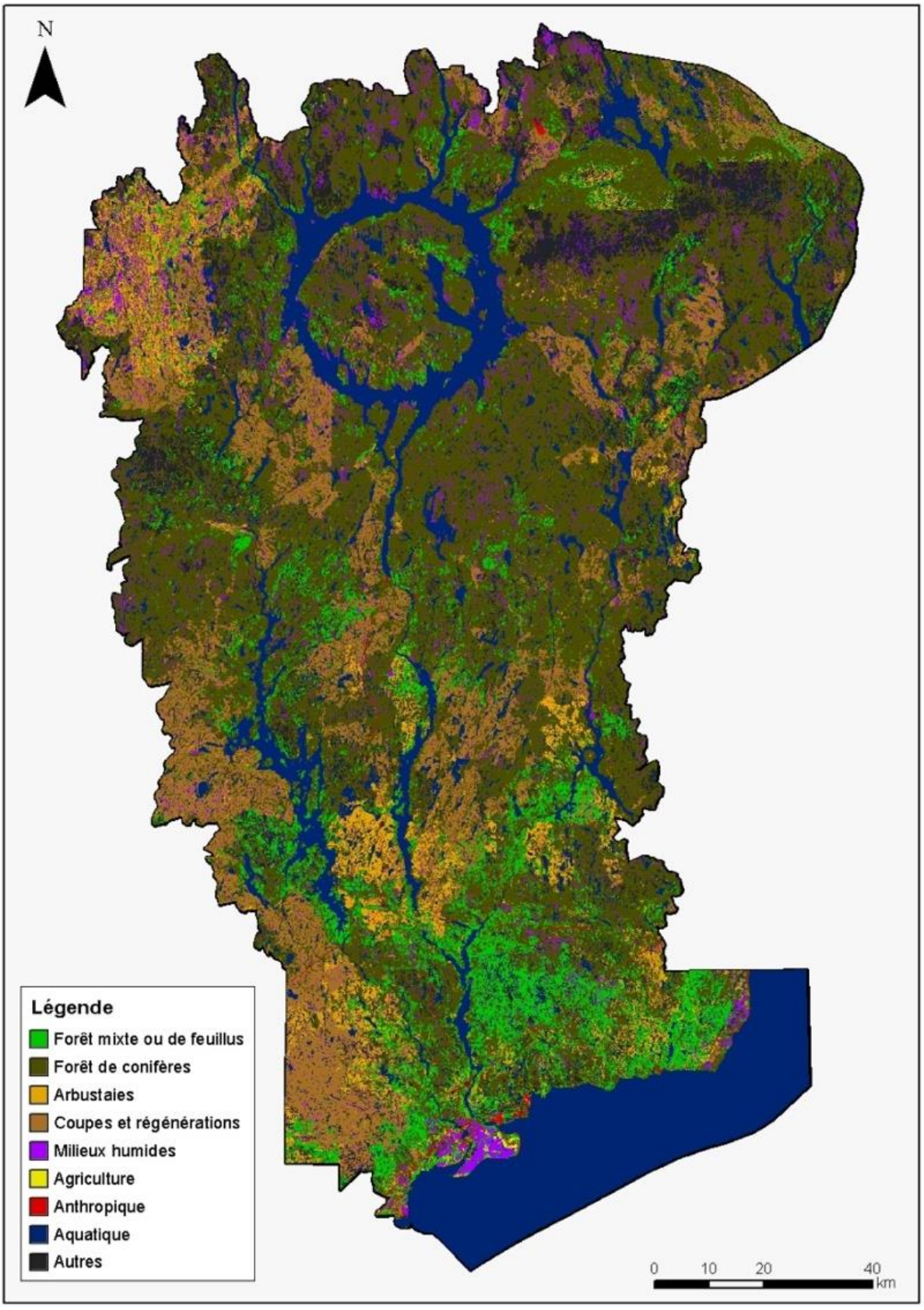

Évaluation des services écosystémiques

Partant d'une adaptation du cadre conceptuel de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, les services écosystémiques qu'il était possible d'évaluer selon la disponibilité des données ont été identifiés. Les adaptations apportées permettent de refléter les caractéristiques du site cible, d'encadrer le transfert de valeur et d'éviter le double comptage. Cette reclassification entraine une sélection de sept services écosystémiques telle que présentée ci-dessous. Il est à noter que le service de régulation du climat global est scindé en deux volets, l'un couvrant la séquestration du carbone et l'autre, le stockage.

Liste adaptée des 24 services écosystémiques proposés par l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (2005) et leur applicabilité au contexte de l'étude

Type	Biens et services écosystémiques	Applicabilité
Approvisionnement	Produits forestiers ligneux	
	Biens alimentaires	
	Ressources génétiques	
	Ressources biochimiques et pharmaceutiques	
	Ressources ornementales	
	Production primaire	
	Approvisionnement en eau	
Régulation	Qualité de l'air	
	Régulation du climat global	
	Régulation du climat local	
	Régulation des crues	
	Prévention d'évènements extrêmes	
	Contrôle de l'érosion	
	Contrôle biologique	
	Pollinisation	
	Traitement et qualité de l'eau	
	Formation des sols	
	Habitat pour la biodiversité	
	Régulation des maladies et ravageurs	
Culturels	Loisir et tourisme	
	Valeurs esthétiques	
	Valeurs spirituelles et religieuses	
	Valeurs éducatives	
	Valeurs culturelles	

	Non applicable au contexte de l'étude
	Applicable

Ainsi, les services écosystémiques évalués se rapportent aux produits forestiers ligneux, aux biens alimentaires, au stockage de carbone, à la séquestration de carbone, à la régulation de l'eau, à l'habitat pour la biodiversité, aux activités récréotouristiques et aux services culturels autochtones. L'analyse de chacun de ces services est expliquée ci-dessous.

a) Produits forestiers ligneux

L'analyse de la valeur du bois d'œuvre s'est faite à l'aide des unités d'aménagement du Bureau du Forestier en chef (BFC) et des valeurs des zones tarifaires du Bureau de mise en marché des bois (BMMB). Les rapports finaux de 2014 des unités d'aménagement composant le territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka ont servi à déterminer les possibilités forestières du territoire pour différents types d'essences, c'est-à-dire les volumes de bois qui peuvent être récoltés de façon soutenue sur 150 ans. La grille indexée des valeurs marchandes d'octobre 2016 du BMMB a ensuite permis de déterminer la valeur brute de ces essences. La grille de valeurs du BMMB est subdivisée en plusieurs zones de tarification. Au total, 21 zones découpent le territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka. De plus, les valeurs y sont présentées selon la qualité du bois. Toutefois, à défaut de connaitre la qualité du bois qui est récolté sur le territoire, une moyenne de la valeur des différentes qualités a été calculée pour chacun des types d'essences.

Une combinaison de couches spatiales a permis de regrouper en sous-régions les données de possibilités forestières aux valeurs monétaires des zones tarifaires. Cette démarche a nécessité une pondération par superficie forestière de façon à distribuer la valeur totale des unités d'aménagement entre les sous-régions. Cette procédure a permis d'estimer une valeur de récolte de bois annuelle de 8 920 240 $. La section 5.1 retrace quant à elle de quelle manière l'industrie forestière a évolué dans la RB de Manicouagan-Uapishka au cours des dix dernières années.

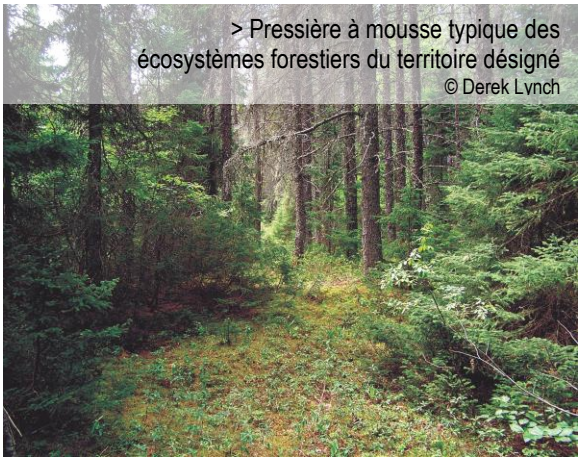

> Pressière à mousse typique des écosystèmes forestiers du territoire désigné
© Derek Lynch

b) Biens alimentaires

Les milieux agricoles sont très peu représentés sur le territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka. En effet, le jeu de données utilisées ne recense que 2 109 hectares de terres agricoles dans la région, ce qui représente 0,04 % du territoire. La figure 4 montre leur concentration, essentiellement dans la péninsule Manicouagan.

Afin de déterminer le bénéfice net de chaque production agricole, la méthode de transfert de bénéfices utilisée a été basée sur trois études produites au Québec entre 2014 et 2016. Les calculs de ces études ont été effectués en mesurant la différence entre le bénéfice brut (la valeur marchande de la vente des produits agricoles) et les couts de production. Ces couts incluent le cout du travail (salaires), des machines et des différents intrants nécessaires à la production agricole. Le bénéfice net a été calculé pour l'ensemble des productions retrouvées sur le territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka. Leur valeur varie entre 116 $ et 5 111 $ par hectare par an. Les données utilisées dans les études citées proviennent de la Financière agricole du Québec (FADQ) et du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ). En ce qui concerne la canneberge, la valeur de vente atteint 0,30 $ le kilogramme et la production moyenne au Québec est de 14,9 tonnes par hectare. Les couts de production s'élèvent, quant à eux, à 0,11 $ le kilogramme. Le bénéfice net égale donc 2 771 $ par hectare par an.

En somme, la valeur totale de la production agricole de la RB de Manicouagan-Uapishka s'élève à 3 452 900 $ par an. La section 5.3 offre un portrait plus détaillé des activités agricoles en complément à cette analyse spatiale.

Figure 4. Carte des milieux agricoles

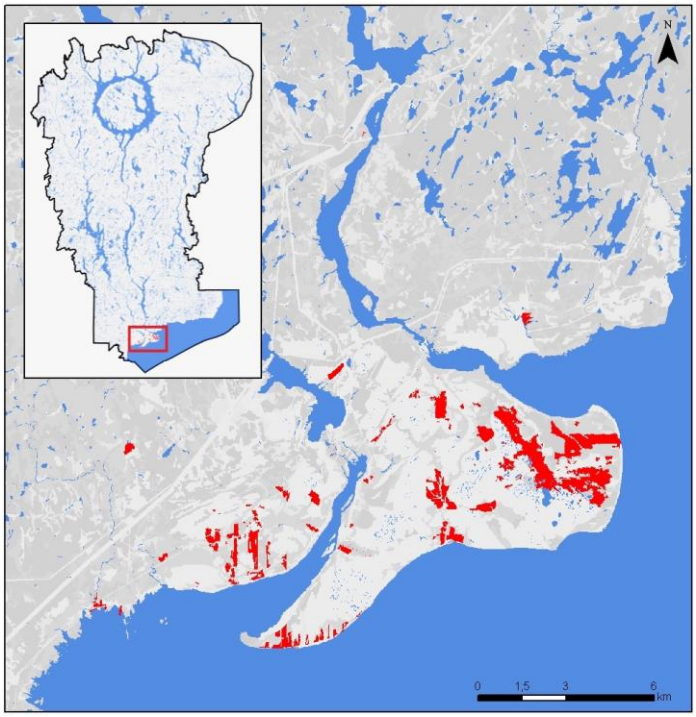

c) Régulation du climat

Le service de régulation du climat a été analysé par l'intermédiaire du stockage et de la séquestration du carbone pour les écosystèmes forestiers et les milieux humides.

Le stock de carbone a d'abord été évalué au niveau du sol à l'aide de l'étude de Garneau et Van Bellen (2016). Cette étude, qui a été réalisée pour le MDDELCC, estime le stock de carbone se trouvant dans les forêts et les tourbières de la plupart des régions de la province selon plusieurs méthodes de calcul. Plus spécifiquement, les auteurs font leurs analyses par province naturelle. Pour la province naturelle des Laurentides centrales, dans laquelle la RB de Manicouagan-Uapishka se trouve, les auteurs ont estimé, en moyennant leurs différentes méthodes de calcul, que la biomasse au sol des milieux forestiers est de 120 tonnes de carbone par hectare.

La biomasse aérienne, elle, a été estimée selon l'étude de Boudreau (2008). Cette étude estime la biomasse au-dessus du niveau du sol par des données lidar et donne des valeurs par type de milieux forestiers. Les différentes valeurs vont de 23,2 tonnes de carbone par hectare pour les forêts feuillues éparses du territoire à 73,3 tonnes de carbone par hectare pour les forêts mixtes denses. Selon la superficie de ces différents milieux, un total de 629 mégatonnes de carbone pour les milieux forestiers a été estimé. Cela constitue un équivalent de CO_2 de 2 303 mégatonnes pour les milieux forestiers.

Un document technique d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC, 2016) a été utilisé pour déterminer la valeur de ce stock de carbone. Plus spécifiquement, ce rapport définit une valeur de 42,37 $ la tonne de CO_2 pour estimer le cout social du carbone. Toutefois, comme ce stock de carbone donne des services sur une très longue période et non seulement au moment qu'il est observé, les valeurs obtenues ont été ventilées sur une période de 50 ans avec un taux d'actualisation de 3 %, soit le taux recommandé par ECCC (2016). La valeur du stock de carbone des milieux forestiers a ainsi été évaluée à 445 221 499 $ par an (ou 117,74 $ par hectare par an).

Comme pour les milieux forestiers, l'analyse des stocks de carbone des milieux humides s'est basée sur le travail de Garneau (2016). Pour la province naturelle des Laurentides centrales, les auteurs ont estimé, en moyennant leurs différentes méthodes de calcul, que la biomasse au sol des tourbières de la région est de 1 020 tonnes de carbone par hectare. Comme aucune donnée précise n'a été trouvée pour les milieux humides en général et que les tourbières constituent le type de milieux humides dominant de la région, cette valeur a été transposée aux autres types de milieux humides dans les analyses.

La biomasse aérienne a été estimée selon l'étude de Boudreau (2008). Les données lidar utilisées par les auteurs ont permis d'estimer que les tourbières forestières de la région représentent en moyenne 24,2 tonnes de carbone par hectare. En combinant cette valeur avec les taux de carbone au niveau du sol ainsi qu'aux superficies des différents milieux humides, il a été possible d'estimer un stock de carbone de 234 mégatonnes de carbone. Cela constitue un équivalent de CO_2 de 858 mégatonnes pour les milieux humides. En utilisant la valeur du cout social du carbone (ECCC, 2016), la valeur du stock de carbone des milieux humides est ainsi évaluée à 165 903 520 $ par an (ou 725,88 $ par hectare par an).

En ce qui a trait à la séquestration de carbone, le taux, pour les forêts, a été évalué à l'aide du Canadian Carbon Program (2011). Ce document indique que la capacité de séquestration de carbone des forêts du territoire étudié serait globalement de 0,1 tonne de carbone par hectare par an (ou 0,37 tonne de CO_2 par hectare par an). Pour obtenir une valeur monétaire, la valeur de 42,37 $ par tonne de CO_2 définie par ECCC (2016) a de nouveau été utilisée. La valeur estimée pour la séquestration de carbone des milieux forestiers est de 58 708 417 $ par an (ou 15,53 $ par hectare par an).

Aucun article ou document officiel n'a cependant permis de définir un taux de séquestration du carbone global des milieux humides du territoire. L'étude de Magnan et Garneau (2014) a toutefois calculé que la séquestration de carbone pour un milieu humide précis du territoire, situé dans les environs de Baie-Comeau, se situerait entre 0,528 et 0,678 tonne de carbone par hectare par an. Bien que l'étude stipule que la capacité de séquestration de carbone est très variable d'un site à l'autre et comme ce taux de séquestration a été défini dans la région étudiée et qu'aucune information globale n'a été trouvée dans la littérature à ce sujet, il a été supposé à des fins d'estimation que les milieux humides du territoire avaient un taux de séquestration de carbone de 0,528 tonne de carbone par hectare par an (ou 1,93 tonne de CO_2 par hectare par an). Pour obtenir une valeur monétaire, la valeur de 42,37 $ par tonne de CO_2 définie par ECCC (2016) a de nouveau été utilisée. La valeur estimée pour la séquestration de carbone des milieux humides est estimée à 18 735 457 $ par an (ou 81,97 $ par hectare par an).

d) Régulation de l'eau

Le service de régulation de l'eau a été mesuré ici en fonction de la production d'énergie. Les 11 centrales hydroélectriques réparties sur le territoire qui ont été considérées pour l'étude comptent une puissance totale installée de 8 545 MW (Hydro-Québec, 2016a). Selon le dernier rapport annuel d'Hydro-Québec (2015a), la puissance installée totale d'Hydro-Québec et de ses fournisseurs est de 46 984 MW. Selon les données considérées, le territoire à l'étude compte donc pour 18,2 % du potentiel électrique total dont dispose Hydro-Québec. Toujours selon le bilan annuel de 2015, Hydro-Québec a engendré des profits de 3 147 G$ en 2015. Il est donc possible d'estimer que les réservoirs considérés de la région ont une valeur annuelle de 572 M$.

En complément à cette analyse, la section 5.1 présente les activités de production d'hydroélectricité dans le contexte élargi de la production énergétique et du rôle qu'y joue la société d'État Hydro-Québec. La main-d'œuvre et les différents projets de mise à niveau du réseau de production et de distribution de la société d'État sont également abordés dans ce même chapitre.

La figure 5 ci-dessous offre une représentation cartographique des centrales hydroélectriques et des réservoirs considérés pour l'évaluation des services écosystémiques.

Figure 5. Répartition des centrales hydroélectriques et des réservoirs

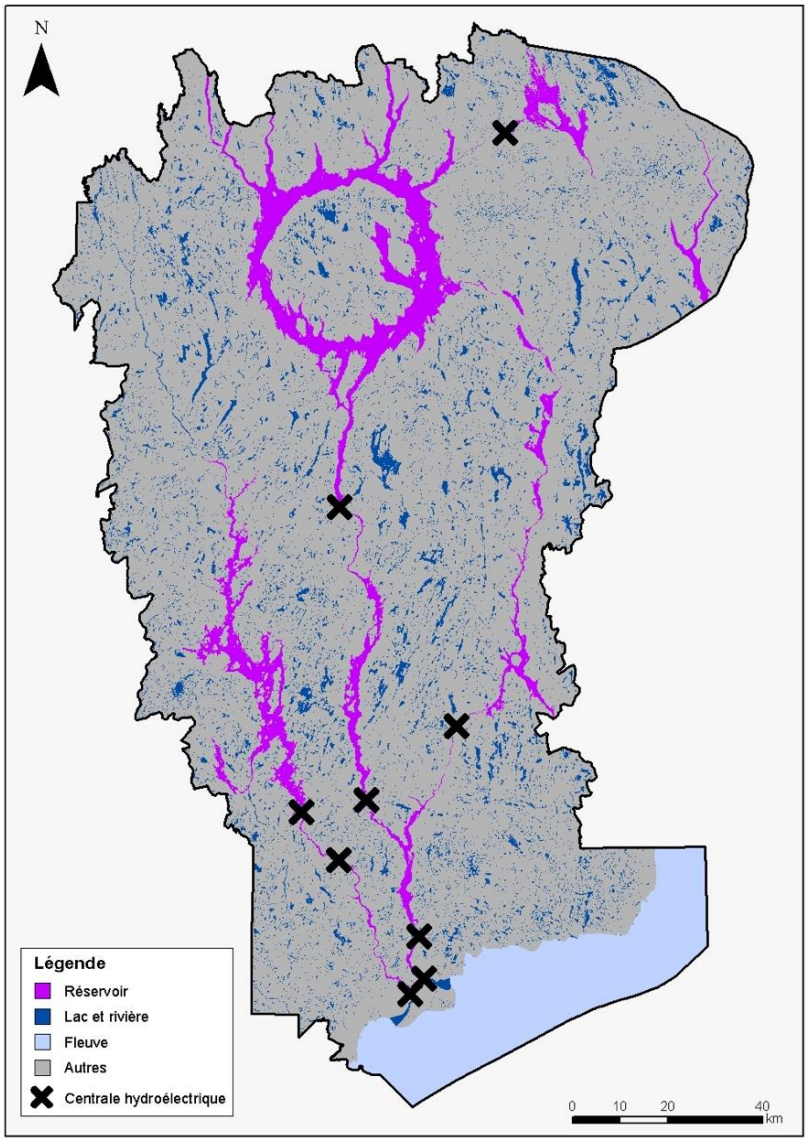

e) Habitat pour la biodiversité

Afin d'évaluer le service d'habitat pour la biodiversité, les zones du territoire qui constituent des habitats pour des espèces à statut ont été considérées. Pour ce faire, un inventaire sommaire des espèces fauniques et floristiques rares a été réalisé. Une recherche de documentation a été menée pour connaitre les occurrences d'espèces fauniques rares ou menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées dans la zone d'étude. Les bases de données suivantes ont été utilisées : l'Atlas des amphibiens et reptiles du Québec, l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec, les observations d'oiseaux sur le site public eBirds et l'Atlas de la biodiversité du Québec.

Seuls les espèces botaniques à statut, l'avifaune selon les inventaires disponibles et le caribou ont été retenus. Trois analyses ont été réalisées à partir de ces informations. La première montre les points chauds sur le plan botanique, la deuxième montre l'importance de toute la zone d'étude pour certains oiseaux à statut et le caribou et la troisième montre les zones de haute importance pour plusieurs espèces à statut. Il faut souligner que cette étude préliminaire présente plusieurs limites, dues notamment au faible pourcentage du territoire recensé.

Après avoir cartographié chacun des points d'observation, une carte des habitats a été créée pour les trois catégories d'espèces à statut sélectionnées, soit le caribou forestier, les oiseaux et les plantes. La figure 6 présente l'analyse cartographique pour chacune de ces catégories.

Figure 6. Habitats des trois catégories sélectionnées pour l'habitat pour la biodiversité

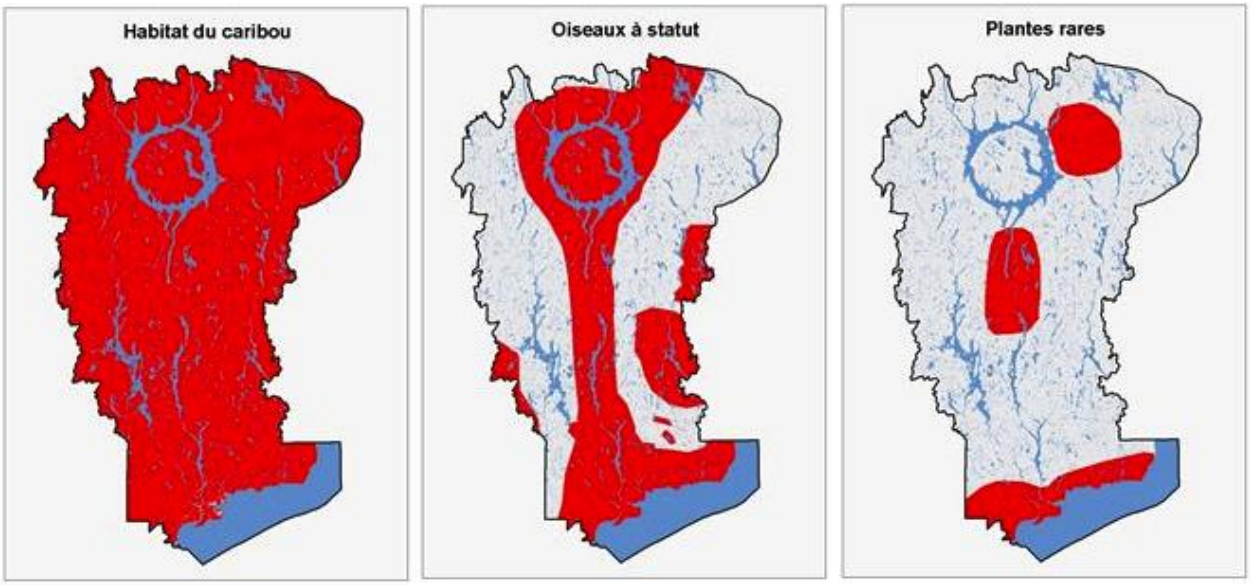

Grâce aux informations contenues dans l'Atlas de la biodiversité du Québec, la liste des espèces menacées ou vulnérables (Tardif et coll., 2005) a été colligée et analysée selon les occurrences d'espèces menacées et vulnérables pour l'ensemble du territoire québécois. Divisant le Québec en tuiles hexagonales, le document met en évidence les points chauds d'occurrence de ces espèces. Étant donné que la majorité des occurrences réfèrent aux plantes, les résultats montrés ici constituent un intermédiaire botanique des points chauds d'espèces menacées et vulnérables[5]. Ces informations ont été transformées en couches de données géospatiales afin de poursuivre les analyses.

Les résultats indiquent que, pour le territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka, trois secteurs se démarquent (cf. figure 6) : le secteur de l'extrême sud, soit l'habitat côtier et relié au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc, le secteur centre, soit à mi-chemin entre le réservoir Manic 5 (ainsi que la côte jouxtant la rivière Manicouagan), et le secteur nord-est, correspondant aux monts Groulx.

[5] Les résultats d'inventaire de l'Atlas sont le fruit d'un travail exhaustif et rigoureux. Toutefois, ils sont basés sur les occurrences d'espèces. Or, le territoire de la réserve demeure une zone majoritairement inexplorée sur le plan botanique et ces zones pourraient être modifiées.

> Metsheshu, le Renard noir en langue innue
© Jacques Tournel

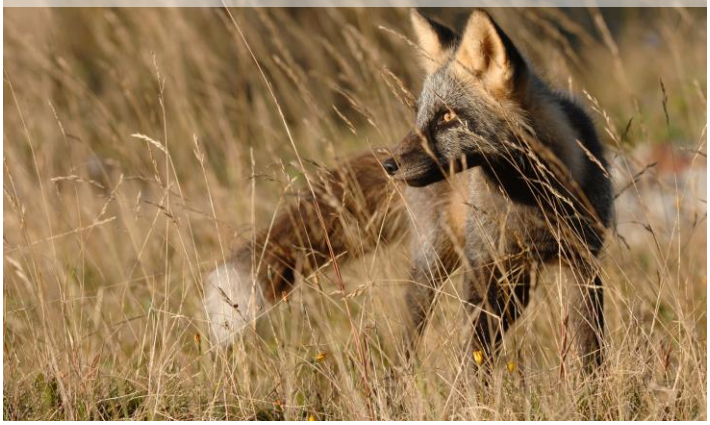

En ce qui concerne l'avifaune, les inventaires de l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec ont relevé 158 espèces présentes sur le territoire de la zone d'étude (cf. annexe I). Cette liste rassemble les espèces principalement boréales, mais aussi celles des milieux mixtes, côtiers et subarctiques. On y trouve des espèces qui se retrouvent à la limite nordique de leur aire de répartition, comme la paruline couronnée et la grive fauve, des espèces uniquement observées en milieux côtiers, comme le faucon pèlerin, le plongeon catmarin, la mouette tridactyle ou le petit pingouin, et des espèces à la limite méridionale de leur aire de répartition, comme les macreuses, le petit chevalier ou le lagopède des saules. En somme, plusieurs espèces à statut sont présentes un peu partout sur le territoire inventorié bien que certaines zones soient plus riches en espèces rares ou à statut. Le littoral abrite d'ailleurs la zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) de Baie-Comeau (UQCN, 2005). Celle-ci et les autres zones identifiées dans le cadre de l'étude sont illustrées dans la figure 6.

Enfin, le territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka est au cœur de l'aire de répartition contemporaine du caribou forestier. Plusieurs campagnes d'acquisition de données ont été menées dans le secteur d'intérêt au fil des dernières décennies afin de connaitre la situation des populations et des hardes restantes de caribou forestier (*Rangifer tarandus caribou*). Bien que certaines hardes semblent être en fort déclin ou avoir disparu ailleurs, les inventaires du secteur Manic 5 (sud), inventorié en 1991 et en 1999, laissent penser que la densité de caribous y serait demeurée relativement stable tout au long des années 1990 et que, malgré un maintien au cours des années 2000, une baisse aurait été constatée en 2005 et en 2007 (ERCFQ, 2013). La harde de Manic 5 (sud-ouest), qui a fait l'objet de différents inventaires sur diverses superficies au cours des années 2000, semble également être stable. La harde du secteur de Manic-Toulnustouc est passée de 1,8 caribou/100 km^2 en 2003 à 2,5 caribous/100 km^2 en 2009, mais pour une superficie inventoriée réduite de 35 % par rapport à 2003 (ERCFQ, 2013). Cet accroissement pourrait être lié à l'augmentation des perturbations anthropiques qui poussent les caribous à se concentrer dans des secteurs moins perturbés (Lesmerises, 2011; Leclerc et coll., 2012). L'existence de la harde du Petit lac Manicouagan, au nord-est du réservoir Manicouagan, ne peut quant à elle pas être confirmée (ERCFQ, 2013).

Cela dit, la relative stabilité observée au sein des populations et hardes de caribou forestier de la RB de Manicouagan-Uapishka dans un contexte généralisé de déclin confère au territoire une importance capitale pour le maintien de l'espèce. La RB de Manicouagan-Uapishka pourrait éventuellement servir de bastion et de population source pour les secteurs adjacents. Aux fins de l'évaluation des services écosystémiques, la figure 6 illustre ce constat.

Comme exprimé à la section 4.1 en ce qui a trait à la justification de l'agrandissement des zones tampons de la RB de Manicouagan-Uapishka, de nouvelles connaissances scientifiques suggèrent que l'établissement de massifs de protection et d'atténuation de plus grande superficie est nécessaire pour assurer une probabilité d'autosuffisance des populations. En effet, un des éléments centraux de la stabilité des populations est la survie des adultes, qui peuvent plus facilement soutenir les fluctuations du taux de survie des jeunes (Gaillard et coll., 1998). À l'aide de simulations, Crête et Desrosiers (1995) ont estimé qu'il fallait 27,5 faons pour 100 femelles à l'hiver pour stabiliser une population de caribous quand le taux annuel de survie des femelles adultes atteint 92 %. Ils ont estimé ce paramètre à 66 faons pour 100 femelles si le taux de survie baisse à 80 %. Or, dans le secteur Manicouagan, le taux de survie annuel des femelles est de 80 % pour un taux de 49 faons pour 100 femelles (Courtois et coll., 2003), ce qui est insuffisant pour maintenir cette population à long terme si on exclut l'immigration.

f) Activités récréotouristiques

Le territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka offre de vastes territoires dont peuvent bénéficier la population locale et les visiteurs. Bien que les citoyens puissent y pratiquer une très grande variété d'activités récréatives et de plein air, la présente étude s'est concentrée sur les activités de chasse à l'orignal en ce qui concerne les activités récréotouristiques en milieu forestier. D'autres indicateurs d'activités récréotouristiques, dont certaines sont plus représentatives (motoneige, pêche, randonnée, camping, etc.), auraient certes pu être mobilisés, mais le manque de données et la limitation des ressources pour le mandat ont plutôt contraint l'analyse à ce seul indicateur, qui permet néanmoins d'offrir une évaluation intéressante, bien que fortement parcellaire. Il est également à noter que ces services ne peuvent s'offrir de façon uniforme sur le territoire pour des raisons d'accessibilité. La figure 7 illustre les endroits où ces activités sont susceptibles d'être réalisées.

L'évaluation des bénéfices provenant de la chasse à l'orignal s'est faite selon le travail réalisé par Doyon et coll. (2015). Pour effectuer leurs analyses, les auteurs de l'étude se sont basés sur le surplus du consommateur lié à une saison de chasse. La valeur de 271,75 $ est fournie par Adamowicz (1995). En moyenne, 7 462 permis de chasse ont été délivrés pour la zone 18 entre 2011 et 2015 selon les données du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. Il est à noter que la zone 18 correspond à la partie sud du territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka, mais dépasse les limites du territoire. À défaut d'avoir des données plus précises, on émet l'hypothèse que le fait de ne pas prendre en compte les permis de chasse émis pour chasser dans la partie nord du territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka est compensé par les permis émis dans la zone 18, mais n'appartenant pas au territoire ciblé. Au total, on estime donc la valeur annuelle des activités de chasse sur le territoire à 2 M$. La section 5.2 dresse une présentation complémentaire de l'importance du secteur touristique à l'échelle du territoire, qui inclut une plus grande diversité d'activités.

Figure 7. Territoire accessible pour la chasse à l'orignal (récréotourisme)

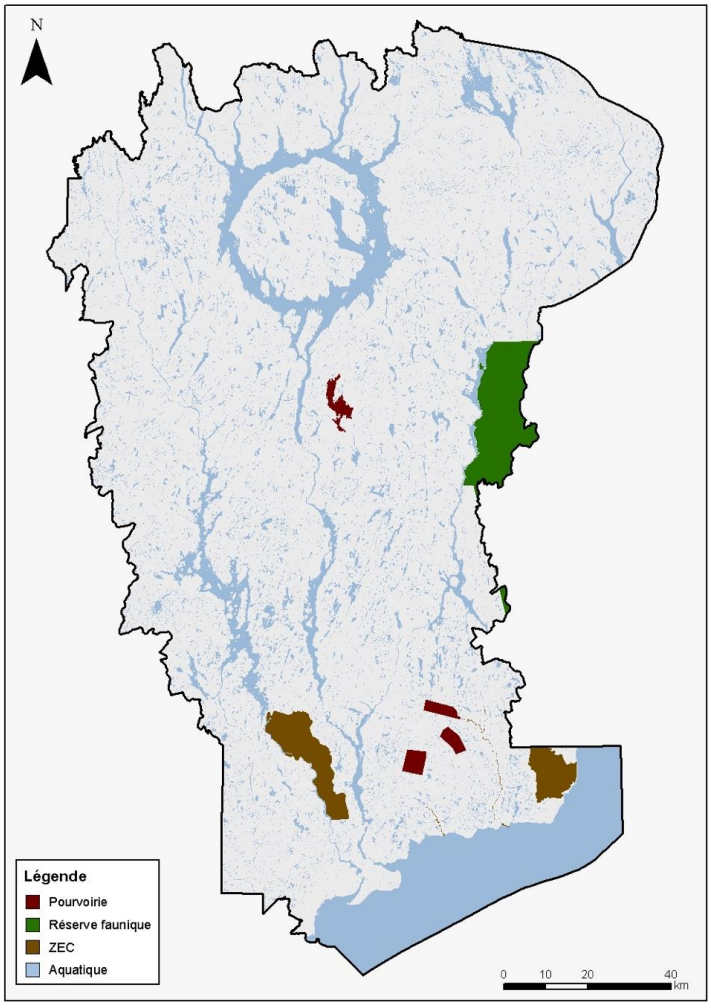

g) Services culturels autochtones

Le territoire de Manicouagan-Uapishka est fréquenté depuis au moins six ou sept mille ans par les premiers groupes autochtones qui ont commencé à s'y installer après le retrait du dernier grand glacier continental. Considérant l'historique d'occupation et d'utilisation du Nitassinan, soit le territoire ancestral de la communauté innue de Pessamit, celui-ci est, dans son intégralité, générateur de services culturels et de services d'approvisionnement liés aux pratiques traditionnelles. Le Nitassinan recèle notamment, sur toute son étendue, un très grand nombre de sites de sépultures, des sites de rassemblement, des aires de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette ainsi que des voies de déplacement.

> Femmes de Pessamit entamant un portage vers 1950. Les Innus ont sillonné le territoire désigné depuis des millénaires.
© Paul Provencher

Analyse spatiale des services écosystémiques étudiés

La majorité des services écosystémiques étudiés dans la présente analyse sont des services écosystémiques terrestres. La figure 8 montre où chacun de ces services se trouve sur le territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka.

La figure 9 illustre quant à elle les zones du territoire terrestre de la RB de Manicouagan-Uapishka qui offrent le plus grand nombre de ces services. On note que le secteur sud-est du territoire est le plus productif, fournissant l'ensemble des sept services étudiés.

Figure 8. Répartition spatiale des services écosystémiques terrestres

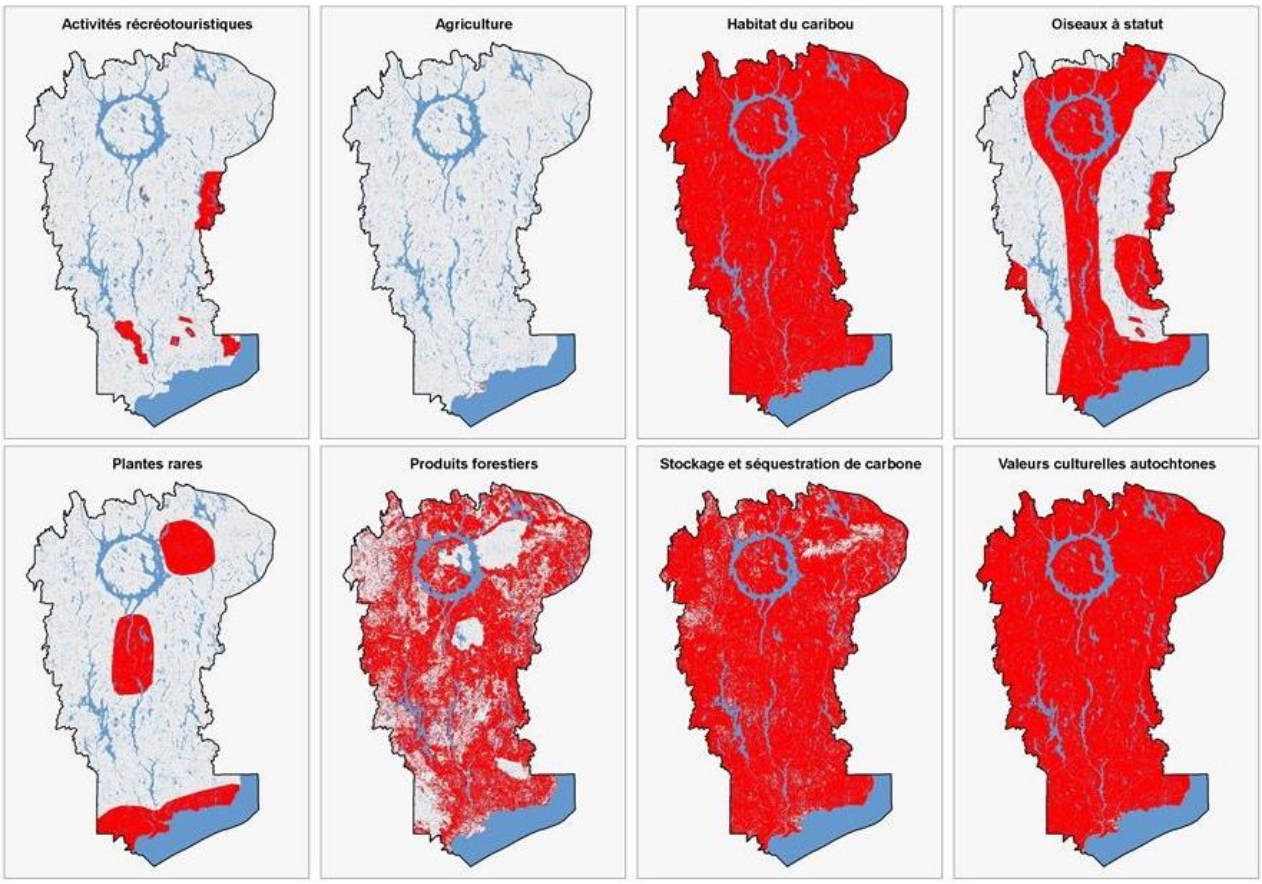

Figure 9. Nombre de services écosystémiques offerts par chacune des parcelles du territoire

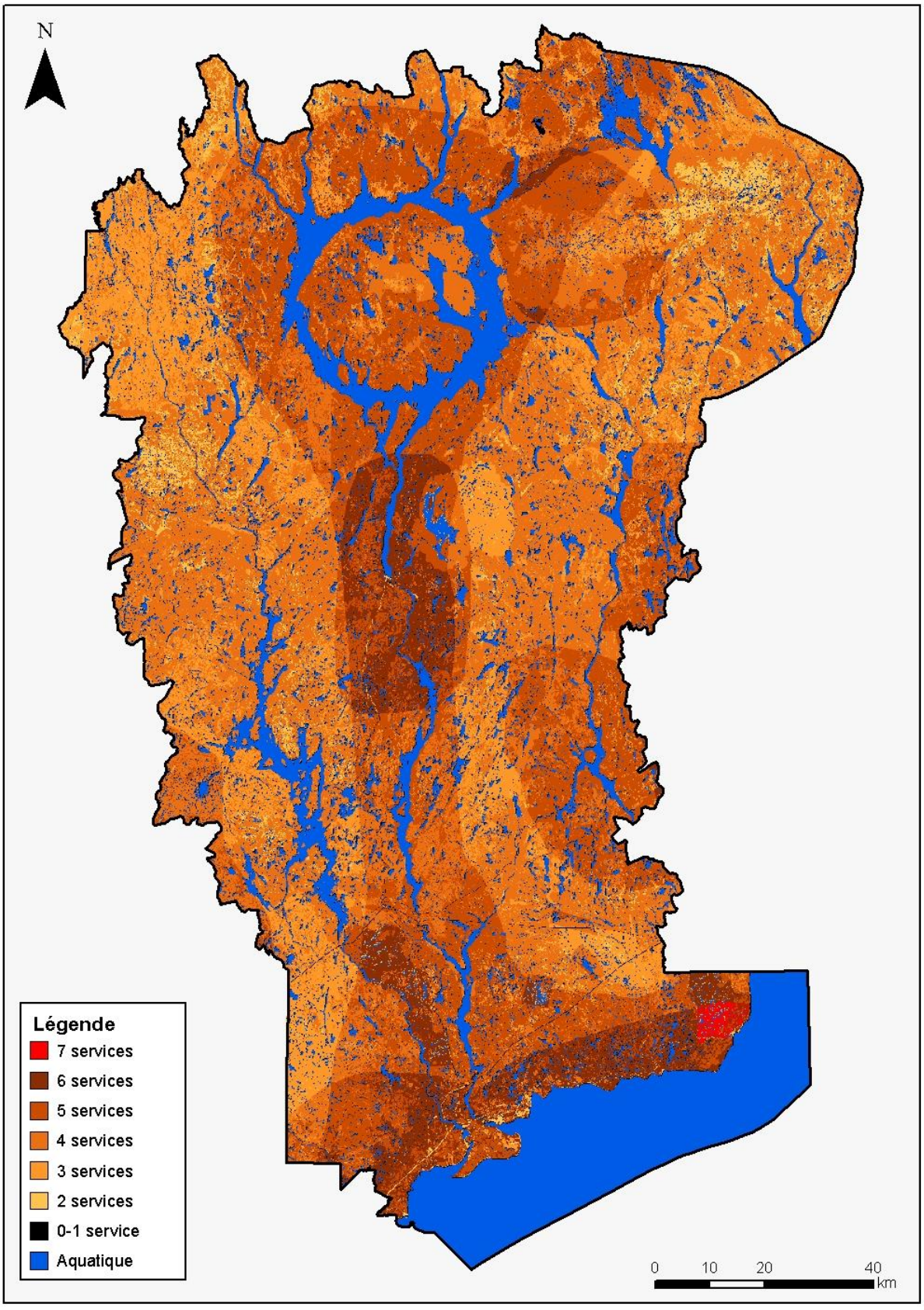

3.2 Changements concernant les indicateurs des services écosystémiques

Comme les services écosystémiques n'avaient pas été évalués dans le cadre du formulaire de proposition de la RB de Manicouagan-Uapishka en 2007, aucun indicateur n'avait été établi non plus.

L'évaluation sommaire qui a été faite dans le contexte de l'examen périodique afin de dresser un premier état des lieux à ce propos s'est, quant à elle, basée sur les indicateurs suivants, pour lesquels les valeurs, lorsque mesurées, sont données à la section 3.1. Ces indicateurs sont définis selon les types de services écosystémiques reconnus dans le cadre de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire. Ainsi établis, ils pourront plus aisément faire l'objet d'un suivi à l'avenir.

Type	Services écosystémiques	Description	Indicateurs
Approvisionnement	Produits forestiers ligneux	Produits forestiers ligneux produits par les écosystèmes forestiers	Volume de bois récolté
			Superficie en production
			Valeur économique du bois
	Biens alimentaires	Biens alimentaires produits par les systèmes agricoles	Quantité d'aliments produits
			Superficie en production
			Valeur économique des aliments
Régulation	Régulation du climat global (séquestration du carbone)	Séquestration du carbone dans une optique de réduction des gaz à effet de serre. Fait référence au flux du carbone.	Superficie des écosystèmes étudiés
			Taux de séquestration de carbone
			Valeur économique du carbone
	Régulation du climat global (stockage du carbone)	Stockage du carbone dans la biomasse dans une optique de réduction des gaz à effet de serre. Fait référence au stock de carbone.	Superficie des écosystèmes étudiés
			Quantité des stocks de carbone
			Valeur économique du carbone
	Régulation de l'eau	Capacité de régulation et de contrôle des crues dans une optique d'approvisionnement en eau pour la production d'énergie	Superficie des réservoirs
			Valeur économique de la production d'hydroélectricité
	Habitat pour la biodiversité	Capacité d'un écosystème à offrir un habitat propice à la biodiversité. Fait ici référence aux espèces à statut particulier (par exemple les espèces rares, vulnérables ou menacées).	Superficie des habitats
			Aires de répartition des oiseaux possédant un statut de protection, du caribou forestier et des plantes rares
Culturels	Activités récréotouristiques	Loisir et tourisme associés aux écosystèmes	Superficie des territoires destinés aux activités récréotouristiques
			Valeur économique des activités récréotouristiques
	Valeurs culturelles autochtones	Valeurs liées à l'éducation, au patrimoine, à la culture, à la spiritualité ou à la religion	Superficie du territoire revendiqué par la nation innue

3.3 Biodiversité impliquée dans la fourniture des services écosystémiques

Selon l'évaluation sommaire qui a été réalisée, deux types de biodiversité ont été mis en évidence dans la fourniture des services écosystémiques, soit la biodiversité systémique et la biodiversité spéciste.

En effet, l'analyse cartographique révèle que les plus importants écosystèmes sont les forêts, les milieux humides et les milieux aquatiques.

En ce qui a trait au service d'habitat pour la biodiversité, l'analyse a plutôt permis d'évaluer la qualité des habitats en fonction des espèces que l'on y retrouve. Afin de hiérarchiser la qualité des habitats, l'évaluation s'est concentrée sur les espèces possédant un statut particulier. Toutefois, la mise à jour de la liste d'espèces fauniques et floristiques fournie à l'annexe I offre un portrait plus complet de la biodiveristé spéciste.

3.4 Intégration des services écosystémiques au plan de gestion

Les services écosystémiques ne font pas partie en soi du plan de gestion actuel. Cet état de fait s'explique par au moins deux facteurs. D'abord, les services écosystémiques fournis par le territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka n'avaient pas été évalués avant l'exercice sommaire produit dans le cadre du présent examen périodique. Ensuite, les instances gouvernementales qui ont l'autorité sur les régimes de gestion applicables aux trois zones de la RB de Manicouagan-Uapishka font face à des contraintes, qui sont notamment de l'ordre de la disponibilité des données, freinant l'application de ce concept à l'échelle d'un territoire aussi vaste que la RB de Manicouagan-Uapishka.

Cela dit, malgré le fait que le potentiel de ce concept n'est pas nettement actualisé au sein des régimes de protection et d'aménagement du territoire, un constat intéressant découle de la répartition des services écosystémiques selon différentes zones montrée par la figure 9.

Celle-ci illustre en effet de manière éloquente, et ce, à la lumière de seulement sept des 24 services écosystémiques qu'une évaluation plus approfondie aurait permis de cartographier, à quel point la superposition des services écosystémiques est importante dans certains secteurs du territoire, notamment le long du littoral, qui constitue la zone habitée, mais également dans de nombreux secteurs de l'arrière-pays, comme les monts Groulx (Uapishka), tant pour des valeurs de régulation que pour des services culturels. La configuration spatiale des services d'approvisionnement en matière ligneuse destinée à l'industrie forestière et des services liés à régulation de la ressource hydrique destinée à la production d'électricité, lesquels sont répartis sur la quasi-entièreté du territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka, révèle quant à elle clairement l'omniprésence des activités industrielles dans la structure économique régionale (voir le chapitre 5 à ce propos).

En somme, cette superposition de valeurs liées aux services rendus par les écosystèmes de la RB de Manicouagan-Uapishka reflète sans équivoque ce que la RMBMU considérait, dès 2007, comme la nécessaire conciliation d'une grande variété d'usages à l'échelle du territoire désigné (cf. 2.1).

Ainsi, l'efficacité des régimes de conservation, des mesures d'atténuation ou d'adaptation en soutien à la préservation des espèces, des habitats, des écosystèmes et de la biodiversité et des approches de gestion intégrée qui sont en vigueur dans les trois zones de la RB de Manicouagan-Uapishka pour son développement durable dépend forcément d'une capacité locale à mobiliser et à canaliser les savoirs, les compétences et la collaboration de parties prenantes « aux intérêts parfois diamétralement opposés » (Messier, 2007).

Cette application concrète du développement durable à travers la mise au point d'outils, de projets collaboratifs et de mécanismes favorisant la concertation, la génération, la diffusion et le partage de connaissances et de savoir-faire, la prise de décision éclairée, l'harmonisation des usages et, bref, l'innovation sociale au bénéfice de la durabilité, constitue l'un des rôles majeurs que la RMBMU a joués au cours des dix dernières années. Les chapitres qui suivent en offrent plusieurs exemples, rattachés à chacune des fonctions statutaires de la RB de Manicouagan-Uapishka.

> Écosystème typique des monts Uapishka
© Eastern Alpine Guide

4. FONCTION DE CONSERVATION

La RB de Manicouagan-Uapishka couvre une superficie de 54 800 km^2 à l'intérieur de la province naturelle des Laurentides centrales[6] et de l'estuaire maritime du Saint-Laurent. Son étendue et l'amplitude de sa configuration dans l'axe nord-sud lui confèrent à la fois une variété climatique et paysagère importante ainsi qu'une forte représentativité de l'ensemble des écosystèmes dominants de la province naturelle. En effet, la RB de Manicouagan-Uapishka recoupe neuf des 16 classes physico-écologiques des Laurentides centrales (voir les précisions à la section 4.6).

Le relief de la RB de Manicouagan-Uapishka varie fortement. Il passe de la plaine littorale du Saint-Laurent, au sud (relief plat à ondulé, d'une altitude généralement inférieure à 100 mètres), au massif des monts Groulx (Uapishka), au nord, dont plus d'une trentaine de sommets dépassent les 1 000 mètres, le tout s'inscrivant à l'intérieur d'un vaste plateau fortement disséqué dont la surface est formée de collines qui culminent entre 400 et 600 mètres. La carte des ensembles physiographiques présentée à l'annexe D offre une schématisation des principaux éléments de relief à l'échelle de la RB de Manicouagan-Uapishka.

Le territoire recoupe la province géologique du Grenville – une subdivision du Bouclier canadien – et la plateforme du Saint-Laurent. En surface, les dépôts glaciaires minces associés à de nombreux affleurements rocheux dominent. On y retrouve aussi des dépôts glaciaires épais au nord. Des sables et des graviers fluvioglaciaires, parfois épais, occupent la majorité des fonds des vallées. Des argiles marines recouvertes de sables deltaïques et littoraux se retrouvent aussi dans la plaine littorale le long du Saint-Laurent.

Du fait même de la genèse de la région, trois des 11 sites géologiques exceptionnels protégés au Québec en vertu de la Loi sur les mines (RLRQ, chapitre M-13.1) s'y trouvent : la Pointe-des-Monts (site lithologique), la Rivière-aux-Anglais (site fossilifère) et les Cannelures-de-Baie-Comeau (structure et modelé glaciaire) (MERN, 2016).

La RB de Manicouagan-Uapishka est en outre entièrement incluse dans la région hydrographique du Saint-Laurent nord-est et recouvre deux de ses plus importantes rivières, soit la rivière Manicouagan et la rivière aux Outardes. Ce réseau hydrographique est subparallèle, d'orientation générale nord-sud. Il s'inscrit dans les fractures majeures du socle rocheux. Le réservoir Manicouagan, formé des eaux retenues par le barrage hydroélectrique Daniel-Johnson (Manic-5), constitue l'étendue d'eau la plus remarquable du territoire, ceinturant entièrement l'astroblème Manicouagan, le quatrième plus grand au monde.

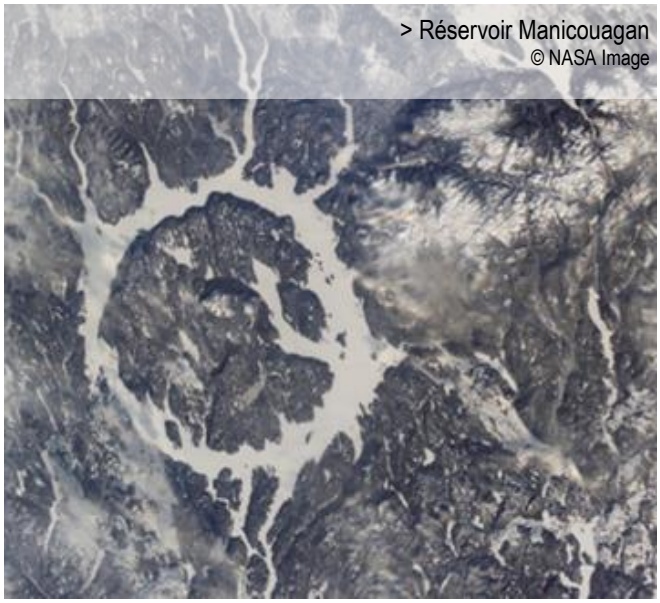

> Réservoir Manicouagan
© NASA Image

D'un diamètre de quelque 100 kilomètres, ce cratère est dominé, en son cœur, par l'ile René-Levasseur, dont le sous-sol rocheux recèle une forte quantité d'impactite, un amalgame de types rocheux rendu homogène par la chaleur de l'impact météoritique survenu il y a environ 214 millions d'années. Le site de Manicouagan-Est est l'une des seules iles de l'archipel où il est possible d'observer à la fois des impactites et des calvaires ordoviciens. Des sites fossilifères sont également présents à proximité[7].

Dominé par la forêt boréale, le couvert forestier est à dominance résineuse, passant rapidement de la sapinière à bouleau blanc, au sud, à la pessière à mousses, qui couvre l'entièreté de l'arrière-pays jusqu'à la limite nordique du territoire. Les forêts sont denses au sud, mais deviennent plus claires à mesure que l'on progresse vers le nord. Les tourbières occupent aussi une part notable du territoire. Le massif des monts Groulx (Uapishka) abrite en outre une vaste surface de toundra arctique alpine, laquelle renferme une flore diversifiée et rare à cette latitude.

[6] Les éléments descriptifs de l'hydrographie, du relief, de la géologie, du couvert forestier et des espèces fauniques représentatives de la province naturelle des Laurentides centrales sont tirés Li et Ducruc (1999).

[7] Voir : ftp://ftp.mrn.gouv.qc.ca/Public/Geologie/Sigeom_Internet_FICHIERS/sge/fichesPDF/283.pdf.

Quant à la portion marine de la RB de Manicouagan-Uapishka, l'estuaire maritime du Saint-Laurent marque la dernière phase de transition avec les eaux marines. D'une salinité de 28 à 30 ‰, cette zone de confluence avec les trois grandes rivières Betsiamites, aux Outardes et Manicouagan recèle des conditions favorables à la prolifération du phytoplancton, très prisé de nombreuses espèces d'invertébrés, de poissons et de mammifères marins, que l'on retrouve dans des habitats variés s'étendant jusqu'en eaux profondes. Le chenal varie de 340 à 380 mètres dans sa partie la plus profonde, à l'est. À l'ouest, au niveau des Escoumins (hors du territoire désigné), une marche de près de 300 mètres fait remonter les eaux froides du fond vers la surface. Ce phénomène contribue également à la richesse planctonique.

Quant à eux, les milieux intertidaux et supralittoraux recèlent entre autres des herbiers aquatiques, des milieux humides, des dunes, des flèches littorales sablonneuses, des échoueries de phoques, des colonies d'oiseaux, des ilots rocheux, à flanc de falaise ou dans des secteurs boisés riverains, des aires de repos de la sauvagine en migration, des couloirs migratoires d'intérêt et des bancs coquillers (Larin et coll., 2000). La forte densité d'oiseaux aquatiques est aussi un bon indicateur de la grande productivité biologique de l'environnement marin. La péninsule Manicouagan – et particulièrement le Parc-Nature de Pointe-aux-Outardes, un milieu naturel de conservation volontaire – offre, à l'intérieur d'une échelle spatiale d'envergure très modeste, un exemple remarquable de cette diversité.

Des espèces fauniques représentatives et emblématiques de la RB de Manicouagan-Uapishka sont notamment le caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*, atik en innu-aimun), la martre d'Amérique (*Martes americana*, uapishtan en innu aimun), l'omble de fontaine ou truite mouchetée (*Salvelinus fontinalis*, matamek en innu-aimun), le saumon atlantique (*Salmo salar*, utshashumek en innu-aimun), la ouananiche (*Salmo salar ouananiche*, unan en innu-aimun) et le campagnol des rochers (*Microtus chrotorrhinus*).

> Caribou des bois à proximité de la Station Uapishka
© Daniel Beaulieu

L'historique de l'utilisation du territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka, fréquenté par les premiers groupes autochtones depuis au moins six ou sept mille ans, est étroitement lié à ses caractéristiques physico-écologiques, dont la présence des grandes rivières ainsi que les cycles vitaux et la répartition des espèces fauniques emblématiques. Environ 150 sites archéologiques sont répertoriés par le ministère de la Culture et des Communications du Québec à l'échelle du territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka[8].

[8] Ces données sont le fruit d'une recherche au sein de l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ), commandée par madame Véronique Poulin, conseillère en développement culturel à la direction régionale de la Côte-Nord du ministère de la Culture et des Communications du Québec en septembre 2016. Les sites archéologiques inscrits dans la banque de l'ISAQ sont ceux qui sont associés à un code Borden. Un code Borden peut regrouper plusieurs sites liés entre eux pour n'en former qu'un seul.

Figure 10. Toponymes traditionnels de la Manicouagan avant la création du réservoir

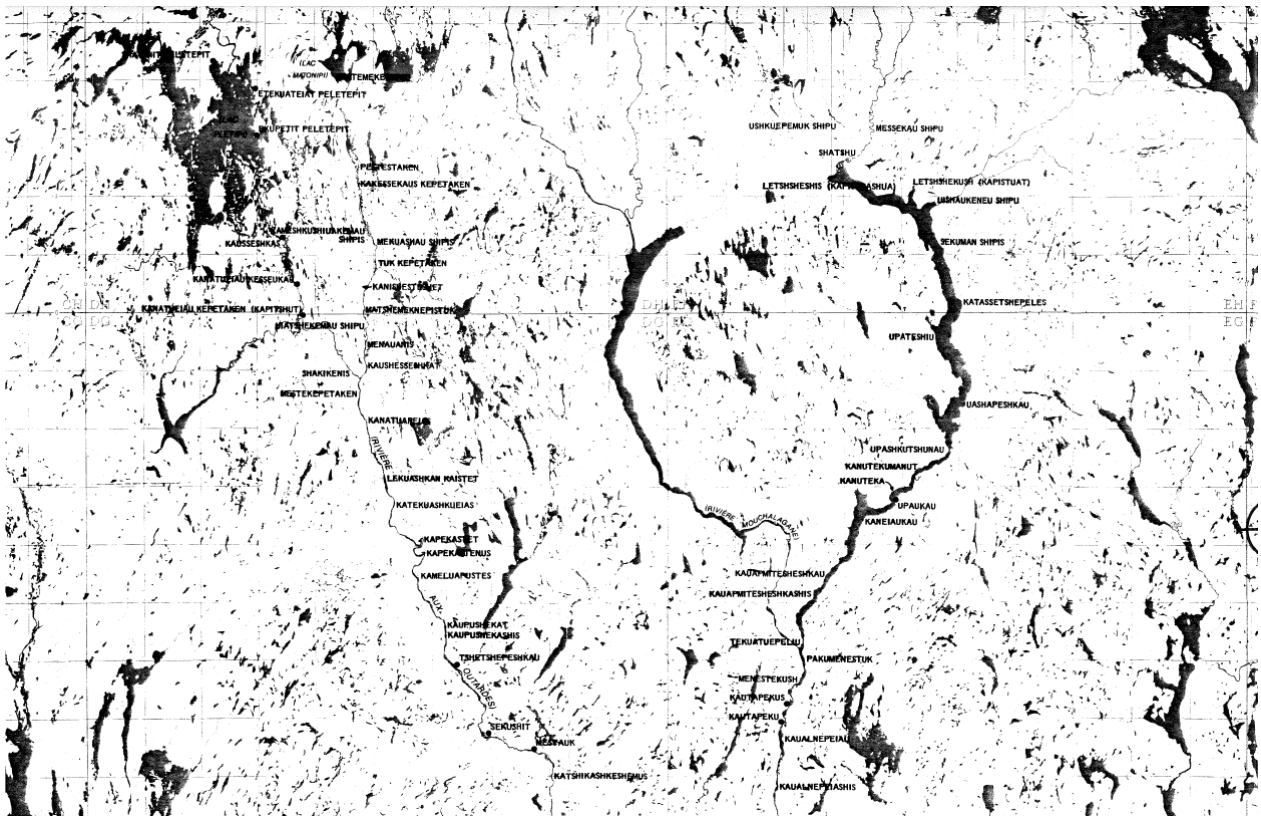

En plus d'avoir été le premier territoire où le gouvernement du Québec a commencé à mettre en application la Stratégie québécoise sur les aires protégées en 2002, notamment encouragé par les démarches régionales qui étaient déjà en branle, à l'époque, pour faire reconnaitre le territoire par l'UNESCO dans le cadre du programme sur l'Homme et la biosphère (Cabinet du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, 2002, et Gouvernement du Québec, 2002b), la RB de Manicouagan-Uapishka – et particulièrement le massif des monts Groulx et l'ile René-Levasseur qu'elle abrite – faisait l'objet, dès 1997, d'une reconnaissance officielle du Fonds mondial pour la nature (WWF, 1997) et de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (aujourd'hui Nature Québec) au regard de son importance pour la conservation et dans le contexte de la fragilité particulière des écosystèmes nordiques.

Aujourd'hui, la fonction de conservation de la RB de Manicouagan-Uapishka s'affirme à travers trois principaux types de régimes dont la gradation épouse le critère de définition du zonage prévu au Cadre statutaire (article 4, alinéa 5, cf. annexe C), soit la protection légale et permanente (aires centrales), la mise en œuvre de mécanismes adaptatifs et spécifiques de soutien à la préservation des écosystèmes (zones tampons) et la gestion intégrée des ressources et du territoire (aire de transition). Ces régimes, les principaux programmes qui s'y rattachent et les changements importants qui y ont été opérés au cours des dix dernières années sont décrits aux sections 4.1 et 4.2.

À l'intérieur de ces régimes, RMBMU apporte une contribution qui est principalement de l'ordre de la concertation et de la mobilisation des acteurs impliqués, de l'intégration des savoirs traditionnels autochtones, d'un appui à l'acquisition de connaissances et de l'expérimentation en matière d'approches pratiques d'harmonisation des usages.

La Station Uapishka, cofondée en février 2016 par la RMBMU et le Conseil des Innus de Pessamit, constitue en ce sens un nouveau et important pilier de la capacité d'agir de la RB de Manicouagan-Uapishka en ce qui a trait à l'acquisition de connaissances fondamentales et pratiques, à la surveillance des aires centrales et des zones tampons et au suivi des processus naturels et anthropiques. Cette initiative est présentée sommairement aux sections 4.4 et 4.5 ci-dessous ainsi que de façon plus approfondie en introduction au chapitre 6.

4.1 Changements importants dans les principaux types d'habitats, d'écosystèmes et d'espèces ainsi qu'au regard des pratiques de gestion pertinentes

Les changements les plus importants à signaler au cours des dix dernières années en ce qui a trait aux habitats, aux écosystèmes et aux espèces concernent notamment le caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), la population de bélugas de l'estuaire du Saint-Laurent et la population de saumon atlantique (*Salmo salar*) de l'ouest de la Côte-Nord du Québec. Du point de vue des processus naturels, l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette est sans doute le phénomène le plus marquant à être survenu au cours de la période à l'étude.

En ce qui a trait aux changements les plus notables relatifs aux pratiques de gestion et aux programmes de conservation, on souligne entre autres l'agrandissement du réseau d'aires protégées et la révision du statut de certaines aires, la recommandation de nouvelles mesures de préservation de l'habitat du caribou et l'instauration de dispositions légales visant une gestion intégrée du territoire forestier et de la ressource hydrique, notamment.

Changements importants concernant les habitats, les écosystèmes et les espèces

a) Caribou forestier[9]

L'écotype forestier du caribou des bois (communément appelé caribou forestier), dont la forêt boréale constitue l'aire de répartition au Québec, a été désigné espèce vulnérable en 2005 par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (RLRQ, chapitre E-12.01). Il a également le statut fédéral d'espèce menacée en vertu de la Loi sur les espèces en péril (L.C. 2002, chapitre 29).

La limite méridionale de son aire de répartition n'a cessé de régresser depuis le milieu du XIX^{e} siècle et le nombre d'individus a chuté drastiquement. Les plus importants facteurs responsables du déclin de cette espèce sont d'origine anthropique. Outre la chasse, proscrite depuis 2001, sauf pour quelques communautés autochtones dans une perspective de perpétuation alimentaire et culturelle traditionnelle, ces facteurs se rattachent notamment, à l'échelle de la RB de Manicouagan-Uapishka, à une série de perturbations qu'engendre la récolte forestière. Celle-ci compromet la production de lichens, qui constituent la principale source d'alimentation hivernale du caribou forestier, et perturbe les grands massifs de forêts matures qui lui procurent son essentielle tranquillité et une protection contre deux de ses principaux prédateurs, le loup gris (*Canis lupus*) et l'ours noir (*Ursus americanus*). Le dérangement occasionné par les activités humaines récréatives – comme la motoneige, les routes et la villégiature – et industrielles représente également une menace considérable. Enfin, les feux sont un autre élément perturbateur important de l'habitat du caribou forestier. L'analyse des plus récentes données écoforestières montre que ceux-ci ont particulièrement sévi, ces dernières années, dans le nord-ouest de la RB de Manicouagan-Uapishka.

Un premier plan de rétablissement du caribou forestier a été mis en œuvre entre 2005 et 2012 (ERCFQ, 2008), comprenant des lignes directrices pour l'aménagement de son habitat. Celles-ci reposaient sur la prise en compte, dans les stratégies d'aménagement liées à la récolte ligneuse et aux autres activités territoriales, de massifs de protection, de massifs de remplacement et de mesures de maintien de la connectivité. Ces massifs de protection faisaient partie des zones tampons de la RB de Manicouagan-Uapishka en 2007.

Or, de nouvelles connaissances scientifiques ont permis d'établir qu'un taux de perturbation inférieur à 35 % contribue à assurer une probabilité d'autosuffisance des populations et que, sur cette base, les stratégies appliquées dans le cadre du premier plan de rétablissement ne permettaient d'atteindre cette cible que sur un peu moins d'un tiers du territoire visé. Ces constats sont corroborés par le Forestier en chef dans son avis de 2014 sur les effets des stratégies actuelles d'aménagement forestier sur les taux de perturbation de l'habitat du caribou forestier (BFC, 2014). Les changements que ces constats ont entrainés sur les pratiques de gestion, lesquels se répercutent également sur la configuration des zones tampons de la RB de Manicouagan-Uapishka, sont présentés ci-dessous. Les documents d'orientation importants concernant le rétablissement du caribou forestier et l'aménagement de son habitat sont disponibles à l'annexe M.

[9] La mise à jour sur l'état de situation du caribou des bois est tirée de la fiche descriptive de l'espèce publiée au sein de la Liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables au Québec (MFFP, 2016a). Sandra Heppell et Dominic Boisjoly, respectivement du MFFP et du MDDELCC (cf. 1.5.1), ont également contribué à dresser cet état de situation.

> Caribou forestier
© Association Peuple Loup

b) Population de bélugas de l'estuaire du Saint-Laurent

En ce qui a trait aux principaux changements relatifs aux écosystèmes marins, la plus récente évaluation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada concernant la population de bélugas de l'estuaire du Saint-Laurent (*Delphinapterus leucas*), en novembre 2014, a amené une révision de son statut, l'espèce étant désormais classée en voie de disparition (COSEPAC, 2014).

En vertu de la précédente évaluation, en 2004, l'espèce était considérée comme menacée, et ce, en raison d'une dizaine de facteurs. Les plus préoccupants étaient l'industrialisation et la pollution, amenant la présence généralisée de contaminants à l'origine probable de maladies, le dérangement anthropique, principalement engendré par la navigation commerciale et les activités récréatives comme l'observation de mammifères marins, la réduction de l'abondance de la qualité et de la disponibilité des proies, causée entre autres par la concurrence exercée par les pêches commerciales et les populations croissantes d'autres mammifères marins, et, enfin, d'autres facteurs localisés de dégradation de l'habitat (MPO, 2012).

Selon le rapport de 2014 sur l'état de situation du béluga de l'estuaire du Saint-Laurent (COSEPAC, 2014), ces menaces continuent de croitre. Le programme de rétablissement en vigueur peut être consulté en annexe M. Il est à noter qu'un groupe de recherche actif sur le territoire désigné (le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins – GREMM) base ses travaux sur le suivi en mer de l'évolution de la population de bélugas de l'estuaire du Saint-Laurent à partir de la photo-interprétation d'individus (cf. 6.1).

c) Saumon de l'atlantique, population de l'ouest de la Côte-Nord du Québec[10]

En raison de la grande fidélité du saumon atlantique à sa rivière natale ainsi qu'une adaptation au cours d'eau fréquenté, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC, 2011) a divisé le saumon atlantique en 16 populations, dont celle de l'ouest de la Côte-Nord du Québec. Son aire de répartition se trouve à l'intérieur de la RB de Manicouagan-Uapishka. Plus spécifiquement elle se reproduit dans les affluents de la rive nord du fleuve Saint-Laurent entre les rivières Natashquan et Escoumins. La dernière évaluation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a désigné en novembre 2010 la situation de la population de l'ouest de la Côte-Nord du Québec comme préoccupante (COSEPAC, 2011), alors que 11 des 16 populations étudiées ont obtenu un statut d'espèces en péril.

[10] La mise à jour de l'état de situation de la population de saumon atlantique de l'ouest de la Côte-Nord du Québec est essentiellement basée sur le Bilan de l'exploitation du saumon au Québec en 2016 (MFFP, 2017a) et sur le Plan de gestion du saumon atlantique 2016-2026 (MFFP, 2016d).

De fait, depuis les années 1990, de nombreuses populations de saumon de l'atlantique ont vu leur effectif décliner. La population présente au sein de la RB de Manicouagan-Uapishka ne fait pas exception. En effet entre 1993 et 2007 celle-ci a diminué de 24 %. Toutefois il a été constaté ces dernières années que la démographie de cette population était redevenue stable.

Les causes du déclin sont encore mal comprises. Le faible taux de survie en mer dû aux changements climatiques et aux changements environnementaux du milieu hauturier en serait le principal facteur, mais les pêches autochtones, récréatives et illégales ainsi que la dégradation de certaines rivières et les obstacles en eau douce comme les barrages, l'agriculture, l'urbanisation, l'aquaculture et les espèces envahissantes ont aussi un impact sur la dynamique observée de cette population.

Au niveau fédéral, la pêche commerciale au saumon atlantique a été fermée définitivement en 2000 dans les eaux canadiennes. Au Québec, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est responsable de la gestion durable des populations de poissons (eau douce et migrateurs) et de leurs habitats. Celui-ci met en œuvre un plan de gestion du saumon atlantique (2016-2026) (MFFP, 2016d), lequel poursuit deux objectifs, soit « assurer la conservation et la persistance à long terme des populations de saumons atlantiques » et « favoriser une mise en valeur optimale et optimiser le développement économique durable lié à l'exploitation sportive du saumon atlantique ». Selon ce plan « la pêche au saumon est encadrée par des modalités de gestion adaptées à la situation propre à chaque rivière, ainsi que par des modalités de pêche générales cohérentes avec la situation actuelle du saumon atlantique dans le nord de l'Atlantique et avec l'importance économique de cette industrie de pêche sportive pour l'ensemble du Québec et pour certaines régions en particulier » (MFFP, 2016d). Par ailleurs, des modalités de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, A-18.1), interdisant notamment toutes les activités d'aménagement forestier dans la zone riveraine d'une rivière à saumon (bandes de 60 mètres), sont en vigueur afin d'assurer la protection des habitats nécessaires au déroulement du cycle vital du saumon en eau douce (voir les explications additionnelles sur la gestion des zones tampons ci-dessous).

À l'échelle locale, les organismes intervenant sur une base volontaire dans la gestion des rivières à saumon de la RB de Manicouagan-Uapishka, dont l'Organisme de Bassins versants Manicouagan, le Cégep de Baie-Comeau et la Société de restauration du saumon de la rivière Betsiamites, ont mis en œuvre différentes actions au cours de la dernière décennie dans l'objectif de stabiliser, voire de rehausser la taille de la population. Ces initiatives se regroupent en trois axes, soit la restauration et l'aménagement de l'habitat de cette espèce halieutique, la mise en place d'une règlementation plus conservatrice qui a été appliquée principalement sur la rivière Godbout et la sensibilisation du public. Une sélection de documents de référence concernant le rétablissement du saumon atlantique et l'aménagement de son habitat est disponible à l'annexe M.

Les nombreux suivis de la qualité de l'eau et de l'abondance de cette espèce ichtyenne effectués sur les rivières à saumon de la RB de Manicouagan-Uapishka ont contribué à la mise en place de la règlementation plus conservatrice présente sur certaines rivières ainsi qu'à la création du plan de gestion du saumon atlantique 2016-2026.

d) Autres espèces désignées menacées ou vulnérables

En 2009, quatre espèces fauniques dont l'aire de répartition recoupe le périmètre de la RB de Manicouagan-Uapishka ont été ajoutées à la Liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables au Québec, soit l'arlequin plongeur, population de l'Est (*Histrionicus histrionicus*) – vulnérable –, le garrot d'Islande, population de l'Est (*Bucephala islandica*) – vulnérable –, le râle jaune (*Coturnicops noveboracensis*) – menacé – et la tortue luth (*Dermochelys coriacea*) – menacée (cf. annexe I).

Les autres espèces qui y figuraient déjà lors de la préparation du formulaire de proposition en 2007 – l'alose savoureuse (*Alosa sapidissima*), le carcajou (*Gulo gulo*), l'aigle royal (*Aquila chrysaetos*), le pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*) et le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) – ont continué de faire l'objet de suivis en vertu du plan de rétablissement qui leur est respectivement appliqué.

L'athyrie alpestre américaine (*Athyrium distentifolium var. americanum*) demeure la seule espèce floristique menacée pour laquelle des occurrences ont été relevées sur le territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka (CDPNQ, 2016).

La mise à jour de la liste des principales espèces floristiques et fauniques de la RB de Manicouagan-Uapishka se trouve à l'annexe I.

e) Processus naturel notable

Depuis le début du XIX^{e} siècle, des épidémies importantes de tordeuse des bourgeons de l'épinette (*Choristoneura fumiferanase*) se sont produites de manière cyclique au Québec, tous les 25 à 40 ans. Celle qui a gagné la Côte-Nord à partir de 2006 est d'une intensité très différente de celle des épidémies précédentes, notamment en raison des superficies touchées et du rythme accéléré de la propagation. Ceci s'inscrit en outre dans le contexte de la mise en œuvre d'un nouveau régime forestier axé sur l'aménagement écosystémique, commandant des stratégies d'adaptation particulières. Ayant d'abord affecté les peuplements forestiers les plus au sud, les défoliations atteignent aujourd'hui les forêts du réservoir Manicouagan, beaucoup plus nordiques (MFFP, 2015).

En 2015, les superficies affectées sur la Côte-Nord totalisaient 3 754 605 hectares, soit une progression de 27,4 % par rapport à 2014. La défoliation grave représentait 31,6 % des superficies affectées.

Bien que l'on cite les variations climatiques, les changements de composition forestière à très grande échelle, notamment sous l'influence anthropique, voire l'interaction entre ces facteurs et même le hasard pour expliquer l'intensité de la présente épidémie, il n'existe pas de consensus scientifique clair quant à ses causes.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a produit, en 2014, le guide L'aménagement écosystémique dans un contexte d'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, afin de favoriser l'adaptation des stratégies d'aménagement durable au phénomène courant.

Changements importants aux pratiques de gestion

a) Aspects généraux

Bien que les régimes législatifs et règlementaires relatifs à la conservation stricte et aux mesures adaptatives et spécifiques de soutien à la préservation des écosystèmes dans la RB de Manicouagan-Uapishka aient été soumis à certaines modifications d'ordre stratégique, notamment, les aires centrales et les zones tampons demeurent généralement gérées en fonction des mêmes principes généraux qu'en 2007, sous l'autorité des mêmes instances.

Il n'en demeure pas moins que la mise en œuvre de ces mécanismes se traduit, d'une part, par un agrandissement des aires centrales et des zones tampons. D'autre part, de nouvelles approches de gestion intégrée des ressources et du territoire – assorties, quant à elles, de changements législatifs notables en ce qui a trait à l'aménagement forestier durable et à la gestion de l'eau – ont été mises en vigueur. En étant applicables à l'entièreté de l'aire de transition et en ajoutant plus de cohérence aux diverses pratiques de gestion en vigueur pour les différentes zones de la RB de Manicouagan-Uapishka, ces modifications importantes renforcent de fait l'efficacité des stratégies de conservation et de soutien à la préservation des écosystèmes.

	Formulaire de nomination (2007)		Mise à jour périodique (2017)	
	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%
Aires centrales	**302 270**	**5,5**	**431 264**	**7,9**
Terrestre	286 780		331 668	
Marine	15 490		99 596	
Zones tampons	**846 266**	**15,4**	**1 296 880**	**23,7**
Terrestre	791 966		1 222 642	
Marine	54 300		74 238	
Aire de transition	**4 331 464**	**79,0**	**3 751 856**	**68,5**
Terrestre	4 076 254		3 130 906	
Marine	255 210		620 949	
TOTAL	**5 480 000**	**100,0**	**5 480 000**	**100,0**

b) Gestion et configuration des aires centrales

En ce qui a trait aux mesures de protection stricte et permanente, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01), sous l'autorité du MDDELCC, demeure le principal régime de gestion. S'y ajoutent certaines dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, chapitre A-18.1) entrées en vigueur en 2013 et qui, sous l'autorité du MFFP, supplantent les mesures qu'instaurait précédemment la Loi sur les forêts (RLRQ, chapitre F-4.1), notamment en ce qui a trait aux écosystèmes forestiers exceptionnels et aux refuges biologiques.

Cela dit, le gouvernement du Québec a adopté, pour la période 2011-2015, de nouvelles orientations stratégiques en matière d'aires protégées. Bien que la principale cible fixée dans ce cadre n'ait pas été atteinte – on visait à porter l'étendue du réseau d'aires protégées à 12 % de la superficie du territoire québécois en 2015 –, le réseau d'aires protégées au Québec, et notamment la portion de celui-ci qui se trouve à l'intérieur de la RB de Manicouagan-Uapishka, a progressé.

Pour la RB de Manicouagan-Uapishka, en effet, la superficie des aires centrales couvre désormais 7,9 % du territoire, contre 5,5 % en 2007 (voir figure 11). La désignation d'une importante superficie marine – 70 836 hectares – à titre de réserve aquatique (la réserve aquatique projetée de Manicouagan)[11] y contribue pour une bonne part.

Il est à noter que les aires protégées portant la mention « projetée » – par exemple la réserve aquatique projetée de Manicouagan, la réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher, etc. – sont régies par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01) en tant qu'aires protégées strictes, au même titre que les autres aires protégées formant les aires centrales de la RB de Manicouagan-Uapishka. Ce statut a pour principaux objectifs de préserver une zone d'une grande valeur écologique, de mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel et d'associer les communautés locales à la gestion du site, et ce, à titre transitoire à l'intérieur du processus de désignation en vigueur au Québec, menant à l'octroi d'un statut permanent de protection. Les aires centrales actuelles sont illustrées en vert foncé dans la figure 12 ci-dessous. Le plan de conservation en vigueur pour chacune est notamment accessible à partir des liens fournis avec le tableau récapitulatif produit à l'annexe D.

À l'inverse, les projets d'agrandissement acceptés des aires protégées actuelles ne sont pour leur part pas comptabilisés comme faisant partie des aires centrales puisqu'ils ne jouissent que d'une protection administrative – et non légale – à l'heure actuelle. Ces aires totalisent 67 600 hectares, ce qui portera éventuellement à 9,1 % la superficie de la RB de Manicouagan-Uapishka qui est sous régime de conservation stricte. Ces projets d'agrandissement sont illustrés en vert pâle dans la figure 13 ci-dessous.

Enfin, il est également intéressant de souligner que, en 2012-2013, le MDDELCC a piloté un processus participatif à l'échelle de la région afin de cibler, avec la collaboration de toutes les personnes et organisations concernées, des aires pouvant s'inscrire dans la stratégie d'agrandissement du réseau des aires protégées au Québec. La RMBMU a pris part activement à ce processus, dont ont été issues des propositions consensuelles totalisant 606 100 hectares en milieu terrestre seulement pour le territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka. Ces propositions constituent un bassin important d'aires à haute valeur de conservation reconnues en vertu à la fois de connaissances scientifiques et des usages du milieu et pouvant éventuellement faire l'objet d'une désignation aux fins de conservation permanente. Ces zones, qui pourraient donc, à plus long terme, être incorporées aux aires centrales de la RB de Manicouagan-Uapishka, sont illustrées en jaune dans la figure 13 ci-dessous.

[11] Celle-ci épouse approximativement les contours d'une zone qui fait l'objet depuis longtemps d'un intérêt particulier pour la conservation et qui était citée, dans le formulaire de nomination, au sein des zones tampons proposées – la zone de protection marine (ZPM) Manicouagan. Cette dernière, non avenue, découlait d'un projet de Pêches et Océans Canada qui a été supplanté par l'actuelle réserve aquatique.

Figure 11. Délimitation et zonage de la RB de Manicouagan-Uapishka en 2007

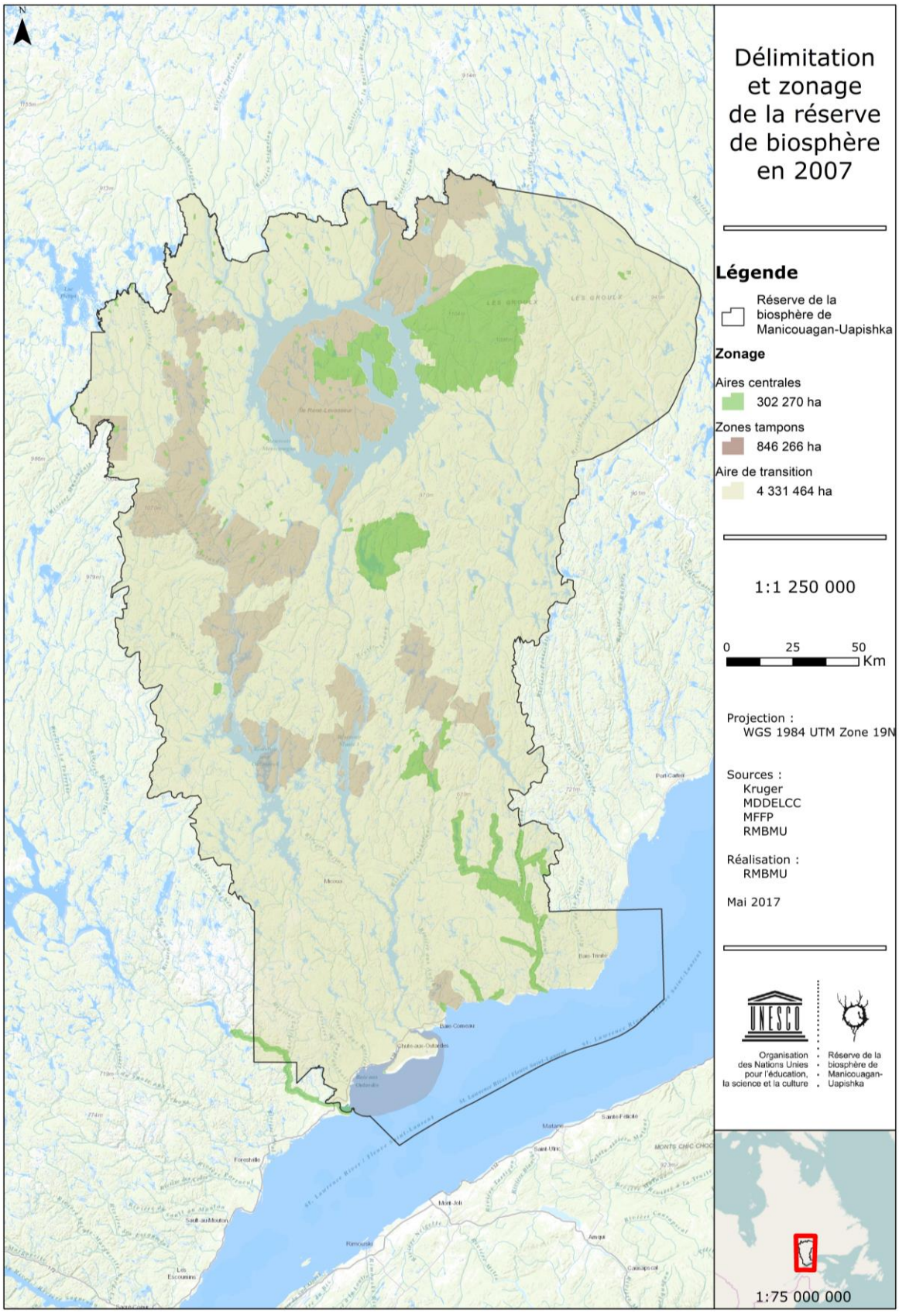

Figure 12. Délimitation et zonage de la RB de Manicouagan-Uapishka en 2017

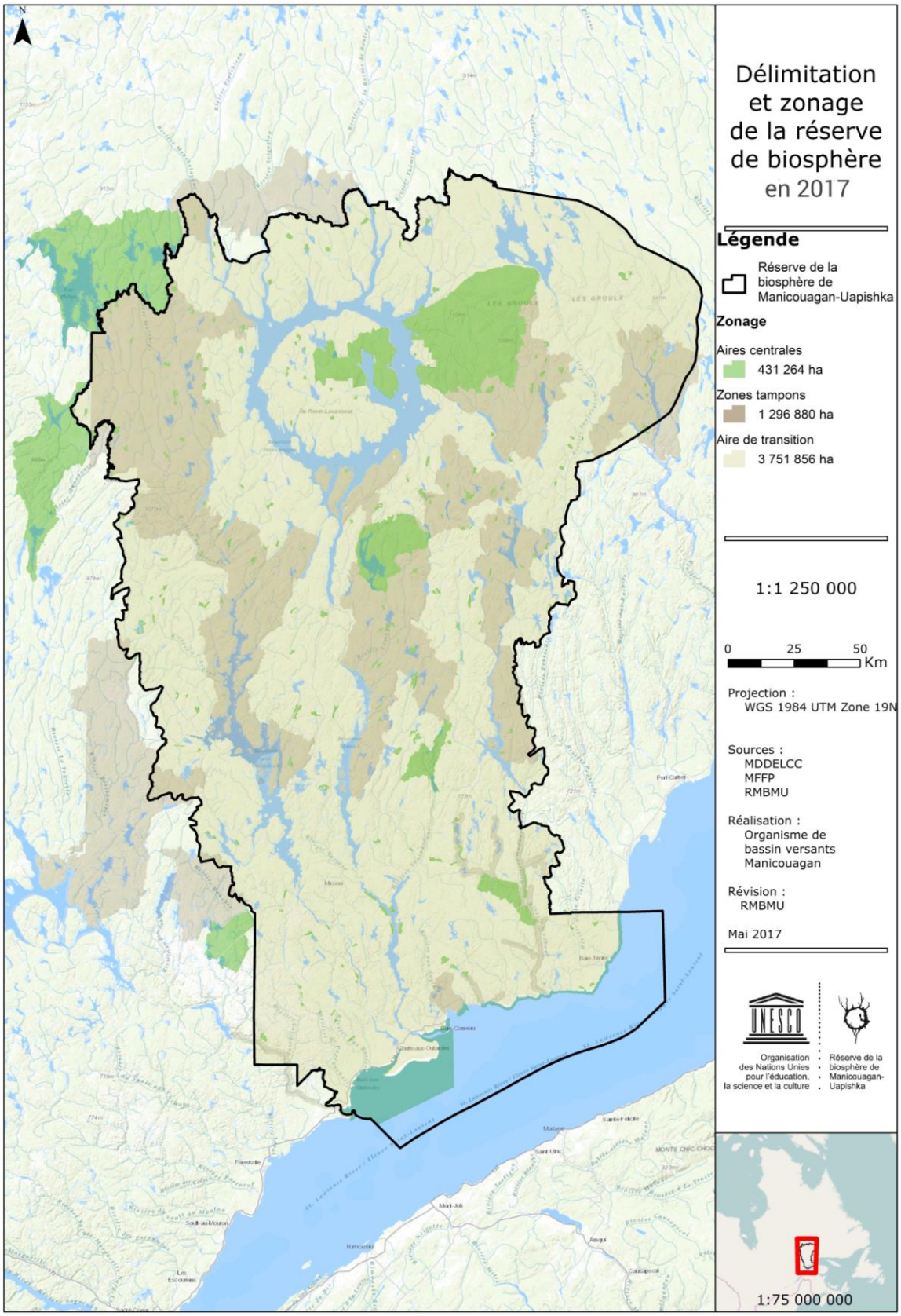

Figure 13. Aires centrales actuelles, projets d'agrandissement et zones à l'étude

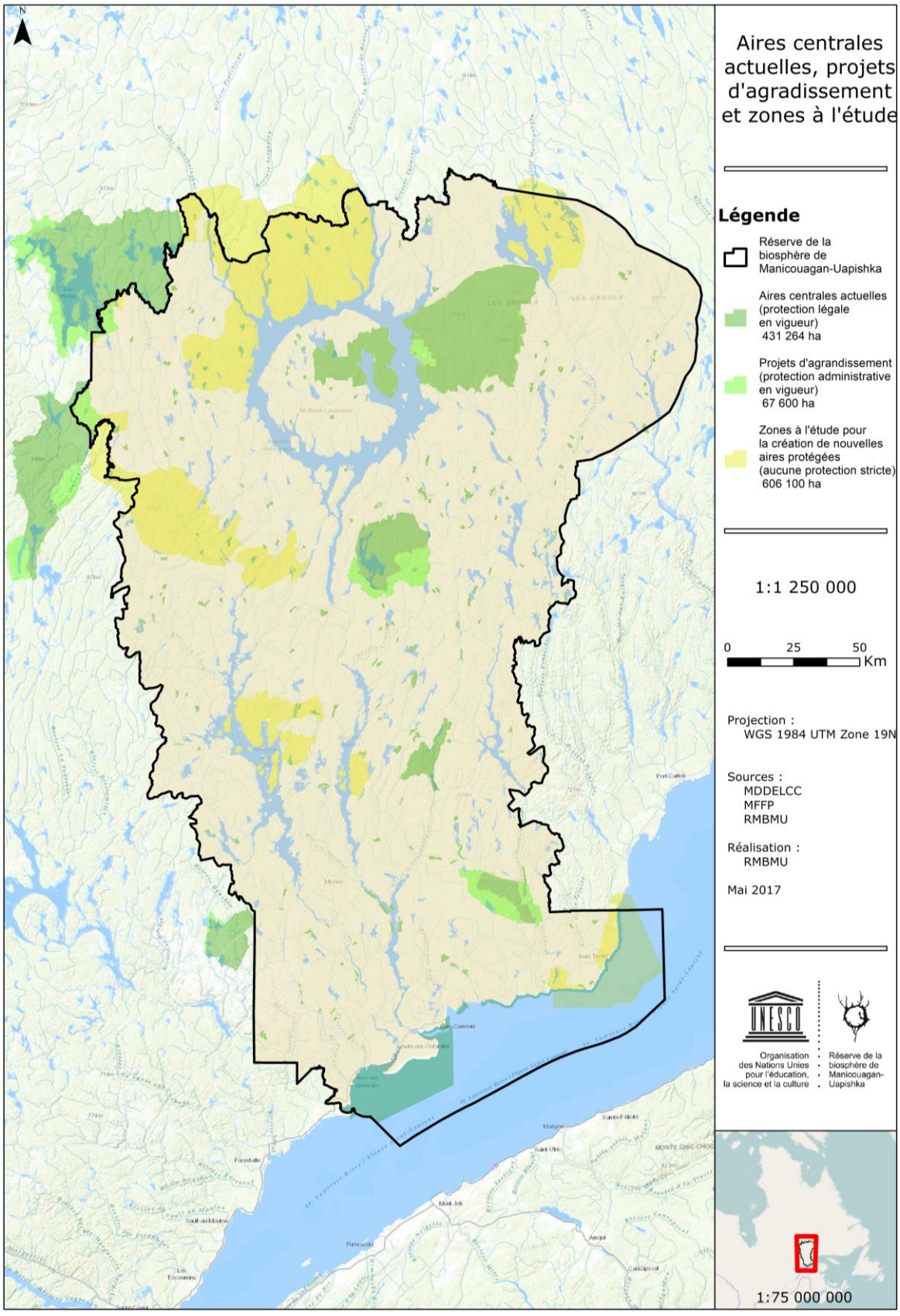

c) Gestion et configuration des zones tampons

Les lignes directrices sur l'aménagement de l'habitat du caribou forestier ont été révisées dans le cadre du Plan de rétablissement 2013-2023, intégrant les notions de taux de perturbation de l'habitat et de probabilités d'autosuffisance des populations et privilégiant des massifs forestiers de plus grandes superficies (cf. figures 11 et 12). Ces mesures adaptatives s'inscrivent en complément des mesures de protection stricte visant la préservation de l'habitat du caribou, dont la réserve de biodiversité projetée du lac Berté fait partie, entre autres.

Cela dit, le Plan de rétablissement du caribou 2013-2023 n'a pas encore fait l'objet d'une adoption officielle par le gouvernement du Québec. Toutefois, certains principes découlant des dispositions qu'il prescrit sont en usage au sein de la RB de Manicouagan-Uapishka, dont de nouvelles délimitations aux zones de préservation de l'habitat du caribou basées sur un agrandissement des zones d'atténuation anthropique. À l'échelle du territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka, les massifs de protection et d'atténuation ont été agrandis de 150 % par rapport à 2007.

En outre, dans la foulée de l'établissement du Registre des aires protégées au Québec, un moyen législatif distinctif à l'échelle mondiale pour reconnaitre, inscrire et centraliser les informations concernant toutes les aires protégées de la province, à partir de 2007, des révisions au classement de certaines aires ont été apportées. Notamment, les bandes de protection riveraine des rivières à saumon – apparaissant, en 2007, au sein des aires centrales (cf. figure 11) – sont maintenant considérées comme des zones tampons pour refléter le fait qu'elles ne sont pas sous régime de protection stricte, mais plutôt soumises à des mesures d'atténuation des impacts anthropiques ou à des stratégies d'aménagement particulières. Dans ce cas-ci, elles sont soustraites aux activités d'aménagement forestier en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, A-18.1), et ce, dans une perspective de protection des habitats nécessaires au déroulement du cycle vital du saumon en eau douce (voir la mise à jour de l'état de situation sur cette espèce ci-dessus).

Il est également à noter que les aires de préservation de la qualité visuelle des paysages sur l'ile René-Levasseur – qui existaient en vertu d'une entente entre la forestière Kruger et la RMBMU (cf. figure 11) – ont dû être soustraites des zones tampons puisque cette compagnie a cessé ses activités dans la région. L'unité d'aménagement forestier à laquelle cet ensemble appartient n'est plus attribuée pour l'exploitation commerciale depuis. Le plan d'aménagement forestier intégré (PAFI), qui a été produit pour ce secteur par le MFFP avec la collaboration des organisations locales concernées, tient néanmoins compte de telles dispositions, qui seraient par conséquent réintégrées aux pratiques opérationnelles d'un éventuel bénéficiaire de contrat d'approvisionnement sur l'ile René-Levasseur (cf. annexe P).

d) Gestion intégrée de l'aire de transition

Au cours des dernières années, différentes mesures ont contribué à renforcer les approches de gestion intégrée des ressources et du territoire au Québec, ayant une incidence directe à l'échelle de la RB de Manicouagan-Uapishka et touchant particulièrement le régime de gestion de l'aire de transition. Les plus importantes de ces mesures ayant trait à la gestion des ressources forestières et des ressources en eau sont esquissées ci-dessous.

Sanctionnée en 2010, la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, chapitre A-18.1) vise à « assurer la pérennité des ressources forestières et [à] protéger leur diversité, [à] permettre une participation plus directe des régions et des collectivités à la gestion des forêts, [à] répondre aux enjeux de l'évolution et de la rentabilité de l'industrie des produits forestiers, [à] intégrer les valeurs et le savoir des communautés autochtones [et enfin à] fournir des emplois stimulants dans des communautés et des régions qui renouent avec la prospérité. » Entièrement mis en vigueur en 2013, le nouveau régime forestier prescrit désormais un aménagement écosystémique des forêts et il instaure de nouveaux mécanismes de gouvernance autour de la mise en valeur des ressources forestières par l'intermédiaire des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT). Les dispositions de ce nouveau régime sont expliquées sous l'angle de leur incidence sur les activités économiques à la section 5.1.

Dans un autre ordre d'idées, la Politique nationale de l'eau au Québec assurait déjà, depuis 2002, la réforme de la gouvernance de l'eau. Elle instaurait des mécanismes officiels de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, tenant compte des enjeux locaux et régionaux, sur la base d'une approche écosystémique. Ceci s'inscrivait dans un contexte où, depuis 1988, les gouvernements du Canada et du Québec entretenaient aussi une collaboration visant spécifiquement la conservation et la mise en valeur du Saint-Laurent dans une perspective de gestion intégrée.

Ces acquis allaient être renforcés avec l'extension, d'une part, « de l'approche de gestion intégrée des ressources en eau à l'ensemble du Québec méridional en complétant le territoire déjà couvert par la gestion intégrée de l'eau par bassin

versant ». En effet, l'adoption à l'unanimité, en 2009, de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (RLRQ, chapitre C-6.2) instaure des tables de gestion intégrée « propres à assurer la concertation des utilisateurs et des divers milieux intéressés ainsi que la planification et l'harmonisation des mesures de protection et d'utilisation des ressources en eau et des autres ressources naturelles qui en dépendent » (article 14) pour toutes les zones du Saint-Laurent, dont celle de la rive nord de l'estuaire, incluse dans le territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka. Ceci s'inscrit dans le contexte d'une confirmation, par la Loi, du « statut juridique des ressources en eau comme faisant partie du patrimoine de la collectivité ».

D'autre part, la reconduction du Plan d'action Saint-Laurent découlant de l'entente Québec-Canada pour la période 2011-2026 allait garantir « la poursuite d'actions conjointes portant sur la conservation de la biodiversité, l'amélioration de la qualité de l'eau, la pérennité des usages » ainsi que le développement ou le perfectionnement d'outils d'aide à la décision et la mise en place d'une « gouvernance davantage participative du Saint-Laurent » (Plan Saint-Laurent, 2011). À l'échelle du territoire désigné, deux organismes, le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire et l'Organisme de bassins versants Manicouagan (cf. 6.1), assument un rôle de concertation locale de premier plan en lien spécifique avec ces orientations relatives à la gestion intégrée de la ressource hydrique.

D'un point de vue prospectif, une stratégie québécoise de l'eau 2017-2032, s'inscrivant à l'intérieur d'un processus de consultation tenu à l'automne 2016, devrait être mise en place au cours de la prochaine année, précisant le cadre stratégique qui « orientera la mise en œuvre de mesures visant à conserver l'eau et les écosystèmes aquatiques, au bénéfice des générations actuelles et futures » (MDDELCC s.d.2).

La progression de la superficie marine – 5,9 % en 2007, contre 16,6 % actuellement – de l'aire de transition suggérée dans le tableau synthèse présenté plus haut découle de l'utilisation, pour la réalisation de la mise à jour de la cartographie de la RB de Manicouagan-Uapishka, d'une couche de données numériques plus précises qui reflète plus fidèlement l'état actuel des connaissances et du niveau de gestion des ensembles hydrographiques à l'échelle du territoire. D'ailleurs, cette mise à jour a été réalisée grâce à la collaboration de l'Organisme de bassins versants Manicouagan (OBVM), responsable de la gestion intégrée de l'eau douce pour tout le territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka par la mise en place d'un plan directeur de l'eau.

Quant à la perte de superficie globale de l'aire de transition, de l'ordre de 10,5 points de pourcentage, elle doit être vue comme une marque d'évolution positive également. En effet, la délimitation de la RB de Manicouagan-Uapishka demeurant inchangée, la progression respective des aires centrales et des zones tampons a gagné du terrain sur les portions du territoire qui, bien que de plus en plus assujetties à une gestion intégrée, ne sont pas soustraites à l'activité industrielle ni soumises à des mesures adaptatives et spécifiques de soutien à la préservation des écosystèmes, comme c'est le cas dans les zones tampons.

4.2 Principaux programmes de conservation

La fonction de conservation de la RB de Manicouagan-Uapishka s'affirme à travers trois principaux types de régimes dont la gradation épouse le critère de définition du zonage prévu au Cadre statutaire (article 4, alinéa 5), soit la protection légale et permanente (aires centrales), la mise en œuvre de mécanismes adaptatifs et spécifiques de soutien à la préservation des écosystèmes (zones tampons) et la gestion intégrée des ressources et du territoire (aire de transition).

Les différentes mesures législatives, règlementaires ou administratives qui s'y rattachent sont exposées sommairement dans les tableaux ci-dessous pour chacune des désignations applicables rattachées à chacune des zones.

Il est à noter qu'aucune de celles-ci ne se trouve sous l'autorité de la RMBMU. Elles sont pour la grande majorité sous la juridiction du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ou du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Or, dans cette perspective, les interventions de la RMBMU ont pour objectif de renforcer et de bonifier les mesures formelles en place, entre autres par la concertation et la mobilisation des acteurs impliqués, l'intégration des savoirs traditionnels autochtones, l'appui à l'acquisition de connaissances et l'expérimentation en matière d'approches pratiques d'harmonisation des usages. Les principaux éléments de cette approche complémentaire sont traités à la section 4.3.

Aires centrales

Les aires centrales recouvrent actuellement 431 264 hectares, soit 7,9 % de la superficie de la RB de Manicouagan-Uapishka. Ceci représente une progression de quelque 43 % par rapport à 2007, attribuable principalement à la création de la réserve aquatique de Manicouagan, à la désignation de nouvelles réserves de biodiversité et à la création de nouveaux refuges biologiques.

Le tableau sommaire de la page suivante présente, pour chacune des désignations faisant partie des aires centrales, son toponyme, la catégorie qui lui a été attribuée en fonction des critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), la superficie qu'elle recouvre à l'intérieur de la RB de Manicouagan-Uapishka, le régime légal de protection en vigueur et l'autorité responsable. Quant aux précisions sur les caractéristiques physico-écologiques, le régime d'activité et les modalités détaillées d'application règlementaire relatives à chacune des aires centrales, elles sont fournies dans leur plan de conservation respectif, accessible à partir des liens hypertextes insérés sur chacun des toponymes ci-dessous. Les métadonnées des fichiers de forme qui sont produits avec l'annexe D apportent également des précisions sur les superficies individuelles de chacune des aires protégées. Enfin, un glossaire définissant les six catégories de gestion de l'UICN est présenté à l'annexe D.

Comme expliqué à la section 4.1, la mention « projetée » que portent certaines aires protégées témoigne simplement d'une étape du processus de désignation. Or, ces aires jouissent d'une pleine protection légale. En revanche, les projets d'agrandissement acceptés aux aires protégées actuelles (cf. figure 13) ne bénéficient que d'une protection administrative. C'est ce qui explique qu'ils n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessous et que leur superficie – qui totalise 67 600 hectares – n'est pas comptabilisée comme une contribution aux aires centrales.

Informations sur les régimes de gestion applicables aux aires centrales de la RB de Manicouagan-Uapishka

Désignation et toponymes	Nombre	UICN	Superficie (ha)	Régime	Autorité
Réserve écologique	**2**	**Ia**	**28 693**	**A**	**MDDELCC**
Réserve écologique Louis-Babel					
Réserve écologique projetée Paul-Provencher					
Réserve de biodiversité	**9**	**II**	**259 033**	**A**	**MDDELCC**
Réserve de biodiversité de la Météorite		*Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout*			
Réserve de biodiversité Uapishka		*Réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches*			
Réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher		*Réserve de biodiversité projetée des monts Groulx*			
Réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi		*Réserve de biodiversité projetée du brûlis du lac Frégate*			
Réserve de biodiversité projetée du lac Berté					
Réserve aquatique	**1**	**II**	**70 836**	**A**	**MDDELCC**
Réserve aquatique projetée de Manicouagan					
Milieu naturel de conservation volontaire	**1**	**III**	**40**	**B**	**MDDELCC[a]**
Parc Nature de Pointe-aux-Outardes					
Écosystème forestier exceptionnel	**18**	**III**	**5 218**	**C**	**MFFP**
Forêt ancienne du lac Lennart-Von Post		*Forêt ancienne du Lac-du-Grand-Poisson*			
Forêt ancienne de l'Anse-à-Moreau		*Forêt ancienne du Lac-Saint-Pierre*			
Forêt ancienne du Lac Moulé		*Forêt ancienne du Lac-à-Jos*			
Forêt ancienne du Lac-Béluga		*Forêt rare du Ruisseau-Couillard*			
Forêt ancienne de la Rivière Kapikupelt-Kesseu		*Forêt rare du Lac-des-Cèdres*			
Forêt ancienne du Lac du Grand Héron		*Forêt rare du Lac-Nord-Ouest*			
Forêt ancienne de la Petite-Rivière-Godbout		*Forêt rare des Monts-Groulx*			
Forêt ancienne du Lac-Leblanc		*Forêt rare de la Rivière-Betsiamites*			
Forêt ancienne du Lac-de-l'Anneau		*Forêt rare du Lac Kanistukamat*			
Réserve naturelle reconnue	**1**	**IV**	**111**	**A**	**MDDELCC[b]**
Réserve naturelle du Boisé-de-la-Pointe-Saint-Gilles					

…

Refuge biologique	**192**	**IV**	**46 540**	**C**	**MFFP**
Les refuges biologiques sont de petites aires forestières, d'environ 200 hectares, soustraites aux activités d'aménagement forestier et dans lesquelles des habitats et des espèces sont protégés de façon permanente.					
Habitat faunique	**42**	**IV**	**20 794**	**D**	**MFFP**
Quatre types d'habitats fauniques sont déterminés à l'intérieur de la RB de Manicouagan-Uapishka : aire de concentration d'oiseaux aquatiques, colonie d'oiseaux sur une ile ou une presqu'ile, habitat du rat musqué, héronnière (aire de nidification et bande de protection de 0-200 mètres).					

Légende

A Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01)

B Parc d'intérêt récréotouristique et de conservation désigné par la municipalité en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01). Le Parc Nature de Pointe-aux-Outardes est par ailleurs mandaté par le MDDELCC pour assurer la gestion de la réserve aquatique projetée de Manicouagan en collaboration avec celui-ci et les partenaires du milieu.

C Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, chapitre A-18.1)

D Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1, a. 128.1, 128.6 et 128.18) et Règlement sur les habitats fauniques (chapitre C-61.1, r. 18)

[a] Les mesures de conservation effectives relèvent cependant entièrement de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

[b] En vertu d'une entente avec le propriétaire de la réserve, Produits forestiers Résolu, et le mandataire de la gestion, Les Amis du boisé de la Pointe-Saint-Gilles.

>Toundra arctique alpine des monts Uapishka
© Daniel Beaulieu

Figure 14. Aires centrales de la RB de Manicouagan-Uapishka

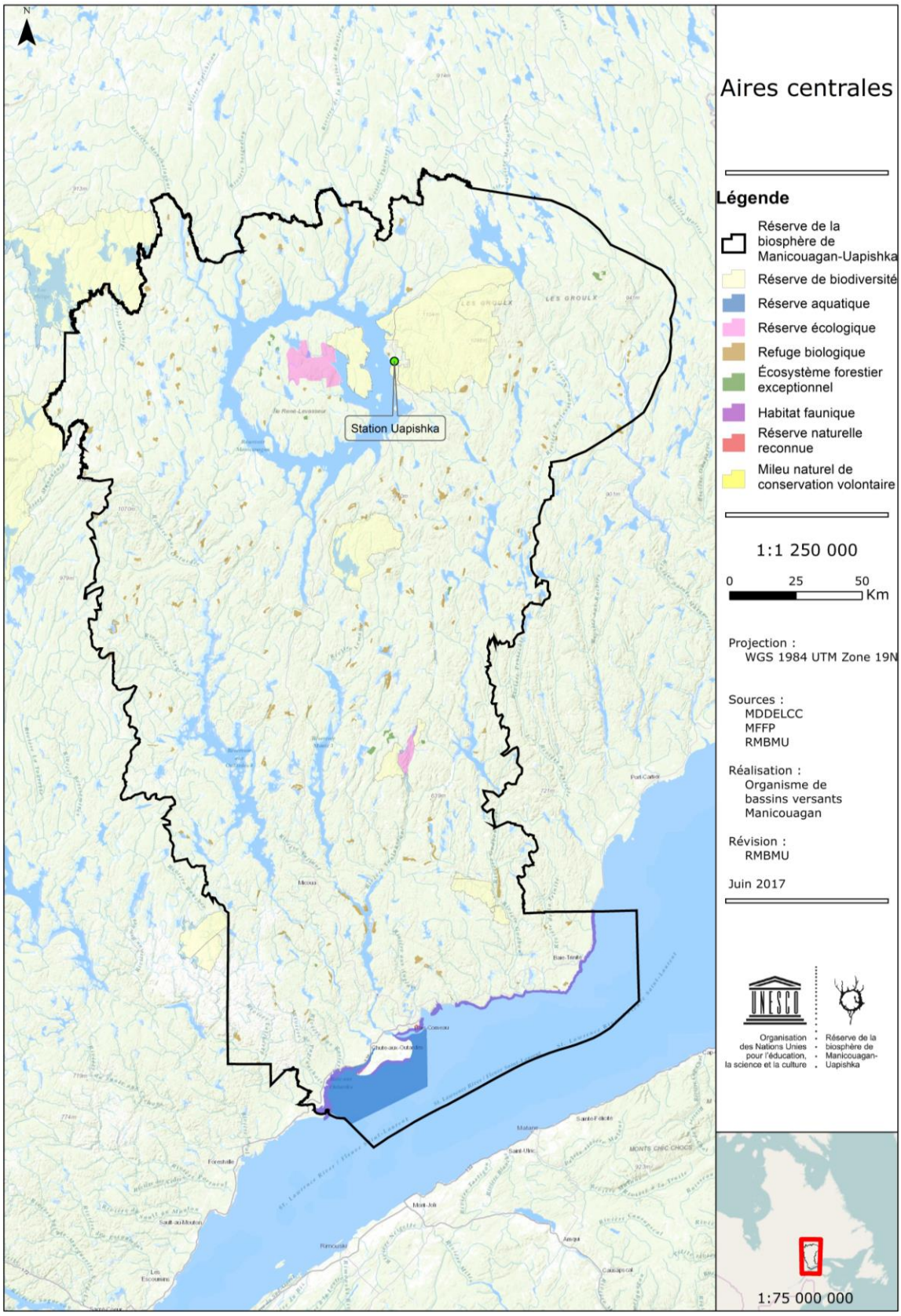

Les programmes de suivi qui ont été réalisés à l'intérieur des aires centrales au cours de la période à l'étude consistent en des inventaires biotiques, des activités de suivi des espèces en difficulté (dont, principalement, le caribou forestier), des analyses du paysage et des analyses de suivi des impacts anthropiques dans le cadre des mesures d'harmonisation en vigueur. Le tableau qui suit en offre un récapitulatif non exhaustif, mais représentatif des principales activités.

Aire protégée	Type d'inventaire réalisé	Organisme impliqué	Année
Réserve de biodiversité Uapishka	Botanique : vasculaire et bryophytes	MDDELCC et FloraQuebeca	2009
	Botanique Observations biologiques fortuites : ornithologiques, mammifères et herpétofaune	Beyond Ktaadn	2009
	Inventaire des sites de pollution	MDDELCC	2013
	Invertébrés	Jessica Rykken	2014
	Caribou forestier	MFFP	2014
	Botanique (dans le cadre d'une évaluation des impacts de la motoneige et de la randonnée pédestre)	MDDELCC	2015
Réserve de biodiversité de la Météorite	-		
Réserve écologique Louis-Babel	Inventaire de la végétation	MDDELCC	2010
Réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi	Inventaire général sommaire : validation des cartes écoforestières et des types de sols, végétation, faune et occupation	MDDELCC	2008
	Caribou forestier	MFFP	2014
Réserve de biodiversité projetée du lac Berté	Inventaire général sommaire : validation des cartes écoforestières et des types de sols, végétation, faune et occupation	MDDELCC	2008
	Caribou forestier	MFFP	2009
Réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher (incluant la réserve écologique projetée)	Inventaire général sommaire : validation des cartes écoforestières et des types de sols, végétation, faune et occupation	MDDELCC	2008
Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout	Inventaire général sommaire : validation des cartes écoforestières et des types de sols, végétation, faune et occupation	MDDELCC	2008
Réserve de biodiversité projetée du brûlis du lac Frégate	Inventaire général sommaire : validation des cartes écoforestières et des types de sols, végétation, faune et occupation	MDDELCC	2008
Réserve aquatique projetée de Manicouagan	Inventaire général sommaire	MDDELCC	2008

Zones tampons

Les zones tampons couvrent 23,7 % de la superficie de la RB de Manicouagan-Uapishka, ce qui représente une progression de quelque 53 % par rapport à 2007. Ceci est attribuable principalement à un agrandissement de l'ordre de 750 644 hectares des zones de préservation de l'habitat du caribou forestier à la suite de l'analyse des résultats de la mise en œuvre du premier plan de rétablissement de cette espèce (2005-2012).

Le tableau ci-dessous présente, pour chacune des désignations faisant partie des zones tampons, les précisions sur sa nature, la catégorie qui lui est attribuée en fonction des critères de l'UICN, lorsqu'applicable, la superficie qu'elle recouvre à l'intérieur de la RB de Manicouagan-Uapishka, le régime de gestion en vigueur et l'autorité responsable. Les dispositions spécifiques de chacun des régimes peuvent être consultées à partir des liens présentés dans la table des références présentée avec l'annexe D. Les métadonnées des fichiers de forme qui sont fournis à l'annexe D apportent également des précisions sur les superficies individuelles de chacune des désignations.

Informations sur les régimes de gestion applicables aux zones tampons de la RB de Manicouagan-Uapishka

Désignation	UICN	Superficie (ha)	Régime	Autorité
Zone de préservation de l'habitat du caribou	**-**	**1 238 243**	**E**	**MFFP**
Zone d'atténuation anthropique		*805 440*		
Zone de protection		*432 804*		
Bande riveraine de rivières à saumon (bandes de protection de 60 mètres)	**VI**	**46 500**	**C**	**MFFP**
Parc d'intérêt récréotouristique et de conservation	**III**	**12 137**	**F**	**MRC de Manicouagan[c]**
Jardin des glaciers				

Légende

C Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, chapitre A-18.1)

E Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (RLRQ, chapitre E-12.01); Plan de rétablissement du caribou forestier 2013-2023; Lignes directrices pour l'aménagement de l'habitat du caribou (2013)

F Les parcs d'intérêt récréotouristique et de conservation sont généralement désignés par les municipalités, comme c'est le cas pour le Jardin des glaciers. Celles-ci veillent à leur conservation et à leur mise en valeur grâce à des activités éducatives et récréatives. Dans le cas présent, le parc abrite également deux sites géologiques exceptionnels – le site fossilifère de la Rivières-aux-Anglais et les Cannelures-de-Baie-Comeau, qui sont soustraits de façon permanente, en vertu de la Loi sur les mines (chapitre M-13.1), à toute forme d'activité minière.

[c] Le Jardin des glaciers englobe la Vallée des coquillages, un parc régional dont le plan d'aménagement relève de la MRC de Manicouagan. Dans les faits, le parc est géré par la Corporation Plein Air Manic en vertu d'une entente de délégation.

Les programmes de suivi les plus importants qui ont été réalisés à l'intérieur des zones tampons au cours de la période à l'étude concernent essentiellement le caribou forestier. La bibliographie sélective présentée à l'annexe J offre un aperçu des activités de surveillance et des actions liées au plan de rétablissement qui ont eu cours depuis sa désignation à titre d'espèce vulnérable. On souligne notamment les inventaires fauniques réalisés par le MFFP dans de nombreux sites ainsi que l'ensemble des travaux de l'Équipe de rétablissement du caribou forestier.

Figure 15. Zones tampons de la RB de Manicouagan-Uapishka

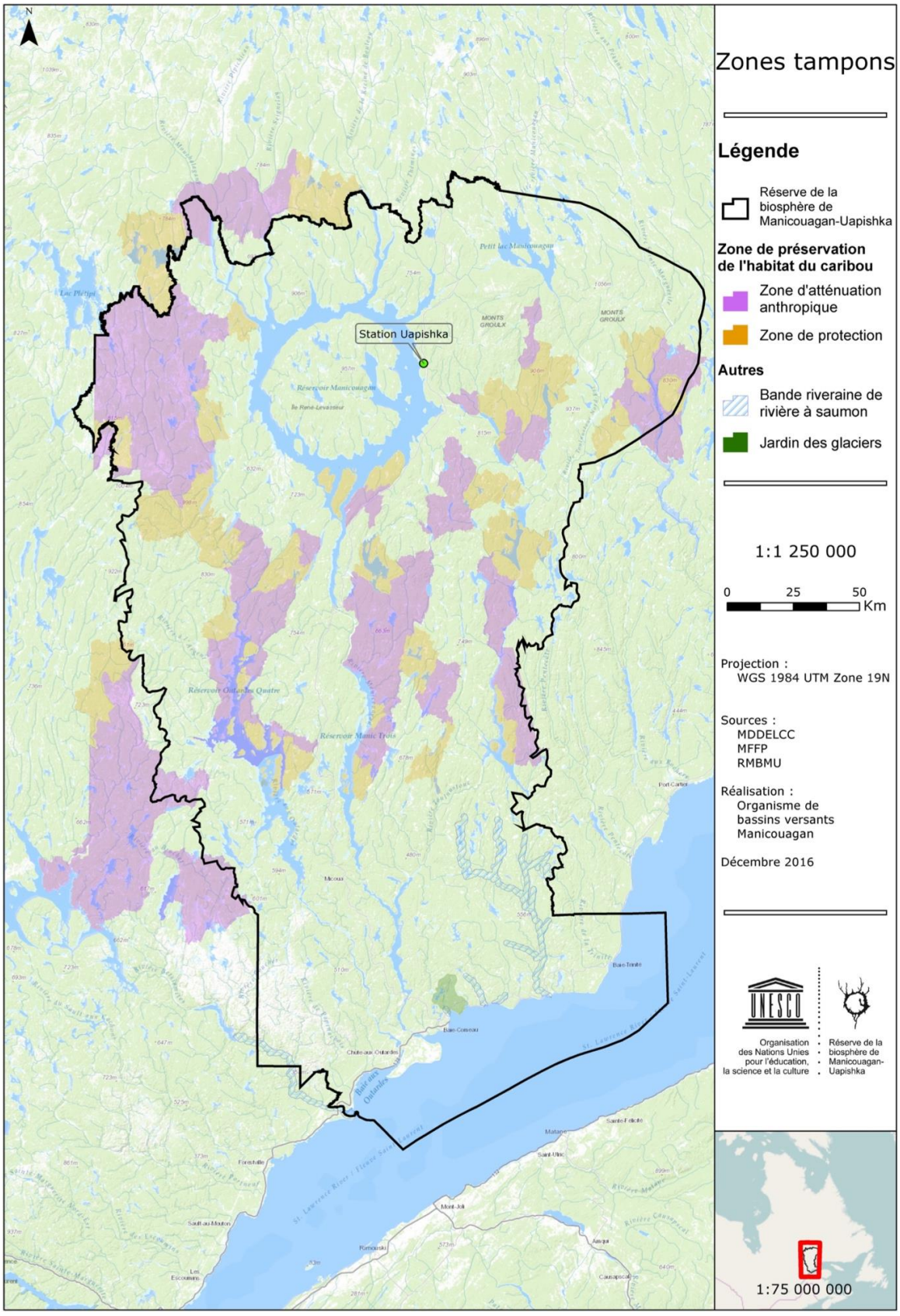

Aires de transition

Les aires de transition ne comportent pas en soi de secteurs soumis à des programmes spécifiques de conservation. Différents secteurs présentant un intérêt particulier pour la conservation font toutefois l'objet, en continu, de travaux visant la préservation et la mise en valeur des écosystèmes.

C'est notamment le cas des écosystèmes côtiers et de certains milieux naturels d'importance à l'échelle du réseau hydrographique. En outre, des mesures de suivi et des travaux de surveillance ont cours en lien avec les activités d'exploitation des ressources naturelles, notamment dans le cadre des dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Un aperçu des activités d'acquisition de connaissances qui concourent, dans cette perspective, à la fonction de conservation est présenté au chapitre 6.

4.3 Liens entre la conservation et le développement durable

Au-delà des mécanismes formels rattachés à l'application des mesures légales et règlementaires qui garantissent la conservation du patrimoine naturel à l'intérieur de la RB de Manicouagan-Uapishka, la protection effective des habitats et des espèces et, par conséquent, le maintien de la biodiversité et de la qualité des écosystèmes convoquent la conciliation d'intérêts et d'usages parfois diamétralement opposés.

Ceci est d'autant plus vrai dans un territoire comme la RB de Manicouagan-Uapishka, où le potentiel de conservation est certes considérable, mais où, en même temps, ont cours des activités industrielles qui jouent un rôle d'une importance fondamentale au sein de l'économie régionale. De plus, les activités récréatives, entre autres, sont non seulement un moteur de tourisme, mais également un aspect important de l'occupation du territoire par la population locale, le tout dans un contexte où s'exercent également des droits ancestraux et les pratiques traditionnelles qui y sont associées (voir le chapitre 5 pour une présentation exhaustive des usages du territoire).

Or, cette conciliation est au cœur même de la mission de la RMBMU, qui agit à titre de catalyseur de durabilité en stimulant la synergie et la concertation effective entre les acteurs interpelés tantôt par la protection du territoire, tantôt par sa mise en valeur. En ce sens, la RMBMU agit – avec d'autres organismes du milieu qui jouent un rôle complémentaire, comme l'OBVM, le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire et le Parc Nature de Pointe-aux-Outardes, par exemple – comme un vecteur de mise en œuvre d'une gestion intégrée qui bonifie les mesures formelles en place. Cette approche requiert aussi de mobiliser les expertises et des connaissances très diverses.

Le meilleur exemple de l'apport de la RMBMU à la fonction de conservation par la bonification des mécanismes légaux et règlementaires est celui de la coordination du comité de gestion de la réserve de biodiversité Uapishka.

Plus grande aire protégée à l'échelle du territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka, la réserve de biodiversité Uapishka recouvre environ un tiers du massif des monts Groulx. Important au regard de l'occupation ancestrale des terres, sa fréquentation contemporaine a typiquement été prisée par les randonneurs et par la communauté scientifique. Ses caractéristiques naturelles, les usages culturels qu'elle recèle et sa localisation (Le massif surplombe tout l'arrière-pays et, particulièrement, le réservoir Manicouagan et l'île René-Levasseur) font de cette aire protégée un site emblématique de la RB de Manicouagan-Uapishka. En effet, le désir d'assurer sa protection et sa mise en valeur au sein d'un projet collectif de développement durable a été l'un des moteurs de la mobilisation initiale de la communauté autour de la création de la RB de Manicouagan-Uapishka alors que les monts Groulx et une partie de l'île René-Levasseur ne jouissaient d'aucune protection légale avant 2002.

Aujourd'hui, « […] parce que la réserve de biodiversité Uapishka est un territoire exceptionnel, tant sur le plan de la biodiversité que de l'implication des gens du milieu à sa préservation, les membres [de son] comité de gestion considèrent le massif comme la vitrine sur les réserves de biodiversité du Québec et un territoire où l'exemplarité en matière de gestion environnementale est de mise. » (CGRBU, 2013, cf. annexe N).

Ce comité, sous la coordination de la RMBMU, est composé de manière à assurer la représentativité des principaux groupes d'intérêt interpelés par la gestion de la réserve de biodiversité. Il regroupe la Société des Amis des monts Groulx, Tourisme Côte-Nord, le Cégep de Baie-Comeau, le Conseil des Innus de Pessamit, le MDDELCC et les MRC de Manicouagan et de Caniapiscau (anciennement représentées par la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord). En fonction d'objectifs ou de projets particuliers, de nombreuses autres organisations ou personnes y sont convoquées ponctuellement, dont les agents de protection

de la faune (MFFP), les entreprises touristiques offrant des services dans le secteur, le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord, d'autres utilisateurs du territoire, dont les associations de motoneigistes, ainsi que de nombreux groupes scientifiques comme le Centre d'études nordiques, Beyond Ktaadn et le Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air (LERPA) pour ne nommer que ceux-là.

Le mandat de ce comité consiste entre autres à élaborer un plan d'action pour la gestion de la réserve de biodiversité et à contribuer à sa mise en œuvre, à fournir l'expertise régionale au MDDELCC sur certains enjeux de gestion et à participer à la sensibilisation de la population et des acteurs locaux à la protection de la biodiversité (voir CGRBU, 2014, cf. annexe N).

C'est également de cette concertation qu'est directement issue la Station Uapishka, une station de recherche scientifique multifonctionnelle qui, par sa gestion collaborative et son emplacement stratégique au cœur de trois aires protégées, soit la réserve de biodiversité Uapishka, la réserve de biodiversité de la Météorite et la réserve écologique Louis-Babel, constitue un pilier majeur, depuis février 2016, de la capacité d'agir de la RB de Manicouagan-Uapishka en ce qui a trait à la fois à la conservation et à l'harmonisation des usages du territoire (cf. chapitre 6).

Le plan d'action pour la gestion de la réserve de biodiversité Uapishka, dont les extraits qui suivent sont tirés, peut être consulté dans son intégralité à l'annexe N. Élaboré en 2013 et toujours en vigueur, il s'articule autour de quatre objectifs, qui sont représentatifs du type de stratégies menées au sein de la RB de Manicouagan-Uapishka pour assurer la fonction de conservation à travers une approche de gestion durable et intégrée.

Dans l'ensemble de ce qui précède, le rôle précis de la RMBMU a été de coordonner la concertation et la rédaction nécessaires à l'élaboration du plan d'action, puis d'assurer le financement et la mise en œuvre des actions qu'il propose sur le terrain.

1. Restauration et suivi de l'intégrité écologique de la réserve de biodiversité	« Les activités passées et actuelles ont un impact sur l'intégrité écologique de la réserve de biodiversité. L'objectif ultime est de préserver l'intégrité écologique la plus élevée possible, tout en rendant les territoires accessibles à la population. Le principal défi est d'assurer le maintien de cet équilibre délicat. » Les actions réalisées à ce chapitre ont consisté à dresser un inventaire des sites de pollution, à procéder au nettoyage de ces sites et à instaurer un programme de suivi de l'intégrité écologique de la réserve. Les composantes de ce programme mises en œuvre au cours des dernières années sont précisées à la section 4.2.

2. Mobilisation, éducation et gestion des accès	En plus de susciter l'intérêt des chercheurs et des randonneurs, le massif a attiré, au cours des dix dernières années, un nombre toujours croissant de motoneigistes adeptes de la pratique hors piste, et ce, malgré l'interdiction de circulation motorisée dans la zone des sommets. Or, la recherche scientifique a démontré « que l'utilisation de la motoneige sur les plateaux alpins fragiles tels que ceux retrouvés à partir de 800 mètres d'altitude sur le massif porte une atteinte importante à l'intégrité de ces écosystèmes. » Les actions réalisées à ce chapitre consistent ainsi en un vaste programme d'harmonisation des usages. Celui-ci vise, à l'intérieur d'un processus de concertation prenant pleinement à partie les motoneigistes, les groupes environnementaux, les adeptes de randonnée non motorisée, la communauté innue et les entreprises touristiques du secteur, à baliser la pratique de la motoneige dans le massif et à la canaliser hors de l'aire protégée. Ce mécanisme de concertation se veut progressif et participatif afin de maximiser la collaboration de tous les usagers, une condition de succès incontournable. Cette stratégie se combine également à la mobilisation citoyenne pour l'organisation de corvées annuelles d'entretien et à des activités de sensibilisation et de découverte du milieu naturel. Des précisions additionnelles sur ce mécanisme de concertation et ses résultats sont fournies à la section 7.4.

3. Structuration de la recherche scientifique	Ce volet consiste à stimuler l'acquisition de connaissances scientifiques de tous les ordres sur le territoire et à les associer aux savoirs traditionnels autochtones dans une perspective de préservation, de sensibilisation et de mise en valeur. La disponibilité d'installations scientifiques dument équipées et d'infrastructures d'hébergement pour les chercheurs, qu'offre désormais la Station Uapishka, répond directement à ce besoin, permettant de « jeter les bases d'un

	programme de recherche en sciences sociales et naturelles abordant la gestion durable du territoire appliqué à la nordicité ».

4. Structuration de la sécurité et sensibilisation	La Station Uapishka constitue désormais un petit poste de sécurité doté du matériel et de l'équipement adéquats pour le déploiement de mesures de sauvetage en montagne (communications, héliport et premiers soins). Ceci répond au besoin d'assurer la sécurité minimale de l'ensemble des utilisateurs du secteur, soit notamment les chercheurs, dont la présence est essentielle à la mise en œuvre des programmes de conservation, et les usagers récréatifs. Aucun dispositif n'était précédemment en place à cet effet.

4.4 Efficacité des actions ou des stratégies appliquées

L'un des indicateurs permettant d'apprécier le plus fidèlement l'efficacité de la RB de Manicouagan-Uapishka au regard de sa fonction de conservation est la progression du pourcentage de la superficie du territoire qui est vouée à la conservation stricte (les aires centrales) ou à des mécanismes de soutien à la préservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la biodiversité (les zones tampons).

À ce titre, la RB de Manicouagan-Uapishka a enregistré des gains notables, de l'ordre respectivement de 43 % et de 53 %, de la progression de la superficie des aires centrales et des zones tampons depuis 2007.

Ces résultats témoignent assurément, d'une part, de l'efficacité des régimes légaux de protection et des politiques gouvernementales qui permettent leur application et leur progrès. Or, le potentiel de conservation s'appuie non seulement sur des caractéristiques naturelles du territoire, mais également sur la disposition du milieu, c'est-à-dire des scientifiques, des citoyens, y compris des autochtones, des industriels et des acteurs économiques ainsi que des différents groupes d'intérêt, à collaborer à la bonification des régimes de protection qui sont prescrits. C'est ce dont font preuve, entre autres, les résultats du processus participatif ayant permis de dégager des propositions consensuelles d'agrandissement au réseau actuel d'aires protégées de la RB de Manicouagan-Uapishka, totalisant 606 100 hectares en milieu terrestre seulement, auxquelles s'ajoutent les projets d'agrandissement (totalisant 67 600 hectares) jouissant déjà à ce jour d'une protection administrative.

Comme exprimé aux sections 4.1 et 4.2, ces indicateurs montrent également, dans le cas de l'agrandissement des zones de préservation de l'habitat du caribou forestier, qui font partie des zones tampons, la capacité effective des programmes de recherche scientifique en vertu desquels la surveillance et le suivi des écosystèmes sont amenés à faire percoler leurs résultats probants vers une révision des stratégies de gestion qui sont appliquées dans la RB de Manicouagan-Uapishka. Le cas du caribou forestier est d'autant plus intéressant qu'il découle des travaux d'une équipe multidisciplinaire dont l'expertise diversifiée a permis de tenir compte d'un ensemble de facteurs dans la proposition de stratégies adaptatives.

N'ayant aucune autorité légale ou règlementaire sur les régimes en vigueur, la RMBMU évalue l'efficacité des stratégies qu'elle met en œuvre à l'aune de sa capacité à mobiliser les acteurs de différents secteurs en appui à la fonction de conservation de la RB de Manicouagan-Uapishka. Ceci rejoint l'un des indicateurs de la Stratégie de Séville rattaché aux objectifs II.2.3, IV.1.10 et IV.1.12. Il consiste, pour les réserves de biosphère, à « mettre en place des mécanismes permettant de gérer, [de] coordonner et [d']intégrer les programmes et activités de la réserve ». À ce titre, la RMBMU a développé une expertise et des outils, dont l'exposé de la section 4.3 au sujet de la coordination du comité de gestion de la réserve de biodiversité Uapishka offre un aperçu représentatif.

4.5 Facteurs principaux ayant influencé le succès des efforts de conservation

D'entrée de jeu, il faut rappeler l'immensité du territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka. Bien que celui-ci permette pleinement, par sa taille et sa configuration justement, de remplir les fonctions statutaires de réserve de biosphère en combinant des caractéristiques naturelles et culturelles distinctives, des usages variés et des actions innovantes visant à mettre en application la durabilité, il pose un défi en ce qui a trait à l'accessibilité de certaines zones d'un point de vue de la surveillance continue, et ce, particulièrement dans l'arrière-pays.

La Station Uapishka est une réponse concrète à ce défi, renforçant l'accessibilité du territoire, son occupation dynamique et, conséquemment, les dispositions favorables à l'acquisition et à la diffusion de connaissances et au déploiement de programmes de recherche et de conscientisation du public qui contribuent significativement à la conservation des paysages, des habitats, des écosystèmes et de la biodiversité. Pour l'Institut nordique du Québec, qui, comme une vingtaine d'autres groupes de recherche,

est partie prenante du projet, la Station Uapishka constitue une « opportunité de développement de la recherche et d'acquisition de connaissances scientifiques sur une partie du territoire nordique peu explorée à l'heure actuelle » (cf. annexe O). La mise en place de cette infrastructure et du programme qui s'y déploie est récente, mais leur effet structurant est déjà palpable alors que 1 128 jours/chercheurs y ont déjà été enregistrés au cours de la saison estivale 2016. De plus, étant issu d'un cadre partenarial élargi impliquant le MDDELCC et d'autres organismes gouvernementaux dont le Secrétariat aux affaires autochtones et la Société du Plan Nord ainsi que plusieurs organismes des milieux scientifiques et socioéconomiques, ce projet renforce la synergie des différents acteurs du milieu autour du soutien à la fonction de conservation de la RB de Manicouagan-Uapishka.

Le renforcement de ces acquis et le plein déploiement de la stratégie qui y est associée constitueront une base importante des efforts de conservation dans la RB de Manicouagan-Uapishka au cours des années à venir.

D'un point de vue plus global, les nouvelles lois et orientations stratégiques portant notamment sur l'aménagement forestier écosystémique et sur la gestion intégrée de l'eau participent également au succès des efforts de conservation en contribuant à plus de cohérence entre les diverses pratiques de gestion en vigueur pour les différentes zones de la RB de Manicouagan-Uapishka.

Comme souligné tout au cours du présent chapitre, l'engagement continu des parties prenantes demeure une condition incontournable de succès des efforts de conservation dans la RB de Manicouagan-Uapishka. En d'autres mots, la protection effective des paysages, des habitats, des écosystèmes et de la biodiversité est une responsabilité partagée qui s'exprime bien au-delà des structures administratives et législatives, prenant forme dans une dynamique sociale et économique particulière.

Ces leçons apprises au cours des dix premières années d'existence de la RB de Manicouagan-Uapishka continueront de guider des stratégies inclusives convoquant à la fois les connaissances fondamentales sur les processus naturels et le rôle évolutif de tous les acteurs interpelés. Le chapitre 6 traite particulièrement de la gouvernance de la RB de Manicouagan-Uapishka, rendant possibles la consolidation et la pérennité de cette approche.

4.6 Autres commentaires ou observations d'un point de vue de la réserve de biosphère[12]

En 2007, le formulaire de proposition de la RB de Manicouagan-Uapishka faisait état de plusieurs caractéristiques de son patrimoine naturel la qualifiant comme un site de prédilection pour contribuer au réseau mondial des réserves de biosphère, notamment du point de vue de son potentiel pour la conservation des habitats, des espèces, des écosystèmes et de la diversité biologique.

Afin d'approfondir les tenants de cette démonstration et de permettre à l'ensemble des parties prenantes de la RB de Manicouagan-Uapishka de mieux s'y appuyer pour orienter les actions futures visant la conservation, la RMBMU s'est adjoint la collaboration d'un professionnel de la direction de l'expertise en biodiversité du MDDELCC chargé de réaliser une analyse de la représentativité des systèmes écologiques de ce territoire à l'intérieur de sa région biogéographique dans le cadre du présent processus d'examen périodique.

Les ensembles topographiques de la province naturelle de Laurentides centrales, à laquelle appartient la RB de Manicouagan-Uapishka, ont été classifiés à partir d'une grille d'analyse paysagère basée sur l'hydrographie, la végétation, le relief et la géologie (substrat rocheux et dépôts de surface) et sur les données climatiques (température moyenne annuelle, précipitations et longueur de la saison de croissance).

Il en ressort une forte représentativité, à l'échelle de la RB de Manicouagan-Uapishka, de l'ensemble des écosystèmes dominants de sa province naturelle, le territoire désigné recoupant neuf des 16 classes physico-écologiques qu'on y trouve.

Le rapport d'analyse sommaire, dans lequel on trouve une description paysagère des classes se retrouvant à l'intérieur de la RB de Manicouagan-Uapishka ainsi que la cartographie complète qui y est associée, est présenté à l'annexe E avec la mise à jour de la carte de végétation et de couverture des sols.

[12] Cette section et les documents annexés qui s'y rattachent sont une contribution de monsieur Frédéric Poisson, professionnel de recherche à la Direction de l'expertise en biodiversité du MDDLECC.

> Paysage typique de la province naturelle des Laurentides centrales
© Micheal Jones

5. FONCTION DE DÉVELOPPEMENT

La structure économique de la Manicouagan est largement dominée par de grandes activités industrielles, dont les principales sont l'aménagement forestier et la transformation de la matière ligneuse, la production d'aluminium et la production d'hydroélectricité. Les activités portuaires et la navigation commerciale, les pêches commerciales et l'industrie minière revêtent également une dimension à la fois historique et actuelle dans le paysage économique local. Par ailleurs, bien qu'apportant une contribution moindre au PIB régional, le tourisme de nature et de plein air ainsi que les activités récréatives de chasse, de pêche et de piégeage, sont également des moteurs considérables pour l'emploi et l'entrepreneuriat, en plus de s'inscrire dans une dynamique d'occupation du territoire qui est propre à la région.

En effet, alors que les activités de transformation se concentrent majoritairement dans les périmètres urbanisés de l'aire de transition, soit le long de la côte du fleuve Saint-Laurent et plus particulièrement à Baie-Comeau, les activités extractives, pour leur part, ont essentiellement cours dans son arrière-pays. Si celui-ci ne compte qu'une très petite population permanente, il est en revanche très fréquenté, tout au long de l'année, par une large part de la population locale (Plus de 3 465 baux de villégiature y sont actifs.) et présente un intérêt toujours grandissant pour la clientèle touristique.

Ceci s'inscrit en outre dans un contexte où la RB de Manicouagan-Uapishka abrite, sur la quasi-totalité de sa superficie, un territoire revendiqué pour l'exercice des droits ancestraux autochtones de la communauté innue de Pessamit (cf. section 7.4). Enfin, éloignée des grands centres décisionnels – situés plus en amont du Saint-Laurent, hors du territoire désigné – et ne disposant d'aucun établissement universitaire, la région fait face à un déclin démographique continu depuis les années 1980, lequel touche particulièrement les jeunes (cf. section 2.2.3).

Cette importance prépondérante des ressources naturelles et du territoire dans l'économie locale déjà faiblement diversifiée et marquée par un défi démographique persistant de même que les prérogatives culturelles, traditionnelles, récréatives et sociales qui y sont associées constituent des conditions qui justifient à elles seules l'impératif de leur utilisation durable. Celle-ci dépend à la fois de la préservation des écosystèmes qui en sont les fournisseurs et de la recherche active, notamment par l'innovation, d'une maximisation et d'une pérennisation des retombées positives des activités économiques pour les communautés. Ces enjeux se posent d'ailleurs avec encore plus d'acuité dans le cas des activités axées sur la mise en valeur des ressources non renouvelables.

C'est fondamentalement dans un souci aigu de concilier toutes ces facettes du territoire, de son histoire et de son occupation contemporaine avec une vision inspirante d'un développement plus soutenable, soucieux de son efficacité économique, de son empreinte environnementale et de sa contribution au mieux-être des collectivités, que la communauté locale s'est initialement mobilisée autour du projet de reconnaissance du territoire à titre de réserve de biosphère.

Dans le formulaire de proposition au programme MAB, le comité de création de la RB de Manicouagan-Uapishka insistait d'ailleurs en ce sens : *Le territoire proposé est certes un endroit particulier en raison de quelques caractéristiques uniques, mais il n'est pas l'un des endroits les plus écologiquement riches du pays comme plusieurs réserves de biosphère le sont. Notre projet mise moins sur l'aspect traditionnel des réserves de biosphère, historiquement désignées en fonction d'objectifs de recherche scientifique. L'intérêt de Manicouagan-Uapishka est le défi d'en faire un milieu exemplaire de collaboration, de renforcement de nos capacités et de nous donner les moyens de prendre en charge l'évolution de notre collectivité.* (Messier, 2007)

De fait, parvenir à être une région modèle de développement durable est un défi complexe de longue haleine qui doit, pour réussir, faire l'objet d'une appropriation et d'actions concrètes de la part du plus grand nombre de parties prenantes.

Le statut de réserve de biosphère décerné à la Manicouagan, couplé au contexte politique, législatif et social du Québec ainsi qu'à certaines grandes tendances du marché, constitue justement, depuis dix ans, un incitatif pour des organisations de plus en plus nombreuses à mettre en œuvre de façon proactive leur responsabilité en ce sens. De même, l'ambition initiale du comité de création de la RB de Manicouagan-Uapishka trouve écho dans les changements positifs et les réalisations tangibles qui en découlent.

La RMBMU a activement soutenu ce mouvement ainsi que l'innovation sociale et d'affaires sur lequel il repose en déployant un Centre de référence en développement durable, soit un programme structurant ayant pour objet d'inspirer, d'accompagner et d'outiller les parties prenantes de la RB de Manicouagan-Uapishka en ce qui a trait à l'application de la durabilité. Comme exposé à la section 5.5 ci-dessous, la RMBMU a accompagné, au cours de la période à l'étude, 75 entreprises, institutions et autres types d'organismes dans l'implantation de pratiques écoresponsables s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

En outre, dans une perspective d'intervention qui touche plus largement l'ensemble de la collectivité en faisant appel à la participation citoyenne, la RMBMU a également mis sur pied la démarche Ma Ville Ma Voix (MVMV). Cette initiative majeure, en cours depuis 2011, vise notamment à doter la RB de Manicouagan-Uapishka d'un nouvel instrument de planification territoriale et de participation, misant sur le développement d'une compréhension commune des enjeux sociaux, environnementaux et économiques. Il s'agit d'un projet fédérateur pour conscientiser, responsabiliser et outiller les acteurs dans une logique de concertation et d'amélioration du cadre de vie. Cette initiative est exposée plus en détail à la section 5.6 ci-dessous.

5.1 Tendances dominantes dans les secteurs majeurs de l'économie[13]

L'économie de la Manicouagan comme celle de la Côte-Nord dans son ensemble sont majoritairement fondées sur l'extraction et la transformation des ressources naturelles. Les secteurs primaire et secondaire y occupent par conséquent une importance proportionnellement plus grande qu'à l'échelle du Québec. Les industries productrices de biens représentent en effet 66,4 % de l'économie de la région, tandis que ces secteurs totalisent plutôt une proportion moyenne de 27,7 % du produit intérieur brut (PIB) québécois (ISQ, 2015a).

Figure 16. Répartition des activités économiques de la RB de Manicouagan-Uapishka par grands secteurs de production (2014)

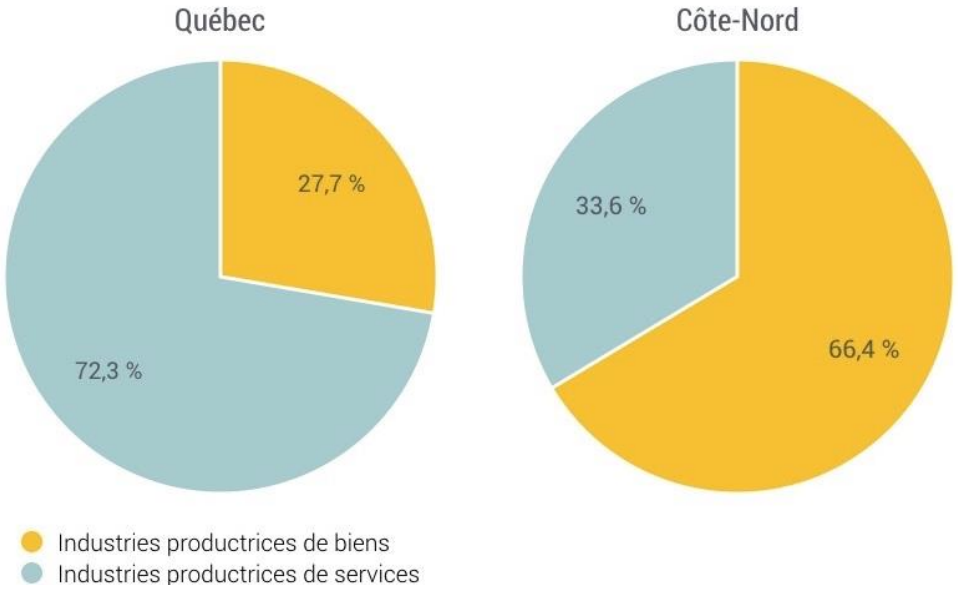

Par cet état de fait, l'économie régionale présente une diversité parmi les plus faibles de toutes les régions administratives du Québec. Son indice de diversité économique (16,9) occupait en 2015 le 14e rang sur 17 régions[14]. De manière générale, ceci lui confère une plus grande fragilité ainsi qu'une réactivité accrue aux évènements externes ou internes affectant ses secteurs d'activité dominants, et ce, que ces évènements soient favorables ou défavorables. Il apparait toutefois intéressant de souligner que cet indice régional de diversité industrielle est néanmoins celui qui a connu la plus forte hausse au Québec entre 2010 et 2015, en croissance de 3,7 points au cours de cette période (ISQ, 2016c). En l'absence de données prospectives, il est difficile de dire s'il s'agit là d'une tendance de fond, mais, quoi qu'il en soit, le processus de diversification économique ne s'opère que dans la longue durée et il est impossible d'affirmer que cette amélioration relative a produit des effets notables au cours des dix dernières années.

[13] À moins d'une mention contraire, les statistiques de cette section décrivent la dynamique économique de la Côte-Nord, soit la région administrative à laquelle la RB de Manicouagan-Uapishka se rattache. Ceci se justifie par la plus grande disponibilité de données comparatives à jour à cette échelle territoriale. Évidemment, la Manicouagan compte ses propres particularités. Celles-ci sont mises en lumière dans le texte. Aussi, en l'absence de données rétrospectives antérieures à 2010 et postérieures à 2014, c'est généralement cette période de référence qui sert à illustrer les principales tendances.

[14] L'indice de base pour le Québec est établi à 100. À titre illustratif, la région administrative qui s'en approche le plus est la Montérégie, avec 80,7 points.

Il est toutefois clair que des efforts sont déployés en continu, au sein de la RB de Manicouagan-Uapishka, pour contribuer à la diversification économique régionale. De nombreuses actions spécifiques sont également vouées à renforcer, par la recherche et l'innovation, ainsi que par des approches intégrées et plus durables, la performance et la résilience des secteurs économiques d'importance à l'échelle du territoire. À ce propos, voir les sections qui suivent sur la forêt et le tourisme.

En outre, essentiellement en raison de la prépondérance d'industries à forte capacité de production, la Côte-Nord contribuait, en 2014, à 2,1 % du PIB du Québec, alors que son poids démographique n'est que de 1,1 %. De même, entre 2007 et 2014, l'ensemble de l'économie de la Côte-Nord a connu un taux de croissance annuel moyen de 5,2 %, contre 2,6 % pour l'ensemble du Québec (ISQ, 2015a).

Cette croissance s'exprime toutefois bien différemment selon les différents secteurs d'importance pour l'économie régionale. L'industrie forestière, qui constitue l'un des secteurs les plus importants de la Manicouagan d'un point de vue économique et social, a même connu un déclin marqué.

Figure 17. Taux de croissance annuel moyen 2010-2014 des principales industries, Côte-Nord

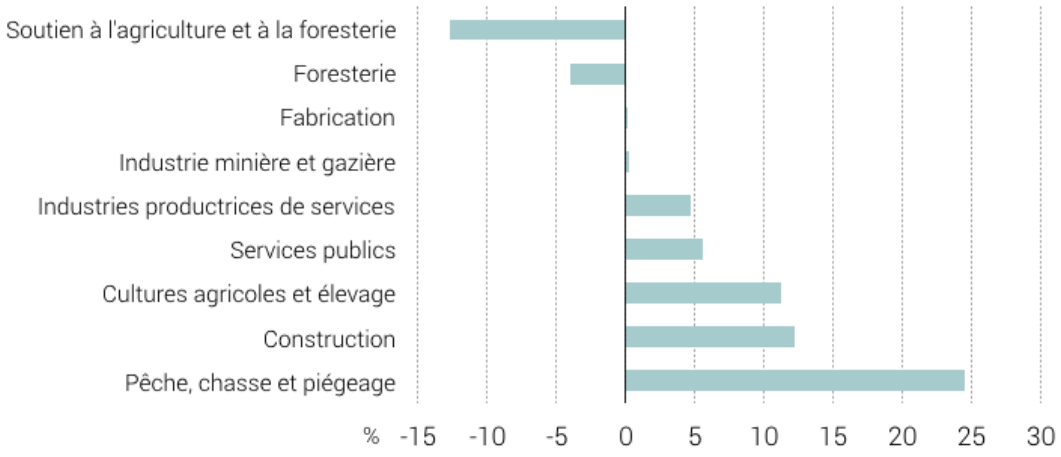

Les pages qui suivent offrent un éclairage sommaire sur les principales tendances qui ont été observées au cours de la dernière décennie dans les trois principaux secteurs d'activité économique pour la RB de Manicouagan-Uapishka, soit la foresterie, la production d'hydroélectricité et la production d'aluminium.

Le même exposé relatif au tourisme est présenté à la section 5.2 tandis que les tendances relatives aux autres activités importantes sont présentées pour leur part à la section 5.3.

Industrie forestière[15]

Le secteur de la foresterie a une importance historique majeure dans le paysage économique et social de la RB de Manicouagan-Uapishka et il trône toujours parmi les principaux moteurs économiques de la région. D'abord limitée, au début du XX^{e} siècle, à des activités d'approvisionnement destiné au marché de l'Ontario, cette industrie s'est rapidement déployée à partir de l'implantation d'une papetière de la Quebec North Shore Paper Company (aujourd'hui exploitée par Produits forestiers Résolu). C'est même précisément dans cette foulée que Baie-Comeau, la ville-centre du territoire désigné, a été fondée en 1937.

Or, entre 2010 et 2014, les secteurs de la foresterie et de l'exploitation forestière ont connu – au regard de leur taux de croissance annuel moyen – un recul annuel moyen de 4,0 %, tandis que tout le secteur des activités de soutien à cette industrie reculait en moyenne de 12,7 % par an. Au sein de la RB de Manicouagan-Uapishka, ceci s'est traduit par la fermeture d'unités de production,

[15] La section sur l'industrie forestière a été préparée avec la collaboration de madame Judith Gagné, ing. f., coordonnatrice en environnement et certification chez Produits forestiers Résolu – Forêt et Scierie Côte-Nord.

soit les installations de la scierie Manic (Kruger) à Ragueneau, la scierie de Baie-Trinité (Almassa) et deux des quatre machines de la papetière de Baie-Comeau (Résolu), engendrant des pertes d'emploi importantes au sein des collectivités où elles étaient implantées et ailleurs dans la région par l'effet d'entrainement sur les activités de soutien à cette industrie.

De fait, alors que la foresterie et les activités de soutien associées généraient une production annuelle de 53,8 M$ en 2010 sur la Côte-Nord, le PIB de cette industrie n'atteignait plus que 40,5 M$ en 2014.

Des conditions défavorables persistantes au sein du marché nord-américain du bois d'œuvre, combinées à une industrie du papier journal en déclin, constituaient déjà, en 2007, un facteur d'affaiblissement important du secteur forestier de la Manicouagan. Or, la dégringolade qui s'est poursuivie entretemps s'explique en majeure partie par des problèmes d'approvisionnement occasionnés par une épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette, dont le rythme de propagation s'est accéléré à partir de 2006 sur toute la Côte-Nord. D'origine cyclique, ce phénomène a pour principal effet, d'un point de vue économique, d'engendrer des pertes de volume ligneux, une qualité moindre de la fibre et une augmentation des couts d'approvisionnement (voir la section 4.1 pour des précisions additionnelles). Depuis le début du XIX^{e} siècle, la densité des populations a généralement atteint un niveau épidémique tous les 25 à 40 ans au Québec.

Comme exposé sommairement à la section 6.2, de nombreux projets de recherche appliquée, notamment sous l'égide du CEDFOB, ont été menés pour trouver des avenues de valorisation de la matière ligneuse affectée par cette épidémie dans une perspective de diversification de la production. Ces projets se sont notamment concentrés dans le domaine de la bioénergie. Aussi, plusieurs études ont été conduites en regard de l'optimisation de l'approvisionnement des installations en fonction de la qualité de la fibre.

En contrepartie des défis majeurs auxquels l'industrie forestière a continué de faire face au cours de la période à l'étude, l'évolution de ce secteur d'activité a été marquée, du point de vue de son développement à long terme, par la mise en vigueur, en 2013, d'un nouveau régime forestier au Québec. Sanctionnée en 2010, la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, chapitre A-18.1) vise précisément à « assurer la pérennité des ressources forestières et [à] protéger leur diversité, [à] permettre une participation plus directe des régions et des collectivités à la gestion des forêts, [à] répondre aux enjeux de l'évolution et de la rentabilité de l'industrie des produits forestiers, [à] intégrer les valeurs et le savoir des communautés autochtones [et enfin à] fournir des emplois stimulants dans des communautés et des régions qui renouent avec la prospérité. »

> Coupe forestière sur le territoire désigné
© Serge Jauvin

En découle entre autres la mise en place de tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT), des espaces de concertation visant à assurer la participation continue des communautés locales et des différents utilisateurs aux activités d'aménagement du territoire forestier.

La RMBMU a siégé à la TLGIRT de Manicouagan dès sa mise sur pied en 2010. C'est sur la base de la contribution apportée, des préoccupations soulevées et des solutions proposées par les organisations et utilisateurs participant à cette instance en regard d'une analyse multicritère (valeurs écologiques, valeurs culturelles, contraintes opérationnelles, caractéristiques physiques, etc.) que le MFFP a dressé, pour chacune des unités d'aménagement forestier (UAF), des plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI). Ceux-ci sont établis dans la perspective d'assurer la durabilité des écosystèmes forestiers et prescrivent, pour ce faire, la stratégie d'aménagement qui doit être observée par les bénéficiaires de garanties d'approvisionnement en terre publique, soit les entreprises forestières. Les PAFI précisent aussi, pour chacun des objectifs de la stratégie d'aménagement, des indicateurs et des cibles qui garantissent le suivi de leur mise en application. Les PAFI de chacune des UAF qui sont incluses dans le périmètre de la RB de Manicouagan-Uapishka sont présentés à l'annexe P.

Bien qu'associé pour certains industriels à une hausse à court terme des couts de production liée à l'implantation de nouvelles approches opérationnelles et stratégiques, la transition amorcée par le nouveau régime forestier québécois devrait avoir pour effet, à plus longue échéance, de renforcer l'ensemble du secteur et de soutenir sa pérennité grâce à une gestion plus durable de la ressource et du territoire, intégrant mieux les prérogatives de la préservation des écosystèmes et de l'implication des communautés.

Il reste aussi que, pour Produits forestiers Résolu (antérieurement AbitibiBowater) et la forestière Kruger à l'époque où elle était encore en activité dans la Manicouagan, l'avènement de ce nouveau régime forestier n'a surtout fait que légitimer des pratiques de gestion et d'aménagement durable qui étaient déjà en application sous un régime de certification volontaire. Dans le cas d'AbitibiBowater, l'adhésion à la norme CSA sous-tendait déjà une table d'harmonisation composée sensiblement des mêmes acteurs qui sont aujourd'hui représentés à la TLGIRT de la Manicouagan.

D'ailleurs, le principe de la certification indépendante continue de se conjuguer au régime forestier québécois actuel comme un atout et une valeur ajoutée pour les industriels forestiers. Dans la recherche d'un modèle opérationnel exemplaire autant que dans une perspective de réponse aux demandes de leurs marchés, les deux bénéficiaires actifs d'une garantie d'approvisionnement forestier dans la RB de Manicouagan-Uapishka – Produits forestiers Résolu (FSC et SFI) et Produits forestiers Arbec (SFI, 2015) – adhèrent en effet à des normes de certification forestière axées sur le développement durable.

> Production de pâte à papier
© Serge Jauvin

À titre d'illustration, Produits forestiers Résolu est détentrice de deux certifications d'aménagement forestier durable pour son territoire d'approvisionnement délimité, soit la norme FSC (depuis 2011) et la norme SFI (depuis 2016). En vertu des exigences à rencontrer pour la certification FSC, Résolu est responsable de mettre en œuvre des stratégies de conservation visant la sauvegarde, l'amélioration ou la restauration de forêts de haute valeur. Les forêts de haute valeur pour la conservation (FHVC) sont des aires boisées qui présentent « une ou plusieurs caractéristiques au niveau de la biodiversité, des écosystèmes, de certains éléments naturels essentiels en circonstances critiques ou qui s'avèrent essentielles pour répondre aux besoins des collectivités locales ». L'identification des FHVC repose à la fois sur le travail d'experts et sur celui d'un groupe consultatif à représentation équilibrée des différentes parties prenantes. Pour l'UAF 093-51, il en découle 17 FHVC, délimitées en fonction de leur valeur écologique (par exemple, la protection de l'habitat du caribou, la protection des habitats riverains, le maintien des milieux humides, etc.) autant que sociale et culturelle (par exemple, les intérêts autochtones, les sites récréatifs et les territoires de trappe). L'ensemble de la démarche d'identification des FHVC ainsi que les stratégies d'aménagement qui s'y appliquent sont exposés dans deux documents présentés à l'annexe P, lesquels sont accompagnés de la cartographie complète des FHVC. La RMBMU a participé activement à la table d'harmonisation que Résolu a créée autour de sa démarche de certification.

Production d'hydroélectricité

Au Québec, plus de 99 % de l'électricité consommée provient de l'hydroélectricité. Celle-ci est très majoritairement produite et distribuée par Hydro-Québec, qui en est le principal producteur et fournisseur. Au chapitre de la production d'hydroélectricité, la Manicouagan à elle seule compte une puissance installée de 10 952 MW, soit 28,9 % de la capacité de production d'Hydro-Québec, alors que le territoire ne représente que 4,2 % de la superficie totale de la province. Aussi, en 2015, Hydro-Québec comptait 1 238 employés sur la Côte-Nord, dont 80 % dans la Manicouagan (Hydro-Québec, 2016b).

Le secteur des services publics, qui inclut la production d'hydroélectricité, a connu une hausse annuelle moyenne de 5,6 % entre 2010 et 2014 sur la Côte-Nord. Cette croissance s'explique en grande partie par la mise en chantier, par Hydro-Québec, d'un complexe hydroélectrique de 1 550 MW sur la rivière Romaine, au nord de la municipalité de Havre-Saint-Pierre – à l'extérieur du territoire désigné.

L'inauguration du plus récent ouvrage réalisé à l'échelle du territoire, la centrale de la Toulnustouc (526 MW), remonte à 2005, mais, bien qu'aucun projet d'envergure comparable n'ait été réalisé au sein de la RB de Manicouagan-Uapishka pendant la période

> Barrage Daniel-Johnson, emblème industrielle du territoire désigné
© Denis Harvey

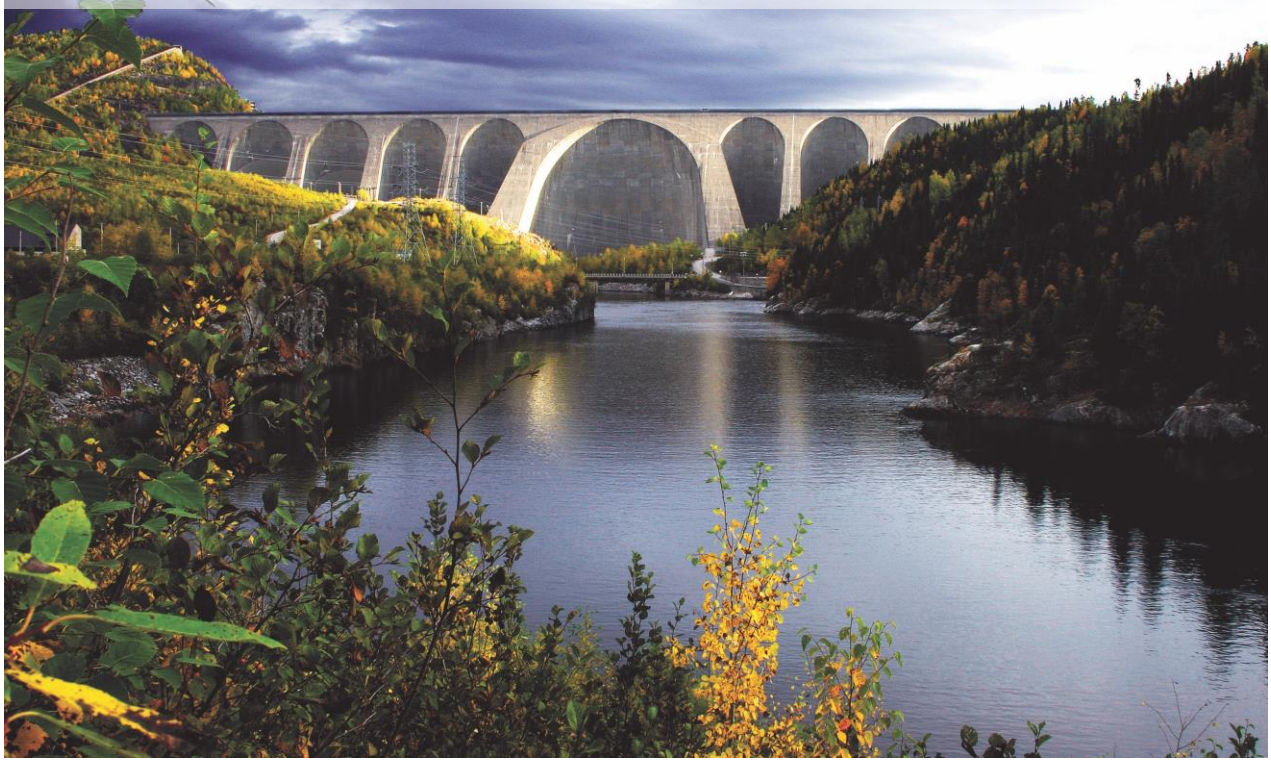

à l'étude, différents projets de construction ou d'entretien ont néanmoins eu lieu, visant à améliorer la fiabilité du réseau et la pérennité des équipements d'Hydro-Québec. On note par exemple la construction du poste aux Outardes, un poste de sectionnement à 735 V, et de la ligne de raccordement au poste Micoua existant ainsi qu'un projet – en cours jusqu'en 2020 – de réhabilitation des vannes sphériques de la centrale Manic-5.

> Aménagement d'une turbine dans une centrale hydroélectrique
© Hydro-Québec

À titre de rappel, Hydro-Québec s'inscrit en tant que partenaire fondateur (dès 2002) du comité de création de la RB de Manicouagan-Uapishka, et ce, en raison de la cohérence étroite que ce projet entretenait – et entretient toujours – avec sa mission et ses activités dans la région.

La Politique énergétique 2030, adoptée en 2016 par le gouvernement du Québec, fixe des cibles qui apparaissent nettement favorables au maintien et à la croissance des activités de production d'hydroélectricité dans la région, voire au développement de nouvelles activités de production d'énergies renouvelables. En effet, d'ici à 2030, le Québec vise à augmenter de 25 % la production totale d'énergies renouvelables et de 50 % la production de bioénergie par rapport au niveau de 2013 (Gouvernement du Québec, 2014d; cf. annexe T).

Production d'aluminium

L'aluminerie Alcoa de Baie-Comeau, implantée en 1957, est le plus grand employeur privé de la Manicouagan. Elle œuvre dans la production d'aluminium primaire. Alors que l'entreprise comptait quelque 1 900 employés en 2007 (Messier, 2007), l'effectif s'établit aujourd'hui autour de 850 employés.

Ce déclin de l'effectif de l'aluminerie est en grande partie attribuable aux travaux majeurs de modernisation entrepris à l'usine en 2013, visant notamment l'arrêt, puis le démantèlement des cuves Söderberg, une technologie dont la désuétude faisait en sorte qu'elle ne pouvait pas s'inscrire en conformité aux nouvelles normes environnementales sur les émissions d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). À lui seul, ce volet de la modernisation de l'usine a entrainé la suppression de quelque 500 postes par l'intermédiaire de deux programmes successifs d'incitation de départ à la retraite.

Il n'en demeure pas moins que l'aluminerie a investi 160 M$ entre 2013 et 2016 dans des projets de modernisation et qu'elle poursuit son programme d'investissement afin d'assurer la performance et la pérennité de ses opérations. Certains de ces projets ont par exemple visé la diversification de la production afin de répondre au besoin du marché nord-américain de l'automobile.

Désirant marquer son appartenance à la RB de Manicouagan-Uapishka et contribuer à la mise en œuvre du développement durable, Alcoa a mis en place, en 2012, le Fonds Aluminerie de Baie-Comeau pour les collectivités durables. Doté d'une enveloppe de 10 M$ sur 25 ans, ce fonds est entièrement dédié à la mise en œuvre de la démarche Ma Ville Ma Voix (MVMV) par un apport à la réalisation des activités et projets structurants qui en découlent. Cette initiative est exposée plus en détail à la section 5.6.

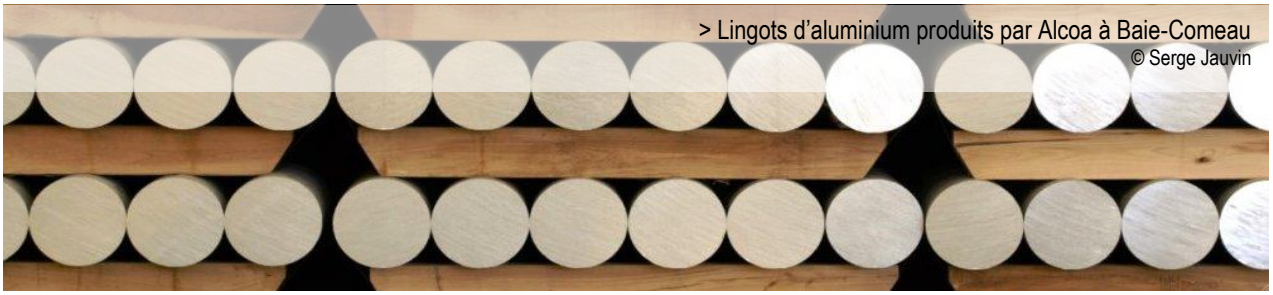

> Lingots d'aluminium produits par Alcoa à Baie-Comeau
© Serge Jauvin

Figure 18. Répartition spatiale des principales activités économiques de la RB de Manicouagan-Uapishka

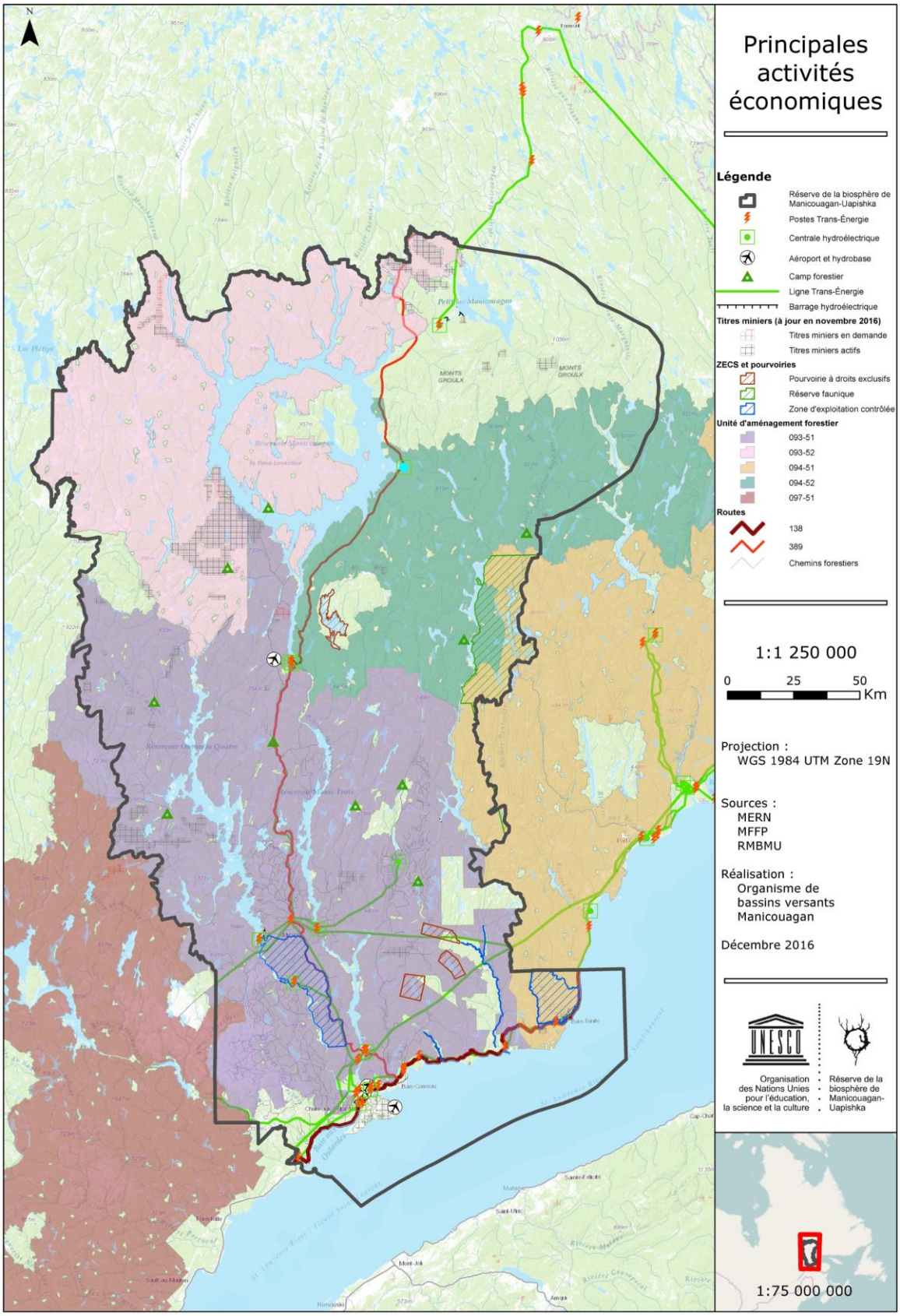

5.2 Activités touristiques

Selon le bilan rétrospectif sur dix ans que dressait Tourisme Côte-Nord au terme de la saison 2015, la plupart des indicateurs montrent que l'industrie touristique régionale est généralement en croissance. Les études réalisées n'ont pas permis de démontrer dans quelle mesure cette croissance est liée à la désignation de la région à titre de réserve de biosphère. Il demeure que le statut de la RB de Manicouagan-Uapishka est clairement mis en valeur aux portes d'accès stratégique à la région (à l'aéroport de Baie-Comeau et à bord du traversier qui assure la liaison entre Matane, Godbout et Baie-Comeau) de même que dans l'un des attraits touristiques majeurs du territoire, le Jardin des glaciers. Ceci se combine à de nombreux autres efforts d'affichage territorial (cf. 6.5.1).

Cela dit, parmi les tendances à la hausse les plus marquées des dix dernières années, on note que « les établissements offrant des activités de plein air sont de plus en plus fréquentés », les attraits naturels de la région étant de mieux en mieux structurés et l'offre liée à leur mise en valeur, de plus en plus diversifiée (Tourisme Côte-Nord, 2016b).

En outre, si la clientèle internationale est relativement stable, représentant environ 30 % de l'achalandage régional, les points d'entrée maritime du territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka que constituent les traversiers (Tadoussac-Baie-Sainte-Catherine et Matane-Baie-Comeau-Gobdout) ont connu une hausse de fréquentation ininterrompue depuis 2007. En effet, de 942 767 passagers en 2007, l'achalandage combiné de ces deux dessertes s'élevait à 1 092 633 passagers en 2015, soit une croissance de 15,9 %.

Enfin, l'industrie des croisières, stimulée par des efforts de structuration et de promotion interrégionaux, a connu une croissance non négligeable au cours de la période. À titre d'illustration de cette tendance, alors que 6 navires y ont fait escale en 2013, le port de Baie-Comeau a accueilli 15 paquebots en 2015.

Bien que peu de nouveaux attraits aient vu le jour, les attraits en place en 2007 ont, pour la plupart, poursuivi leur consolidation. Nombre d'entre eux sont directement rattachés à des activités d'interprétation et de découverte du territoire naturel et du territoire habité, tandis que d'autres sont liés aux activités de plein air :

Jardin des glaciers	Le Jardin des glaciers offre une aventure virtuelle multisensorielle qui trace, sur plus de 20 000 ans, l'évolution géologique et écologique de la région, de la dernière période glaciaire jusqu'aux enjeux contemporains des changements climatiques. La vallée des coquillages, aussi accessible au public, est pour sa part un site géologique postglaciaire où sont empilés des millions de coquillages hérités à l'âge d'une mer ancienne qui recouvrait le territoire. http://lejardindesglaciers.com/
Centrales Manic-2 et Manic-5	Ces centrales hydroélectriques exploitées par Hydro-Québec sont ouvertes au public pour des visites guidées à travers les installations. Le pavillon de Manic-5 a d'ailleurs été entièrement rénové en 2016 et une section met maintenant de l'avant la RB de Manicouagan-Uapishka. http://www.hydroquebec.com/visitez/
Phare de Pointe-des-Monts	Le phare de Pointe-des-Monts est situé sur un site historique classé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002). Il abrite un gite ainsi qu'un centre d'interprétation qui met l'accent sur l'histoire de la navigation et sur l'écologie marine. http://www.pointe-des-monts.com/
Parc Nature de Pointe-aux-Outardes	Le Parc Nature est un centre d'interprétation à vocation écologique, éducative, récréotouristique, culturelle et scientifique fondé en 1986. Il rassemble, sur une superficie de moins d'un kilomètre carré, plus de huit écosystèmes. Milieu naturel de conservation volontaire, il constitue un lieu de prédilection pour l'observation des oiseaux, particulièrement en période migratoire. http://www.parcnature.com/fr
Village forestier d'antan de Franquelin	Il s'agit d'un centre d'interprétation de la vie en forêt qui a pour mission de sensibiliser le public, de promouvoir et de conserver le patrimoine forestier en s'appuyant sur l'histoire de l'exploitation forestière nord-côtière. http://www.villageforestierdantan.com

Route des plages (Péninsule Manicouagan)	Promue par la Corporation de développement touristique de la péninsule Manicouagan, la Route des plages est une initiative de structuration et de mise en valeur des nombreuses plages de sable que compte la péninsule, et ce, à des fins récréatives et dans une perspective de sensibilisation à l'intégrité écologique des écosystèmes côtiers. http://www.peninsulemanicouagan.qc.ca/ici-la-route-des-plages.html

Activités de plein air, de chasse et de pêche	Le territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka recèle de nombreuses pourvoiries et rivières à saumon en plus d'abriter la ZEC Varin et une partie de la Réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles, appartenant au réseau de la SÉPAQ. Les activités de chasse, de pêche et de piégeage ont connu une hausse annuelle moyenne de 24,5 % entre 2010 et 2014 sur la Côte-Nord. http://zecvarin.reseauzec.com; http://pourvoiries-cotenord.com; http://www.sepaq.com/rf/spc/

Tourisme hivernal	Le tourisme hivernal a traditionnellement été caractérisé, dans la RB de Manicouagan-Uapishka, par des activités de randonnée dans les monts Groulx (ski et raquette). La RMBMU a d'ailleurs produit une carte des sentiers à l'attention des randonneurs en partenariat avec Les Amis des monts Groulx et Tourisme Côte-Nord. http://tourismecote-nord.com/fileadmin/Carte_MontsGroulx/Carte_Monts_Groulx.pdf L'important gain de popularité qu'a connu la motoneige de montagne au cours des dix dernières années et la hausse conséquente de sa pratique dans les monts Groulx requièrent des efforts particuliers d'harmonisation des usages et le déploiement de mesures de prévention visant le maintien de l'intégrité écologique du territoire. Ces efforts sont pilotés par la RMBMU qui anime, depuis 2013, une importante concertation de tous les utilisateurs (cf. 7.4.1).

Ayant vu le jour en 2013, le Plan stratégique de développement touristique de la Côte-Nord 2013-2020 réaffirme le virage écoresponsable que l'industrie avait déjà entrepris à l'époque de la présentation du formulaire de proposition de la RB de Manicouagan-Uapishka. Les principes directeurs de cette stratégie sont en effet « l'innovation dans les produits et les façons de faire, la viabilité économique et le respect des communautés ». Ceci s'ancre dans une vision axée sur le « […] respect des principes du développement durable et l'amélioration de la qualité de vie [des] citoyens » (Tourisme Côte-Nord, 2013b). Ce document ainsi que les données statistiques sur dix ans sont présentés à l'annexe Q.

Ainsi, bien que représentant une part toujours relativement marginale de l'économie régionale en comparaison des grandes industries en activité sur le territoire, le tourisme continue d'être vu et nourri comme un moteur de diversification économique. Il revêt notamment une importance toute particulière du point de vue de l'emploi et de l'entrepreneuriat pour les communautés périphériques de Baie-Comeau, lesquelles ne peuvent pratiquement plus compter, à l'heure actuelle, sur l'industrie forestière. Jadis, ce créneau était occupé, par exemple, à Ragueneau par la forestière Kruger et à Baie-Trinité par la scierie d'Almassa.

Dans ce contexte, peu d'effets négatifs découlant des activités touristiques sont observés. Comme exprimé dans le tableau ci-dessus en ce qui a trait au tourisme hivernal, le développement touristique en appelle néanmoins, dans certains cas, à des efforts d'harmonisation des usages qui s'inscrivent toutefois dans un climat de collaboration constructif. La RMBMU joue un rôle actif au sein de la concertation qui rend possible la mise en œuvre de ces mesures (voir la section 7.4.1 pour de plus amples explications).

En outre, malgré la croissance généralisée des activités touristiques au cours de la dernière décennie, le développement de ce secteur, soumis à la saisonnalité, n'est pas un parcours exempt de défis en ce qui a trait à la rentabilisation des infrastructures et des opérations. Par exemple, c'est au terme d'une restructuration importante que le Jardin des glaciers, inauguré en 2009 puis fermé en 2013, a pu rouvrir à la saison 2014, non sans avoir dû abandonner l'un de ses produits d'appel, la Zone adrénaline. Quant à lui, le Centre national des naufrages de Baie-Trinité peine, depuis son inauguration en 2004, à maintenir un achalandage suffisant, si bien qu'il est demeuré fermé en 2015 et en 2016. Les attraits dont la pérennité semble la mieux garantie à l'heure actuelle sont ceux qui s'inscrivent dans un effort de structuration élargie, par exemple autour de circuits thématiques de découverte ou de pôles de villégiature touristique.

Station Uapishka

En plus de contribuer à la concertation des acteurs afin de promouvoir un développement touristique harmonieux, la RMBMU a également assumé un rôle direct d'agent de structuration du potentiel écotouristique du territoire en inaugurant, au début de l'année 2016, la Station Uapishka, fondée en partenariat avec le Conseil des Innus de Pessamit.

Offrant une capacité d'hébergement de plus d'une quarantaine de lits au sein d'infrastructures multifonctionnelles situées au pied des monts Groulx et aux abords du réservoir Manicouagan, la Station Uapishka est à ce titre l'actualisation d'un consensus qui était déjà établi lors de la formulation du premier plan de coopération de la RB de Manicouagan-Uapishka, en 2007, dans lequel la désignation était perçue comme une occasion sans précédent de valoriser le secteur des monts Groulx et de l'astroblème Manicouagan (Messier, 2007). Comme exprimé au chapitre 4, ce projet découle également d'objectifs de gestion intégrée de ce secteur, mis à jour en 2013 par le comité de gestion de la réserve de biodiversité Uapishka (cf. 4.3).

En fait, la Station Uapishka constitue un projet écotouristique intégré au sens que l'Organisation mondiale du tourisme (UNWTO) accorde à ce concept. Selon l'UNWTO, le caractère spécifique de l'écotourisme est en effet d'offrir une contribution particulière aux efforts de conservation en misant notamment sur l'apprentissage, l'expérimentation et la découverte. Il s'agit d'un tourisme de nature, offert et pratiqué en respect des principes du développement durable, visant des retombées économiques et sociales pour les communautés locales (UNWTO, 2002).

Suivant exactement cette approche, la Station Uapishka poursuit des objectifs de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel du territoire avoisinant les monts Groulx, et ce, sur la base de son occupation dynamique, du développement et du partage de connaissances scientifiques et de savoirs traditionnels. La Station Uapishka déploie en effet son offre dans les créneaux du tourisme d'aventure et de plein air et du tourisme autochtone en plus d'accueillir des équipes de recherche scientifique, d'organiser des camps d'immersion en nature pour les jeunes Innus et de former des stagiaires en lien avec l'aménagement du territoire et la préservation de l'intégrité des écosystèmes.

L'un des aspects les plus originaux et les plus porteurs de ce projet, outre son modèle de gouvernance collaboratif et participatif, repose ainsi sur la combinaison, au sein d'une approche intégrée, des activités d'accueil touristique, de développement de savoirs scientifiques, d'occupation contemporaine du territoire ancestral innu et de renforcement des capacités.

Le créneau de la recherche scientifique, qui demeure le pan fondamental de ce projet, évolue – au Canada du moins – souvent en vase clos et tend à être assez rarement intégré à un concept touristique tel qu'il l'est au sein de la Station Uapishka. Or, ces deux volets se renforcent mutuellement et attirent des clientèles complémentaires qui convoient des territoires où la qualité de l'environnement naturel et l'authenticité du patrimoine culturel sont des critères décisifs. En fait, la recherche scientifique alimente les connaissances sur les écosystèmes et sur le patrimoine autochtone par exemple, contribuant à leur préservation, mais fournissant du même coup le terreau pour la création de produits touristiques d'interprétation liés à ces caractéristiques. Les adeptes d'aventure et de plein air constituent quant à eux une clientèle qui cherche à prendre part activement à son expérience touristique en se prêtant à des activités éducatives et de découverte (Mao et Bourlon, 2011). La cogestion autochtone de la Station Uapishka bonifie à son tour l'ensemble de l'expérience sous tous ses aspects.

Les aspects relatifs à la recherche scientifique et à la valorisation des savoirs traditionnels autochtones de la Station Uapishka sont présentés plus en détail dans le texte d'introduction du chapitre 6.

5.3 Autres usages et secteurs-clés

En plus des activités majeures décrites dans les sections précédentes du présent chapitre, la RB de Manicouagan-Uapishka compte un certain nombre d'autres secteurs d'importance sur le plan économique et social.

Industrie minière

L'ensemble de l'industrie minière représentait 1,8 G$ à l'échelle de la Côte-Nord en 2014. Bien que son taux de croissance annuel moyen n'ait été, globalement, que de 0,2 % pour la période 2010-2014, le secteur minier a néanmoins été marqué par une effervescence ponctuelle, mais notable, autour de 2011 et de 2012, alors que les prix élevés des métaux sur les marchés mondiaux stimulaient de nombreux projets d'investissement, et ce, particulièrement dans le secteur du fer. N'ayant plus compté de gisements ferreux en exploitation depuis la fermeture de la mine de Gagnon, en 1985, le territoire désigné de la RB de Manicouagan-Uapishka a peu été touché par cette vague, sinon par un accroissement momentané du trafic routier sur la route 389, reliant Baie-Comeau à Fermont.

En contrepartie, et sans que cela soit lié d'aucune manière à l'effervescence dépeinte ci-dessus, un projet de mise en valeur du gisement de graphite naturel du Lac Guéret, situé à 285 kilomètres au nord de Baie-Comeau, a été développé par Mason Graphite à partir de 2012. Ce projet, dont la mise en exploitation pourrait démarrer en 2017, comprend l'aménagement d'une mine à ciel ouvert ainsi que l'implantation d'une usine de traitement dans le parc industriel Jean-Noël-Tessier de Baie-Comeau. Visant une

production annuelle de 50 000 tonnes de concentré de graphite — un produit fini destiné à des applications techniques et électriques notamment rattachées au secteur du stockage d'énergie verte —, cette exploitation créerait une centaine d'emplois permanents.

> Industrie minière
© Hydro-Québec

Alors que les grands industriels présents sur le territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka lors de sa désignation en 2007 adhéraient d'entrée de jeu à la mobilisation régionale qui l'a rendue possible, la plupart ont poursuivi, par l'intermédiaire de différentes initiatives, la mise en œuvre de leurs engagements envers la vision commune d'une région modèle de développement durable. Comme illustré ci-dessus, et pour ne rappeler que ces exemples, cela s'est traduit, pour les entreprises de l'industrie forestière, par l'adhésion à des normes de certification environnementale et sociale, alors que cet engagement a plutôt pris la forme de la mise en place du Fonds Aluminerie de Baie-Comeau pour les collectivités durables de la part d'Alcoa. Toutes ont d'ailleurs une politique de développement durable.

Or, par son développement subséquent à la désignation du territoire à titre de réserve de biosphère, le projet de Mason Graphite, qui constitue aussi le plus important projet industriel ayant démarré au cours de la période à l'étude, offre un témoignage concret de l'effet structurant que ce statut produit en tant qu'incitatif à l'exemplarité en matière de développement durable.

Dans sa lettre d'appui au processus de renouvèlement de la désignation de la RB de Manicouagan-Uapishka, le président-directeur général de l'entreprise, monsieur Benoît Gascon, affirme de fait : *Bien plus qu'une obligation que nous nous imposons, le développement durable est, pour les dirigeants de l'entreprise, un état d'esprit qui épouse le bon sens et la diligence, à l'intérieur d'une éthique irréprochable. Conscients de mener nos activités à l'intérieur du Nitassinan de la communauté innue de Pessamit et sur un territoire reconnu par l'UNESCO à titre de réserve de biosphère, nous pensons que nous disposons du cadre idéal pour soutenir l'exemplarité de nos pratiques.* (cf. Lettre de Mason Graphite, annexe K)

Concrètement, ce projet se caractérise en effet par le processus d'implantation que les promoteurs ont souhaité mettre en œuvre. Dès 2014, un accord de coopération avec le Conseil des Innus de Pessamit a été ratifié, visant l'ouverture d'un dialogue à long terme au sujet des répercussions et des avantages du projet pour la communauté. Au début de 2015, la compagnie Mason Graphite sollicitait la RMBMU afin d'être accompagnée dans sa démarche d'acceptabilité sociale et dans le but de mettre en place un cadre d'action stratégique axé sur les principes reconnus internationalement et nationalement en matière de développement minier durable. À ce propos, monsieur Benoît Gascon poursuit : « Concrètement, l'expertise de la RMBMU nous aide à mettre cette vision en action, à planifier toutes les étapes nécessaires à l'implantation harmonieuse de notre projet dans le milieu et à entrer dans un dialogue constructif et structuré avec nos parties prenantes. » (cf. Lettre de Mason Graphite, annexe K)

Aussi, bien que l'approche de Mason Graphite s'inscrive, à bien des égards, au-delà des exigences légales et règlementaires minimales, il est intéressant de souligner, du point de vue de l'analyse plus globale des tendances ayant marqué ce secteur au cours des dernières années, que des modifications importantes ont été apportées au régime minier québécois par la sanction, en 2013, de la Loi sur les mines (RLRQ, chapitre M-13.1). Cette loi instaure de nouvelles dispositions qui visent à « favoriser l'utilisation optimale des ressources minérales de manière à créer le maximum de richesse pour la population du Québec; […] [à] assurer un développement minéral respectueux de l'environnement; […] [à] favoriser un développement associé aux communautés et intégré au milieu; […] [à contribuer à] diversifier de façon durable l'économie des régions ». Entre autres, elle précise les modalités de mise en place, par les locataires de baux d'exploitation minière, d'un « comité de suivi pour favoriser l'implication de la communauté locale sur l'ensemble du projet ».

Secteur bioalimentaire

Bien qu'ayant connu une croissance annuelle moyenne de 11,2 % entre 2010 et 2014 à l'échelle de la Côte-Nord, l'agriculture continue pour sa part d'être un secteur relativement marginal du point de vue de sa contribution au PIB régional. D'ailleurs, ce n'est qu'en 2010 que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a créé une direction agricole régionale pour la Côte-Nord.

Pour la Manicouagan, ce secteur représentait des revenus de quelque 3 M$ en 2010[16]. Selon le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC de Manicouagan, la superficie des terres agricoles totalise 8 624 hectares (soit moins de 0,2 % de la superficie totale de la RB de Manicouagan-Uapishka), dont une partie importante se situe dans la péninsule Manicouagan (MRC de Manicouagan, 2012). La superficie des terres agricoles potentiellement exploitables selon le MAPAQ s'élèverait à 19 384 hectares. Une représentation cartographique des terres agricoles est donnée à la section 3.1.

La RB de Manicouagan-Uapishka compte 33 exploitants agricoles dont les principales productions sont le bleuet nain, le fourrage, la fraise, la framboise, l'élevage bovin, la pomme de terre, l'élevage ovin et l'élevage piscicole. Les produits forestiers non ligneux, comme les champignons sauvages, font également l'objet de plus en plus d'efforts de commercialisation bien que leur cueillette demeure encore souvent au stade artisanal.

Le MAPAQ estime que la main-d'œuvre des entreprises agricoles et la gestion de celles-ci sont à environ 30 % féminines. Selon les estimations de la MRC de Manicouagan, le secteur agricole représenterait, en tout, environ une centaine d'emplois.

En 2008, une coopérative de solidarité agricole, la Coop Gaïa, a vu le jour à Pointe-aux-Outardes selon le concept de l'agriculture soutenue par la communauté. Elle fait la promotion des principes de l'agriculture écologique locale et équitable, à l'échelle humaine, et les met en œuvre. À la suite d'un projet de recherche appliquée menée en partenariat avec le CEDFOB, elle est parvenue à se spécialiser dans la production de champignons shiitaké sur billots de bois. Elle vise également à contribuer à la conscientisation de la population au développement durable par son exemplarité.

Quant aux pêches commerciales, les principales activités se concentrent à Baie-Comeau, à Baie-Trinité et à Pointe-aux-Outardes. La valeur annuelle des débarquements, en 2015, s'établissait à 3,4 M$ pour la MRC de Manicouagan pour un volume de 645 365 kilogrammes. L'ensemble de ce secteur offre en tout environ 200 emplois, principalement saisonniers : environ un tiers en mer et deux tiers en usine de transformation[17].

Activités portuaires et navigation commerciale

Baie-Comeau, la ville-centre de la RB de Manicouagan-Uapishka, abrite un port en eau profonde comptant quatre quais. La part la plus importante des activités de transbordement qui y ont cours est sous la gestion de la SOPOR, la Société du port ferroviaire de Baie-Comeau-Hauterive. Il s'agit d'un organisme issu d'un partenariat entre le gouvernement fédéral, le Canadien National, le ministère des Transports du Québec et la Ville de Baie-Comeau. Depuis 1975, cet organisme gère un complexe ferro-portuaire et un centre de transbordement au port de Baie-Comeau.

> Installation portuaire d'Alcoa à Baie-Comeau
© Marc Loiselle

La Manicouagan n'étant pas desservie directement par le chemin de fer, c'est par cet intermédiaire que les grandes industries de la région – dont Produits forestiers Résolu et Alcoa – reçoivent des matières premières et expédient une partie de leur production dans le reste du Canada et aux États-Unis. L'ensemble des matières et marchandises qui transitent par cette voie totalise près de 520 000 tonnes par année. L'évolution de ce secteur est intimement rattachée à l'évolution du secteur industriel dans son ensemble.

[16] Selon les données de Statistique Canada compilées par monsieur Ossama Khaddour, directeur à l'aménagement à la MRC de Manicouagan. Les données de 2015 seront publiées en novembre 2017.

[17] Compilation spéciale par monsieur Gaétan Pierre, agr., M. Env., à la direction de la Côte-Nord du MAPAQ.

5.4 Bénéfices des activités économiques pour la population locale

Les activités économiques au sein de la RB de Manicouagan-Uapishka bénéficient à la population locale par l'intermédiaire des emplois qu'ils fournissent et des retombées qu'elles engendrent.

Les grandes industries étant localisées pour la plupart dans la ville-centre de Baie-Comeau, ces effets positifs sont toutefois moins tangibles pour les localités périphériques, dont certaines sont plutôt en processus de dévitalisation – exode de la population, taux de chômage élevé ou travail saisonnier, etc. Pour celles-ci, la diversification économique et la création d'emplois sont des impératifs encore plus prépondérants qu'ailleurs sur le territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka.

Selon les composantes de l'indice de vitalité économique des différentes localités de la MRC, on constate en effet que ces retombées des activités économiques ne se répartissent pas nécessairement de manière uniforme au sein des différentes communautés. Par exemple, en 2014, le revenu médian à Godbout n'était que de 22 985 $ alors qu'il atteignait 40 608 $ à Pointe-Lebel (ISQ, 2016d). Il en va de même pour le taux de travailleurs qui, toujours en 2014, était, à titre d'exemple, de 49,6 % à Baie-Trinité et de 72,3 % à Pointe-aux-Outardes (ISQ, 2016d).

Un autre phénomène qui est observé est le fait que, malgré la croissance générale de l'économie, le taux de travailleurs de 25 à 64 ans dans la Manicouagan a généralement décliné. À titre d'illustration, il s'établissait à 70,2 % en 2015, en baisse de 1,8 point de pourcentage par rapport à 2013, l'année de référence précédente (2013) (ISQ, 2016c et ISQ, 2015a).

Cette tendance peut sans doute être expliquée à la fois par les pertes d'emploi importantes enregistrées au sein de l'industrie forestière partout dans la RB de Manicouagan-Uapishka et par le fait que, pendant cette période, le plus grand employeur privé de la région, Alcoa, modernisait ses opérations, y apportant des investissements qui ont en contrepartie eu pour effet de mettre à la retraite à des centaines de travailleurs dont plusieurs n'avaient pas atteint 65 ans.

D'ailleurs, ces deux phénomènes ont affecté principalement les hommes, puisqu'au cours de la période de référence, le taux de travailleuses est demeuré stable. En effet, les femmes sont proportionnellement beaucoup moins présentes dans les secteurs industriels, mais, en revanche, beaucoup plus actives dans le secteur des services.

Cela dit, en 2015, le revenu d'emploi médian des 25-64 ans s'établissait à 41 226 $ dans la Manicouagan. Il demeurait à ce titre le troisième plus élevé des MRC de la Côte-Nord, en hausse de 15 % par rapport à 2007. Un écart important subsistait entre le revenu d'emploi médian des hommes (52 735 $) et celui des femmes (33 104 $) (ISQ, 2016a).

5.5 Efficacité des actions et des stratégies appliquées

Sur la base du défi que constitue la mise en application du développement durable à l'intérieur d'une dynamique territoriale caractérisée par la présence dominante de grandes industries, le projet de RB de Manicouagan-Uapishka poursuit, depuis ses origines, l'ambition de mieux concilier les activités économiques avec les prérogatives de la conservation écologique et culturelle, dans un cadre propice à l'épanouissement individuel et collectif. Il s'agit notamment, pour y arriver, de renforcer la capacité de toutes les parties prenantes du territoire à inscrire concrètement leurs actions dans cet esprit.

Au cours des dix dernières années, la RMBMU a activement œuvré à catalyser et à soutenir ce changement de culture ainsi que l'innovation sociale et d'affaires sur lequel il repose en déployant, à travers la mise sur pied de son Centre de référence en développement durable (CRDD), un programme structurant ayant pour objet d'inspirer, d'accompagner et d'outiller les parties prenantes de la RB de Manicouagan-Uapishka en ce qui a trait à l'application de la durabilité.

Plus précisément, la structuration du CRDD de la RMBMU poursuivait deux objectifs complémentaires spécifiquement rattachés à la fonction de développement de la RB de Manicouagan-Uapishka :

1. **Accompagner les organisations dans leur progrès et inspirer à l'action en aidant les décideurs à repenser leur développement et à générer la durabilité**

   Le déploiement du CRDD visait à développer la capacité de la RMBMU à fournir une expertise de pointe et sur mesure aux organisations en matière de planification stratégique, de bonification des pratiques d'affaires et d'acceptabilité sociale, basée sur l'intégration des principes du développement durable.

Pour ce faire, la RMBMU s'est dotée d'une équipe professionnelle dont elle a vu au développement des compétences en matière d'accompagnement en développement durable et elle s'est composé un réseau d'experts-conseils alliant une variété d'expertises, notamment en matière de responsabilité sociétale des organisations, de conservation de la biodiversité dans un contexte d'activités économiques, de relations avec les Premières Nations et de mobilisation des parties prenantes (cf. section 7.1).

Sur cette base et suivant une stratégie adaptative d'amélioration continue, la RMBMU a mené des activités de recherche et de développement pour la mise sur pied de programmes d'accompagnement et de formation destinés à différents types d'organisations. Le programme « En mouvement », conçu par la RMBMU, proposant une méthode conviviale et simplifiée de diagnostic et de planification d'action en développement durable pour les petites organisations, en est directement issu.

La RMBMU a également agi, entre 2011 et 2013, comme mandataire régional dans le cadre des projets pilotes pour la conception de l'approche BNQ 21000, un guide normatif et une méthodologie d'application du développement durable pour les PME par le Bureau de normalisation du Québec (http://www.bnq21000.qc.ca). Ayant accompagné des PME à la mise en application de cette méthode, la RMBMU a aussi effectué un important travail d'adaptation et de simplification des outils existants afin de les amener à la portée des entreprises du territoire. À titre d'exemple, l'outil de planification de la démarche a été bonifié, différents contenus de formation sur mesure à l'attention de la personne responsable de la démarche au sein de l'entreprise et des membres du comité ont été élaborés, un guide d'utilisation des grilles de diagnostic organisationnel a été réalisé et les grilles ont été bonifiées, un outil de caractérisation des parties prenantes a été créé et un canevas pour la mise en forme du rapport d'analyse des données a été développé. Certains de ces outils adaptés sont fournis à l'annexe R, à titre indicatif.

Enfin, la RMBMU a aussi créé divers outils d'opérationnalisation du développement durable, dont le plus performant à ce jour est www.outildd.com. Reposant sur un support HTML convivial et flexible, il s'agit d'un outil multicritère d'évaluation, de planification et de suivi des actions en développement durable destiné aux organisations. L'encadré ci-dessous en offre une présentation plus détaillée, tandis qu'un aperçu de cette plateforme est proposé à l'annexe R et à la figure 19 ci-dessous.

www.outildd.com

Il existe de très nombreux cadres de référence en matière de développement durable, et ce, pour divers secteurs d'activités ou différents types d'organisation. Le référentiel de la norme BNQ 21000 avec lequel la RMBMU a travaillé dans le cadre de différentes démarches d'accompagnement en est un qui est reconnu pour les PME, par exemple, tandis que le Conseil international des mines et des métaux (ICMM), par ailleurs, en définit un pour l'industrie minière.

Or, le plus souvent basés sur des principes d'ordre général, peu d'entre eux soutiennent directement l'opérationnalisation du développement durable à l'échelle d'une organisation ou d'un projet. En d'autres mots, les principes sur lesquels ils reposent demandent à être contextualisés et traduits en objectifs spécifiques et mesurables. En effet, la motivation des organisations – et en particulier des PME – à mettre en œuvre le développement durable repose en très grande partie sur le caractère concret – voire immédiat dans certains cas – des actions à poser et des résultats attendus. Le tout doit pouvoir être facilement suivi dans son état d'avancement.

Sur la base de ces constats, l'équipe de la RMBMU a développé une plateforme web (www.outildd.com) qui permet de formuler, à partir de grands principes reconnus, un cadre d'action et d'évaluation simplifié, basé sur l'énoncé d'objectifs concrets pour optimiser la performance économique, sociale et environnementale d'une organisation ou d'un projet. Cet outil permet d'intégrer directement les préoccupations des parties prenantes (par exemple, les employés, les clients, les fournisseurs, les membres de la collectivité) et d'en calibrer la prise en compte selon une échelle d'importance. Il permet aussi d'apprécier périodiquement l'évolution du rendement global du point de vue des principes du développement durable à l'intérieur d'un processus d'amélioration continue. La principale qualité de cet outil, par rapport à d'autres outils existants est sa simplicité d'utilisation et le caractère très visuel développé pour la présentation des priorités d'actions et des résultats. Du point de vue de sa programmation (codage web), sa convivialité et son adaptabilité en fait un outil polyvalent que la RMBMU peut utiliser avec une multitude d'organisations dans de très nombreux contextes (démarche interne de développement durable, processus d'acceptabilité sociale, suivi à la mise en œuvre d'une politique de développement durable, analyse de projets, etc.).

Afin d'assurer la validité du concept d'un point de vue scientifique, ces travaux de recherche et de développement se sont appuyés sur la contribution d'un professionnel de la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) qui fait partie du réseau d'experts-conseils de la RMBMU. La fonction de calibrage de l'importance des objectifs, notamment,

est directement issue de l'approche développée par la Chaire dans le cadre des différentes versions de sa Grille d'analyse du développement durable (par exemple : Riffon, Tramblay et Villeneuve [dir.], 2016).

Cet outil, mis au point en 2015, a notamment été présenté au 4e Congrès mondial des réserves de biosphère tenu à Lima en mars 2016, ce qui a permis sa diffusion auprès d'autres sites du réseau MAB. Il est d'ailleurs en usage dans une réserve de biosphère des Philippines, qui l'emploie maintenant dans un processus de planification de projets avec quatre compagnies minières y ayant des visées de développement.

Cet outil a également été présenté, au Forum mondial de l'économie sociale, en septembre 2016, dans le cadre d'un atelier organisé par le Centre interdisciplinaire de recherche en opérationnalisation du développement durable (CIRODD). La RMBMU y a animé, en collaboration avec une chercheuse de la Chaire en éco-conseil de l'UQAC qui en défendait le cadre théorique, un atelier participatif portant sur ce dispositif.

Figure 19. Aperçu de www.outildd.com

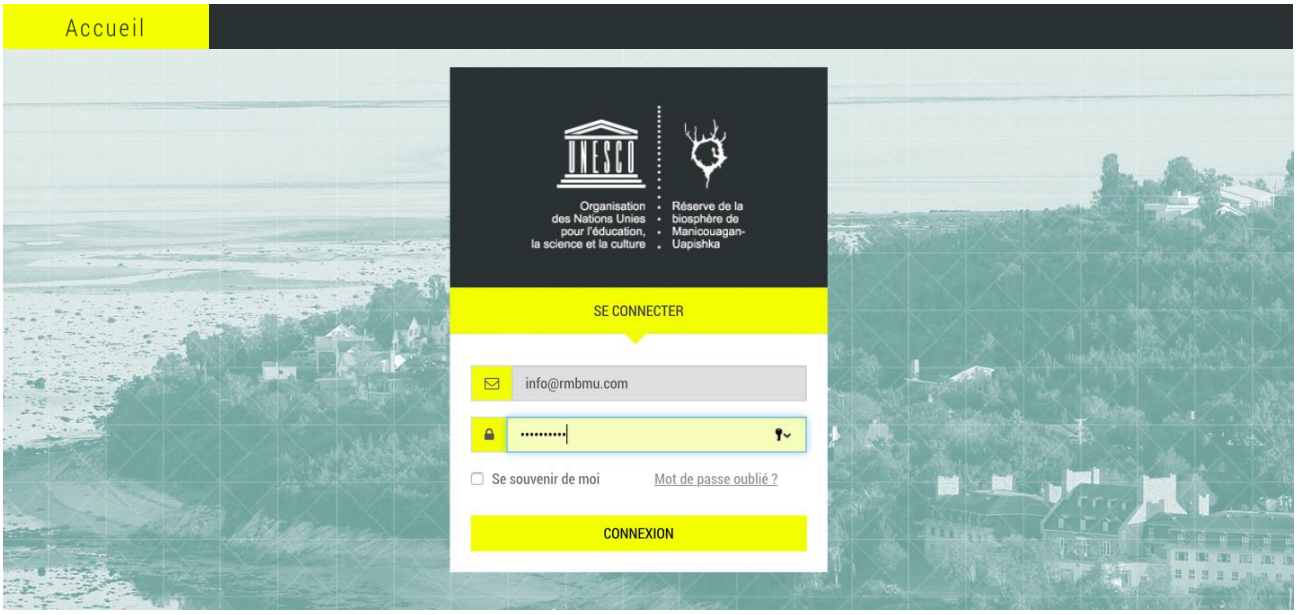

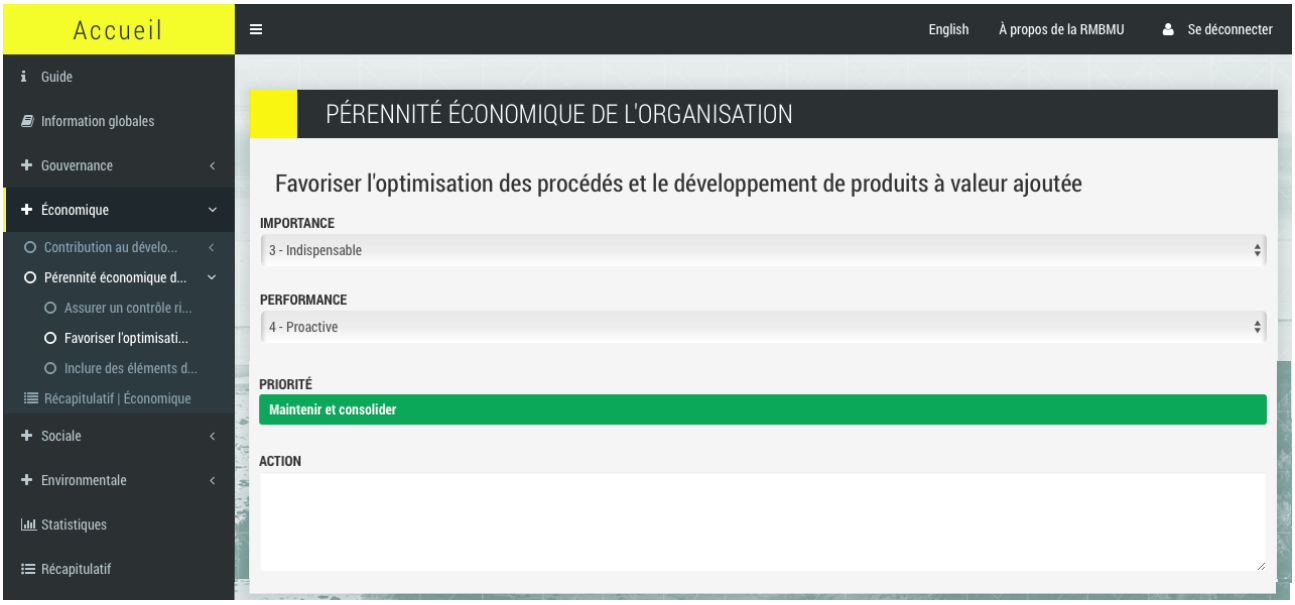

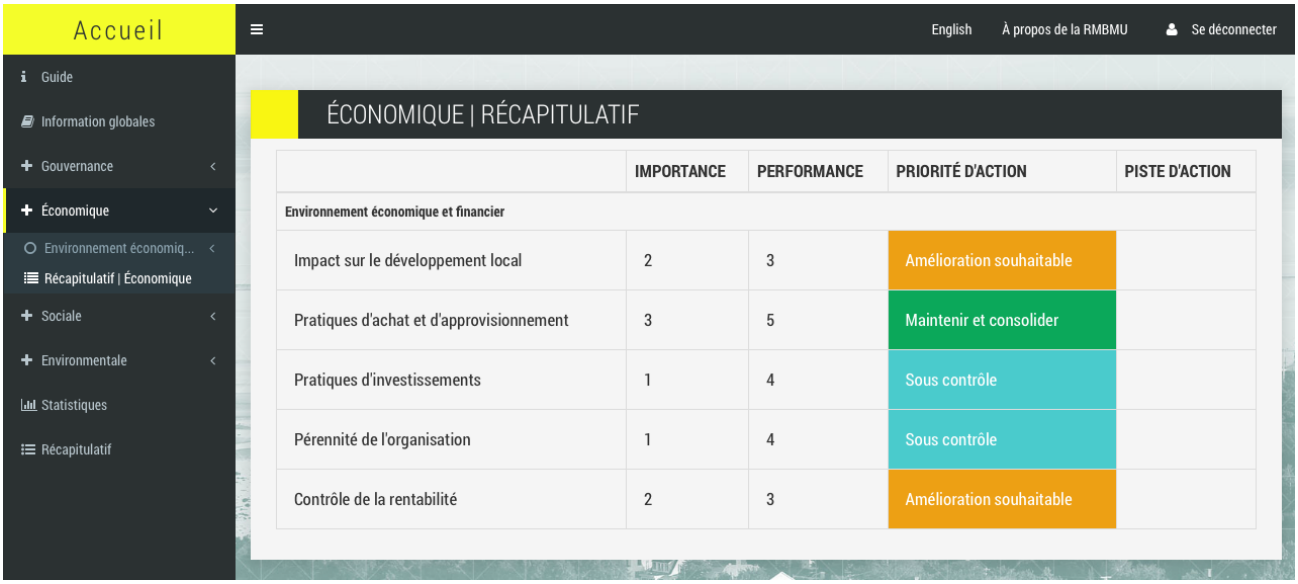

	IMPORTANCE	PERFORMANCE	PRIORITÉ D'ACTION	PISTE D'ACTION
Environnement économique et financier				
Impact sur le développement local	2	3	Amélioration souhaitable	
Pratiques d'achat et d'approvisionnement	3	5	Maintenir et consolider	
Pratiques d'investissements	1	4	Sous contrôle	
Pérennité de l'organisation	1	4	Sous contrôle	
Contrôle de la rentabilité	2	3	Amélioration souhaitable	

2. Contribuer au développement et à la diffusion à large échelle de connaissances, de savoir-faire et d'outils relatifs à l'opérationnalisation du développement durable

À titre de réserve de biosphère, la Manicouagan-Uapishka est un site d'apprentissage et d'expérimentation en matière de développement durable. Les innovations qu'elle stimule sont non seulement destinées à servir le progrès de son propre territoire, mais également à être mises en œuvre dans d'autres sites ou à d'autres échelles, et ce, notamment grâce à la diffusion de connaissances et de savoir-faire.

En effet, les enjeux du développement durable sont omniprésents et ils interpellent tous les acteurs de la société. Au Québec, par exemple, la Loi sur de développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1), le Plan Nord, la Stratégie maritime, la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, le Livre vert sur l'acceptabilité sociale publié par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et la Politique énergétique 2030 – pour ne nommer que ces exemples les plus importants – constituent un cadre incitatif à l'influence de plus en plus marquée sur la volonté des organisations d'inscrire leurs activités dans une perspective de développement durable. L'accessibilité des connaissances et des moyens de mise en œuvre sont en ce sens des critères décisifs (cf. annexe T).

À travers sa position privilégiée au sein des réseaux locaux, nationaux et internationaux œuvrant au développement durable – dont le réseau mondial des réserves de biosphère – la RMBMU visait, avec la structuration de son CRDD et le développement d'un savoir-faire, à soutenir l'innovation et le transfert d'expertise dans ce domaine.

Bien que découlant directement de la fonction de développement traitée par le présent chapitre, les résultats de ce volet visant la diffusion et le transfert de connaissances et les principales réalisations qui en découlent sont plutôt présentés aux sections 6.3 et 6.6.

Globalement, la RMBMU mesure l'efficacité des actions rattachées à la stratégie mise en œuvre par le déploiement de son CRDD par le nombre d'entreprises, d'institutions et d'autres types d'organisations qu'elle a soutenues, au cours de la période à l'étude, dans l'implantation de pratiques écoresponsables s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Tous types d'interventions confondus, ce nombre s'élève à 75 organisations en dix ans. À titre indicatif, la Chambre de commerce de Manicouagan, dont la quasi-totalité des entreprises et organisations socioéconomiques de la RB de Manicouagan-Uapishka fait partie, regroupe quelque 300 membres. Ceci porte ainsi à 25 % le taux de pénétration directe des interventions de la RMBMU auprès des acteurs économiques du territoire.

> Séances de consultation - Accompagnement de Gaz Métro
© RMBMU

Il va sans dire que ces actions se combinent à de nombreuses autres interventions auprès de citoyens ou d'élus, par exemple visant le renforcement des capacités en matière d'application du développement durable. Toutefois, celles-ci sont plutôt comptabilisées dans le cadre des initiatives décrites à la section 6.4.

Le tableau qui suit présente une compilation du nombre d'organisations directement touchées selon les principales catégories d'intervention du CRDD. Il s'agit en premier lieu de PME (Granijem, Microbrasserie Saint-Pancrace, ImageXpert, Nord-Forêt, Entrepac, Fabrication Fransi, Groupe de la Côte, etc.), mais également, dans une moindre mesure, d'institutions (Cégep de Baie-Comeau, Ville de Baie-Comeau, Conférence régionale des élus de la Côte-Nord, etc.), d'organisations de développement économique (Innovation et développement Manicouagan, SADC de Manicouagan, etc.) et d'organismes sans but lucratif (Festival Eau Grand Air, Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, Parc-Nature de Pointe-aux-Outrades, etc.).

Accompagnement à la mise en œuvre d'une démarche de développement durable	**30**
Selon la norme BNQ 21000	13
Selon l'approche « En mouvement » (programme mis au point par la RMBMU)	13
Selon une approche sur mesure	4

Accompagnement en acceptabilité sociale	**3**

Accompagnement à l'organisation d'un évènement écoresponsable	**7**

Formation à l'opérationnalisation du développement durable	**35**
Formation sur mesure	11
Dans le cadre d'un évènement public	24

Évidemment, de très nombreuses actions concrètes découlent des démarches réalisées, s'intégrant désormais aux pratiques d'affaires des organisations. Un tableau synthèse représentatif de leur teneur est dressé à la section 5.7.

En outre, il est intéressant de remarquer que la nature de l'expertise dispensée par la RMBMU via le CRDD a évolué au fil du temps, témoignant assurément d'un accroissement du niveau de maturité des organisations du territoire en matière de développement durable. Au départ, les demandes d'appui en appelaient surtout de services généralistes – par exemple, pour l'élaboration d'une politique de développement durable ou d'un plan d'action –, soutenant une sorte d'entrée en matière en développement durable. Bien que ce type de service soit toujours requis, les besoins des organisations aujourd'hui sont devenus de plus en plus pointus, appelant des services à la fois plus spécifiques, complexes et stratégiques (relations avec les parties prenantes dans un processus d'acceptabilité sociale, démarche de participation citoyenne, cadre stratégique de développement durable, mesures de transfert d'expertise, triple reddition de comptes, etc.).

Enfin, bien que plus difficile à mesurer, le nombre d'initiatives de développement durable entreprises par les parties prenantes du secteur économique de la RB de Manicouagan-Uapishka sans le concours direct de la RMBMU constitue un révélateur du niveau d'adhésion de la communauté d'affaires à la vision de territoire modèle de développement durable promu par le statut de réserve de biosphère. Des initiatives d'entrepreneuriat collectif ou d'économie sociale, notamment dans le secteur touristique et agricole, la mise en place, par l'Organisme de Bassins versants (OBV) de Manicouagan, d'un programme de compensation des émissions de gaz à effets de serre par la plantation d'arbres et la restauration de milieux naturels, l'adhésion de plusieurs organisations locales à ce programme, ainsi que les démarches volontaires de certification écoresponsables (SFI, FSC, Clé Verte, Boma Best, ICI on recycle, etc.), par exemple, figurent à ce chapitre. Toutes témoignent de l'effet d'entrainement positif assurément renforcé par le statut de réserve de biosphère.

Dès le début de 2017, la RMBMU prévoit le déploiement d'une charte visant à susciter et reconnaitre la contribution des organisations au projet collectif de réserve de biosphère. Ce projet est esquissé à la section 8.4.

5.6 Initiatives de la communauté pour promouvoir l'innovation, le changement et l'adaptation économiques

Sous l'impulsion favorable de la désignation du territoire à titre de réserve de biosphère et dans un souci d'inspirer à l'action, à la fois par l'exemplarité et par la mise en place d'un cadre structurant de développement durable, la Ville de Baie-Comeau lançait au printemps 2011 une ambitieuse démarche de consultation populaire basée sur l'Agenda 21 local.

Cette démarche – Ma Ville Ma Voix (MVMV) – s'est traduite en une politique de développement durable pour la collectivité, basée sur les préoccupations et les aspirations des citoyens et citoyennes. Avec le concours actif de la RMBMU, la Ville a mis à profit plusieurs moyens pour consulter la population : forum citoyen, site Internet, cartographie des besoins, journée de ressourcement des employés, forum ouvert, café de conversation, etc. Tout a été mis en œuvre pour faire de cette politique un outil ancré dans la communauté dont le succès et les retombées s'inscriraient dans la pérennité.

Les visées ultimes d'une telle démarche étaient le renforcement des capacités, la stimulation de l'engagement citoyen et du sentiment d'appartenance ainsi que l'émergence d'une gouvernance participative.

Ses objectifs sont en effet axés sur la recherche, par l'innovation dans les façons de faire et par la création d'un véritable espace citoyen participatif, d'un arrimage plus étroit entre les cadres administratifs et politiques de gestion territoriale et de développement en place et les besoins évolutifs et dynamiques de la collectivité.

La politique qui en est issue se fonde sur six principes qui sont désormais intégrés aux méthodes de gouvernance de la Ville :

- Une collectivité apprenante, compétente et rayonnante;
- Un milieu de vie de qualité, sain et sécuritaire;
- Des milieux naturels respectés, valorisés et protégés;
- Une économie diversifiée, innovante et responsable;
- Une gouvernance participative, transparente et proactive;
- Une culture vibrante, un patrimoine vivant, une identité forte.

Sur cette base, chaque année depuis 2011 a lieu un forum conviant toute la population à se rassembler afin de générer, de nourrir et de façonner des idées soutenant la mise en œuvre de la politique collective de développement durable. À ce stade, toutes les ambitions sont admises. Nul besoin d'un promoteur prédéfini, d'un plan précis ou d'un budget préétabli. L'animation est conçue de façon à maximiser l'intelligence collective. À la suite de cet évènement, des séances de travail mobilisant les acteurs souhaitant faire cheminer les idées émises sont organisées. En émergent des scénarios de faisabilité pour la planification des projets concrets qui prendront forme.

Depuis 2015, une plateforme web interactive permet aussi à toutes les parties prenantes de proposer et d'accorder leur faveur (par la voie d'un vote) à des idées avant la tenue des forums, dynamisant ainsi la participation de plus nombreux citoyens, dont les jeunes, que ce dispositif interpelle particulièrement. Des renseignements complets additionnels sur les objectifs, les mécanismes et forums de MVMV sont exposés à http://mavillemavoix.com.

> Forums citoyens
© RMBMU

Alcoa emboite le pas : mobilisation de fonds privés en faveur du développement durable
Inspirée par l'initiative, l'aluminerie Alcoa de Baie-Comeau a créé, en 2012, le Fonds Aluminerie de Baie-Comeau pour les collectivités durables, un programme de financement à l'intention de la communauté entièrement dédié à la démarche MVMV et doté de 10 M$ sur 25 ans.

Confiant que son initiative aurait des effets positifs et qu'elle présentait un potentiel novateur, Alcoa a incité les deux autres municipalités québécoises où l'entreprise a des installations, à reproduire la formule participative MVMV. C'est donc 25 M$ sur 25 ans qui sont ainsi investis à l'échelle du Québec. Finalement, afin d'assurer à la fois une cohésion entre les trois villes et le maintien des standards élevés en développement durable demeurent élevés, Alcoa s'est adjoint la RMBMU à titre d'agent d'accompagnement et de réseautage pour les collectivités de Bécancour et de Deschambault-Grondines (hors du territoire désigné) qui ont désormais également leur démarche.

Depuis 2011, plus de 70 organisations locales et régionales se sont mobilisées autour de la démarche et plus de 800 participants ont contribué aux forums citoyens annuels. Une trentaine de projets ont été structurés à partir des idées citoyennes pour des investissements totaux de près de 3 M$. Un aperçu de ces projets est présenté à l'annexe S.

En plus de rayonner à travers deux autres municipalités québécoises, l'initiative a également été diffusée à l'échelle du réseau canadien des réserves de biosphères (cf. annexe L). Également, l'aspect innovant du Fonds Aluminerie de Baie-Comeau pour les collectivités durables a d'ailleurs fait l'objet de deux présentations conjointes par Alcoa et la RMBMU au groupe d'experts de l'UNESCO sur les ressources extractibles, l'une à Paris (2011) et l'autre à Belo Horizonte (Brésil, 2012).

Enfin, la démarche lègue des mécanismes permanents et des outils de concertation innovants, à la disposition de tous, stimulant les processus participatifs et renforçant les capacités de la collectivité, de ses organisations et de ses citoyens à mettre en œuvre le développement durable à travers des approches collaboratives.

5.7 Initiatives d'entreprises locales ou autres initiatives de développement

Au-delà des approches sociales et environnementales distinctives que les grandes entreprises du territoire – comme Produits forestiers Résolu, Hydro-Québec et Alcoa – déploient à travers leurs propres programmes organisationnels de développement durable ou leur politique de responsabilité sociétale (cf. annexe U), il est particulièrement intéressant de recenser de quelle manière les autres parties prenantes de la RB de Manicouagan-Uapishka mettent concrètement en œuvre le développement durable.

Les initiatives présentées ci-dessous sont directement issues des plans d'action en développement durable élaborés par les organisations (principalement des PME) accompagnées par la RMBMU au cours de la période à l'étude. Cette présentation, loin d'être exhaustive, se veut plutôt un aperçu représentatif des principaux changements apportés dans les modes de gestion. Elle offre un survol, en quelques exemples d'une liste qui compte plusieurs dizaines d'actions. En outre, ces actions sont non nominatives afin de préserver la confidentialité des entreprises qui les ont mises de l'avant.

Aussi, il est intéressant de noter que, si ces actions se déploient dans toutes les sphères (économique, sociale, environnementale et gouvernance), elles se concentrent avec beaucoup de force dans les domaines d'intervention socioéconomique et au niveau de la stratégie globale des organisations, mais de manière plus ténue dans le pôle environnemental, ne touchant pas, par exemple, les enjeux territoriaux plus globaux. Ceci s'explique essentiellement par le fait que les PME qui les ont implantées sont, à quelques rares exceptions, des entreprises de service (commerce de détail, services-conseils, etc.) ou des entreprises manufacturières qui ne veillent pas elles-mêmes aux activités d'extraction des matières premières qui constituent leurs intrants. Ainsi, leur empreinte environnementale est souvent limitée aux émissions de gaz à effet de serre, à la gestion des matières premières et résiduelles, à la gestion de l'eau et à la gestion de l'énergie, domaines dans lesquels s'inscrivent les actions adaptatives privilégiées.

Sphère économique

- Mise en place d'un mécanisme visant la participation de l'ensemble de l'équipe à la préparation du budget annuel de l'organisation
- Élaboration d'outils et d'initiatives pour faire connaitre et favoriser la mise en place des principes de la comptabilité verte auprès des partenaires de l'organisation
- Bonification du modèle de plan d'affaires utilisé par l'organisation afin d'y inclure une réflexion sur principes du développement durable (dont l'équité en matière d'accès aux emplois créés, les mécanismes de consultation des utilisateurs et les modes de gestion des matières premières et résiduelles), lors du développement d'un projet d'investissement
- Préparation d'une politique d'achat responsable et intégration des critères décisionnels qui en découle aux processus d'appel d'offres utilisés (cahier des charges pour les fournisseurs)
- Mise en place d'un mécanisme de valorisation de l'engagement envers le développement durable des clients et fournisseurs de l'organisation
- Établissement d'un partenariat avec une compagnie concurrente pour accroitre la force d'impact du secteur d'activité en matière d'investissements communautaires.

Sphère sociale

- Clarification de la notion de conciliation travail-famille au sein de la politique de gestion des ressources humaines et afin d'expliciter la garantie d'absence de représailles pour la personne qui se prévaut des mesures en place
- Inclusion formelle des principes d'équité en matière d'accès à l'emploi à la politique de gestion du personnel
- Fabrication de murs visant à sectoriser les espaces de travail dans l'usine et garantir la sécurité des usagers des différents équipements de machinerie fixe et mobile
- Formalisation de la procédure d'évaluation et de développement des compétences du personnel
- Réaménagement de l'espace de travail dans l'arrière-boutique par un agrandissement, et ce, dans le but d'accroitre le bien-être des employés au travail
- Instauration de rencontres hebdomadaires de bilan de rendement avec tous les employés.

Sphère environnementale

- Réalisation d'un bilan annuel des émissions GES et compensation des émissions de GES de l'organisation par l'intermédiaire d'un organisme local
- Révision annuelle de l'audit énergétique pour tous les équipements de l'usine
- Réalisation d'une étude de potentiel pour l'utilisation de matériel récupéré pour l'emballage et l'expédition des produits finis
- Concassage de la matière résiduelle afin de permettre son utilisation secondaire dans l'industrie du pavage
- Implantation d'un système informatisé de gestion contractuelle avec le parachèvement du dispositif de signature électronique, et ce, avec la cible de réduire de moitié la consommation de papier de la boutique.
- Optimisation des commandes d'accessoires pour les regrouper en deux livraisons par semaine (au lieu de trois), afin de réduire les couts et les émissions de GES

Sphère de la gouvernance et des dimensions transversales

- Révision et mise à jour annuelle systématique de l'ensemble des politiques organisationnelles, en prenant en considération les constats de la démarche BNQ 21000
- Mise en place d'un système de triple reddition de comptes (retombées économiques, sociales et environnementales des activités de l'organisation) dans le rapport annuel
- Amélioration du processus de gestion lié au suivi du plan stratégique par l'instauration d'un tableau de bord et la définition d'indicateurs
- Bonification de l'énoncé de vision de la compagnie pour inclure l'esprit d'innovation et d'amélioration continue qui est en vigueur dans l'organisation
- Vérification systématique des antécédents judiciaires des candidats avant l'embauche, et ce, dans le but de favoriser le recrutement d'un personnel irréprochable d'un point de vue de sa conduite
- Implantation d'un atelier de réparation à même le magasin afin de promouvoir la prolongation de la durée de vie des produits

5.8 Principaux changements en termes de valeurs culturelles et autres

Les cycles relatifs à l'évolution des valeurs culturelles étant des processus qui s'inscrivent dans la longue durée, il n'est pas possible de témoigner ici de changements majeurs en dix ans, sinon que la désignation à titre de réserve de biosphère a permis d'accroitre la reconnaissance et le support local aux efforts actifs pour la sauvegarde de la culture et de la langue innue, renforçant la portée de ceux-ci.

Notamment, depuis sa fondation en février 2016, la Station Uapishka soutient ces efforts par l'apport de moyens novateurs. Installées au cœur du Nitassinan, les installations favorisent en effet une occupation dynamique et contemporaine du territoire ancestral, notamment par les jeunes de la communauté. Par exemple, l'organisation d'un camp, à l'été 2016, a permis l'accueil d'un groupe de dix jeunes innus de Pessamit pour une semaine d'activités, de découvertes et de ressourcement dans leur Nitassinan.

> Camp de jeunes Innus à la Station Uapishka
© Daniel Beaulieu

En outre, l'approche scientifique en vigueur à la Station Uapishka, misant sur l'apport des connaissances traditionnelles, promeut la sauvegarde, l'avancement et la diffusion du savoir traditionnel innu à travers des vecteurs qui étaient inexistants auparavant. Ce projet vise par ailleurs une actualisation et la promotion du savoir-faire autochtone, ainsi que le développement des compétences et l'intégration socioprofessionnelle en misant, pour l'exploitation des installations, sur des équipes de travail composées à parts égales d'Autochtones et de non-autochtones.

Dans un autre ordre d'idées, la RMBMU est le catalyseur d'un partenariat initié en 2014 entre la communauté innue de Pessamit et le peuple sami de Grän, en Suède. Éducation et activités traditionnelles, maintien de la langue, place des femmes dans les instances : les deux peuples partagent un nombre considérable de défis et d'aspirations dans leur rapport contemporain à la communauté et au territoire. Les trois missions de coopération qui ont eu lieu jusqu'à présent leur ont permis d'échanger sur ces enjeux et de s'outiller mutuellement (cf. 2.1, 2.4.4, 6.3 et 6.6.1).

Enfin, la langue innue (l'Innu aimun), parlée et écrite à Pessamit, fait l'objet d'efforts constants de vitalisation, amorcés bien avant le dépôt de la candidature de la Manicouagan à titre de réserve de biosphère. Elle est en effet enseignée et valorisée depuis au moins une quarantaine d'années. En 2013, l'Institut Tshkapesh publiait le Dictionnaire innu-français, visant à démocratiser la langue

innue auprès de l'ensemble de la population et en soutien direct à ces efforts entrepris également par plusieurs communautés innues. Ayant requis huit ans de travail, cette publication est le « fruit d'un partenariat entre l'Institut Tshakapesh (Québec), Mamu Tshishkutamashutau (Labrador), l'Université Memorial (Terre-Neuve) et l'Université Carleton (Ontario) » (Les arts et la ville, 2013). Une version électronique du dictionnaire, qui inclut également l'anglais, est en ligne à www.innu-aimun.ca/dictionnaire.

5.9 Installations et services de soutien de la communauté en lien avec la préparation et la formation professionnelle, les services sanitaires et sociaux et la justice sociale

La RB de Manicouagan-Uapishka est dument desservie par toutes les installations modernes utiles à la dispensation de soins de santé complets, de services sociaux appropriés et des services éducatifs et de formation professionnelle du niveau préscolaire jusqu'au collégial (postsecondaire) (cf. 6.4).

De nombreux organismes communautaires veillent, dans une perspective d'inclusion sociale, à compléter l'intégration de ces services ou à en favoriser l'accès aux clientèles les plus défavorisées[18].

La communauté innue de Pessamit dispose de services locaux distincts axés sur la réponse aux dynamiques culturelles et sociales propres à cette Première Nation. Il s'agit notamment des services d'éducation, de santé et de services sociaux, d'emploi et de développement social, ainsi que du secteur Territoire et Ressources.

Dans l'ensemble de la RB de Manicouagan-Uapishka, ces services qui s'appuient sur un vaste réseau professionnel et multidisciplinaire hautement spécialisé (médecins, infirmières, travailleurs sociaux, techniciennes en éducation spécialisée, éducatrices à la petite enfance, enseignants, professionnels de recherche, etc.).

La RMBMU y joue un rôle relativement ténu en apportant ponctuellement son appui à des projets collaboratifs qui sont essentiellement axés sur le renforcement du sentiment d'appartenance à la région, dans une perspective de retour des jeunes et de frein au déclin démographique. Ces deux enjeux constituent en effet des conditions de pérennité pour la qualité des différents services de soutien au développement individuel, social et communautaire dont dispose la région.

Les métiers d'avenir en développement durable
À titre d'exemple, en 2010 et 2011, la RMBMU a mené une vaste campagne de sensibilisation aux métiers d'avenir dans la MRC de Manicouagan. Conçue en concertation avec le Carrefour Jeunesse-Emploi de Manicouagan, le centre Émersion, la SADC Manicouagan, l'Association forestière Côte-Nord et la Régie des matières résiduelles Manicouagan, cette campagne mettait particulièrement l'accent sur les secteurs où les perspectives d'emploi étaient favorables. L'objectif était de sensibiliser 1 000 jeunes aux métiers d'avenir en lien avec le développement durable et de distribuer des outils de réflexion à ce propos.

Le nerf de la campagne a été la création, par une jeune artiste locale en arts visuels, du personnage de Dédé, qui fit l'objet de bandes dessinées, affiches et dépliants. Dans chacune des huit planches qui ont été publiées dans le journal Le Manic – un hebdomadaire ayant un tirage de près de 16 000 exemplaires – Dédé faisait le choix d'un métier d'avenir et expliquait en quoi ce métier est judicieux dans une vision de développement durable et du point de vue des perspectives d'emploi. Un blogue (www.choisistonmetier.blogspot.com) a été créé dans ce cadre, présentant de l'information sur le marché du travail et des emplois en lien avec le développement durable. Les planches sont présentées à l'annexe V.

En outre, plusieurs projets issus de la démarche Ma Ville Ma Voix, coordonnée par la RMBMU (cf. annexe S), s'inscrivent dans une perspective de bonification des mesures d'inclusion et de développement social, tout comme des projets réalisés à ce jour à la Station Uapishka (cf. chapitre 6) pour l'insertion socioprofessionnelle et le développement personnel de jeunes Innus.

[18] Voir la liste complète de ces organismes à www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca/reseau_regional/organismes_communautaires/mrc_de_manicouagan.html.

5.10 Indicateurs de l'efficacité des activités visant à favoriser le développement durable

La stratégie de Séville cible un certain nombre d'indicateurs qui se rattachent particulièrement à la fonction de développement des réserves de biosphère. La RMBMU peut apprécier globalement l'efficacité des actions visant à favoriser le développement durable par une analyse qualitative de sa réponse à ces indicateurs. Dans certains cas, des indicateurs quantitatifs élaborés par la RMBMU sont aussi relevés, essentiellement pour mesurer, par le nombre de partenaires impliqués notamment, le rayonnement des différentes actions auprès des parties prenantes de la RB de Manicouagan-Uapishka.

Dans l'ensemble, la RMBMU estime offrir, par ses actions, une réponse proactive, intégrée et pertinente, dans le contexte du territoire désigné, aux enjeux de la fonction de développement qui lui incombe et dont elle a fait l'une des pierres d'assise de sa stratégie de coopération.

Indicateurs pertinents de la Stratégie de Séville	Éléments d'analyse
Recensement des intérêts des divers partenaires (II.1.5)	Les objectifs de la démarche Ma Ville Ma Voix (cf. 5.6) visent précisément à intégrer pleinement les différents acteurs sociaux et les citoyens aux processus de planification et de prise de décision concernant la gestion et l'utilisation du territoire. Voir aussi les modalités de la gouvernance stratégique et participative de la RMBMU à la section 7.5.
Identification des facteurs qui contribuent à la dégradation de l'environnement et à l'utilisation non durable des ressources (II.1.6)	Un cadre légal et prescriptif très strict est en vigueur, dans la RB de Manicouagan-Uapishka, pour prévenir la dégradation de l'environnement et baliser les activités de mise en valeur du territoire et des ressources. Ce cadre, dont l'application formelle est toutefois hors du contrôle de la RMBMU, est décrit de manière générale au chapitre 4.
Évaluation des produits naturels et des services de la réserve (II.1.7)	L'importance prépondérante des ressources naturelles et du territoire dans l'économie locale déjà faiblement diversifiée et marquée par un défi démographique persistant, de même que les prérogatives culturelles, traditionnelles, récréatives et sociales qui y sont associées, constituent des conditions qui justifient à elles seules l'impératif de leur utilisation durable. Le chapitre 3 offre une analyse plus pointue en ce sens.
Identification d'incitations pour la conservation et l'utilisation durable par les populations locales (II.1.8)	Le statut de RB constitue en soi un agent de structuration du tourisme durable, ce qui contribue au développement de sources alternatives de revenus (cf. 5.2).
Préparation de plans pour le partage équitable des bénéfices (II.1.9)	En accompagnant des processus de relations avec le milieu et d'acceptabilité sociale dans le contexte des projets de développement touchant les ressources naturelles et le territoire, la RMBMU favorise la génération de retombées positives pour les collectivités et l'atténuation des impacts négatifs. Le cas de Mason Graphite, qui a également conclu spécifiquement un accord de coopération avec le Conseil des Innus de Pessamit en vue d'un dialogue et d'une éventuelle entente sur les répercussions et les avantages de son projet en est une illustration notable (cf. 7.3).
Mettre en place des mécanismes permettant de gérer, coordonner et intégrer les programmes et activités de la réserve (II.2.3; IV.1.10; 12)	L'un des mécanismes les plus efficaces en place, animé par la RMBMU, est le comité de gestion de la réserve de biodiversité Uapishka. Celui-ci travaille par la concertation, à assurer la préservation et la mise en valeur intégrée de ce massif qui, plus qu'une aire protégée, est aussi un site emblématique du territoire, rattaché à des usages traditionnels et contemporains d'une grande valeur pour les populations locales. Voir la section 7.4 en particulier à ce propos.
Mise en place de cadre pour la consultation locale (II.2.4)	Outre différents mécanismes de concertation statutaires qui existent en vertu du régime légal en vigueur (comme les TLGIRT et les comités de suivi des activités d'exploitation minière, par exemple), la RB de Manicouagan-Uapishka est dotée de différents mécanismes de consultation locale issus du milieu, lesquels visent une représentativité d'acteurs de tous les secteurs d'importance. Le Comité DD, le conseil d'administration de la RMBMU, le groupe consultatif jeunesse et la table d'orientation en sont des exemples (cf. 7.5).
Mise en place de sites de démonstration régionaux (II.3.3)	La RMBMU a constamment le souci de veiller au transfert des connaissances et à la diffusion des résultats des initiatives qu'elle mène. Pour ce faire, elle organise et participe à de nombreux forums aux échelles locales, nationales et internationales (cf. 6.3 et 6.6).

Participation des communautés locales à la planification et la gestion de la réserve (IV.1.14)	Les mécanismes de gouvernance de la RB de Manicouagan-Uapishka sont résolument participatifs. Voir à ce sujet la section 7.5.
Initiation aux initiatives du secteur privé pour créer et maintenir des activités durables, du point de vue environnemental et social (IV.1.15)	La RMBMU accompagne et outille les entreprises du territoire en ce qui a trait à la mise en œuvre de pratiques d'affaires écoresponsables. En dix ans, elle a rejoint quelque 25 % des entreprises locales directement par son expertise (cf. 5.5).
Mise au point de stratégies pour mobiliser des fonds auprès des entreprises, des ONG et des fondations (IV.2.22)	La création du Fonds Aluminerie de Baie-Comeau pour les collectivités durables, directement inspirée par la mobilisation locale autour du concept de réserve de biosphère constitue un formidable apport – 10 M$ sur 25 ans – du secteur privé pour soutenir la mise en œuvre du développement durable à l'échelle du territoire (cf. 5.6). De plus, l'implantation de la Station Uapishka est aussi un exemple éloquent de la capacité de la RMBMU à souscrire à l'indicateur, en ayant réussi à mobiliser 2,4 M$ en quelques mois auprès de partenaires privés et publics de tous les niveaux. En outre, le modèle d'économie sociale sur lequel reposent toutes les activités de la RMBMU constitue en soi une stratégie de financement qui garantit l'indépendance de l'organisation et qui, en l'absence de subventions publiques à son fonctionnement, en favorise la pérennité (cf. 7.1).

5.11 Facteurs principaux ayant influencé le succès des efforts de développement

Le succès des efforts de développement mis en œuvre au cours des dix dernières années repose à la fois sur des facteurs externes – émanant du contexte politique, social et économique dans lequel s'inscrit la RB de Manicouagan-Uapishka – et sur des facteurs internes, lesquels dépendent plutôt des ressources organisationnelles et stratégiques mises à contribution par la RMBMU et ses parties prenantes. De fait, si l'effet stimulant pour la mise en œuvre d'approches innovantes en développement durable qu'a engendré la désignation du territoire dans le cadre du programme MAB est indéniable, la RMBMU ne contrôle évidemment pas tous les paramètres ayant une influence sur la fonction de développement. Elle se positionne plutôt de manière à structurer les opportunités qui découlent du contexte externe.

Facteurs externes

Le profil industriel de la Manicouagan constitue un point d'ancrage et un facteur de justification majeur de la pertinence de l'ensemble de la stratégie de développement durable qui est déployée à l'échelle de la RB de Manicouagan-Uapishka.

Les difficultés majeures éprouvées par l'industrie forestière au cours des dix dernières années, tant dans leurs causes et leurs effets que dans les efforts qu'ils commandent pour la recherche, à travers l'innovation opérationnelle et sociale, d'une meilleure résilience de l'industrie et d'une plus grande diversification de l'économie locale dans son ensemble, en sont des exemples éloquents.

Tandis que les grandes entreprises du territoire – Résolu, Hydro-Québec et Alcoa – intègrent de plus en plus les principes du développement durable à leur stratégie organisationnelle comme une recherche de valeur ajoutée et d'acceptabilité sociale de leurs activités, le profil industriel de la région, tributaire d'un héritage économique qui remonte au début du siècle dernier, accroit le poids des freins typiques à l'adoption de pratiques écoresponsables par les PME – soit le manque de connaissances et d'expertise au sujet du développement durable en entreprise et le manque de temps, de ressources humaines et d'argent pour le mettre en œuvre. En effet, plusieurs PME de la région articulent encore aujourd'hui leurs principales activités autour d'un nombre limité de grands clients industriels. Le marché local est restreint et faiblement diversifié, tandis que, majoritairement composée de très petites entreprises, la communauté entrepreneuriale de la Manicouagan se classe encore – avec la Côte-Nord dans son ensemble – le plus souvent en queue de peloton dans les palmarès de l'innovation au Québec.

Cela dit, au-delà même du statut de la RB de Manicouagan-Uapishka, le développement durable s'impose désormais comme une approche incontournable. Au Québec par exemple, dans la foulée de l'adoption, en 2006, de la Loi sur de développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1), plusieurs nouvelles dispositions législatives et règlementaires – dont celles prescrites par la Loi sur l'aménagement forestier durable (RLRQ, chapitre A-18.1) et la Loi sur les mines (RLRQ, chapitre M-13.1) – sont entrées en vigueur,

influençant particulièrement la manière de mettre en œuvre les activités économiques dominantes à l'échelle de la RB de Manicouagan-Uapishka.

Du point de vue des stratégies gouvernementales, le Plan Nord et la Stratégie maritime (voir l'encadré ci-dessous), la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, le Livre vert sur l'acceptabilité sociale et la Politique énergétique 2030, par exemple, constituent un cadre incitatif au développement durable dont les effets sont de plus en plus tangibles (cf. annexe T). De même, les grandes entreprises industrielles, qui sont des donneurs d'ordres importants des PME locales, sont de plus en plus exigeantes aussi en ce qui a trait à la responsabilité sociale et environnementale de leurs fournisseurs.

Le Plan Nord et la Stratégie maritime

Mis de l'avant à partir de 2011, puis renouvelé en 2014, le Plan Nord est un programme gouvernemental qui « pour but de mettre en valeur le potentiel minier, énergétique, social, culturel et touristique du territoire québécois situé au nord du 49e parallèle. […] En harmonisant les aspects économiques, sociaux et environnementaux sur lesquels repose le Plan Nord, le gouvernement du Québec souhaite en faire une référence en matière de développement nordique responsable et durable et un projet rassembleur pour la société québécoise. » (Gouvernement du Québec, 2015b)

Seule réserve de biosphère au Québec située sur le territoire d'application du Plan Nord, la RB de Manicouagan-Uapishka offre un potentiel de démonstration important en ce qui a trait au développement nordique durable.

– – –

La Stratégie maritime, elle, lancée en 2015, « a pour objectifs de stimuler une croissance durable de l'économie maritime québécoise et d'encourager la création d'emplois de qualité, dans toutes les régions du Québec. Ce plan vise également à protéger l'intégrité des écosystèmes fluviaux et marins du Québec, tout en améliorant le mieux-être des communautés situées sur le territoire maritime. » (Gouvernement du Québec, 2015c)

Tandis que les écosystèmes marins constituent 5,9 % de la RB de Manicouagan-Uapishka, l'entièreté de sa population permanente évolue au sein de communautés côtières et l'économie maritime, notamment avec les activités portuaires, l'industrie des croisières, les pêches commerciales et la navigation, y occupe une place importante.

Facteurs internes

Le contexte actuel de la RB de Manicouagan-Uapishka incite plus que jamais à poursuivre les actions entreprises par la RMBMU pour renforcer la capacité de toutes les parties prenantes de la région à appliquer la durabilité, notamment en contribuant au pilotage d'expériences concrètes, à l'acquisition et à la diffusion de connaissances, à la mise en valeur des savoirs locaux et à l'accessibilité des savoirs internationaux.

C'est précisément ce rôle de catalyseur et de référence en matière de développement durable que la RMBMU a eu l'ambition mettre en œuvre dès sa fondation, un rôle qu'elle continue de remplir par ses interventions et sa stratégie.

Les facteurs de succès des efforts en ce sens, fondés en un modèle d'action intégrateur, étaient énoncés dès 2007 par la RMBMU dans son formulaire de proposition à l'UNESCO. Ils constituent toujours, à l'heure actuelle, des principes d'intervention indissociables :

1. Bâtir sur l'existant, soit prendre appui sur les opportunités du contexte externe et contribuer à consolider les conditions favorables en place localement
2. Par la concertation, se doter d'une vision régionale du développement durable et se donner des outils pour augmenter la capacité locale d'y parvenir
3. Par la collaboration et l'innovation, assurer la viabilité et la durabilité économique, sociale et écologique de la région
4. Contribuer à diversifier l'économie
5. Stimuler le sentiment d'appartenance au territoire
6. Stimuler la recherche scientifique, la diffusion de connaissances et le renforcement des capacités
7. Bâtir un réseau
8. Utiliser et renforcer les réseaux existants

En effet, la RMBMU œuvre auprès de ses parties prenantes comme agente de réflexion, d'innovation, d'ouverture et d'accompagnement dans le changement. Accentuant la synergie entre les acteurs économiques, sociaux et environnementaux, elle se place au centre du développement de la région et y participe activement par son réseau, son expertise et les outils qui lui sont propres. À ce titre, la RMBMU soutient le sentiment d'appartenance locale et la fierté de s'inscrire dans un réseau mondial de sites d'excellence, à l'avant-garde du développement durable.

Quant à la reconnaissance du territoire de la Manicouagan-Uapishka par l'UNESCO, elle ajoute de la crédibilité à ces interventions, elle encourage un ensemble d'acteurs aux intérêts parfois diamétralement opposés dans la voie adaptative et collaborative du développement durable. Elle constitue enfin un incitatif local majeur à l'exemplarité en plus de servir de plateforme de démonstration et de diffusion des résultats. La désignation a aussi connecté la région sur un réseau international qui a servi d'inspiration et de catalyseur d'idées et de possibilités. Pour une région comme la Côte-Nord, à l'écart des grands centres urbains et sans université, le réseau mondial de Réserves de biosphère a été, et demeure, une occasion sans précédent d'appartenir à une communauté d'excellence, d'offrir des opportunités de mobilité inédites pour les jeunes et de s'ouvrir sur le monde.

Les ressources que la RMBMU a mobilisées, les partenariats qu'elle a créés et les nombreuses initiatives qu'elle a pilotées font foi d'une mise en œuvre fructueuse des facteurs de succès identifiés.

> Cérémonie en l'honneur des entreprises de la Manicouagan engagées dans la démarche En mouvement
© RMBMU

6. FONCTION D'APPUI LOGISTIQUE

D'entrée de jeu, il apparait fondamental de rappeler que, bien que la RB de Manicouagan-Uapishka soit l'hôte chaque année de très nombreux travaux de recherche scientifique et de surveillance continue dans des domaines qui sont étroitement liés aux enjeux de la région, un peu moins d'une dizaine d'institutions menant de telles activités ont leur siège sur le territoire. D'ailleurs, tout comme c'était le cas en 2007, la région ne compte toujours pas d'établissement universitaire.

Or, cette représentation relativement ténue, dans le territoire, d'organisations dédiées à la recherche pose un défi important en ce qui a trait à la capacité de la communauté locale à susciter elle-même de tels projets, visant la conservation ou la mise en valeur durable des ressources et du territoire et à bénéficier des retombées de ces travaux par l'accès aux savoirs qu'ils génèrent.

C'est dans la perspective de contribuer au renforcement d'une telle capacité que la RMBMU s'est associée au Conseil des Innus de Pessamit pour mettre sur pied la Station Uapishka, dans le secteur hautement stratégique des monts Groulx.

Comme esquissé sous différents angles aux chapitres 4 et 5, la Station Uapishka a pour objet de favoriser l'occupation dynamique du territoire avoisinant les monts Groulx afin d'y structurer, d'y stimuler et d'y renforcer le développement scientifique, socioprofessionnel, communautaire et touristique dans une perspective intégrée de préservation et de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel. Son programme s'articule autour de trois volets complémentaires, soit la recherche scientifique et les savoirs traditionnels, l'occupation du territoire et le renforcement des capacités et la découverte territoriale par l'écotourisme.

Recherche scientifique et savoirs traditionnels	Ce volet consiste à stimuler l'acquisition de connaissances scientifiques visant à soutenir les efforts de conservation et à favoriser une mise en valeur responsable du territoire. La mise en valeur, dans ces processus, des savoirs traditionnels autochtones est une pierre angulaire du programme de la Station Uapishka. Intégrité écologique, forêt boréale, changements climatiques, faune ou flore : les domaines de recherche potentiels sont susceptibles d'être abordés par des disciplines aussi variées que les sciences de l'environnement, la géologie, la géophysique, la glaciologie, les sciences du sol, l'hydrologie, la biologie terrestre, l'écologie ou la limnologie. Positionnée au-dessus du 51e parallèle, à même la réserve de biodiversité Uapishka et à proximité de la réserve écologique Louis-Babel, de la réserve de biodiversité de la Météorite et de sites traditionnels innus, la Station Uapishka offre en outre un cadre propice aux études nordiques, qui suscitent un intérêt grandissant en recherche (cf. figure 20). Du point de vue de la recherche appliquée, la Station Uapishka constitue un environnement idéal pour de nombreux projets, comme la mise à l'essai de technologies d'approvisionnement et d'efficacité énergétique en milieu isolé ou des travaux d'expérimentation en forêt boréale. Du point de vue des sciences humaines et sociales, le territoire présente aussi des caractéristiques intéressantes pour des travaux de nature archéologique ou géographique, notamment parce que les savoirs autochtones indiquent l'existence de sites historiques d'intérêt dans le secteur. La présence d'activités forestières, minières, commerciales et touristiques à proximité du site offre enfin un terreau fertile pour des thématiques de recherche-action en acceptabilité sociale, en aménagement du territoire et en harmonisation des usages. Ceci s'ajoute à des vecteurs féconds pour la recherche et la formation interdisciplinaires portant sur la gouvernance du Nord et la gestion des écosystèmes nordiques dans le contexte du mode d'occupation et du rapport contemporains des autochtones au territoire. La disponibilité d'installations dument équipées (cf. 7.1) en fait la seule station de recherche de ce type en activité sur la Côte-Nord. Celle-ci constitue incidemment un nouveau levier pour de nombreuses organisations locales partenaires (cf. 6.1), qui ont déjà annoncé leur intention d'y piloter ou d'y soutenir des projets liés à l'enseignement supérieur ou à la recherche appliquée. Cet encadrement institutionnel deviendra aussi un point d'ancrage important pour la promotion du potentiel que recèle le territoire. Au niveau national et extrarégional, l'Institut nordique du Québec, la Chaire de recherche du Canada en foresterie autochtone (UQAT), la Chaire industrielle CRSNG-UQAT-UQAM en aménagement forestier durable et la Chaire TERRE du Cégep de Jonquière, entre autres, reconnaissent également la pertinence de la Station Uapishka. À travers

	les chaires de recherche associées à l'UNESCO et le réseau NordMAB, la RMBMU sera éventuellement à même d'intéresser des chercheurs de calibre mondial. Preuve de sa pertinence pour la communauté scientifique, la Station Uapishka a déjà accueilli 1 128 jours/chercheurs au cours de son premier été d'activité.

Occupation du territoire et renforcement des capacités	Située au cœur du Nitassinan de la communauté innue de Pessamit, la Station Uapishka a aussi pour vocation d'être le lieu d'un camp d'occupation du territoire, de renforcement des capacités et de ressourcement autochtone. La Station constitue déjà un symbole fort et concret d'une occupation contemporaine du territoire par la Nation innue, visant le développement des compétences et de l'identité. L'exploitation même de la Station Uapishka, sa surveillance et son entretien présentent des opportunités de stage et d'emploi pour les membres de la communauté de Pessamit, au moins la moitié des postes leur était réservés. Il en va de même pour les activités de surveillance de la réserve de biodiversité Uapishka et des autres territoires protégés à proximité. D'ailleurs, cette fonction est aussi soutenue par l'organisation des camps de métiers et des stages de terrain (aménagement du territoire, écotourisme, etc.) qui ont été mis en place dès l'été 2016. La formation d'agents territoriaux est également en cours, alors que le déploiement d'un programme d'assistants-chercheurs autochtones pour l'accompagnement des professionnels de la recherche sur le terrain fait partie des stratégies qui seront mises en œuvre ultérieurement. Les grands espaces dégagés sur le site sont pour leur part propices à l'accueil de groupes dans le cadre de sorties éducatives (entre autres pour l'école secondaire Uashkaikan, mais aussi pour les autres écoles secondaires non autochtones de la RB de Manicouagan-Uapishka), à l'organisation de rassemblements communautaires et à la tenue d'activités traditionnelles. Dès l'été 2016, un camp a été organisé, permettant à une dizaine de jeunes de la communauté de Pessamit de vivre une expérience d'immersion dans leur Nitassinan (cf. 5.8). Le Cégep de Baie-Comeau envisage aussi la bonification des programmes de formation existants, par l'ajout de séminaires pratiques in situ. On peut penser par exemple aux soins infirmiers en milieu éloigné ou citer le profil « intervention par l'aventure et le plein air » du programme de techniques d'éducation spécialisée (cf. annexe O). Il est aussi visé de faire éventuellement usage de ces installations pour le ressourcement autochtone et non autochtone dans l'esprit de thérapie par le plein air, par exemple, à travers la tenue de camps pour jeunes en difficulté ou encore pour les ainés.

Découverte territoriale par l'écotourisme	La Station Uapishka accueille également une clientèle écotouristique et contribue à la mise en valeur de ce secteur par une approche qui se veut axée sur la découverte, l'apprentissage et la sensibilisation. Ce vecteur pourrait éventuellement fournir l'opportunité de développer des programmes ponctuels ou permanents de science citoyenne. La section 5.2 dresse un exposé plus complet de ce volet.

Figure 20. Station Uapishka et aires protégées adjacentes

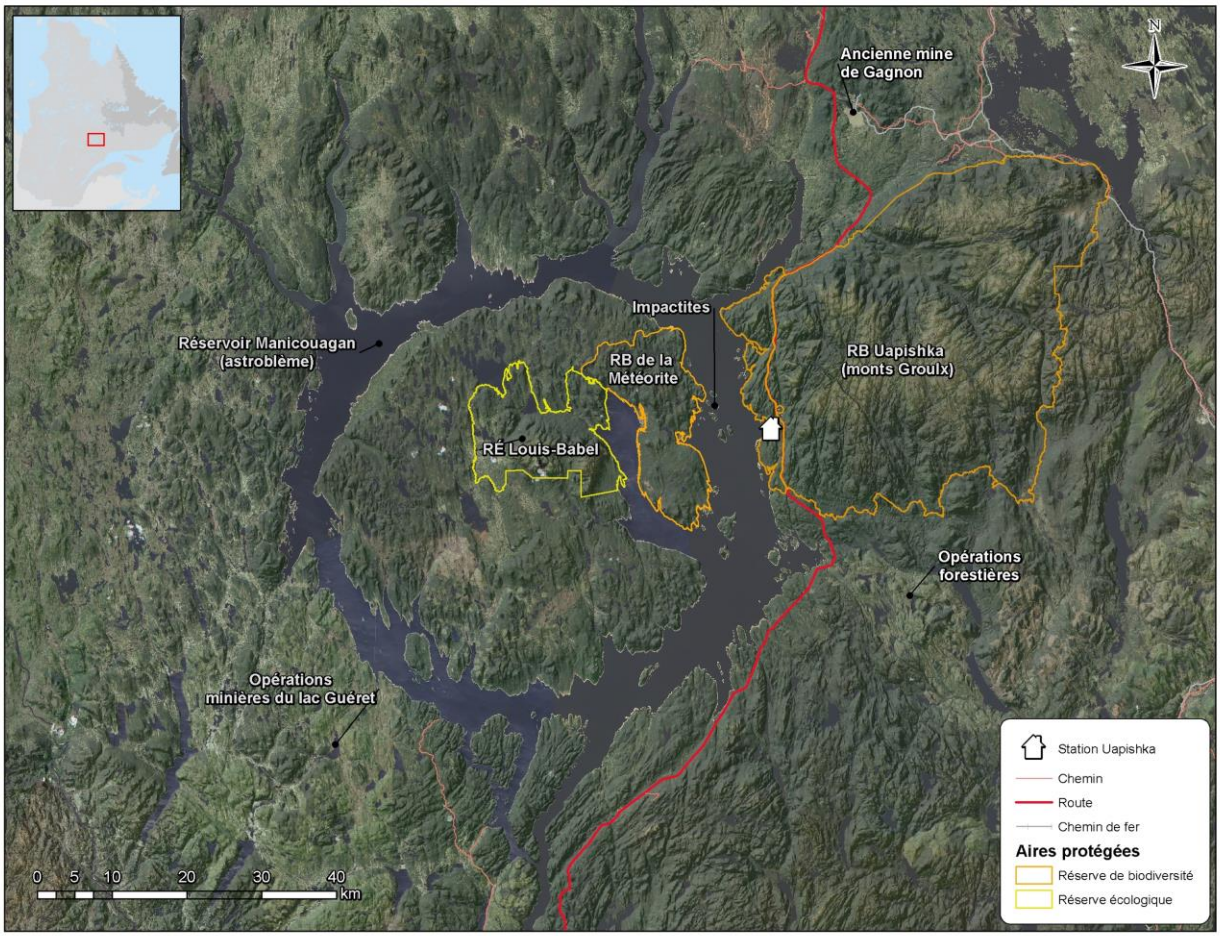

Outre la Station Uapishka, dont la mise en place est récente, la RMBMU a déployé, au cours des années, de nombreux autres projets contribuant à l'acquisition et à la diffusion continue de connaissances et de savoir-faire par l'éducation aux enjeux de conservation et de développement durable, par la recherche appliquée, par la mise en valeur des savoirs locaux et par l'accessibilité des savoirs internationaux. De ces réalisations, on compte entre autres la conception d'une trousse pédagogique, le déploiement d'unités spéciales d'intervention en éducation citoyenne à l'environnement, des activités de réseautage local, national et international, ainsi que de nombreuses initiatives jeunesse et de collaboration avec les Autochtones.

La mobilisation locale étant un facteur incontournable de succès pour l'ensemble de la fonction d'appui logistique, la RMBMU s'est également dotée d'une stratégie et de moyens de communication efficaces qui permettent à la fois le partage de savoirs, l'émergence de projets et le renforcement du sentiment d'appartenance au sein du territoire désigné.

6.1 Principales institutions et programmes de recherche et de surveillance continue

Les principales institutions et organisations menant des programmes de recherche fondamentale ou appliquée ou des activités de surveillance continue dans la RB de Manicouagan-Uapishka sont présentées ci-dessous. Un peu moins d'une dizaine d'entre elles ont leur siège social à l'intérieur du territoire désigné.

Une bibliographie sélective des publications et rapports les plus importants qui découlent de ces programmes est présentée à l'annexe J.

Aussi, dans la liste qui suit, les institutions et organisations ayant soutenu la mise sur pied de la Station Uapishka sont marquées d'un astérisque (*). La Station Uapishka étant un véritable catalyseur de partenariats nouveaux, leur appui s'ajoute à celui de

nombreuses autres institutions qui ont exprimé une volonté de renforcer leur présence sur le territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka, comme l'Institut nordique du Québec (INQ), la Chaire CRSNG en Technologies des énergies renouvelables et du rendement énergétique (TERRE) du Cégep de Jonquière, Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air (LERPA) rattaché à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC).

Institutions locales

Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB)*	Le CEDFOB est un centre collégial de transfert de technologie rattaché au Cégep de Baie-Comeau. Ses principaux champs d'expertise sont la foresterie en région boréale, les petits fruits nordiques et les produits forestiers non ligneux, la physique et la chimie du bois, ainsi que l'entomologie. Créé en 2004, il compte aujourd'hui une équipe permanente de sept chercheurs et professionnels. www.cedfob.qc.ca
Cégep de Baie-Comeau*	Le Cégep de Baie-Comeau est un établissement d'enseignement supérieur fondé en 1976. Dans le cadre des programmes de formation qu'il offre, dont les Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique (TACH), il réalise des recherches appliquées en mammalogie, en ornithologie et en ichtyologie. Ces travaux sont principalement menés à la forêt de recherche et d'enseignement du Centre d'études et de recherche Manicouagan (CERM), un territoire forestier de 21 km^2 à l'usage exclusif du Cégep. www.cegep-baie-comeau.qc.ca
Consortium Innovation Technologie Énergie Côte-Nord (CITEC)*	Fondé en 2007, le CITEC a pour mission de contribuer à l'essor de la recherche et de l'innovation pour le développement des technologies émergentes reliées au secteur des énergies renouvelables sur le territoire de la Côte-Nord. www.citec.ca
Centre de recherche Les Buissons (CRLB)*	Le CRLB a ses installations de recherche à Pointe-aux-Outardes depuis 1955. Ses travaux sont axés sur la pomme de terre et des petits fruits nordiques. Il compte une équipe permanente de trois chercheurs et professionnels en phytogénétique et biotechnologie. www.crlb.qc.ca
Corporation des services universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord (CUCN)*	La CUCN coordonne, depuis 1996, le développement et l'accès aux services universitaires sur le territoire des MRC de Manicouagan et de La Haute-Côte-Nord. Son Centre de recherche appliquée au service des collectivités « a pour mission d'analyser, de définir et de combler, par la clientèle universitaire de la CUCN, les besoins exprimés par les différentes composantes socioéconomiques du milieu ». La CUCN a organisé, en 2012, un premier Sommet sur la recherche nord-côtière qui visait à « faire le point sur les activités de recherche fondamentale et industrielle qui se tiennent sur son territoire » et en faire la diffusion auprès de la communauté locale. http://cucn.qc.ca
Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire	Le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire a le mandat de « promouvoir et soutenir des actions visant la protection et la mise en valeur des écosystèmes limitrophes au Saint-Laurent; […] la réhabilitation des milieux perturbés [et] […] l'accessibilité à la population à la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent ». À cette fin, il fait l'acquisition et la diffusion de « connaissances sur l'état de santé du fleuve Saint-Laurent autant au niveau biologique, physique, chimique qu'humain ». http://zipnord.qc.ca
Organisme de bassins versants Manicouagan (OBVM)	L'OBVM est mandataire de la gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants de Manicouagan. Il effectue le suivi de la qualité de l'eau des lacs de villégiature, des études de l'impact anthropique sur la biodiversité des bassins versants, des travaux de recherche fondamentale et appliquée au sujet de l'efficacité des fonctions et de la réhabilitation des bandes riveraines ainsi que des recherches pratiques sur la gestion de la faune aquatique et riveraine. www.obvm.org
Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord	Le CISSS et particulièrement la Direction régionale de la santé publique de la Côte-Nord mènent différents travaux de recherche touchant des thèmes liés à la santé humaine en lien avec les dynamiques sociales, économiques, environnementales et physiques du territoire, comme l'érosion des berges et les risques côtiers, la qualité de l'air (notamment sous l'angle de la

	surveillance biologique de l'exposition aux HAP), la circulation automobile et la sécurité routière, les habitudes de vie, etc. www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca

Archéo-Mamu Côte-Nord	Archéo-Mamu Côte-Nord « réalise des projets visant la conservation et la mise en valeur du patrimoine archéologique régional en plus de sensibiliser les Nord-Côtières et les Nord-Côtiers à la fragilité de cette ressource unique ». L'organisme, fondé en 2014, exerce ses travaux de recherche dans les champs de l'ethnologie, de l'histoire, de l'archéologie et il s'intéresse particulièrement au patrimoine des Premières Nations. www.archeo-mamu.com

Il est à noter que la Chaire de recherche industrielle CRSNG-Université Laval en sylviculture et faune, qui était active sur le territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka depuis 2003, n'a pas été reconduite. Son dernier colloque annuel a eu lieu à Baie-Comeau en 2013. Les chercheurs qui y étaient rattachés poursuivent toutefois leurs travaux. La bibliographie sélective présentée en annexe J fait état de certains de ceux-ci, réalisés à l'intérieur de la période à l'étude. www.sylvifaune.ulaval.ca

Autres institutions menant des programmes de recherche et de surveillance continue dans la RB de Manicouagan-Uapishka (liste sélective)

Centre d'études nordiques (CEN)*	« En partenariat avec les milieux scientifiques, gouvernementaux, autochtones et industriels à l'échelle nationale et internationale, le CEN génère des connaissances fondamentales et appliquées en vue de développer le savoir-faire adapté aux régions nordiques et de proposer des stratégies d'adaptation aux impacts des changements [climatiques et socioéconomiques] dans les milieux froids. » Il s'agit d'un regroupement interuniversitaire entre l'Université Laval, l'Université du Québec à Rimouski et le Centre Eau, Terre et Environnement de l'Institut national de la recherche scientifique et près d'une dizaine d'autres institutions. Il compte « plus de 300 chercheurs, étudiants, stagiaires et professionnels provenant de diverses disciplines (biologie et microbiologie, géographie, géologie, génie, archéologie, aménagement du territoire) ». www.cen.ulaval.ca

Groupe de recherche sur les environnements nordiques (BORÉAS-UQAR)*	BORÉAS est l'unité de recherche en nordicité de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). Quatre chaires y sont rattachées : ▸ Chaire de recherche du Canada en biodiversité nordique ▸ Chaire de recherche du Canada en géochimie des hydrogéosystèmes côtiers ▸ Chaire de recherche en géoscience côtière ▸ Chaire de recherche sur la forêt habitée BORÉAS dispose également de plusieurs équipes-laboratoires : aménagement et sylviculture, biologie animale intégrative, dynamique de gestion intégrée des zones côtières, écologie historique et de dendrochronologie, écologie de communautés, écologie moléculaire, écophysiologie, géomorphologie et dynamique fluviale, gestion de la faune et de ses habitats, limnologie et océanographie, ornithologie marie, optique aquatique et télédétection, paléontologie et biologie évolutive, physiologie évolutive marine et sciences forestières. www.uqar.ca/recherche/axes-d-excellence-en-recherche/nordicite

Institut des sciences de la mer (ISMER-UQAR)	L'ISMER est l'unité de recherche en sciences de la mer de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). Cinq chaires y sont rattachées : ▸ Chaire de recherche du Canada en écologie halieutique ▸ Chaire de recherche du Canada en géologie marine ▸ Chaire de recherche du ministère des Pêches et des Océans Canada en acoustique marine appliquée à la recherche sur l'écosystème et les mammifères marins ▸ Chaire UNESCO en analyse intégrée des systèmes marins ▸ Chaire de recherche du Canada en écotoxicologie moléculaire en milieux côtiers (2005-2015) L'Institut compte une équipe de près de 60 chercheurs et professionnels de soutien et près d'une quarantaine de chercheurs associés. www.ismer.ca

Chaire industrielle CRSNG-UQAT-UQAM en aménagement forestier durable*	« La Chaire a pour mission d'assurer le développement et la qualité des activités de recherche, formation et transfert technologique nécessaires à l'élaboration et à l'application de stratégies et de pratiques d'aménagement forestier durable. » À titre indicatif, la Chaire a chapeauté un peu plus de 80 projets de recherche actifs dans le cadre de sa programmation 2015-2016, sous six axes stratégiques : ▸ Dynamique forestière et historique des perturbations naturelles ▸ Facteurs clés nécessaires au maintien de la biodiversité ▸ Productivité forestière et résilience des écosystèmes ▸ Développement et évaluation de nouvelles approches sylvicoles ▸ Développement et expérimentation de stratégies d'aménagement durable des forêts ▸ Valorisation, caractérisation et transformation du bois http://chaireafd.uqat.ca
Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM)	Le GREMM mène des activités de recherche, d'éducation et de conservation sur les mammifères marins de l'estuaire du Saint-Laurent. Ses programmes de recherche sont fondés sur le suivi en mer d'individus photoidentifiés des populations de bélugas et de rorquals. http://gremm.org
Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval*	La faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval mène plusieurs programmes de recherche dans la RB de Manicouagan-Uapishka, notamment au sein de la communauté innue de Pessamit dans le domaine de la foresterie autochtone et de la main-d'œuvre. En 2015, la Faculté fondait, en partenariat avec l'industrie, la Chaire de leadership en enseignement en foresterie autochtone. www.ulaval.ca/les-etudes/facultes-departements-et-ecoles/facultes/foresterie-geographie-et-geomatique.html
Centre des Premières Nations Nikanite (UQAC)*	Fondé en 1991, Nikanite mène des travaux de recherche spécifique à la formation postsecondaire des Premières Nations du Québec. En 2011, le Centre a piloté, en collaboration avec le Cégep de Baie-Comeau et le Centre local d'emploi et de formation de Pessamit, un projet de recherche-action dont a été issu un Guide d'intervention institutionnelle destiné au personnel du Cégep visant à l'outiller pour accompagner la réussite éducative des étudiants autochtones (Santerre, 2014 et Gauthier, 2015). http://nikanite.uqac.ca/regards-croises
Ouranos	Ouranos est un consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques. Il chapeaute une douzaine de programmes scientifiques, dont les scénarios et services climatiques, les simulations et analyses climatiques, l'environnement maritime, l'environnement nordique, les ressources forestières, la gestion de l'eau, les écosystèmes et la biodiversité. www.ouranos.ca
Beyond Ktaadn	Beyond Ktaadn est un groupe de recherche dédié à l'écologie des environnements arctiques alpins. Plusieurs de ses travaux (inventaires, monitorage et modélisation) portent sur les monts Groulx (Uapishka). http://beyondktaadn.weebly.com
Observatoire global du Saint-Laurent (OGSL)	L'OGSL favorise et facilite « l'accessibilité, la diffusion et l'échange de données et d'informations électroniques officielles et de qualité sur l'écosystème du Saint-Laurent grâce au regroupement et à la mise en réseau des divers organismes producteurs et détenteurs de données afin de répondre à leurs besoins et à ceux des utilisateurs, d'améliorer les connaissances et d'aider la prise de décision dans différents domaines tels la sécurité publique, les changements climatiques, le transport, la gestion des ressources et la conservation de la biodiversité. » https://ogsl.ca
FloraQuebeca	« FloraQuebeca est une association sans but lucratif, vouée à la connaissance, à la promotion et surtout à la protection de la flore et des paysages végétaux du Québec. » Ses équipes professionnelles ont surtout travaillé, au sein de la RB de Manicouagan-Uapishka, aux inventaires de la flore alpine des monts Groulx. www.floraquebeca.qc.ca

Instances gouvernementales menant des programmes de recherche et de surveillance continue dans la RB de Manicouagan-Uapishka (liste sélective)

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) du Québec *	Les activités de surveillance continue – dont les inventaires – et les travaux visant l'acquisition de connaissances que le MDDELCC mène à l'échelle de la RB de Manicouagan-Uapishka s'inscrivent dans une perspective de conservation, en lien avec sa responsabilité de gestion des aires protégées. En plus de la bibliographie sélective présentée à l'annexe J, les principaux inventaires qu'il a réalisés au sein des aires centrales de la RB de Manicouagan-Uapishka au cours des dix dernières années sont énumérés à la section 4.2. www.mddelcc.gouv.qc.ca

Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) du Québec	Autorité chargée de l'application de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, chapitre A-18.1) ainsi que de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (RLRQ, chapitre E-12.01) le MFFP est à ce titre responsable de la gestion de plusieurs aires protégées faisant partie des aires centrales de la RB de Manicouagan-Uapishka, soit les refuges biologiques, les habitats fauniques et les écosystèmes forestiers exceptionnels. Il y effectue des travaux de suivi et des inventaires fauniques, notamment en lien avec les plans de rétablissement des espèces fauniques menacées ou vulnérables. Les travaux les plus importants qu'il a menés à l'échelle de la RB de Manicouagan-Uapishka au cours de la période à l'étude concernent évidemment le caribou forestier. Également chargé de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) (cf. annexe P), le MFFP a également mené, dans cette foulée, d'importants exercices de synthèse des connaissances sur les dynamiques forestières dans chacune des UAF incluses à l'intérieur de la RB de Manicouagan-Uapishka, dont les perturbations liées aux insectes, aux maladies et au feu. Le MFFP déploie enfin des équipes d'agents de la faune, qui ont le mandat de veiller, sur tout le territoire, à l'application des lois et règlements qui régissent la faune au Québec. www.mffp.gouv.qc.ca

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) du Québec	Le MERN déploie un programme d'acquisition de connaissances géoscientifiques qui vise notamment à stimuler la mise en valeur des ressources géologiques du Québec, dont celles que recèle le sous-sol de la RB de Manicouagan-Uapishka. Il a récemment piloté les travaux d'élaboration du Plan quinquennal d'acquisition de connaissances du Bureau de la connaissance géoscientifique du Québec 2016-2021. Une de ses équipes a travaillé au sud du réservoir Manicouagan au cours de l'été 2016. Le MERN a également piloté un grand chantier sur l'acceptabilité sociale dont a été issu le Livre vert de l'acceptabilité sociale au Québec en 2015. La RMBMU a participé à ce chantier. www.mern.gouv.qc.ca

Institut Maurice-Lamontagne (Pêches et océans Canada)	L'Institut Maurice-Lamontagne est l'un des centres de recherche de Pêches et Océans Canada. Il fournit « au gouvernement fédéral une base scientifique pour la conservation des ressources halieutiques marines, pour la protection de l'environnement marin et pour la navigation maritime sécuritaire », en soutien à « l'application de lois visant la gestion intégrée du milieu marin et la protection de l'habitat du poisson ». www.qc.dfo-mpo.gc.ca/iml-mli/institut-institute

Industriels

Les industriels présents sur le territoire – dont Hydro-Québec et Produits forestiers Résolu – de la RB de Manicouagan-Uapishka y mènent également des travaux de recherche et de surveillance continue. Ceux-ci sont généralement liés à la recherche opérationnelle, à la mise en œuvre des engagements environnementaux ou sociaux – notamment dans le cadre des normes de certification – et au suivi de l'efficacité des mesures d'harmonisation.

6.2 Principaux sujets de recherche et de surveillance continue

Comme le montre le profil des institutions et organisations présentées à la section 6.1, les activités de recherche et de surveillance continue menées dans la RB de Manicouagan-Uapishka s'articulent principalement autour des grands thèmes suivants :

- Écosystèmes de la forêt boréale
- Rétablissement du caribou forestier
- Recherche appliquée en foresterie : valorisation de la fibre et stratégies d'aménagement
- Écosystèmes maritimes du Saint-Laurent et habitat des mammifères marins
- Flore et faune alpines des monts Groulx
- Océanographie et géologie marine de l'estuaire du Saint-Laurent

Les tableaux ci-dessous dressent un aperçu, par grands thèmes, des principaux sujets de recherche ayant eu cours pendant la dernière décennie. L'annexe A – Annuaire des réserves de biosphère du MABNet – offre pour sa part une liste plus exhaustive des variables spécifiques. Enfin, l'annexe J présente une bibliographie sélective des publications scientifiques et des projets de recherche consacrés à la RB de Manicouagan-Uapishka entre 2007 et 2016.

En outre, la section 6.3 fournit quelques exemples de projets suscitant la collecte et la diffusion de connaissances traditionnelles et des connaissances issues des pratiques de gestion. Il apparait aussi important de souligner que le modèle de la RB de Manicouagan-Uapishka a fait l'objet d'études de cas, qui sont présentées à l'annexe L. Ces différents projets et réalisations témoignent d'approches intégrées et de travaux appliqués en économie sociale, en acceptabilité sociale, en participation citoyenne, en opérationnalisation du développement durable et en intégration des savoirs des Premières Nations.

Recherche et surveillance abiotiques

Géologie	▸ Acquisition de connaissances géoscientifiques ▸ Pétrologie de l'astroblème Manicouagan
Hydrologie	▸ Évaluation du régime hydrologique du bassin versant de la Manicouagan dans une perspective de changements climatiques ▸ Contrôle des crues ▸ Caractérisation des systèmes hydrologiques ▸ Paléohydrologie des lacs
Océanographie et géologie marine	▸ Processus océanographiques et géologie marine de l'estuaire du Saint-Laurent ▸ Mouvements de masse terrestres et sous-marins de la région de Pessamit ▸ Topographie de l'estuaire du Saint-Laurent
Autres	▸ Qualité de l'air (HAP) ▸ Érosion des berges du Saint-Laurent

Recherche et surveillance biotiques

Écosystèmes de la forêt boréale	▸ Écologie des feux : effets à long terme des feux et de la récolte sur la structure d'âge et la composition forestière de la forêt boréale ▸ Effet des épidémies de tordeuse des bourgeons de l'épinette et l'impact sur la dynamique des peuplements ▸ Classification forestière ▸ Test de propagation sur des essences arbustives de la forêt boréale ▸ Recherche d'écosystèmes forestiers exceptionnels ▸ Connaissances traditionnelles et principes d'aménagement
Caribou forestier	▸ Effet de la fragmentation du milieu et habitat en milieu forestier aménagé : Aménagement de la forêt boréale pour atténuer l'impact de coupe forestière ▸ Sélection des sites de mise bas ▸ Risque de prédation ▸ Impacts de l'aménagement forestier et des infrastructures humaines sur les niveaux de stress ▸ Suivi des populations (inventaires aériens) ▸ Intégration des connaissances traditionnelles autochtones au programme de rétablissement

Mammifères marins de l'estuaire du Saint-Laurent (dont le béluga)	▸ Suivi des populations (inventaires par photo-interprétation) ▸ Qualité nutritive des habitats pélagiques du béluga ▸ Perturbations anthropiques et naturelles : bruit à l'embouchure de l'estuaire du Saint-Laurent
Systèmes d'eau douce	▸ Suivi de la qualité de l'eau de petits cours d'eau (benthos) ▸ Suivi de la qualité de l'eau des lacs de villégiature ▸ Qualité de l'eau potable à Pointe-Lebel
Flore et faune alpines des monts Groulx	▸ Inventaires et surveillance continue ▸ Bryophytes ▸ Flore vasculaire ▸ Anthropodes
Productivité des écotones (bandes riveraines)	▸ Inventaires floristiques ▸ Restauration des bandes riveraines
Systèmes côtiers	▸ Plages de la rive nord de l'estuaire ▸ Suivi écologique de la zone de protection marine de la Manicouagan ▸ Diagnostic des habitats littoraux
Faune sauvage	▸ Contrôle des castors ▸ Critères de sélection de l'habitat du loup gris ▸ Effet de la coupe forestière sur l'habitat de l'ours noir
Autres	▸ Phytogénétique de la pomme de terre ▸ Techniques apicoles et pollinisation

Recherche et surveillance socioéconomiques

Foresterie et agroforesterie – recherche appliquée en forêt boréale	▸ Régimes sylvicoles ▸ Recherche opérationnelle et recherche appliquée à l'aménagement écosystémique de la forêt boréale ▸ Potentiel de mise en valeur de produits forestiers non ligneux ▸ Valorisation de la fibre affectée par la tordeuse des bourgeons de l'épinette et gestion de la qualité de la fibre dans la chaine d'approvisionnement ▸ Valorisation de la biomasse pour la production énergétique ▸ Utilisation des extractibles forestiers de la forêt boréale ▸ Outils d'élaboration des plans d'aménagement forestiers ▸ Évaluation des biosolides papetiers ▸ Approvisionnement et conditionnement de la matière ligneuse ▸ Production de petits fruits nordiques
Autres – divers	▸ Savoirs pratiques traditionnels ▸ Exploitation des ressources naturelles et acceptabilité sociale ▸ Développement touristique ▸ Enjeux et défis de la main d'œuvre dans le réseau de la santé et des services sociaux ▸ Éducation et sensibilisation du public aux enjeux environnementaux ▸ Transport maritime ▸ Modèles appliqués d'économie sociale
Santé publique	▸ Habitudes de vie ▸ Sécurité routière ▸ Prévalence des maladies humaines : diabète et cancer ▸ Gestions de risques côtiers dans une perspective de santé publique ▸ Violence conjugale ▸ Surveillance biologique de l'exposition aux hydrocarbures aromatiques polycycliques ▸ Développement des jeunes enfants

6.3 Collecte et diffusion des connaissances traditionnelles et des connaissances issues des pratiques de gestion

En plus des mécanismes généraux qui sont en place pour intégrer les savoirs traditionnels et locaux aux principes de gestion de la RB de Manicouagan-Uapishka (cf. 2.3.6), pour soutenir les droits locaux et autochtones (cf. 7.3) et pour assurer la représentation des communautés au processus décisionnel (cf. 7.5), un certain nombre d'initiatives spécifiques visant la collecte et la diffusion de connaissances traditionnelles et de connaissances issues de pratiques de gestion sont dignes de mention. Celles de la liste qui suit qui sont marquées d'un astérisque (*) sont le fruit de l'implication active de la RMBMU, alors les autres sont issues d'autres partenaires de la RB de Manicouagan-Uapishka.

> Innus de Pessamit, vers 1940
© Paul Provencher

Connaissances traditionnelles

Station Uapishka*	La sauvegarde, l'actualisation et la diffusion de savoirs traditionnels sont au cœur de la mission de la Station Uapishka (cf. introduction chapitre 6). Dès l'été 2016, la RMBMU a organisé la tenue d'un camp ayant permis à une dizaine de jeunes de la communauté de Pessamit de vivre une expérience d'immersion dans leur Nitassinan et un contact avec les savoirs ancestraux (cf. 5.8). De même, toujours à l'été 2016, la RMBMU a accueilli quatre Innus de Pessamit dans le cadre d'un programme de à la Station Uapishka, leur permettant, à travers une expérience pratique en aménagement du territoire et en environnement, de combiner savoirs traditionnels et connaissances scientifiques.

Guide d'intervention institutionnelle favorisant la persévérance et la réussite scolaires des étudiants autochtones au cégep et à l'université	Le Cégep de Baie-Comeau a amorcé, en 2011, un vaste projet visant outiller le personnel enseignant et le personnel professionnel du collège dans ses interventions visant la persévérance et la réussite éducatives des étudiants innus. Réalisé en collaboration avec Centre des Premières Nations Nikanite de l'Université du Québec à Chicoutimi et le Centre local d'emploi et de formation de Betsiamites, ce projet a mené à la publication d'un Guide d'intervention institutionnelle (Gauthier, 2015) qui sert désormais de référence pratique et théorique en la matière. Voir également : http://www.cegep-baie-comeau.qc.ca/communiques/le-cégep-de-baie-comeau-lance-son-guide-d'intervention-institutionnelle-pour-la-réussite.
Expéditions dans l'Arctique (Students on Ice)*	En partenariat avec l'organisation internationale Students on Ice et NordMAB, la RMBMU a organisé, en 2015 et en 2016, des expéditions dans l'Arctique pour quatre jeunes de la région, dont deux Innus de Pessamit, dans une perspective de formation personnelle et citoyenne axée sur l'acquisition de connaissances géopolitiques, culturelles, biologiques et géologiques de l'Arctique et sur le renforcement de leur compréhension des enjeux globaux tels que les changements climatiques. Impliqués dans de nombreuses situations d'apprentissage pratiques (ateliers, sorties sur le terrain, manifestations culturelles) et mis au contact de professionnels inspirants, les jeunes des deux cohortes sont ressortis de l'expérience outillés d'un leadership renforcé et d'une conscience accrue de leur capacité d'agir. Appelés à jouer un rôle d'agents de changement dans le milieu, les jeunes participants ont couronné chacune des expéditions par une série de conférences dans différents établissements d'enseignement et lieux culturels de la région et par la diffusion d'une vidéo. L'édition de 2015 s'était même conclue par une conférence du jeune participant innu, Noah Picard-Simon au Forum des jeunes de l'UNESCO (voir des détails additionnels à http://rmbmu.com/soi, http://rmbmu.com/nordmab-on-ice et http://rmbmu.com/deux-jeunes-de-la-manicouagan-au).
E nutshemiu itenitakuet : un concept clé dans l'aménagement des forêts pour le Nitassinan de Pessamit	« La foresterie québécoise a entrainé diverses problématiques de partage du territoire et des ressources. Dans ce contexte, le Conseil des Innus de Pessamit, afin de bâtir de meilleures relations avec le Gouvernement du Québec et les industriels forestiers, avait amorcé un processus pour établir sa propre vision de la gestion des ressources forestières sur son Nitassinan (territoire ancestral) ainsi que les moyens de mise en œuvre. La communauté innue de Pessamit a déjà réalisé plusieurs étapes pour y parvenir dont la création d'un service Territoire et Ressources, responsable de la gestion territoriale. Ce service doit maintenant élaborer des pistes de solutions qui respecteraient la vision innue de la forêt ainsi que les pratiques liées à l'Innu Aitun (mode de vie innu). Ces solutions devraient permettre de mettre en place des processus de gouvernance forestière qui soient perçus comme légitimes et plus efficaces que celles avancées par le régime forestier. » Cette problématique de recherche, qui constitue l'objet des travaux de maitrise de Patrice Bellefleur, un jeune innu de Pessamit, met à contribution le concept de « E nutshemiu itenitakuet », qui désigne, pour les Innus, « une forêt est de qualité pour les pratiques liées à l'Innu Aitun » dans la recherche d'indicateurs et de cibles d'aménagement forestier (UQAM, 2016).
Missions internationales de collaboration autochtone*	La RMBMU est le catalyseur d'un partenariat entre la communauté innue de Pessamit et le peuple sami de Grän, en Suède. Les trois missions de coopération qui ont eu lieu jusqu'à présent leur ont permis d'échanger sur leurs enjeux communs et de s'outiller mutuellement. La RMBMU a aussi organisé trois missions de coopération avec la Sibérie occidentale visant le réseautage entre les Innus et les Khantis et les Mansis, partageant des enjeux similaires de préservation de la langue traditionnelle et de la perte de territoire. Un partenariat avec la Nation Nuu-chah-nulth (région de Tofino, Canada) a aussi été mis en place (cf. 7.3).
Projet sur la main-d'œuvre en foresterie autochtone	« Plusieurs groupes autochtones réussissent à gérer de vastes étendues de terres forestières de manière à assurer l'enrichissement culturel, à créer une valeur ajoutée et à produire une gamme d'autres avantages, et ce, souvent en dépit d'importantes contraintes en matière de ressources et de main-d'œuvre. Dans le but d'appuyer le développement d'une communauté forestière autochtone

	toujours plus dynamique, la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval (FFGG) […] [a mené un projet visant une] analyse approfondie du profil de la main-d'œuvre forestière et pour mettre au clair les obstacles à l'emploi dans les régions du Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, au Québec. » La communauté innue de Pessamit a participé à ce projet (SFI, s.d.).

Cela dit, sans pouvoir le confirmer, il est fort probable que les partenariats qui ont été tissés avec les Samis (Suède), les Khantis et les Mansis (Russie) et les Nuu-chah-nulth (région de Tofino, Canada), chaque fois menant à des missions en territoire et des projets de collaboration, ont influencé les modes de gestion de la communauté de Pessamit. En particulier, les deux volets du partenariat avec les Samis de Grän sont de nature à être intégrés facilement dans la gouvernance de Pessamit. Ces volets sont initiés par les deux communautés, mais de façon différente, le partenariat visant le renforcement de démarches en cours dans chacune :

- Les « Gardiens du territoire » : issus de programmes de formation en environnement, en foresterie et en intervention, ces gardiens du territoire auraient un mandat de surveillance et d'intervention sur le territoire traditionnel.
- Le leadership et la protection des femmes dans les communautés : documenter le retour de la présence des femmes dans les modes de prises de décision contemporains et les enjeux que les femmes affrontent dans les communautés autochtones.

> Innu de Pessamit, de nos jours
© Serge Jauvin

Connaissances issues des pratiques de gestion

Colloque ADN Plan Nord*	La RMBMU a contribué à la programmation et à l'animation du Colloque ADN Plan Nord, tenu au Centre des arts de Baie-Comeau en mars 2016. L'évènement, qui a réuni plus de 250 participants – dont une grande proportion de dirigeants de PME – était organisé en collaboration par la Chambre de commerce de Manicouagan, le CEDFOB et le Conseil des Innus de Pessamit. La RMBMU a mis son expertise issue des pratiques de gestion à profit de la forte connotation tournée vers la durabilité qui transcendait l'ensemble de la programmation : acceptabilité sociale, affirmation politique autochtone, protection de l'environnement et de la biodiversité, connaissances scientifiques sur le milieu nordique, innovation et établissement de partenariats étaient en effet au menu. Pour plus de détails, voir http://ccmanic.qc.ca/component/rseventspro/evenement/34-colloque-adnplannord.html.

Colloque Repenser son entreprise en 2015*	En février 2015, la RMBMU proposait un rendez-vous aux entreprises de la région, afin de présenter des outils et des pistes d'action pour repenser son entreprise. Que ce soit pour se conformer aux attentes du marché, pour amorcer une réflexion sur sa performance ou pour traduire des valeurs en action, le programme de l'évènement était fondé sur une présentation de la responsabilité sociale en tant qu'outil de gestion pour les entreprises qui souhaitent faire preuve de proactivité et d'innovation. Une quarantaine de personnes en provenance de diverses organisations y participaient. Conférenciers reconnus dans le domaine, présentations inspirantes et atelier praticopratique étaient à l'agenda afin de faire de cette journée un réel point de départ pour positionner ou repositionner son entreprise. Le programme est fourni à l'annexe V avec la liste des participants. Pour plus de détails, voir http://rmbmu.com/19fevrier.

www.outildd.com*	www.outildd.com est une plateforme conviviale en ligne que la RMBMU a conçue afin de favoriser l'accès du plus grand nombre d'organisations à un outil de gestion intégrée basé sur une traduction des principes du développement durable en objectifs de gestion concrets. Cet outil, issu au début de l'année 2016, est fondé sur l'expérience d'accompagnement de la RMBMU auprès des différentes entreprises et organisations, au fil du temps, en opérationnalisation du développement durable et des processus d'acceptabilité sociale (cf. 5.5 et 7.3). Cet outil a fait l'objet de plusieurs activités de diffusion de la part de la RMBMU, notamment au 4e Congrès mondial des réserves de biosphère tenu à Lima en mars 2016 (http://rmbmu.com/la-rmbmu-remarquee-au-4e-congres), de même que plus récemment au Forum mondial sur l'économie sociale tenu à Montréal en septembre 2016 (GSEF, 2016). Il est également couramment utilisé, désormais, dans les mandats d'accompagnement que la RMBMU réalise, de même que dans le suivi et l'évaluation de ses propres pratiques de gestion organisationnelle (cf. 7.6.5).

6.4 Institutions d'enseignement et activités d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et à la durabilité

La Réserve de la biosphère de Manicouagan-Uapishka compte 13 écoles primaires, deux écoles secondaires et un centre de formation professionnelle – sous l'égide de la Commission scolaire de l'Estuaire –, un établissement mixte primaire et secondaire pour la communauté anglophone de Baie-Comeau – relevant de l'Eastern Shores School Board –, ainsi qu'une école primaire et une école secondaire au sein de la communauté innue de Pessamit. Au niveau postsecondaire, la RB de Manicouagan-Uapishka est desservie par un collège – le Cégep de Baie-Comeau (cf. 6.1) – et une corporation des services universitaires – la Corporation des services universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord (cf. 6.1). La région compte en outre un centre collégial de transfert technologique, le CEDFOB (cf. 6.1).

Ces institutions dispensent des programmes de formation générale et professionnelle, dont certains s'inscrivent en lien direct avec la dynamique socioéconomique et environnementale de la RB de Manicouagan-Uapishka, comme les programmes en technologie forestière ou en techniques d'aménagement cynégétique et halieutique ou les profils d'intervention par le plein air.

En outre, la RB de Manicouagan-Uapishka compte plusieurs organismes qui par leur mission pilotent une multitude d'activités et projets d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et la durabilité. C'est notamment le cas de l'Association forestière de la Côte-Nord, du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord, de la Société des Amis des monts Groulx, du Jardin des glaciers (cf. 5.2), du Parc-Nature de Pointe-aux-Outardes (cf. 5.2), de l'Organisme de bassins versants Manicouagan (cf. 6.1) et du Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent (cf. 6.1).

La RMBMU entretient des partenariats importants avec tous ces organismes et institutions dans une perspective de favoriser une intégration directe des activités d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et à la durabilité à même les programmes de formation généraux. La sélection ci-dessous offre un aperçu de types de projets qui s'inscrivent dans le cadre de cet effort.

De même, le témoignage de satisfaction de la directrice des services éducatifs de la Commission scolaire de l'Estuaire lié à un projet piloté par la RMBMU (la trousse pédagogique Identité et territoire présentée ci-dessous) reflète bien la façon de travailler de la RMBMU en matière d'éducation et de sensibilisation relative à l'environnement et à la durabilité :

Dans le cadre de sa Planification stratégique, notre organisation a identifié le développement de partenariats fertiles avec le milieu comme un élément essentiel à l'atteinte de notre mission. Déjà forts de plusieurs partenariats qui visent l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de tous âges de notre territoire, nous sommes fiers de collaborer avec l'Équipe de la [RMBMU] dans ce projet qui, en plus de viser la sensibilisation, l'information et l'éducation, poursuit également l'objectif de développer un sentiment de fierté et d'appartenance à l'endroit de la région […], une valeur très importante à nos yeux dans la formation de notre relève. Les intervenants impliqués dans l'élaboration [du projet] ont bien respecté les orientations données par le personnel de la Commission scolaire et ont su livrer un produit qui nous apparait exceller tant dans son contenant que dans son contenu. Nous sommes d'ailleurs convaincus que la trousse saura s'intégrer aux cours des enseignants dont la discipline est ciblée par le projet. (cf. Lettre de la Commission scolaire de l'Estuaire, annexe V)

Atlas de la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka	En 2009, la RMBMU publiait un important ouvrage photographique et cartographique illustrant les principales composantes environnementales, sociales, culturelles et économiques de la RB de Manicouagan-Uapishka, visant à faire connaitre la région et à sensibiliser la population aux grands enjeux liés au développement durable du territoire. Outil éducatif, il a été distribué gratuitement aux élèves de cinquième secondaire et du Cégep de Baie-Comeau, en plus d'avoir été rendu accessible à tous dans les bibliothèques publiques du territoire et en librairie. La maquette complète de l'Atlas en version électronique est disponible à l'annexe V, à titre indicatif.

Développement de la trousse pédagogique Identité et territoire	En 2013, la RMBMU a développé, en partenariat avec la Commission scolaire de l'Estuaire, le Forum Jeunesse Côte-Nord, la SADC Manicouagan, la Fondation Monique Fitz-Back et des spécialistes en éducation relative à l'environnement, une trousse pédagogique à l'intention des écoles secondaires de son territoire. Elle propose au personnel enseignant un cadre et des outils pour sensibiliser et former les élèves aux grands enjeux du développement durable tout en visant à renforcer un sentiment de fierté et d'appartenance au milieu de vie de la Manicouagan. Les activités qu'elle propose s'intègrent étroitement aux situations d'apprentissage organisées en classe afin de bonifier le programme scolaire de base. Une version numérique de la trousse peut être consultée à l'annexe V.

Unités spéciales d'intervention (USI)	En 2010 et 2011, la RMBMU a mis en place deux éditions successives de son Unité spéciale d'intervention (USI) au cours de la saison estivale. Ces unités d'intervention, formées d'étudiants en environnement, avaient pour mission de sensibiliser la population de la Manicouagan à l'importance de leur engagement envers la vision de région modèle de développement durable. Au cours du premier été seulement, l'USI a rencontré plus de 4 000 personnes et familles, dont 250 ont ratifié une charte d'engagement à poser des gestes très concrets pour le développement durable et la protection de l'environnement. Plusieurs évènements publics estivaux, les classes primaires, les groupes de jeunes inscrits aux activités du camp de jour municipal et même les centres de la petite enfance ont été visités. Lors de la seconde édition, à la sensibilisation citoyenne s'est ajouté un volet de sensibilisation des employeurs au rôle de la relève dans une vision à long terme du développement de leur organisation en les conscientisant aux ressources disponibles pour attirer, intégrer et fidéliser les jeunes. Les objectifs de ce projet sont pérennisés, depuis 2013, à travers l'Escouade Baie Comme Eau et l'Escouade verte Manicouagan (cf. annexe S), issus de la démarche Ma Ville Ma Voix.

Création d'une bande dessinée pour et par les jeunes	En collaboration avec la Commission scolaire de l'Estuaire, un concours de dessin « Dessine ta région » lancé à l'hiver 2015 dans les écoles de la Manicouagan a permis de déterminer le nom et le style du personnage principal de la bande dessinée La Grande aventure dans la Manicouagan qui vise à favoriser l'accroissement du sentiment d'appartenance et la fierté envers les caractéristiques environnementales et culturelles exceptionnelles du territoire. La conception et la rédaction sont en outre l'œuvre d'une jeune artiste en arts visuels de la région. Le lancement s'est tenu dans l'école de la gagnante du concours, devant les 500 élèves de l'école primaire Leventoux de Baie-Comeau.

Dédé veut savoir	En 2010 et en 2011, la RMBMU a mené une vaste campagne de sensibilisation aux métiers d'avenir dans la MRC de Manicouagan. Conçue en concertation avec le Carrefour Jeunesse-Emploi de Manicouagan, le centre Émersion, la SADC Manicouagan, l'Association forestière Côte-Nord et la Régie des matières résiduelles Manicouagan, cette campagne mettait particulièrement l'accent sur les secteurs où les perspectives d'emploi étaient favorables. L'objectif était de sensibiliser 1 000 jeunes aux métiers d'avenir en lien avec le développement durable et de distribuer des outils de réflexion à ce propos (cf. 5.9).

6.5 Efficacité des actions et des stratégies appliquées

La stratégie de Séville cible un certain nombre d'indicateurs qui se rattachent particulièrement à la fonction d'appui logistique des réserves de biosphère. La RMBMU peut apprécier globalement l'efficacité de ses actions dans cette sphère par une analyse qualitative de sa réponse à ces indicateurs.

Comme c'est le cas pour la fonction de développement et la fonction de conservation, la RMBMU estime que ses interventions constituent un ajout de valeur et un agent de structuration efficace pour bonifier et rallier entre eux les programmes existants dans le territoire désigné.

Indicateurs pertinents de la Stratégie de Séville	Éléments d'analyse
Mise en place de plans de recherche et de surveillance coordonnées (III.1.8; III. 2.4)	La RB de Manicouagan-Uapishka est un site où la recherche fondamentale et appliquée et les activités de surveillance continue sont souvent rattachés à des programmes interdisciplinaires ou à des projets de collaboration entre plusieurs institutions, comme en témoigne le profil des institutions actives sur le territoire et leurs principaux travaux (cf. 6.1). La RMBMU n'a eu de cesse de favoriser cette synergie la concertation qu'elle anime au sein du territoire. Avec la mise en place récente de la Station Uapishka, sa capacité d'agir en ce sens est décuplée.
Mise en œuvre de systèmes de gestion des données fonctionnels (III.1.9; III.2.7)	L'efficacité du système de gestion de données de la RMBMU et des outils et mécanismes de communication et d'échange qu'elle déploie est attribuable à leur mise à jour et à leur amélioration constante. Ces mécanismes sont décrits aux sections 6.5.1 à 6.5.4 ci-dessous.
Utilisation de la réserve de biosphère pour développer et tester des méthodes de surveillance continue (III.2.5)	La biodiversité, la durabilité et la qualité de vie des habitants font l'objet de travaux de surveillance continue, notamment au sein des aires centrales, mais également dans les aires tampons (4.2) et dans l'aire de transition (6.2). Ces travaux alimentent directement les actions concrètes qui sont menées pour assurer la conservation, l'utilisation durable des ressources et l'harmonisation des usages. Le comité de gestion de la réserve de biodiversité Uapishka (cf. 4.3 et 7.4) est un exemple de mécanisme d'intervention au sein duquel ces savoirs sont actualisés.
Utilisation de la réserve de biosphère pour développer des indicateurs de durabilité applicables aux populations locales (III.2.5; III.2.6)	La plateforme en ligne www.outildd.com, comme outil d'opérationnalisation du développement durable adapté aux enjeux de la RB de Manicouagan-Uapishka, est un exemple éloquent de la manière dont la RMBMU stimule l'utilisation d'indicateurs par les organisations du territoire (cf. 5.5).
Participation des partenaires locaux dans les programmes d'éducation, de formation et de surveillance continue (III.3.5; III.4.5)	Tous les projets que la RMBMU pilote dans le champ de l'éducation, de la formation et de la surveillance continue en ce qui a trait à l'environnement et à la durabilité sont le fruit de partenariats élargis. Voir la section 6.4 à ce propos.
Production de matériel d'information pour les visiteurs (III.3.6)	L'Atlas de la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka (cf. 6.4) le site Internet de la RMBMU (cf. 6.5.2) et la carte des monts Groulx (cf. 5.2) offrent des exemples représentatifs du type de matériel que la RMBMU produit à l'attention de la population locale et des visiteurs pour les renseigner sur le RB de Manicouagan-Uapishka.
Mise en place de centres d'éducation sur le site (III.3.7)	La RMBMU privilégie une approche transversale qui permet d'intégrer les activités d'éducation à l'environnement aux structures existantes (cf. 6.4).
Utilisation de la réserve de biosphère pour des activités de formation *in situ* et pour des séminaires nationaux, régionaux et locaux (III.4.4)	La RB de Manicouagan-Uapishka a été l'hôte de nombreuses activités de formation et de réseautage au cours des dix dernières années. On pense notamment aux colloques « Repenser son entreprise » (cf. 6.3) et ADN Plan Nord (cf. 6.3), au Sommet sur la recherche (cf. 6.1), mais également à l'accueil d'une séance de travail de NordMAB dans la Manicouagan (cf. 6.6.1), ainsi qu'à l'accueil de nombreuses autres délégations des réseaux national et international au fil du temps (cf. 6.6).
Existence d'un programme de formation locale (III.4.6)	La RMBMU apporte une bonification aux programmes de formation existants, notamment à travers les opportunités de développement personnel et professionnel qu'elle crée pour les jeunes (cf. 2.1, 6.3 et 6.4).

6.5.1 Principaux systèmes et mécanismes de communication internes et externes

Afin de favoriser l'efficacité et la pertinence de ses interventions, la RMBMU doit veiller à susciter la participation des acteurs de tous les secteurs d'activité aux processus de planification, de gestion et de réalisation de projets structurants liés aux fonctions de la RB de Manicouagan-Uapishka. Ceci s'appuie sur des mécanismes d'information proactive, de consultation et de rétroaction auprès des parties prenantes.

Bien que nombre de ces mécanismes fassent souvent appel à des séances de travail ou d'autres types de rencontres présentielles – lesquelles demeurent fondamentales dans bien des cas – (cf. 7.5), les télécommunications jouent un rôle crucial à ce chapitre, puisqu'ils accroissent le rayonnement des actions de communication et permettent de rejoindre plus facilement un plus grand nombre de parties prenantes. En ce sens, la RMBMU utilise une vaste panoplie de moyens de communication externes, dont notamment les réseaux sociaux, les sites Internet et les médias traditionnels, comme le journal local et la radio. S'y ajoutent des conférences, formations ou d'autres types de présentations par les membres de l'équipe de la permanence de la RMBMU, ses administrateurs ou d'autres partenaires.

Par ailleurs, la capacité de la RMBMU à mobiliser en continu la communauté autour du projet de RB de Manicouagan-Uapishka dépend également de ses efforts pour assurer sa propre visibilité et celle du réseau mondial auquel elle appartient.

À cet égard, la stratégie de communication s'appuie sur deux principaux vecteurs :

1. **L'information sur le territoire et la désignation et leur mise en valeur dans une perspective de renforcement du sentiment d'appartenance**

   Sous ce premier axe, la RMBMU a développé de nombreux outils et initiatives marquant, par des ancrages physiques dans le territoire, l'appartenance de la région au réseau des réserves de biosphère. Les exemples qui suivent en constituent les principaux.

Aménagement de la Place de la Biosphère	Le 23 juin 2010, la Ville de Baie-Comeau et la SDC de Place La Salle inauguraient la Place de la Biosphère pour célébrer l'entrée officielle de la région dans le réseau international des Réserves de biosphère, plus de 5000 personnes étaient présentes. Il s'agit d'un espace public muni d'une agora représentant le rassemblement et la collaboration, des thématiques importantes de la RMBMU. Les drapeaux des Nations Unies et de la RMBMU y sont installés, ainsi qu'une plaque de granite soulignant l'engagement de toute la communauté à créer, ici, une région modèle de développement durable et de dialogue.

Fresques	La RMBMU a réalisé et installé, à trois endroits stratégiques du territoire, des fresques mettant en valeur la désignation de l'UNESCO et le modèle de collaboration et de mobilisation locale sur laquelle elle prend appui. L'une est au Jardin des glaciers, tandis que les deux autres ont été installées aux portes d'entrée de la région, soit l'Aéroport de Baie-Comeau et le NM Camille-Marcoux, qui a été en service permanent à la traverse Baie-Comeau-Matane-Godbout jusqu'à l'été 2015. Ces fresques ont pour but de sensibiliser et d'encourager les visiteurs et les citoyens de la région à développer des comportements écoresponsables envers le milieu et de à leur faire prendre conscience qu'ils sont à l'intérieur d'un territoire reconnu par l'UNESCO.

Autres outils d'affichage territorial	La RMBMU a également développé différents outils liés à l'affichage territorial, comme la colonne Morris, les drapeaux et des oriflammes.

> Fresque au Jardin des glaciers
© RMBMU

> Fresque à l'aéroport de Baie-Comeau
© RMBMU

2. L'information et la consultation sur les projets soutenant l'accomplissement des fonctions de réserve de biosphère, dans une perspective d'action participative

Les grands éléments de contenu du site Internet de la RMBMU, de ses réseaux sociaux, des communiqués de presse, des publicités et des autres publications que l'organisation réalise se rattachent à un axe de communication sur les projets réalisés dans la RB de Manicouagan, soutenant l'accomplissement des fonctions statutaires.

Comme expliqué davantage aux paragraphes qui suivent, ce pan de la stratégie de communication vise à stimuler la collaboration des parties prenantes à la mise en œuvre d'actions structurantes et de projets participatifs.

En ce qui a trait aux communications internes, les impératifs d'efficience de l'organisation sont plutôt liés au maintien d'un système de gestion de données fonctionnel. À cette fin, la RMBMU dispose d'une politique de gestion dédiée, adoptée en 2013 (cf. 6.5.1). Elle a pour but de maximiser l'efficacité de la gestion de la documentation, notamment par un ordre rigoureux dans le classement des données et par un accès facile de l'ensemble des membres de l'équipe à la documentation de l'organisation. Elle vise également à assurer la sauvegarde et la confidentialité de l'ensemble du système de gestion interne. Enfin, elle définit un processus d'archivage.

Ce système, qui est rattaché à un compte Dropbox, permet au besoin le partage partiel ou complet, avec ou sans droits de modification, des fichiers de documentation de la RMBMU aux partenaires avec lesquelles elle collabore dans le cadre de différentes initiatives. La politique de gestion du système de données de la RMBMU est présentée à l'annexe W, au sein du recueil de politiques organisationnelles.

Enfin, par la nature et la portée de nombreux projets que la RMBMU pilote, le travail collaboratif à distance est souvent requis avec une série de partenaires. À cette fin, la RMBMU dispose d'un abonnement au service de visioconférence GoToMeeting.

6.5.2 Site Internet de la réserve de biosphère

La RMBMU dispose un site Internet complet (www.rmbmu.com). Lancé en 2010, il a été refondu en 2013 afin de mettre en valeur l'identité visuelle actuelle de la RMBMU et de mieux refléter ses modes d'intervention. Son contenu est disponible dans deux langues, soit le français et l'anglais. Il est généralement mis à jour sur une base mensuelle ou suivant le rythme de progression des différents projets qui sont dignes d'y être présentés.

Ce site renseigne les internautes sur le statut de réserve de biosphère, sur l'organisation qui en assure la gestion à l'échelle de la Manicouagan-Uapishka et sur les nombreux partenaires qui contribuent à la mise en œuvre de ce projet collaboratif. Il expose en outre les axes d'intervention stratégiques de la RMBMU et les principales réalisations qui s'y inscrivent. Dans la foulée du virage envers un modèle d'économie sociale que la RMBMU a entrepris autour de 2011, www.rmbmu.com présente aussi les différents services offerts aux organisations pour soutenir l'application du développement durable. Enfin, une section regroupe un ensemble de publications de la RMBMU (rapports annuels, mémoires, communiqués de presse) ainsi que d'autres publications traitant, par exemple, du modèle de gestion de la RB de Manicouagan-Uapishka, d'études de cas des principales initiatives qui y ont été pilotées ou de sujets d'intérêt pour les réseaux canadien et québécois des réserves de biosphère.

Le site Internet de la RMBMU est fréquenté en moyenne par 5 700 internautes chaque année. Au fil du temps, l'efficacité de cet outil de communication majeur a fait l'objet d'améliorations continues. Notamment, dès sa refonte en 2013, le site Internet de la RMBMU est passé d'un taux de rebond de 75 % à un taux de 25 % et d'une durée moyenne de visite de 30 secondes à une durée moyenne de 5 minutes.

Figure 21. Statistiques de fréquentation du site Internet de la RMBMU

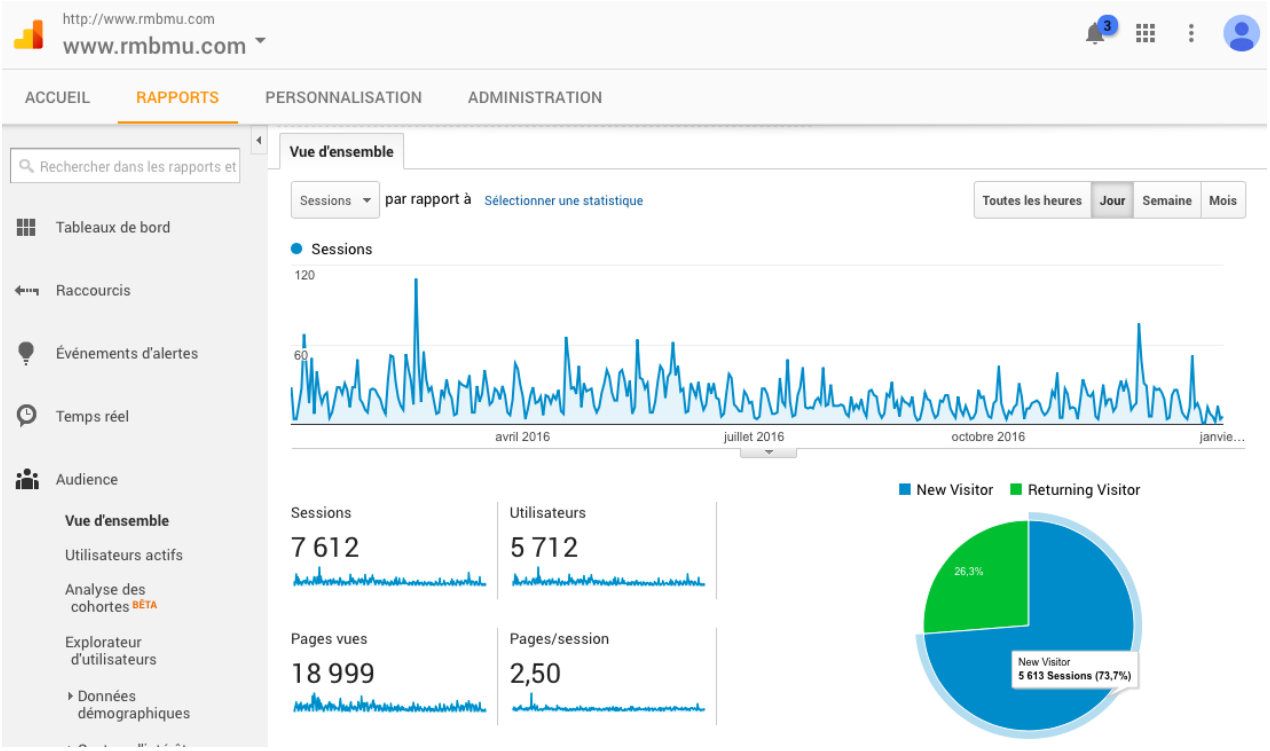

Cela dit, en plus du site Internet général de la RB de Manicouagan-Uapishka, la RMBMU a mis sur pied et administre deux autres sites Internet rattachés à deux de ses initiatives clés, soit http://mavillemavoix.com et http://stationuapishka.com. Une plateforme web participative, http://participe.mavillemavoix.com est également en place et sert d'extension virtuelle aux forums citoyens qui sont associés à cette démarche (cf. 5.6). Depuis sa mise en place, en mai 2016, le site Internet de la Station Uapishka a accueilli 2 300 internautes alors que la plateforme participative associée à Ma Ville Ma Voix reçoit en moyenne 3 500 internautes par an.

6.5.3 Bulletin électronique de la réserve de biosphère

La RMBMU publie une infolettre à raison d'environ trois parutions annuelles depuis 2013. Celle-ci est diffusée – par courriel, via le site www.rmbmu.com et par l'intermédiaire des réseaux sociaux – à toutes les parties prenantes de la RB de Manicouagan-Uapishka. Elle a pour objet de présenter les actualités de l'organisation, du territoire et des projets majeurs qui y ont cours.

Sa publication sur une base régulière vise, par l'information proactive, à susciter et à maintenir l'intérêt des parties prenantes, à stimuler leur rétroaction en continu sur les réalisations collectives et à présenter des perspectives de développement intéressantes pour le territoire.

6.5.4 Réseaux sociaux

La RMBMU est active sur les principaux réseaux sociaux, ce qui accroit l'efficacité et la fréquence de ses interactions avec ses parties prenantes.

Facebook est le réseau social le plus important que la RMBMU utilise. Sa page (https://fr-ca.facebook.com/RMBMU/) compte 950 abonnés. Les publications y sont faites sur une base généralement hebdomadaire, permettant une interaction en continu avec la communauté.

De manière moins soutenue, la RMBMU anime également un compte YouTube (www.youtube.com/user/ManicouaganUapishka) qu'elle utilise pour diffuser des vidéos relatives aux différents projets qu'elle pilote ou auxquels elle prend part.

Un compte Twitter de la RMBMU est également en vigueur (https://twitter.com/rmbmu). Comptant un très maigre nombre d'abonnée et de publications originales, celui-ci étant surtout une plateforme au sein de laquelle la RMBMU demeure informée des nouvelles qui l'intéressent dans les réseaux auxquels elle est elle-même abonnée.

Il apparait pertinent de souligner que, considérant les mécanismes de coopération, de dialogue et de réalisations collaboratives que la RMBMU a toujours eu l'ambition de soutenir au sein de la RB de Manicouagan-Uapishka afin d'y accentuer la synergie entre les acteurs de tous les secteurs, les réseaux sociaux se sont promptement imposés comme des outils de prédilection pour l'organisation. En effet, avant la montée fulgurante des réseaux les plus populaires aujourd'hui, la RMBMU avait exploré le potentiel de différentes plateformes de communication virtuelles, dont Ning (http://biospheremanicouagan.ning.com/) à partir de 2009, puis de Flickr (www.flickr.com/photos/manicouagan-uapishka/), lesquelles ont par la suite été abandonnées au profit des plateformes actives aujourd'hui.

Enfin, suivant la même logique que celle qui a présidé à la mise en place et à l'animation des réseaux sociaux de la RMBMU, la démarche Ma Ville Ma Voix (www.facebook.com/mavillemavoix/) et la Station Uapishka (https://fr-ca.facebook.com/stationuapishka/) ont également chacune une page Facebook dédiée, comptant respectivement 600 et un peu plus de 2 000 abonnés. Comme la page Facebook de la RMBMU, ces pages sont mises à jour sur une base généralement hebdomadaire.

6.5.5 Autres systèmes de communication interne

Les systèmes de communication interne les plus importants ont été présentés aux sections précédentes. La revue de presse sélective présentée à l'annexe X offre pour sa part un aperçu du rayonnement de la RMBMU dans les médias, lequel est soutenu par les systèmes de communication efficaces de l'organisation.

6.6 Contribution au Réseau mondial des réserves de biosphère

Avant même la reconnaissance de la RB de Manicouagan-Uapishka dans le cadre du programme MAB, la RMBMU entretenait déjà des activités de réseautage importantes avec des réserves de biosphère.

Dès son amorce en 2002, le processus de création de la RB de Manicouagan-Uapishka s'est en effet inspiré d'exemples existants au Québec, dont celui des réserves de biosphère de Lac-Saint-Pierre et du mont Saint-Hilaire. Ceci a permis, avec les conseils et la collaboration de sites en activité, de définir un modèle distinctif et porteur pour la Manicouagan, ancré à la fois dans les critères incontournables du Cadre statutaire et les particularités de la région. Des liens à la fois étroits et formels se sont également tissés, dès 2004 et 2005, avec l'Association canadienne des Réserves de la biosphère (ACRB) ce qui a permis de mettre à contribution des membres du réseau au soutien à la mobilisation locale qui se mettait en place dans la Manicouagan. Lors du Forum de collaboration régionale « Vers une réserve de la biosphère dans la Manicouagan, tenu en novembre 2006, de nombreux représentants de la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCU) étaient également présents (voir Messier, 2007).

La prépondérance du réseautage dans la stratégie générale de la RB de Manicouagan-Uapishka ne s'est jamais essoufflée. Elle a plutôt pris de l'ampleur et elle s'est cristallisée à travers de nombreuses missions et projets collaboratifs, formant même l'un des quatre axes d'intervention de la RMBMU (voir la section 7.7 pour un aperçu global du cadre stratégique).

Aujourd'hui, de fait, en tant que site d'expérimentation et de démonstration d'approches innovantes en développement durable, la RB de Manicouagan Uapishka saisit continuellement les opportunités de contribuer aux efforts de réflexion et d'action que mène le Réseau mondial des réserves de biosphère, notamment en y diffusant les résultats des initiatives locales, en s'impliquant dans des groupes de travail et en participant à des projets collaboratifs. La section qui suit dresse un aperçu des principales activités de réseautage de la RMBMU au cours des dix dernières années.

Figure 22. Activités internationales de la RMBMU

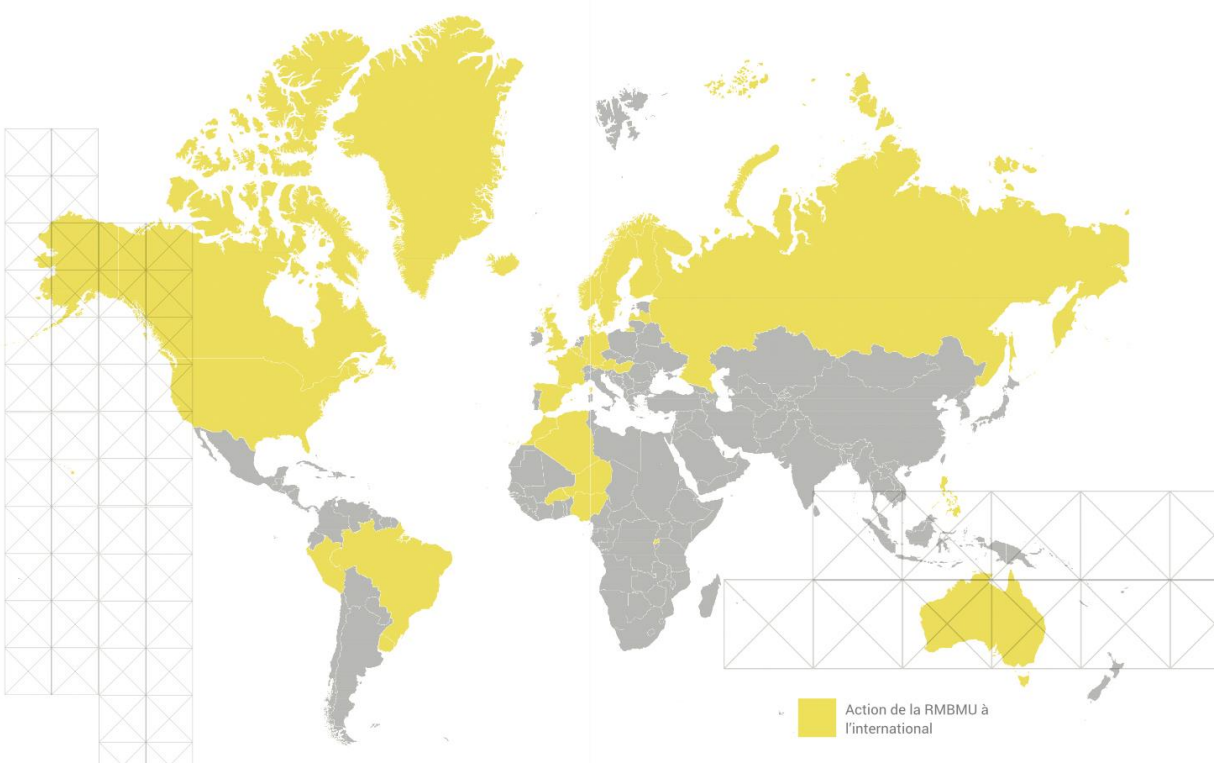

6.6.1 Coopération nationale, régionale et internationale

La RMBMU a, au cours des dernières années, été activement impliquée à toutes les échelles de coopération au sein du Réseau mondial des réserves de biosphère. Elle y a partagé son expertise, y a diffusé ses expériences, y a animé des groupes de travail et y a fourni d'importants efforts de coordination pour la mise sur pied de projets de collaboration entre le site de Manicouagan-Uapishka et des réserves de biosphère dans quatre des cinq réseaux régionaux du MAB.

Les thèmes dominants des différentes réalisations sont naturellement rattachés à l'identité de la Manicouagan soit : les activités industrielles et les industries extractives, les Premières Nations et la nordicité.

Coopération nationale

Commission canadienne pour l'UNESCO (CCU)	La RMBMU a participé à toutes les assemblées générales annuelles de la CCU qui ont été tenues depuis sa désignation, tissant à ces occasions des liens avec d'autres organisations du réseau canadien de l'UNESCO.

Association canadienne des réserves de biosphère (ACRB) et comité canadien du MAB	La RMBMU a participé à toutes les rencontres annuelles de l'ACRB ainsi qu'aux séances spéciales. Entre autres, ces activités canadiennes de réseautage ont également été l'occasion, pour la RMBMU, de participer à un projet national de recherche impliquant l'ensemble du réseau canadien. Issu d'un partenariat entre le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada et l'ACRB, l'objectif du projet était de définir et mettre en place les meilleures pratiques de gouvernance pour les activités de développement durable. Un livre et une vidéo ont été produits, à l'intérieur desquels plusieurs initiatives de la RMBMU sont mises de l'avant : http://rmbmu.com/savoirs-partages-pratiques. Les membres de l'Association ont élu le représentant de la RMBMU (Jean-Philippe L. Messier) comme premier vice-président du conseil en 2009, puis comme président depuis 2011. Il occupe toujours cette dernière fonction.

	Étant ainsi élue à la tête de l'Association nationale, la RMBMU a une implication de tout premier plan dans la structuration, le développement et l'amélioration continue du réseau canadien des réserves de biosphère. De par ce rôle, elle défend les intérêts du réseau auprès du gouvernement du Canada, à la Commission sectorielle Sciences naturelles de la CCU et au sein du Comité MAB canadien. Finalement, monsieur Messier a représenté ou coreprésenté le Canada auprès du Conseil international de coordination du MAB de 2010 à aujourd'hui (à l'exception de 2015), permettant à la RMBMU de développer une compréhension fine de l'ensemble des enjeux internationaux du Réseau.

Groupe consultatif jeunesse de la CCU	Des membres du personnel de la RMBMU se sont successivement impliqués au Groupe consultatif jeunesse (GCJ) de la CCU, contribuant à inspirer au sein de la CCU, des pratiques et des façons de faire qui cadrent avec les besoins et les aspirations de la jeunesse canadienne d'aujourd'hui. La RMBMU a été la première et la seule RB du Canada à offrir à ce groupe consultatif de visiter une RB, et a ainsi reçu le GCJ de la CCU en 2012, donnant l'occasion à ces jeunes canadiens de mieux comprendre le rôle des RB pour appliquer les objectifs de l'UNESCO dans une région. À cette occasion, la RMBMU a lancé son propre groupe consultatif jeunesse (voir section 7.5) qui est toujours actif aujourd'hui et alimente le groupe national.

Coopération régionale

EuroMAB	La RMBMU est active au sein du réseau EuroMAB depuis 2009. Elle a participé à toutes les rencontres depuis 2007 (Slovaquie, Suède, Canada, Estonie, France) et aux échanges qui s'y sont tenus pour voir à l'intégration du Plan d'action de Madrid, puis celui de Lima dans les priorités régionales du réseau. La RMBMU s'implique d'ailleurs dans quatre de des huit groupes de travail d'EuroMAB, à titre de participant ou de leader : ▸ Communications : Leader ▸ NordMAB : Leader (voir encadré suivant) ▸ Autochtone : Participant ▸ Économie sociale : Participant De plus, la RMBMU s'est impliquée dans l'écriture des termes de référence du Réseau EuroMAB et est un membre actif de son comité de Pilotage. Elle a d'ailleurs influencé la tenue et participé à l'organisation de la rencontre du réseau au Canada en 2013.

NordMAB	NordMAB est un sous-réseau pour une coopération nordique, issu du Réseau mondial des Réserves de la biosphère. Les RB, ainsi que les chercheurs, experts et responsables gouvernementaux qui y collaborent, abordent des enjeux de développement régional durable, dans un contexte de nordicité. Ces enjeux sont au cœur de l'actualité locale et mondiale : exode des jeunes, collaboration avec les Premières Nations, développement touristique, accès à l'éducation, déploiement de grands projets industriels dans les domaines minier, forestier, énergétique, etc. La RMBMU a organisé la rencontre annuelle 2013 dans la Manicouagan, recevant ainsi une vingtaine de délégués internationaux pendant trois jours d'ateliers qui se déroulaient chez différents partenaires. C'est à cette occasion que les Samis se sont rendus pour la première fois dans la Manicouagan. À partir de ce moment, la RMBMU a pris le leadership du Réseau, elle s'est occupée de le financer et de coordonner toutes ses activités. Ainsi, elle a organisé ses rencontres annuelles en Finlande, en Suède et en Norvège, elle a monté toute la stratégie de communication du réseau (http://www.nordmab.com) et a représenté NordMAB dans plusieurs conférences internationales de l'UNESCO (EuroMAB et Congrès mondial de Lima) ou à l'extérieur de l'UNESCO. NordMAB est un réseau de grande importance pour la RMBMU, une lettre d'appui de NordMAB est d'ailleurs jointe à ce document (cf. annexe K).

> Habits traditionnels des autochtones Khanti, Sibérie occidentale
© Jean-Philippe L. Messier

Coopération internationale

Congrès mondiaux du MAB	En 2008, la RMBMU participait au 3e congrès mondial sur les RB à Madrid, Espagne. Elle y a fait une conférence en plénière d'ouverture, devant un parterre de plus de 1 000 participants, honneur réservé à seulement un représentant par grande région, soit, en ce qui concerne la RB de Manicouagan-Uapishka, toute l'Europe et l'Amérique du Nord. Cette conférence, au tout début de la désignation, a contribué à faire instantanément connaitre la RMBMU à travers le Réseau mondial et a ainsi fourni la base de plusieurs opportunités de collaboration (dont certaines sont décrites dans les encadrés suivants). À cette occasion, la RMBMU a aussi organisé une table ronde portant sur le partenariat avec le secteur privé en collaboration avec la Société Kruger, partenaire fondateur de la RMBMU. En 2016, la RMBMU participait au 4e congrès à Lima, Pérou, et y faisait également une présentation devant l'ensemble du parterre, cette fois concernant la Stratégie de communication d'EuroMAB. Des présentations parallèles ont également été réalisées sur NordMAB, sur le groupe d'experts sur les ressources extractibles et sur le rôle des jeunes.

Rwanda	En 2008, la RMBMU était invitée à titre d'expert à la Conférence internationale UNESCO MAB « The Relevance of Biosphere Reserves to Testing Sustainable Development Approach », à Kigali (Rwanda). Le but de la Conférence était de renforcer le réseau rwandais et de lui élaborer un plan d'action. Le rapport produit se trouve à l'annexe L.

Afrique de l'Ouest et stages étudiants	En 2008, la RMBMU participait à une mission de coopération UNESCO-MAB financée par l'UNESCO, dans le cadre du projet régional UNESCO-MAB/PNUE-FEM, portant sur les réserves de biosphère de la Pendjari (Bénin), du « W » (Burkina Faso, Niger et Bénin), du Mont Ventoux (France) et de Manicouagan-Uapishka. La mission visait à construire des ententes de partenariats

	entre ces réserves afin de catalyser le potentiel du groupe à relever les défis d'une réserve de biosphère et partager ces expériences au sein du Réseau mondial. Le rapport de mission est disponible à l'annexe L. En 2009, la RMBMU ratifiait justement une entente de collaboration avec la RB de la Pendjari, située au Bénin, afin d'y tenir un programme de stage de dix semaines pour quatre étudiants des Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique (TACH) du Cégep de Baie-Comeau. La première cohorte s'est tenue à l'hiver 2010, puis l'initiative a été reconduite en 2012 et en 2014. Les tâches des stagiaires consistent à contribuer aux inventaires fauniques, à effectuer le suivi faunique en lien avec les plans d'eau, à utiliser et améliorer la cartographie SIG et à appuyer les enquêtes sur les enjeux socioéconomiques en lien avec la déprédation (par l'éléphant) et la gestion de la chasse.
Russie	La RMBMU a mené en 2009 et 2010 une mission de collaboration internationale avec la Russie pour explorer la possibilité de créer une RB sur le territoire de la communauté autonome de Khanty-Mansiysk Okrug-Urga, situé en Sibérie occidentale, sur le modèle développé dans la RB de Manicouagan-Uapishka. Le partenaire russe est venu dans la RB de Manicouagan-Uapishka (RMBMU) en septembre 2009, qui a permis le partage des différents aspects de gestion de la RMBMU : son territoire, son zonage, sa structure, ses origines, ses approches, les défis auxquels elle est confrontée et ses résultats actuels et passés. Une délégation de la RMBMU, comprenant des représentants d'Abitibi Bowater (aujourd'hui Produits forestiers Résolu), de la SADC Manicouagan et le Chef des Innus de Pessamit, s'est rendue dans la région autonome Okrug-Ugra en octobre 2009, pour une série de rencontres informatives dans les municipalités de Sovetsky et Khanty-Mansiysk, où elle a rencontré des dirigeants municipaux, des fonctionnaires, des gestionnaires de parcs, des représentants des peuples autochtones, des médias, du monde universitaire et des industries forestière, pétrolière et gazière. Les constats sont élaborés dans le rapport de mission présenté à l'annexe L.
Groupe de travail sur les industries extractives dans les réserves de biosphère	En 2011 la RMBMU a été invitée à partager son expertise en matière de déploiement de projets industriels dans une perspective de développement durable lors de la rencontre du groupe d'experts sur l'activité minière de l'UNESCO, à Paris, puis à Belo Horizonte au Brésil, en 2013. Depuis, la RMBMU a poursuivi son rôle à titre de coleader du groupe de travail et développe des outils pour les RB du réseau mondial qui ont des enjeux miniers. Ce groupe est toujours actif.
Dordogne	En 2012, la RMBMU était conviée à titre d'experte aux États généraux de Dordogne (France), nouvellement intégrée au Réseau mondial des RB, pour s'assurer de l'inclusion des principes du programme MAB dans les constats et les propositions issus de ces États.
Suède, développement minier	En 2013, la RMBMU se rendait à Jönköping en Suède pour aider la RB de Östra Vätterbranterna à concilier les usages miniers (terres rares) et les principes d'une réserve de biosphère en donnant un rôle concret à la RB. À l'issue de l'atelier de deux jours, il a été décidé que la réserve de la biosphère jouera un rôle actif dans le processus en assurant un dialogue communautaire continu, la mise en place de connaissances en acceptabilité sociale des projets miniers et la mise en réseau avec des experts, afin d'atteindre le niveau de soutenabilité élevé attendu dans une réserve de biosphère de l'UNESCO.
Suède, Samis	En 2014, une délégation innue, accompagnée de la RMBMU, se rendait à Umea pour accompagner les Samis dans l'implantation de la Réserve de biosphère de Vindelälven-Juhtatdahka, ayant des caractéristiques et des enjeux de territoires très similaires à Manicouagan. En plus de l'accompagnement de la RB, qui est d'ailleurs en bonne voie de se concrétiser, c'est à ce moment que le partenariat à deux volets entre les Innus et les Samis s'est établi.

	En 2016, les Samis revenaient dans la Manicouagan pour poursuivre les discussions sur les deux volets et participer à une immersion dans le Nitassinan innu en présence de deux familles et de Gislain Picard, Chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec-Labrador.

Groenland	En 2014, la RMBMU a été sollicitée par les autorités du ministère de l'Environnement du Groenland responsables de la Réserve de biosphère North-East Greenland. Cette RB, la plus grande au monde, fonctionne sous les anciens critères du MAB et devait se conformer au fonctionnement contemporain du Réseau, amenant le Groenland à devoir travailler avec l'Industrie et les Premières Nations. C'est sur cette base que la RMBMU a instauré un partenariat toujours actif aujourd'hui et faisant cheminer cette unique RB au Groenland vers un maintien du site dans le réseau mondial.

Arctic Circle	En 2015, la RMBMU se rendait au Forum de l'Arctic Circle à Raykjavik (Islande), soit la plus grande conférence internationale sur les enjeux nordiques. Pour l'occasion, la RMBMU a financé la participation des Samis de Grän et des Innus de Pessamit à l'évènement, organisant une présentation conjointe de leur partenariat envers les réserves de biosphère devant un parterre international.

Islande	En 2016, la RMBMU participait à une conférence académique à Akureyri qui invitait un représentant des RB pour tester le potentiel de mise en place d'une première RB en Islande près de la région du lac Mitva.

Philippines	En 2016, la RMBMU établissait un accord de partenariat avec la Réserve de biosphère de Palawan aux Philippines, sur l'implantation des standards de l'UNESCO en matière de développement minier durable par l'utilisation de l'outil développé par la RMBMU (www.outildd.com). La ressource la plus extraite à Palawan est le nickel et la province est actuellement occupée par cinq minières en exploitation : Berong Nickel Mining Corporation, Citinickel Mining, Ipilan Nickel Mining, Rio Tuba Nickel Mining et Coral Bay Nickel Corporation. En raison d'un arrêté exécutif ministériel, ces entreprises doivent implanter des standards de développement durable, mais n'ont pas d'outils pour le faire. L'accord de collaboration, présenté plus en détail à l'annexe L, a été formalisé autour de cet objectif et est toujours en vigueur actuellement.

Autres	La RMBMU a également participé de façon moins importante au renforcement ou à la désignation d'autres sites du réseau mondial tel qu'en Norvège (Nordhordland), en Uruguay (Banado del Este), en Espagne (Delta des Ebre). La RMBMU a également participé à plusieurs évènements importants hors UNESCO, dont le 6e Congrès en Éducation relative à l'environnement à Brisbane (Australie), Rio+20 (Brésil), la Conférence internationale pour un développement durable (Maroc) et la Conférence de LOJIQ sur l'éducation relative à l'environnement à Bruxelles (Belgique).

6.6.2 Bénéfices de la coopération internationale

Les bénéfices de la coopération internationale sont nombreux pour la RB de Manicouagan-Uapishka :

- Mettre la communauté de la RB de Manicouagan-Uapishka en lien avec d'autres sites et initiatives inspirants du réseau mondial, ayant pour effet de nourrir les interventions de la RMBMU et de ses partenaires et stimuler le sens de l'innovation
- Développer un réseau élargi duquel émergent des opportunités concrètes pour la communauté locale
- Catalyser des opportunités de mobilité étudiante, d'échange de savoir-faire de différents types
- Développer de nouveaux cadres d'intervention en lien avec l'expérience acquise ailleurs
- Mettre en valeur les compétences de la RMBMU et de ses partenaires par la collaboration internationale et l'exportation et le transfert de savoir-faire

> Stagiaires du CEGEP de Baie-Comeau dans la Réserve de biosphère de la Pendjari
© Réserve de biosphère de la Pendjari

6.6.3 Contribution future au Réseau mondial des réserves de biosphère

Les orientations que la RMBMU entend donner à sa contribution future au Réseau mondial des réserves de biosphère sont décrites à la section 8.4, sous l'axe Réseautage.

Celles-ci s'inscrivent largement dans un principe de continuité par rapport aux interventions passées.

6.7 Principaux facteurs ayant influencé le succès des efforts d'appui logistique

La fonction d'appui logistique, avec ses volets de soutien à la recherche et à la surveillance continue, de concertation et de mobilisation des parties prenantes locales, d'éducation et de sensibilisation relative à l'environnement et à la durabilité, de communications proactives et de contribution aux réseaux de coopération nationaux, régionaux et internationaux, a toujours été abordée de manière à faire en sorte que ces différentes dimensions se renforcent mutuellement, tout en étant mises au service de la conservation et du développement durable. C'est cette approche transversale qui garantit à la RB de Manicouagan-Uapishka de générer un maximum de retombées de la mise en œuvre de cette fonction.

Dans le même esprit, en ce qui a trait spécifiquement au réseautage international, les acteurs de la RB de Manicouagan-Uapishka ont toujours considéré que leur activité au niveau national et international est une responsabilité qui découle de l'appartenance à une communauté comme celle des Réserves de biosphère de l'UNESCO. Certains partenaires, en particulier les Innus de Pessamit et le Cégep de Baie-Comeau, ont vu très rapidement les avantages qu'une désignation de l'UNESCO peut apporter à leur propre organisation, et ont tôt fait de supporter la RMBMU à développer un réseau pertinent. En somme, la RMBMU ne s'est jamais contentée de se déplacer à l'international seulement comme observateur d'une conférence ou comme participant passif à un évènement. Chaque fois, elle a cherché à prendre un rôle actif dans les occasions de représentation qu'elle a eu et à transformer ces occasions en projets ou en bénéfices concrets pour la région. Rapidement, les occasions se sont multipliées à mesure que la RMBMU gagnait la réputation d'être une organisation proactive et efficace pour accomplir ses objectifs.

> Participation de la RMBMU au 4e Congrès mondial des réserves de la biosphère à Lima, Pérou
© RMBMU

6.8 Autres commentaires ou observations

En 2015, la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Christine St-Pierre, a remis le Prix Alphonse-et-Dorimène-Desjardins à Jean-Philippe L. Messier, directeur général de la RMBMU. Distinction décernée à une seule personne chaque deux ans, elle est remise à une personne qui s'est illustrée dans sa communauté par son dynamisme et son leadership et dont les réalisations sont reconnues au-delà des frontières du Québec. Ce prix national reflète par le fait même le dynamisme de la RMBMU comme organisation œuvrant à l'international et sa capacité à collaborer avec le réseau mondial.

7. GOUVERNANCE, GESTION ET COORDINATION

La gestion de la RB de Manicouagan-Uapishka est assumée par la RMBMU, et ce, depuis sa désignation en 2007. Fondée en 2003, au terme d'une démarche de concertation et de mobilisation entamée deux ans auparavant, la RMBMU est directement issue d'une forte volonté des plus importantes organisations du milieu et des leaders locaux de tous secteurs d'activité de contribuer et d'inciter l'ensemble des autres acteurs du territoire à la mise en œuvre d'une vision collaborative de région modèle de développement durable se démarquant à l'intérieur d'un réseau international de sites d'excellence.

C'est sur la base de cette dynamique partenariale que la RMBMU a piloté l'ensemble du processus ayant mené à la reconnaissance de la région par l'UNESCO dans le cadre du programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB). De fait, lors du dépôt du formulaire de proposition, la RMBMU recueillait déjà l'appui formel d'une soixantaine d'organisations issues des sphères industrielle, touristique, politique, éducationnelle, culturelle, sociale, scientifique, environnementale, économique et institutionnelle.

Aujourd'hui, la RMBMU assume son mandat de gestionnaire de la RB de Manicouagan-Uapishka en agissant comme référence et catalyseur en matière de développement durable. Elle stimule l'innovation sociale et d'affaires, elle accentue la synergie entre les acteurs économiques, sociaux et environnementaux et elle renforce la capacité de ceux-ci à appliquer la durabilité, notamment en contribuant à l'acquisition et à la diffusion de connaissances, à la mise en valeur des savoirs locaux et à l'accessibilité des savoirs internationaux. Enfin, par cette action, elle soutient la fierté d'appartenir à un réseau mondial de sites d'excellence, à l'avant-garde du développement durable.

7.1 Moyens techniques et logistiques

Ressources humaines

Le capital humain est la ressource première de la RMBMU en apport à l'accomplissement de son mandat de gestionnaire de la RB de Manicouagan-Uapishka. Les ressources professionnelles de l'organisation combinent, par leur polyvalence et leur expertise, des atouts majeurs en matière de gestion de projets, de conception et d'animation de processus participatifs et de concertation, de développement régional, d'aménagement du territoire et de communication responsable, entre autres. La RMBMU connait un faible roulement de personnel, ayant tendance à attirer des employés loyaux et engagés envers l'organisation, qui passent plusieurs années à évoluer au sein de celle-ci.

Par ailleurs, les membres de l'équipe de la permanence sont impliqués au sein des instances ou groupes de travail de nombreuses parties prenantes locales, nationales et internationales de la RB de Manicouagan-Uapishka. Ils y apportent leurs connaissances sectorielles en développement durable et y mettent à contribution leur expérience en matière de pilotage de démarches intégrées et participatives de planification et d'action. Ces implications sont également une manière de garantir une interaction en continu avec les principales organisations de tous les secteurs qui participent au développement durable de la région.

Incluant la direction générale, sous la responsabilité de laquelle se trouve tout le personnel, l'équipe de la RMBMU compte actuellement six employés à temps plein, dont un chargé des projets de la Station Uapishka. Le profil professionnel des employés de la RMBMU peut être consulté à http://rmbmu.com/equipe.

L'équipe de travail de la RMBMU a triplé entre 2014 et 2016, reflétant la forte augmentation du volume d'activité de l'organisation. Cette augmentation se rattache aussi bien au nombre accru qu'à l'ampleur et à la complexité croissante des projets et réalisations que coordonne aujourd'hui la RMBMU. À l'été 2016, l'organisation a également accueilli cinq stagiaires à temps plein pendant une période continue de huit semaines, en lien direct avec les besoins de développement et de structuration de la Station Uapishka. La RMBMU prévoit reconduire ces postes dès l'été 2017 ainsi que pour les années subséquentes.

Enfin, les interventions de la RMBMU sont nourries par la collaboration active qu'elle entretient avec un riche réseau d'experts-conseils dans différents domaines liés au développement durable et qui permet à l'organisation de répondre à une large gamme de besoins. Elle interpelle ces ressources externes en appui ponctuel à l'équipe permanente, pour certains des projets les plus porteurs qu'elle réalise. Cela bonifie la capacité d'agir de la RMBMU, tout en contribuant à développer de nouveaux savoir-faire au sein de l'organisation et au sein de la région. La composition de ce réseau peut être consultée à http://rmbmu.com/reseau-d-experts-33.

Ressources financières

À l'image de la concertation qui a jalonné à la fois sa mise en place et son développement, la RMBMU a toujours pu compter – et compte toujours – sur de nombreux partenariats techniques et financiers visant à contribuer à l'accomplissement de son mandat à titre de gestionnaire de la désignation, et ce, principalement à travers la réalisation de projets collaboratifs.

Dans ce contexte, les subventions ont représenté la totalité des revenus de la RMBMU jusqu'en 2010. Or, en dépit de la qualité de l'appui du milieu et de partenaires externes, la RMBMU n'a jamais reçu de soutien statutaire à son fonctionnement, ce qui compromettait continuellement la pérennité de l'organisation en l'exposant à des fluctuations de revenus dépendant moins de la pertinence de ses interventions que de son succès aux différents processus d'appel de projets menant à l'octroi de subventions.

C'est dans l'optique de renforcer sa capacité à s'acquitter de son mandat en consolidant son autonomie financière que la RMBMU a entrepris, en 2011 – à l'issue de son premier grand exercice de planification stratégique –, un virage vers l'économie sociale. Demeurant une organisation à but non lucratif, la RMBMU génère des revenus qui sont issus directement de l'accomplissement de sa mission sociale et environnementale.

Il s'agissait par là d'affirmer le leadership de l'organisation dans le champ de l'entrepreneuriat territorial en promouvant une expertise distinctive basée sur l'innovation, l'adaptation et l'apprentissage. Plus concrètement, la mise sur pied du Centre de référence en développement durable (cf. 5.5) a permis de déployer une offre de services spécialisés à l'attention des entreprises et d'autres types d'organisations visant à outiller et à accompagner celles-ci dans l'intégration des principes du développement durable à leurs pratiques d'affaires et de gestion de projets.

D'une part, les services fournis répondent aux besoins et aux aspirations des organisations pour lesquelles la mise en application de la durabilité constitue à la fois un atout concurrentiel, une valeur ajoutée à leurs activités et une manière de s'inscrire dans le projet collectif qu'incarne la RB de Manicouagan-Uapishka. Les revenus générés par la vente de ces services sont à leur tour entièrement réinvestis dans des projets et réalisations qui soutiennent les trois fonctions statutaires de la RB de Manicouagan-Uapishka, touchant soit la conservation, le développement ou l'appui logistique, comme illustré par la figure 23. La poursuite, voire la consolidation des activités du Centre de référence en développement durable, couplée à la mise en place récente de la Station Uapishka – qui génère également des revenus d'exploitation via les services d'hébergement et de restauration –, contribue à des perspectives d'autofinancement encore favorables pour les années à venir.

Figure 23. Schéma de réinvestissement des revenus autonomes générés par les unités d'affaires de la RMBMU

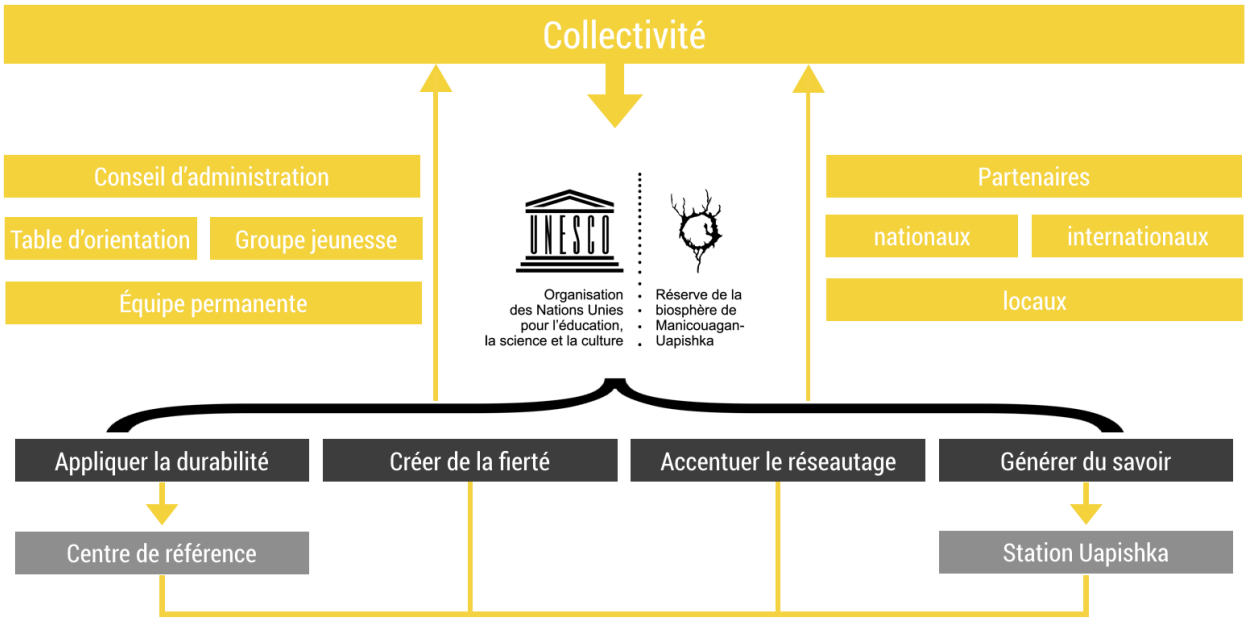

Ce modèle a d'ailleurs rapidement fait figure de cas au sein des travaux du groupe Assist Social Capital sur un cadre de référence pour l'économie sociale et les réserves de biosphère : Social Enterprise & Biosphere Reserve Development Framework (Campbell,

2013). Plus récemment, ce modèle a aussi été mis en valeur dans le cadre du Forum mondial de l'économie sociale 2016 (GSEF, 2016). Voir l'annexe L pour plus de détails.

Dans la foulée de ce virage, les ressources financières de la RMBMU sont passées d'environ 65 000 $ en 2007 à une moyenne d'un plus de 360 000 $ par an entre 2010 et 2016. Les revenus atteignaient 589 280 $ aux derniers états financiers vérifiés (2016) et les prévisions de 2017 s'établissent à 674 617 $. Les revenus autonomes représentent en moyenne quelque 60 % du budget annuel de la RMBMU depuis 2012.

Figure 24. Évolution des revenus de la RMBMU (2010-2016) et prévisions budgétaires

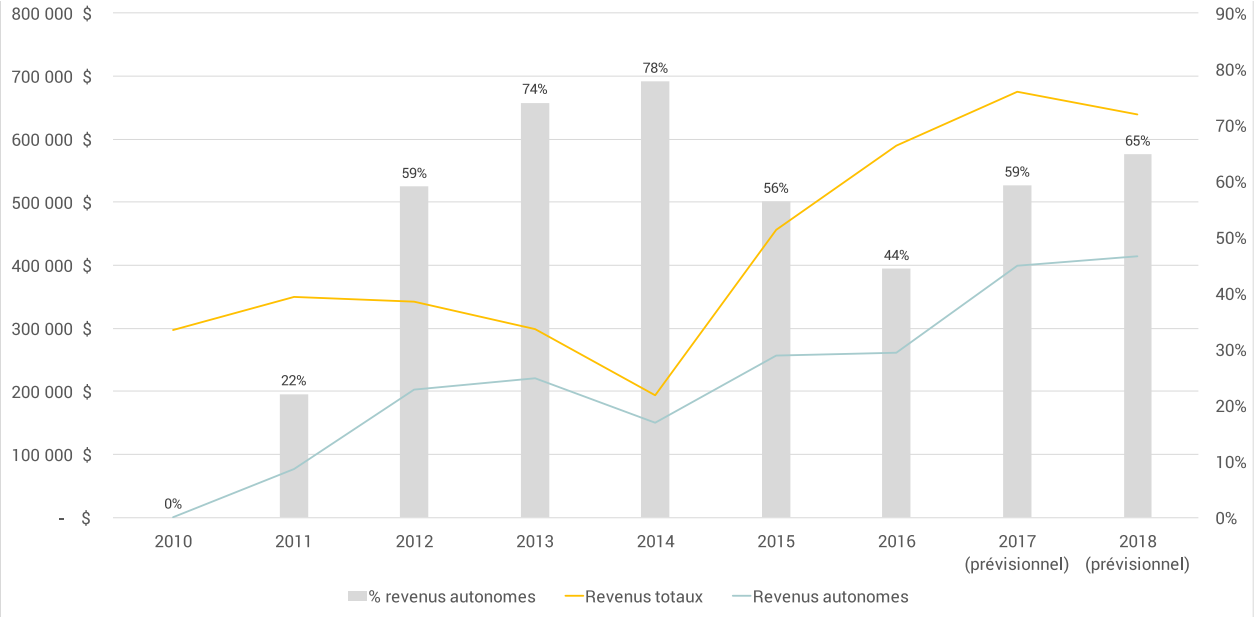

Comme le montre la figure 24, les contributions du milieu et les autres formes de subventions continuent d'occuper une certaine place dans le budget annuel de l'organisation. Par exemple, les importants appuis financiers à la structuration de la Station Uapishka, en 2016, expliquent d'ailleurs la proportion relativement plus faible de revenus autonomes encaissés par la RMBMU au cours de cette année, même si ceux-ci ont connu une légère croissance par rapport à l'année précédente. Cela dit, la place des revenus autonomes est désormais généralement majoritaire dans le budget annuel de l'organisation. Ce qu'illustre, en 2014, le rapprochement des courbes représentant respectivement les revenus autonomes (qui ont alors compté pour 78 % du budget) et les revenus totaux est une résilience de la RMBMU face aux dispositions parfois défavorables des programmes de subvention. Grâce à son autonomie financière, l'organisation a pu maintenir, au cours de cette année où les subventions ont été particulièrement maigres, toutes ses activités sans amputer sa capacité à remplir son mandat.

Infrastructures et ressources techniques

La RMBMU a bénéficié de différentes ententes de service (successivement avec Tourisme Côte-Nord, le Jardin des glaciers et la Ville de Baie-Comeau) au fil du temps pour le prêt des locaux où elle a exercé ses activités.

En 2016, la RMBMU a finalement établi son siège social dans un immeuble à usage dédié dont elle a fait l'acquisition, dotant l'organisation d'une plus grande capacité à accomplir sa mission. Les locaux ont été aménagés en espaces ouverts et polyvalents, qui permettent d'accueillir des groupes de travail allant jusqu'à une vingtaine de personnes, voire davantage, selon différentes configurations, ce qui en fait un environnement tout à fait propice aux processus participatifs et de cocréation que la RMBMU anime auprès de ses parties prenantes. L'immeuble dispose d'une salle pour les stagiaires et chercheurs, d'un entrepôt et de stationnements adéquats pour les différents besoins logistiques demandés par l'opération de la Station Uapishka. Aussi, l'établissement d'un lieu permanent pour le siège social de la RMBMU renforce la visibilité du statut accordé par l'UNESCO à titre de réserve de biosphère, en lui donnant très concrètement pignon sur rue au cœur de Baie-Comeau, la ville-centre de la RB de Manicouagan-Uapishka, à proximité de la Place de la Biosphère (voir section 6.5.1). Il s'agit d'un lieu de travail et un espace d'accueil et de coopération inspirant qui reflètent avantageusement l'identité de la région pour les partenaires locaux, nationaux et internationaux.

En outre, la Station Uapishka, dont la RMBMU est copropriétaire avec le Conseil des Innus de Pessamit, constitue un actif important dont dispose désormais la région pour soutenir une grande part des activités d'acquisition et de transfert de connaissances, d'éducation, de conservation et de développement écotouristique (cf. 5.2 et le chapitre 6). Cet ancrage dans l'arrière-pays, qui était inexistant auparavant, renforce également les processus d'occupation dynamique du territoire par les équipes de scientifiques, la Première Nation de Pessamit, voire la population en général. Aux infrastructures d'accueil et d'hébergement s'ajoutent en effet de l'équipement roulant (zodiacs, VTT, camionnette, etc.), des infrastructures de communication (antenne et répétitrices), du matériel scientifique, des équipements de sécurité en montagne, des espaces d'entreposage et une infrastructure pouvant servir de salle de classe et de laboratoire.

7.2 Cadre général de gouvernance

La RMBMU est une organisation non gouvernementale à but non lucratif incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies (partie III, RLRQ, C. C-38).

La gouvernance de la RMBMU repose sur un conseil d'administration composé de neuf acteurs d'influence élus par l'assemblée générale des membres sur la base de leurs compétences et de leur intérêt pour la mission de l'organisation. Ces membres, qui sont tous indépendants, proviennent de différents secteurs ou groupes d'intérêts et regroupent une grande diversité d'expertises : milieu communautaire, grande industrie, environnement et aménagement du territoire, statut de la femme et entrepreneuriat féminin, éducation et recherche appliquée, marché du travail, entrepreneuriat collectif, développement économique et tourisme en milieu autochtone, etc. Un siège est actuellement vacant. La composition du conseil d'administration et le profil de chacun de ses membres peuvent être consultés à http://rmbmu.com/conseil-d-administration. Les règlements généraux peuvent quant à eux être consultés à l'annexe W. Ce conseil est démocratiquement élu parmi les membres de l'organisation et l'adhésion comme membre est ouverte à tous. Depuis la nomination par l'UNESCO en 2007, le conseil a tenu 67 séances régulières et 13 séances du comité exécutif. L'organisation a également tenu dix assemblées générales annuelles, soit une par année.

Les processus de suivis sont rigoureux. Chaque séance du conseil comporte un suivi sur les ressources humaines, sur les projets, sur la situation financière et sur le développement organisationnel. Toutes les décisions sont prises par voie de résolutions et l'ensemble est colligé dans des procès-verbaux.

Tous ces procès-verbaux, ainsi que tous les contrats, ententes, conventions et informations fiscales et financières, sont remis à un auditeur externe chaque année. L'auditeur fait une évaluation complète des processus de gouvernance et de la gestion financière de la RMBMU. Le résultat de cet audit est présenté par l'auditeur devant les membres à l'occasion de l'assemblée générale annuelle. Les médias locaux sont régulièrement présents lors de ces évènements.

La RMBMU bénéficie en outre de l'apport de près d'une cinquantaine d'organisations partenaires qui concourent en continu, par leur expertise ou leur appui, à la mise en œuvre de projets structurants pour le développement durable du territoire et pour la pérennité de la l'organisation. La liste de ces partenaires peut être consultée à http://rmbmu.com/partenaires.

Aussi, différents mécanismes ponctuels et permanents sont en place, visant, en continu, à prendre en compte les intérêts de tous les groupes de parties prenantes dans les orientations stratégiques qui encadrent la gestion de la RB de Manicouagan-Uapishka, mais également dans le développement de projets structurants (cf. 7.5). De même, les membres de l'équipe de la permanence sont consultés et étroitement mis à contribution dans le processus décisionnel de l'organisation.

7.3 Soutien aux droits locaux et autochtones

La Première Nation de Pessamit, qui est la principale communauté autochtone à occuper le territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka, compte au nombre des partenaires qui sont à l'origine de la démarche de mobilisation ayant mené à la fondation de la RMBMU puis à l'inscription du territoire dans le cadre du programme MAB.

La reconnaissance de droits ancestraux et territoriaux ainsi que la reconnaissance du droit à l'autonomie gouvernementale font encore aujourd'hui l'objet de revendications du Conseil des Innus de Pessamit à l'endroit des gouvernements du Québec et du Canada (EPOG, 2004).

Bien qu'elle n'intervienne d'aucune manière dans ce processus politique, la RMBMU a mis en place, au fil du temps, plusieurs initiatives visant à soutenir l'exercice des droits locaux et autochtones à l'échelle du territoire désigné. Trois des plus importantes

d'entre elles sont la mise en place d'un processus d'accompagnement des promoteurs de projets de mise en valeur des ressources naturelles et du territoire en ce qui a trait à l'acceptabilité sociale, la structuration de la Station Uapishka et l'organisation de missions internationales de collaboration autochtones.

Processus d'accompagnement en acceptabilité sociale	La RMBMU, via l'expertise de son Centre de référence en développement durable, a développé un processus d'accompagnement en acceptabilité sociale assorti d'outils stratégiques qui permettent l'intégration et la prise en compte des intérêts, des préoccupations et des droits des autochtones et des communautés locales dès la phase de planification d'un projet de mise en valeur des ressources naturelles et du territoire dans la RB de Manicouagan-Uapishka. Découlant, tout comme les Lignes directrices *Akwé: Kon* de la Convention sur la diversité biologique (SCDB, 2004), d'une approche volontaire de la part du promoteur, ce processus propose une bonification des mécanismes formels en place – notamment ceux prescrits, au Québec, par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE, 2016) ou par les lignes directrices émises par le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) en ce qui a trait à l'obligation gouvernementale de consulter (SAA, 2012) – en intervenant bien en amont de ceux-ci et en convoquant de manière à la fois plus souple et plus large, la participation d'un grand nombre de parties prenantes. Ce processus recommande une consultation spécifique des Autochtones, tout comme l'a préconisé Mason Graphite, qui souscrit au processus d'acceptabilité sociale développé par la RMBMU (cf. 5.5).

Station Uapishka	Les signataires de la Convention sur la diversité biologique, dont le Canada fait partie, s'engagent à « respecter, préserver et maintenir les connaissances traditionnelles présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et à en favoriser l'application sur une plus grande échelle » et reconnaissent « la dépendance étroite et traditionnelle d'un grand nombre de communautés autochtones et locales vis-à-vis des ressources biologiques » (SCDB, 2004). Bien qu'issue non pas de cette convention, mais plutôt de la mobilisation des membres du comité de gestion de la réserve de biodiversité Uapishka (cf. 4.3), la Station Uapishka (cf. chapitre 6) s'inscrit néanmoins tout à fait dans l'esprit de ces principes. Pour le Conseil des Innus de Pessamit, « ce projet de co-construction et de cogestion matérialise de façon puissante et originale l'occupation contemporaine [du] territoire ancestral en misant sur le développement et le partage de connaissances scientifiques et de savoirs traditionnels » (voir la lettre du Chef des Innus de Pessamit en appui au renouvèlement du statut la RB de Manicouagan-Uapishka à l'annexe K).

Missions internationales de collaboration autochtone	La RMBMU est le catalyseur d'un partenariat entre la communauté innue de Pessamit et le peuple sami de Grän, en Suède. Éducation et activités traditionnelles, maintien de la langue, place des femmes dans les instances : les deux peuples partagent un nombre considérable de défis et d'aspirations dans leur rapport contemporain à la communauté et au territoire. Les trois missions de coopération qui ont eu lieu jusqu'à présent leur ont permis d'échanger sur ces enjeux et de s'outiller mutuellement. La RMBMU a aussi organisé trois missions de coopération avec la Sibérie occidentale visant le réseautage entre les Innus et les Khantis et les Mansis, partageant des enjeux similaires de préservation de la langue traditionnelle et de la perte de territoire.

Il est par ailleurs à noter que, au cours des dix dernières années, le Conseil des Innus de Pessamit a structuré son service Territoire et Ressources, dont la mission est de défendre les droits, les valeurs, les intérêts et les besoins de membres de la communauté en lien avec le territoire et ses ressources. Ce service, qui n'était pas encore sur pied en 2007, confère désormais à la communauté, par l'expertise sur laquelle elle repose, une plus grande capacité d'agir en ce qui a trait au respect de ces droits, valeurs, intérêts et besoins dans l'implantation de projets de développement. Ce département est particulièrement inspirant pour les Samis de Grän.

7.4 Principaux conflits relatifs à la réserve de biosphère

Comme spécifié dans le formulaire de proposition à l'UNESCO en 2007[19], *la gestion des « Affaires indiennes » est particulièrement paternaliste au Canada, sinon carrément autoritaire, jusqu'aux années 1950 et 1960. Elle s'inscrit dans l'héritage d'une longue série de « lois indiennes » votées depuis le début de la Confédération canadienne. Les années 1960 et surtout 1970 voient l'apparition d'un mouvement d'autonomie autochtone de plus en plus appuyé, entre autres, par l'exemple de la contestation des Cris à la Baie-James et la formation des premiers regroupements politiques autochtones. La formation du Conseil Attikamek-Montagnais en 1975 s'inscrit dans cette trajectoire. Le mouvement de « prise en charge » de différents outils collectifs (éducation, santé, administration) a, sur place, profondément modifié l'ancienne dépendance administrative. Les « superintendants » (ces fonctionnaires chargés d'administrer les communautés locales) sont remplacés par une fonction publique et des conseils de bande de plus en plus responsables. Ces conseils existent toujours aujourd'hui. Au tournant des années 2000, les mouvements de négociation d'un nouveau partenariat se concrétisent par le projet d'une « Approche commune » définie en 2003 par différentes bandes innues (dont celle de Pessamit) et les gouvernements du Québec et du Canada; elle semble toutefois plus ou moins hypothéquée par de fortes résistances administratives et populaires.*

Depuis, malgré la survenue de l'Entente de principe d'ordre général (EPOG) entre les premières nations de Mamuitun et de Nutashkuan et les gouvernements du Québec et du Canada en 2004, il n'existe toujours aucun cadre légal de négociation entre les Innus et les gouvernements. Le Conseil des Innus de Pessamit s'est plutôt engagé dans d'importantes contestations juridiques qui réclament la mise à jour de leurs droits ancestraux et du titre amérindien, sur leur territoire ancestral et traditionnel appelé « Nitassinan ».

La RMBMU n'a aucun pouvoir dans les revendications territoriales innues, qui se jouent de Nation à Nation. Son opinion face aux revendications autochtones se veut impartiale, et ce, concernant à la fois les questions territoriales et celles qui sont rattachées aux droits autochtones et à la portée de ceux-ci à l'intérieur du territoire désigné.

Il est toutefois intéressant de noter que bien que la communauté innue de Pessamit se soit souvent retirée de certaines tables régionales de discussion, de concertation ou autres, et ce, pendant de longues périodes au cours des dix dernières années, la RMBMU a toujours fait exception à ce retrait volontaire et a toujours pu compter sur une présence soutenue des Innus au sein de ses instances. Pessamit a souvent indiqué qu'il voyait un partenaire de valeur en la RMBMU, qui partageait sa vision du développement durable, du respect et du dialogue.

Outre cet aspect, le développement économique moderne de la Manicouagan ayant essentiellement été caractérisé par l'exploitation et la mise en valeur des nombreuses ressources naturelles présentes sur son territoire, la population évolue sans grand heurt dans un contexte fortement marqué par l'activité industrielle. On pense en premier chef à l'industrie forestière, mais également à la production d'aluminium primaire et aux grands ouvrages hydroélectriques des complexes Manicouagan, Outardes et Toulnustouc (cf. 5.1).

Or, en dépit de cet important historique, une caractéristique importante de la population de la Manicouagan est son fort attachement à son arrière-pays, à la proximité des grands espaces naturels et à la diversité des usages que ce vaste territoire accorde. Une forte proportion de la population fréquente assidument le territoire, y possède un chalet et y réalise une variété d'activités de plein air, allant de la simple villégiature à la chasse et la pêche, par exemple. Aujourd'hui, plus de 3 465 baux de villégiature sont actifs à l'échelle de la RB de Manicouagan-Uapishka (cf. figure 25). Cet attachement prend par ailleurs un sens particulier pour les Innus de Pessamit, dans la perspective d'une occupation millénaire du territoire et de l'ensemble des traditions et savoir-faire qui en découlent. L'intérêt grandissant de la clientèle touristique pour l'offre d'activités de plein air de la Manicouagan et les efforts soutenus de structuration de cette industrie amènent également dans l'arrière-pays un certain afflux de visiteurs venus de la Côte-Nord ou de l'extérieur de la région.

Ainsi, l'attachement au territoire et la conservation de l'environnement naturel sont toujours susceptibles de se trouver en conflit avec certaines activités.

[19] Le texte en italique dans le présent paragraphe est une reprise intégrale de la section 10.6 du formulaire de proposition à l'UNESCO (Messier, 2007), qui était une contribution de monsieur Pierre Frenette.

Figure 25. Occupation du territoire et configuration municipale

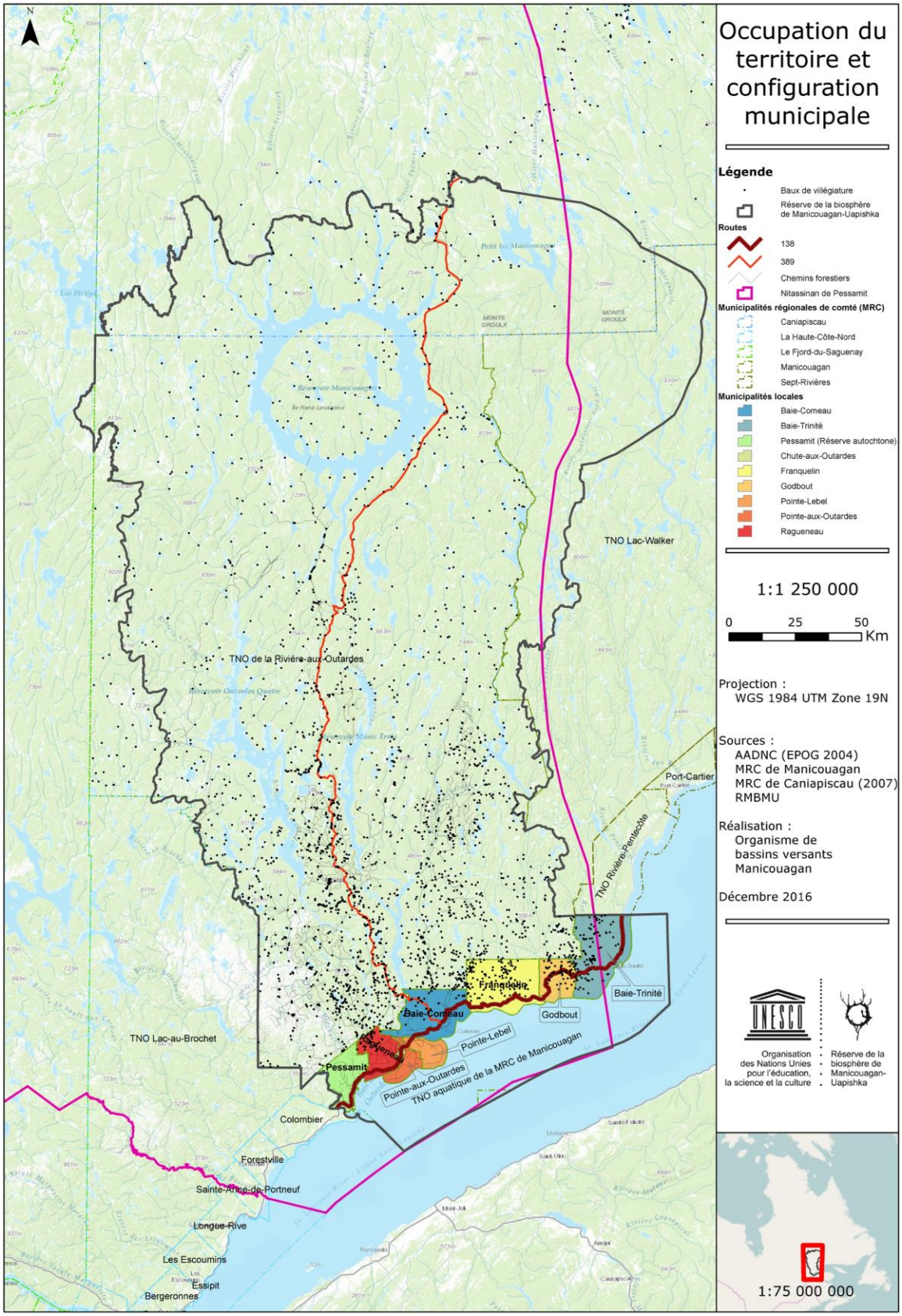

À cet égard, la RMBMU adopte une approche préventive, préconisant la concertation et le dialogue entre les différents acteurs. La mise sur pied d'un processus d'accompagnement des promoteurs de projet de mise en valeur des ressources et du territoire décrit à la section 7.3 est un élément fondamental de cette approche préventive. Il a notamment été mis en branle dans le cadre du projet d'implantation d'un gazoduc reliant la Côte-Nord à partir du réseau existant de Gaz Métro au Saguenay, ainsi que dans le cadre du projet de mise en valeur du gisement de graphite du Lac Guéret par Mason Graphite.

Par ailleurs, l'action de la RMBMU se consacre, dans certaines circonstances, à assurer une harmonisation des activités non seulement économiques, mais également récréatives avec les objectifs de conservation. C'est le cas par exemple au sein de la réserve de biodiversité Uapishka (cf. section 4.3 et 7.4.1 ci-dessous).

7.4.1 Principaux conflits d'accès ou d'usage des ressources

Le conflit d'usage le plus notable à avoir éclos au cours de la période visée est celui de la pratique de la motoneige dans les monts Groulx (Uapishka) et plus particulièrement dans la réserve de biodiversité Uapishka, une aire protégée en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01). En plus de prendre place dans l'un des sites d'importance emblématique de la RB de Manicouagan-Uapishka, ce conflit convoque des dynamiques territoriales relevant des trois fonctions statutaires de la réserve de biosphère, soit des enjeux relatifs à la conservation, au développement récréotouristique, à la diffusion de savoirs scientifiques et aux activités d'éducation et de sensibilisation.

Alors qu'elle constituait une activité plutôt marginale il y a moins de 10 ans, la motoneige de montagne a connu un important gain de popularité au cours des dernières années. Il en est résulté un fort accroissement de la pratique dans les monts Groulx, qui constituent, aux dires des adeptes, un secteur exceptionnel par son enneigement, ses dénivelés et les panoramas uniques auxquels il donne accès.

Or, bien qu'elle repose sur une pratique dite libre, hors des sentiers aménagés du réseau « traditionnel », la motoneige hors-piste requiert néanmoins un accès minimal au territoire. C'est ce qui explique qu'elle se soit implantée, dans les monts Groulx, essentiellement à l'intérieur d'un secteur où évoluaient déjà, depuis plus de 20 ans, de nombreux randonneurs non motorisés (ski, raquette, etc.) qui y ont développé des sentiers, désormais empruntés par des motoneigistes de plus en plus nombreux (cf. 5.2). Cette situation pose un problème de sécurité (notamment pour les risques de collision) et de cohabitation difficile.

Qui plus est, ce secteur où la motoneige hors-piste s'est le plus fortement développée ces dernières années correspond à la zone des sommets (>800 mètres) de la réserve de biodiversité Uapishka, où la circulation motorisée est interdite en vertu du plan de conservation de cette aire protégée en raison de son impact négatif démontré sur la flore de la toundra alpine, sur le caribou et sur la faune en général.

Afin de favoriser un développement durable de cette pratique, visant à la fois à garantir le respect de la Loi sur le patrimoine naturel, à limiter les conflits d'usage et à assurer la sécurité des usagers, le comité de gestion de la réserve de biodiversité Uapishka coordonné par la RMBMU a conçu et mis en vigueur, dès 2014, un protocole d'encadrement ayant reçu l'aval du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) qui est gestionnaire de cette aire protégée. Ce protocole autorise la circulation motorisée à l'intérieur d'un tracé spécifique avec l'accompagnement obligatoire d'un guide reconnu, dument formé aux mesures de sécurité en montagne et ayant ratifié un code de comportement. Ce protocole peut être consulté à l'annexe N.

Deux ans après la mise en place du protocole, les résultats sont accablants : la majorité (plus de 70 %) des motoneigistes fréquentent le massif sans guide et cette fréquentation connait une croissance exponentielle. Par ailleurs, de nombreux motoneigistes, souvent insuffisamment expérimentés, s'aventurent aussi, en dehors de la zone actuellement la plus fréquentée malgré l'interdiction, dans des portions reculées du massif où leur repérage et leur sauvetage en cas d'urgence deviennent un tour de force. À titre d'illustration de cet état de fait, à l'hiver 2016, deux jeunes motoneigistes de l'Estrie ont été portés disparus, puis enfin retrouvés le lendemain grâce à un sauvetage de l'armée canadienne.

Un nouvel exercice de concertation réunissant tous les acteurs concernés – tenu à travers deux rencontres récentes, l'une en mai 2016, l'autre en novembre 2016 – a permis de faire le point sur ces constats afin d'identifier de nouvelles solutions. À titre indicatif, cette concertation regroupe des motoneigistes fréquentant activement le massif (dont l'Association des motoneigistes du Nord), des randonneurs et des skieurs, une association de défense des monts Groulx (Les Amis des monts Groulx), le Conseil des Innus de Pessamit, les principaux hébergeurs du secteur, Tourisme Côte-Nord | Manicouagan, ainsi qu'un représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

La proposition consensuelle établie consiste à aménager un tracé entièrement dédié aux motoneigistes et canalisant la pratique hors-piste vers un secteur balisé leur étant entièrement et exclusivement dédié, à l'extérieur de la zone actuellement problématique. En parallèle, les dispositions du protocole sont renforcées et le tracé autorisé est révisé. Des moyens de communication et de sensibilisation – comme un site Internet (www.motoneige-groulx.com), un dépliant et des affiches sur le territoire sont également déployés afin de garantir l'efficacité des actions. La figure 26 ci-dessous présente le scénario de sectorisation consensuel établi par la concertation.

Figure 26. Sectorisation de la pratique de la motoneige dans les monts Groulx

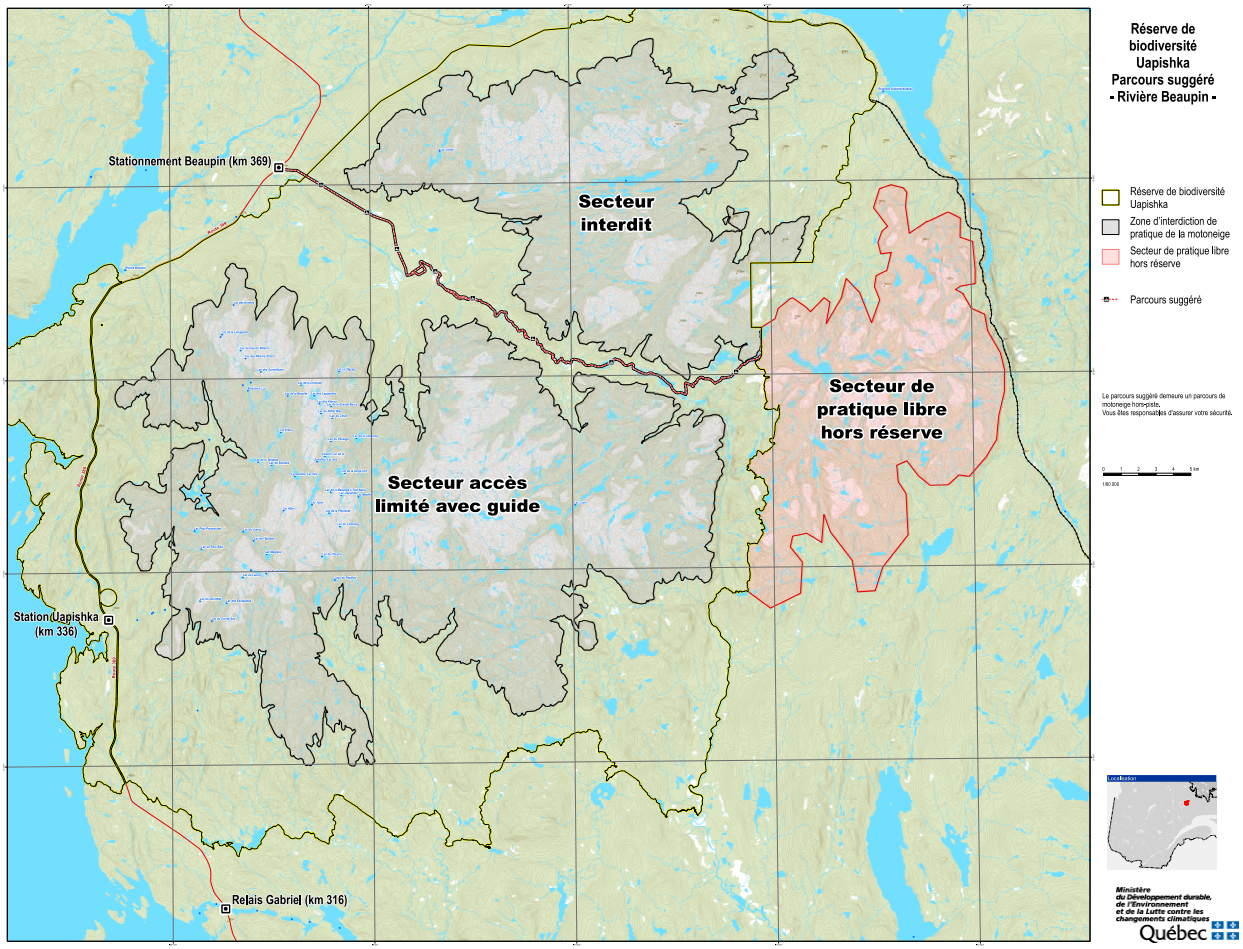

Par son caractère exclusif, le secteur de pratique libre hors de l'aire protégée éliminera les conflits d'usage actuellement rencontrés. Par son caractère balisé, ce secteur garantira une meilleure sécurité des motoneigistes, qui seront regroupés dans une zone restreinte plutôt que dispersés dans plusieurs zones du massif comme c'est le cas actuellement. Ceci répondra au gout exprimé par la majorité de motoneigistes adeptes du hors-piste de pouvoir circuler sans guide, en pleine autonomie.

D'un point de vue des dispositions légales en vigueur, le projet contribuera à régulariser la pratique, ce qui donnera une meilleure assise au développement et à la structuration de la motoneige hors-piste et ainsi que des autres activités récréatives pratiquées dans le massif, toutes ces pratiques – et leur déploiement harmonieux – ayant une importance marquée du point de vue touristique, social et économique.

Les indicateurs de suivi, leur état actuel et les cibles qui y sont associées sont les suivants, directement en lien avec les objectifs poursuivis.

Indicateur	État actuel	Cible
Nombre de kilomètres de sentier durable aménagé	0 km (tous les sentiers existants dans le massif se trouvent dans un secteur où la pratique de la motoneige est interdite et où sa pratique, néanmoins largement répandue, suscite des conflits d'usage, ce qui n'est aucunement viable)	37 km (soit la longueur totale du tracé menant à une aire sécuritaire et exclusive à la pratique de la motoneige hors-piste)
Nombre de conflits d'usages signalés	Actuellement, les conflits d'usage signalés ne sont pas tous répertoriés. Par contre, on note qu'ils font l'objet d'une couverture médiatique environ 10 fois par année	Pour la première année suivant la mise en œuvre du service tracé, la cible est de 2 pour les conflits d'usage signalés et, à terme, la cible est de 0.
Nombre de personnes impliquées dans un accident (ou un incident relatif à la sécurité) par année	Au cours de la saison 2016, 2 personnes ont été impliquées dans un incident relatif à la sécurité	En permettant la sectorisation des usages et en concentrant la pratique de la motoneige hors-piste dans une zone exclusive, il est visé que le sentier qui sera aménagé et les efforts de communication et de sensibilisation émanant de la concertation locale fassent chuter à 0 le nombre d'accidents et d'incidents relatifs à la sécurité.
Proportion de motoneigistes utilisant le sentier dédié et le secteur exclusif à la motoneige hors-piste	Selon les meilleures estimations qu'il est possible de faire actuellement en fonction des statistiques d'achalandage hivernal des principaux hébergeurs du secteur, environ 600 motoneigistes se sont rendus dans les monts Groulx en 2016. 100 % d'entre eux ont circulé à au moins un moment donné de leur randonnée dans la zone problématique du massif, dont environ 30 % seulement avec l'accompagnement d'un guide reconnu dans le cadre du protocole d'encadrement.	Pour la première année suivant la mise en service du nouveau sentier, le protocole d'encadrement qui permet la circulation dans la zone restreinte des monts Groulx demeurera vraisemblablement en vigueur, à titre transitoire. Il est ainsi visé que 70 % des motoneigistes circulant dans les monts Groulx empruntent plutôt le nouveau tracé prescrit, l'autre 30 % circulant avec des guides dans la zone problématique. Par la suite, il est visé que la proportion de motoneigistes empruntant le nouveau tracé augmente de 10 points de pourcentage par an, de sorte qu'au bout de 3 années la pratique soit finalement complètement canalisée vers la zone exclusive où les guides pourront contribuer néanmoins d'offrir leurs services aux motoneigistes qui souhaitent en bénéficier.

Il apparait fondamental de souligner que la possibilité même de construire un consensus entre des acteurs aux positions initialement fortement divergentes est le fruit non pas de deux rencontres récentes, mais d'un processus amorcé dès 2013, qui a toujours été soucieux de réunir tous les acteurs concernés, de faire émerger entre eux une compréhension commune des enjeux, de mettre en place des pistes concrètes de conciliation et de promouvoir l'expérimentation de solutions d'essai, dans une perspective d'amélioration continue et d'adaptation. Les solutions mêmes qui sont en branle pour la saison 2016-2017 s'inscrivent dans cet esprit.

7.4.2 Conflits de compétence entre les différentes autorités administratives impliquées

Il n'existe pas de conflit de compétences digne de mention entre les différentes autorités administratives impliquées dans la gestion du territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka et de ses différentes zones, dans la mesure où il s'agit dans tous les cas d'instances publiques sous l'égide majoritaire du gouvernement du Québec ayant chacune, à l'intérieur d'un cadre législatif, règlementaire et administratif, des responsabilités clairement balisées. Dans le cas de la portion maritime de la RB de Manicouagan-Uapishka, soit l'estuaire du Saint-Laurent et ses berges, qui sont à la fois sous juridiction fédérale et provinciale selon différents champs de compétence, un accord de coopération formel est en place depuis 1988 et a été renouvelé en 2011. La section 4.1 fournit plus de détails sur ces instances et leurs responsabilités respectives.

7.4.3 Moyens utilisés pour la résolution de conflits

Bien que des moyens éprouvés aient été mis en œuvre par la RMBMU au cours des dix dernières années pour assurer la prévention et, éventuellement, la résolution de conflits, il n'existe pas de mécanisme systématique en place ni de médiateurs locaux permanents.

Étant donné l'aspect ponctuel et circonstanciel des conflits qui peuvent survenir, c'est une approche au cas par cas qui est préconisée, celle-ci étant modulée en fonction des enjeux spécifiques. D'un point de vue très général, les approches fructueuses auxquelles la RMBMU a contribué se fondaient sur une identification claire des parties impliquées et l'animation, entre elles, d'interactions basées sur un partage efficace d'information, sur une démarche de consultation transparente et objective et sur un processus de rétroaction fluide.

Les mécanismes de consultation particuliers, tels que ceux qui sont déployés dans le cadre des processus d'acceptabilité sociale que la RMBMU accompagne, ainsi que l'animation de comités de gestion participative, comme l'est par exemple celui en place pour la réserve de biodiversité Uapishka, constituent en ce sens des mécanismes que la RMBMU continuera de mettre en œuvre de façon proactive.

7.5 Représentation, consultation et participation des communautés locales

La RB de Manicouagan-Uapishka émerge d'une volonté commune des organismes et des principaux leaders locaux à collaborer pour mettre en œuvre une vision de région modèle de développement durable. La RMBMU elle-même, qui en assure la gestion, est une organisation issue du milieu.

Plusieurs mécanismes permanents ou ponctuels, animés par la RMBMU et par ses partenaires, sont en place afin de garantir en continu la représentation et la consultation des communautés locales et leur participation à la vie de la RB de Manicouagan-Uapishka. Ces mécanismes sont expliqués ci-dessous.

7.5.1 Représentation de la population locale dans la planification et la gestion de la réserve de biosphère

Gestion courante

Dans la gestion courante de la RB de Manicouagan-Uapishka, la RMBMU repose sur un conseil formé d'administrateurs élus par l'assemblée générale des membres. Cette assemblée est ouverte à tous les citoyens et à toutes les organisations de la collectivité qui, essentiellement, adhèrent à mission et aux objectifs de la RMBMU et désirent soutenir celle-ci dans la réalisation de cette mission et de ces objectifs. Les règlements généraux de la RMBMU, à l'annexe W, apportent plus de précisions à ce propos.

Par la grande diversité des secteurs et des champs de compétences dont les administrateurs proviennent (cf. 7.2), la composition du conseil d'administration s'avère représentative de nombreux intérêts et préoccupations en jeu au sein du territoire.

Planification stratégique

Il n'en demeure pas moins que le cadre stratégique (cf. 7.7.2) sur lequel le conseil d'administration s'appuie dans toutes ses décisions importantes est dans les faits issu d'une démarche participative menée à grande échelle, ayant convoqué toutes les parties prenantes de la communauté.

Le premier exercice de planification de la RB de Manicouagan-Uapishka s'est amorcé dès 2008. Il a permis de confirmer et de concrétiser, auprès de toutes les parties prenantes, la vision consensuelle de faire de la Manicouagan une région modèle de développement durable. Cet exercice a également été l'occasion d'énoncer quatre axes stratégiques (cf. 7.7.2) répondant à la fois au mandat donné en vertu du Cadre statutaire des réserves de biosphère et aux besoins et aspirations du milieu. Ces orientations stratégiques canalisent non seulement toutes les interventions de la RMBMU, mais également celles des partenaires de la mise en œuvre de projets structurants.

Hautement participatif, ce processus de planification s'est appuyé sur quatre principaux mécanismes de consultation.

Son pilier, la Table d'orientation, assurait d'abord une représentativité et une concertation des acteurs locaux issus de tous les groupes d'intérêts et secteurs d'activité tant du point de vue environnemental que social et économique. Elle visait également à soutenir le processus de planification stratégique par toute la compétence disponible dans le milieu. Cette table a eu le mandat de

mener une réflexion sur les orientations stratégiques et le développement de projets majeurs afin d'émettre des propositions au conseil d'administration de la RMBMU. La Table a en outre formé quatre sous-comités pour se consacrer à la structuration de projets majeurs sous quatre thèmes consensuels en lien avec les orientations stratégiques proposées.

En juin 2009, un grand forum de mobilisation a réuni près d'une soixantaine de participants pendant trois jours d'ateliers, de conférences et de tables d'échange. Ce forum visait à favoriser « l'émergence d'actions concrètes et positives en matière de développement durable » (RMBMU, 2010b). Son programme s'articulait notamment autour de deux questions : « Qu'est-ce que la Réserve mondiale de la biosphère rend possible et qui ne l'était pas avant? » et « Comment peut-on tirer profit de ces nouvelles possibilités pour réaliser notre plein potentiel de développement? » (RMBMU, 2010b)

> Forum de mobilisation de la RMBMU
© Jean-Sébastien Bouchard

> Forum de mobilisation de la RMBMU
© Jean-Sébastien Bouchard

En outre, une série d'entrevues individuelles menées par téléphone auprès d'entreprises, d'institutions ou d'autres organisations importantes de la Manicouagan, a permis à la RMBMU de valider certaines des orientations en construction pour répondre aux besoins spécifiques du milieu des affaires en ce qui a trait à l'application du développement durable.

Enfin, dans une moindre mesure, des conseillers externes ont été mis à contribution afin de fournir une expertise d'appoint spécialisée relative à différents aspects de la mise en œuvre du plan stratégique, comme le financement, le réseautage international et la collaboration avec les Autochtones.

Le Plan stratégique 2010-2015 qui émerge de cette démarche est expliqué plus en détail à la section 7.7.2 et peut être consulté à l'annexe H.

Aussi, le présent processus d'examen périodique a été saisi comme une opportunité de renouveler l'exercice stratégique qui a été mené entre 2008 et 2010. La consultation élargie des partenaires a en effet été amorcée au cours des derniers mois et elle se poursuivra en début d'année 2017 (cf. section 8.4). En plus de prendre ancrage sur les priorités locales, le nouveau plan stratégique fera également place aux nouveaux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, ainsi que de la nouvelle stratégie et du nouveau plan d'action du MAB adoptée à Lima en 2016.

Participation citoyenne en continu

La RMBMU bénéficie également, avec la démarche Ma Ville Ma Voix qu'elle coordonne en lien avec la politique de développement durable de Baie-Comeau, la ville-centre de la RB de Manicouagan-Uapishka, d'une plateforme permanente de consultation et de participation citoyenne (cf. 5.6). Le comité de développement durable rattaché à la démarche a pour responsabilité : « de représenter la collectivité; de garder la politique active et évolutive en révisant ses principes, ses axes et ses orientations, d'assurer un rôle-conseil dans la mise en œuvre de la politique […]; d'orienter la démarche selon l'expertise de chacun de ses membres; de s'assurer de la prise en compte des intérêts de groupes que représentent les parties prenantes siégeant au comité [et] de promouvoir la politique, de mobiliser le milieu, d'obtenir la participation de son entourage, employeur et autres parties prenantes » (Ville de Baie-Comeau, 2014; cf. annexe S). Un forum annuel ouvert à tous les citoyens a lieu chaque année depuis 2011.

En outre, la RMBMU compte un groupe consultatif jeunesse. Il s'agit d'un « regroupement de jeunes de la Manicouagan, âgés de 16 à 35 ans, s'intégrant à la gouvernance participative de la RMBMU, afin d'en enrichir la démarche réflexive et opérationnelle ». Les membres du groupe consultatif jeunesse le « double mandat [de] s'assurer que la voix des jeunes de la Manicouagan influence

le discours et les pratiques de la RMBMU [et de] s'assurer de l'engagement soutenu des jeunes dans les activités de la RMBMU ». La synthèse des règles de fonctionnement de ce groupe – dont sont tirés les extraits qui précèdent – peut être consultée à l'annexe W.

Processus consultatifs liés à la mise en œuvre de projets

Les projets que la RMBMU met en œuvre sont toujours issus d'une démarche partenariale qui, elle, découle de la mise à contribution de différentes parties prenantes selon des objectifs spécifiques. Cette approche est une manière à la fois de garantir l'expertise appropriée et la réponse précise aux besoins du milieu.

7.5.2 Composition de la représentation

Gestion courante

Les membres du conseil d'administration de la RMBMU proviennent de différents secteurs ou groupes d'intérêt et détiennent des expertises d'une grande diversité : milieu communautaire, grande industrie, environnement et aménagement du territoire, statut de la femme et entrepreneuriat féminin, éducation et recherche appliquée, marché du travail, entrepreneuriat collectif, développement économique et tourisme en milieu autochtone, etc. La composition actuelle du conseil d'administration de la RMBMU et le profil de chacun de ses membres peuvent être consultés à http://rmbmu.com/conseil-d-administration.

Planification stratégique

Le processus de planification stratégique mené entre 2008 et 2010 a permis de rallier les parties prenantes tous azimuts de la RB de Manicouagan-Uapishka : Premières Nations, environnement, éducation, entrepreneuriat, développement social et communautaire, milieu politique, développement économique, milieu touristique, fonction publique, etc. Ces parties prenantes étaient issues de tous les milieux : institutions, organismes communautaires, entreprise privée, etc. Le Plan stratégique 2010-2015, à l'annexe H, dresse un récapitulatif de cette participation.

Quant au processus de renouvèlement de la stratégie de la RB de Manicouagan-Uapishka dans le cadre du présent examen périodique, les participants qu'il a mis à contribution jusqu'à présent, de nombreux secteurs également, sont présentés à la section 1.5

Participation citoyenne en continu

Le comité de développement durable rattaché à la démarche Ma Ville Ma Voix est composé de trente sièges. Ceux-ci sont occupés par le maire de la Ville de Baie-Comeau et son directeur général, par un élu de la Ville de Baie-Comeau et un de la MRC de Manicouagan, ainsi que par des représentants des organismes suivants : Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de Manicouagan, Innovation et développement Manicouagan, Alcoa, Fonds Aluminerie de Baie-Comeau pour les collectivités durables, Chambre de commerce de Manicouagan, Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan, Cégep de Baie-Comeau, Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord, OBVM, Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, Corporation des services universitaires de la Côte-Nord, Commission scolaire de l'Estuaire, Hydro-Québec. Il compte aussi des représentants des ainés, de la santé, de la jeunesse, du tourisme, de la famille, des sports et des loisirs, des femmes et de la culture. Sa composition détaillée peut être consultée à http://mavillemavoix.com/acteurs.

Processus consultatifs liés à la mise en œuvre de projets

Les partenaires de mise en œuvre de projets qui sont consultés et mis à contribution pour différentes initiatives que la RMBMU pilote sont aussi issus de tous les secteurs d'activité. La liste complète de ces partenaires actifs de la RMBMU peut être consultée à http://rmbmu.com/partenaires.

7.5.3 Modalités d'accès à l'organe de représentation de la population locale

L'accès à un siège du conseil d'administration de la RMBMU se fait sur la base d'une élection par l'assemblée générale des membres, qui se réunit chaque année. Celle-ci est ouverte à tous les citoyens et à tous types d'organisions pourvu qu'ils adhèrent à la mission et aux objectifs de la RMBMU et qu'ils souhaitent y contribuer ou y offrir un appui. Une cotisation annuelle – d'un montant symbolique de 25 $ pour les membres individuels (citoyens), de 50 $ pour les OBNL, les PME et les institutions et de 100 $ pour les grandes entreprises – doit aussi être acquittée.

La contribution des parties prenantes à la planification stratégique de la RB de Manicouagan-Uapishka s'est pour sa part inscrite dans un processus qui a combiné des invitations ciblées et des invitations ouvertes à tous selon les différents mécanismes qui ont été mis en place.

La représentation de différents secteurs et la composition des sièges citoyens au comité de développement durable de la démarche Ma Ville Ma Voix sont quant à elles assurées par appel de candidatures via les outils de communication utilisés par la RMBMU (cf. 6.5.1 à 6.5.4) et les médias locaux. Il en va de même pour le groupe consultatif jeunesse.

Enfin, pour ce qui est de la participation à différents projets spécifiques, les approches sont au cas par cas, mais les membres du conseil d'administration et de l'équipe de la permanence de la RMBMU sont ouverts en continu aux propositions venant des partenaires.

7.5.4 Fréquence de la consultation

L'assemblée générale des membres de la RMBMU se réunit une fois par année. Le conseil d'administration qui en est issu se réunit quant à lui « aussi souvent que nécessaire, mais au moins quatre fois par année » (article 13.12 des Règlements généraux).

La planification stratégique et le processus de consultation élargi sur lequel il s'appuie constituent un exercice que la RMBMU prévoit réenclencher approximativement tous les cinq ans.

Le comité de développement durable se réunit quant à lui approximativement deux à trois fois par année, alors que le groupe consultatif jeunesse est convoqué au besoin, environ une fois l'an pour une rencontre formelle et via des médias sociaux pour des consultations *ad hoc*.

Quant aux mécanismes de consultation et de concertation pour des projets spécifiques, ils ont lieu en continu, tout au long de l'année. Dans son site Internet, la RMBMU répertorie et détaille, au moyen de fiches descriptives complètes, environ la moitié de la centaine de projets qu'elle a mis en branle au cours des dix dernières années. À titre indicatif, pour chacune de ces réalisations, les partenaires impliqués sont cités à http://rmbmu.com/realisations.

7.5.5 Impact de la représentation de la population sur le processus décisionnel

La RMBMU poursuit une mission sociale, entièrement dédiée au développement durable de la communauté locale et visant à servir d'exemple tout à travers le réseau mondial des réserves de biosphère et au-delà. Elle se veut une intervenante à la fois impartiale et représentative de la collectivité, mettant ses ressources, son expertise et les connaissances qu'elle recueille localement et internationalement au service des aspirations et des besoins collectifs. En ce sens, la représentation et la consultation de la population ont une réelle incidence sur le processus décisionnel de la RMBMU.

Le conseil d'administration – lui-même formé de membres issus de la communauté et élus selon un processus démocratique – est effectivement l'instance qui détient le pouvoir – et les responsabilités qui l'accompagnent – d'orienter l'allocation courante des ressources et les réalisations de la RMBMU. Or, dans les faits, comme exprimé dans l'exposé du mode de gouvernance de l'organisation (cf. 7.2) et des différents mécanismes de consultation et de participation en place (cf. 7.5.1 à 7.5.4), ces décisions sont nourries en continu d'un apport des multiples parties prenantes.

7.5.6 Implication des populations locales en fonction des stades de vie de la réserve de biosphère

Comme souligné tout à travers le présent chapitre, les populations locales sont impliquées en continu et à tous les stades de vie de la RB de Manicouagan-Uapishka, et ce, depuis l'amorce même du processus de mobilisation, en 2001, pour l'obtention de la désignation survenue en 2007.

Les mécanismes démocratiques qui sont décrits dans les sections précédentes constituent une illustration de la manière dont cette participation a été soutenue et favorisée à travers les différents stades de vie de la RB de Manicouagan-Uapishka, soit sa création, la formulation de sa planification stratégique, la mise en œuvre de ce plan à travers la réalisation de projets structurants et sa gestion courante.

7.6 Mise à jour sur la structure de gestion et de coordination

Les fondements de la structure de gestion et de coordination de la RB de Manicouagan-Uapishka ont été marqués à la fois par la stabilité et par la recherche d'amélioration continue depuis la désignation.

7.6.1 Changements eu égard aux autorités administratives compétentes

Les autorités administratives compétentes en ce qui a trait à la gestion des différentes zones de la RB de Manicouagan-Uapishka (aires centrales, zones tampons et aire de transition) demeurent les mêmes qu'en 2007. Des explications sur leur rôle particulier que ces autorités jouent dans une perspective de conservation et de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire sont données en particulier au chapitre 4. Les coordonnées complètes sont quant à elles fournies au chapitre 10.

7.6.2 Changements eu égard au gestionnaire de la réserve de biosphère

La RB de Manicouagan-Uapishka est gérée par la RMBMU, une organisation spécialement créée par la collectivité pour piloter le processus de reconnaissance du site par l'UNESCO au sein du programme MAB, puis pour en assumer la gestion collaborative. Depuis sa fondation, la RMBMU s'est successivement acquittée de ces mandats sans interruption.

7.6.3 Changements dans la structure de coordination

La RMBMU a toujours été et demeure aujourd'hui une organisation non gouvernementale à but non lucratif qui jouit d'une pleine autonomie de gestion. Son régime de fonctionnement est encadré par un certain nombre de dispositions légales (Loi sur les compagnies, RLRQ, C. C-38, partie III).

Or, la RMBMU a continuellement cherché à excéder ces dispositions minimales afin de se doter d'une structure de coordination et d'un cadre de gestion organisationnelle qui soient hautement démocratiques et efficaces.

Les mécanismes de participation et de consultation qui ont été mis en place au fil du temps pour soutenir les processus démocratiques et qui s'intègrent à la gouvernance de la RMBMU sont abondamment détaillés à la section 7.5. Outre ces mécanismes, la RMBMU s'est dotée de politiques clés qui soutiennent sa saine gestion et son efficacité, en plus de garantir l'accomplissement de sa mission dans le respect des principes de développement durable. Ce cadre de gestion assure aussi à l'organisation de rencontrer – voire de surpasser – les hauts standards attendus par l'UNESCO. Le recueil des politiques organisationnelles présenté à l'annexe W traite des thèmes suivants :

Politique de développement des affaires	Cette politique précise les lignes directrices que suivent les activités du Centre de référence en développement durable afin d'assurer, dans le choix de ses mandats et dans la manière de les mettre en œuvre, une cohérence irréprochable avec la désignation par l'UNESCO.
Code d'éthique et de conduite	Le code d'éthique et de conduite établit des balises devant guider la prise de décision individuelle et collective des membres du conseil d'administration et des membres du personnel de la RMBMU de manière à donner l'exemple et à inspirer autrui. Cette responsabilité transcende l'ensemble des pratiques et activités de la RMBMU et conditionne ses relations partenariales.
Politique de gestion du système de données	Outre l'efficacité organisationnelle, cette politique vise la sauvegarde et la confidentialité de l'ensemble des données de la RMBMU et de sa clientèle.
Politique de gestion des conditions de travail	Cette politique soutient l'équité entre les membres du personnel et la compétitivité de l'organisation par rapport au recrutement, à la rétention et au développement de ressources professionnelles clés.
Politique de représentation	Cette politique encadre le respect des valeurs rattachées à une désignation de l'UNESCO et de la mission de la RMBMU à travers ses activités de concertation et de réseautage local, national et international.

Politique de frais de déplacement et de séjour	L'accomplissement de la mission de la RMBMU requiert des déplacements fréquents. Cette politique comporte des mesures incitatives pour le choix de modes de transport et de séjour à plus faible empreinte environnementale. L'organisation procède annuellement à la compensation de ses émissions de gaz à effet de serre.

L'efficacité de gestion de l'organisation a par ailleurs été soutenue par une modification de la structure de composition du conseil d'administration.

Lors de la présentation du formulaire de proposition, en 2007, le conseil d'administration de la RMBMU était composé de bénévoles désignés selon une formule par collèges électoraux. Ceux-ci étaient établis de manière à assurer une représentativité de la dynamique territoriale de la Manicouagan : milieu des affaires, communauté autochtone de Pessamit, éducation, milieu municipal, industrie forestière, industrie minière, production d'énergie, tourisme, environnement et faune. Quatre membres individuels – des citoyens – complétaient cette instance qui comptait un total de 15 membres. Or, dans la foulée du virage vers un modèle d'économie sociale et avec l'instauration de mécanismes démocratiques qui assuraient la prise en compte des intérêts du milieu, ce mode de composition perdait quelque peu la valeur ajoutée qu'il avait à son origine.

Ainsi, les règlements généraux mis à jour en janvier 2010 prévoient, depuis, un conseil d'administration composé d'au plus neuf administrateurs élus par l'assemblée générale des membres et non par des collèges sectoriels. Ceux-ci – toujours bénévoles – sont désignés sur une base individuelle pour leurs compétences, leur engagement envers la mission de la RMBMU et leur apport stratégique, à un moment donné de la vie de l'organisation, à la réalisation de ses objectifs. C'est donc une gouvernance dite stratégique qui est désormais opérante au sein de la RMBMU.

7.6.4 Adaptation des modes de gestion et de coordination à la situation locale

Comme exprimé tout à travers le présent rapport, la RMBMU n'a l'autorité de gestion du territoire sur aucune des zones qui composent la RB de Manicouagan-Uapishka. Elle assume plutôt sa responsabilité de gestionnaire de la désignation, d'une part en collaborant avec ces autorités pour bonifier les mécanismes légaux et règlementaires en place et d'autre part en renforçant – par diverses stratégies – la capacité individuelle et collective des différentes parties prenantes de la communauté à agir pour le développement durable. Son rôle en est ainsi un de catalyseur et de référence en développement durable.

Aussi, le plan de coopération dont elle coordonne la mise en œuvre traduit un croisement entre les fonctions du Cadre statutaire des réserves de biosphère et les caractéristiques locales de la RB de Manicouagan-Uapishka (cf. 7.7). La section 2.3.5 dresse d'ailleurs un portrait plus détaillé des caractéristiques locales de la RB de Manicouagan-Uapishka et des stratégies spécifiques appliquées.

7.6.5 Évaluation de l'efficacité de la gestion

Dans la foulée des exercices combinés d'examen périodique et de renouvèlement de la planification stratégique, la RMBMU a réalisé à un diagnostic organisationnel visant à mettre à jour l'état des lieux en ce qui a trait à l'efficacité de sa gestion.

Elle a basé cet exercice sur le cadre normatif BNQ 21000. Cette norme, mise au point sous l'égide du Bureau de normalisation du Québec, « a pour but de guider et d'outiller les organisations de tous types dans l'adoption progressive des pratiques de gestion durable, ainsi que d'aider à formaliser un dialogue avec leurs multiples parties prenantes. Agissant en tant que mécanisme d'adaptation, l'Approche BNQ 21000 donne accès à une suite d'outils de gestion stratégique et s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue clairement définie » (BNQ, s.d.).

Le diagnostic organisationnel proposé dans le cadre de cette norme est une autoévaluation qui permet à l'organisation de déceler son niveau de maturité par rapport à 21 enjeux de la gestion durable d'une PME, groupés en quatre sphères (économique, sociale, environnementale et gouvernance).

La RMBMU a intégré les éléments de ce cadre normatif à l'outil d'évaluation (www.outildd.com) qu'elle a mis au point dans le cadre des activités de recherche et de développement du Centre de référence en développement durable (cf. 5.5). Ceci lui a permis d'attribuer une importance stratégique à ces enjeux afin de générer une priorité d'action d'amélioration continue relative à chacun. Les membres de l'équipe de la permanence ont réalisé cet exercice, dont les résultats ont ensuite été validés par le conseil d'administration. La synthèse des résultats est présentée ci-dessous.

IMPORTANCE STRATEGIQUE	NIVEAU DE MATURITÉ*
0 — Non applicable	1 — Absente
1 — Peu pertinent	2 — Faible
2 — Souhaitable	3 — Conforme
3 — Indispensable	4 — Proactive
	5 — Exceptionnelle

*Ce niveau est établi en fonction d'une grille de critères prédéfinis à même le référentiel BNQ 21000.

En fonction des réponses fournies, une priorité d'action est automatiquement générée pour chacun des enjeux selon un code programmé à même www.outildd.com.

Sphère économique : Assurer la viabilité financière de l'organisation tout en contribuant au développement local

	IMPORTANCE	NIVEAU	PRIORITÉ D'ACTION	COMMENTAIRES
Contrôle de la rentabilité	3	4	Maintenir et consolider	Le mode de contrôle de la rentabilité est cohérent avec la nature d'entreprise d'économie sociale. L'organisation accepte de réaliser des projets où les bénéfices sont uniquement sociaux ou environnementaux et non économiques.
Pérennité de l'organisation	3	4	Maintenir et consolider	Le virage réussi de la RMBMU vers un modèle d'économie sociale lui octroie une marge de manœuvre acceptable pour assurer sa croissance. Le statut d'OBNL permet d'accéder à des programmes de financement où les revenus autonomes ont un effet de levier. Toutefois, la pérennité de l'organisation demeure conditionnée par la pertinence et l'efficacité avec lesquelles elle s'acquitte de sa mission, car son modèle ne garantit pas de revenus statutaires.
Pratiques d'investissement	2	5	Maintenir et consolider	Les investissements sont faits en étroite cohérence avec la mission.
Pratiques d'achats	2	2	Amélioration souhaitable	La RMBMU pourrait exiger davantage de ses fournisseurs en ce qui a trait à leur propre responsabilité sociale.
Impact sur le développement local	3	4	Maintenir et consolider	Le développement local est au cœur du mandat de la RMBMU. Les revenus autonomes sont réinvestis dans des initiatives touchant notamment l'éducation et le renforcement du sentiment d'appartenance.

Sphère sociale : Favoriser la performance organisationnelle à travers l'épanouissement professionnel et personnel des ressources humaines

	IMPORTANCE	NIVEAU	PRIORITÉ D'ACTION	COMMENTAIRES
Conditions de travail	3	4	Maintenir et consolider	Les conditions de travail et les critères de recrutement sont liés aux valeurs et au mandat. La santé financière de l'organisation est le reflet de la performance de l'équipe de la permanence.
Développement des compétences	2	2	Amélioration souhaitable	La formation est incluse aux conditions de travail et elle est liée à l'évaluation annuelle. Il y a un budget dédié à ce poste. Il n'y a toutefois pas de plan de formation ni de plan de relève formel en place.
Participation et relations de travail	3	5	Maintenir et consolider	La RMBMU reconnait le temps investi par ses employés dans les initiatives d'implication communautaire et met ses locaux à disposition à ces fins.
Équité	1	4	Sous contrôle	Les critères d'équité (accès à l'emploi, salaire, etc.) sont pleinement appliqués.
Santé et sécurité au travail	1	3	Surveiller à long terme	Le milieu de travail est sain et sécuritaire. Il y a un souci prononcé de la direction et de l'organisation en général en faveur de la santé et au bien-être physique et psychologique des employés.

Sphère environnementale : Contribuer au maintien d'écosystèmes en santé

	IMPORTANCE	NIVEAU	PRIORITÉ D'ACTION	COMMENTAIRES
Gestion des matières premières et résiduelles	2	2	Amélioration souhaitable	La RMBMU gère peu d'intrants matériels. Lorsqu'applicable, les approvisionnements sont faits selon des critères d'écoresponsabilité. La RMBMU détient une capacité de déployer une plus grande influence sur ses partenaires, par exemple lors de l'organisation d'évènements.
Gestion de l'énergie	2	2	Amélioration souhaitable	Le nouveau siège social amène une plus grande responsabilité à ce titre. La technologie D.E.L. a été choisie pour l'éclairage. Un suivi des couts d'énergie est fait.
Gestion de l'eau	1	1	Surveiller à long terme	La RMBMU n'a pas de mécanisme de suivi sur le sujet. Étant donnée la nature des activités de la RMBMU, les quantités d'eau utilisées sont négligeables.
Gestion des GES	3	3	Amélioration souhaitable	La compensation GES est prévue au budget annuel. Le covoiturage est encouragé et les technologies de communication sont pleinement utilisées. Ce thème fait appel à des enjeux d'exemplarité pour l'organisation, dont les activités requièrent beaucoup de déplacement et sur de grandes distances.
Gestion d'autres types de pollution	0		Non applicable	La RMBMU en tant qu'organisation ne génère pas d'autres types de pollution. Ce critère d'évaluation n'est donc pas applicable à sa gestion.
Gestion de l'impact environnemental local	0		Non applicable	En tant qu'organisation en soi, la RMBMU a un impact environnemental local qui se limite aux enjeux déjà évalués. Ce critère d'évaluation n'est donc pas applicable à sa gestion. Par sa mission, elle joue toutefois un rôle actif auprès d'autres parties prenantes afin de les accompagner dans la gestion de leur impact environnemental local. Ceci est évalué dans un autre cadre.

Sphère transversale : Opérer dans un cadre de gouvernance sain et performant

	IMPORTANCE	NIVEAU	PRIORITÉ D'ACTION	COMMENTAIRES
Mission, vision, valeurs	3	5	Maintenir et consolider	Le développement durable est le fondement de l'organisation et sa raison d'être. Sa mission et ses valeurs sont appliquées concrètement à travers toutes les activités, politiques, etc.
Stratégie de l'organisation	3	3	Amélioration souhaitable	Les objectifs stratégiques pourraient gagner à être accompagnés d'indicateurs. Il n'apparait toutefois pas souhaitable d'établir des cibles trop restrictives non plus, pour préserver l'agilité de l'organisation.
Éthique des affaires	3	4	Maintenir et consolider	L'éthique organisationnelle est décrite dans un document officiel, adopté par le conseil d'administration. Les normes qui y sont énoncées reflètent l'aspiration de l'organisation à l'exemplarité en matière d'éthique.
Responsabilité sur les produits et services	1	4	Sous contrôle	L'organisation va au-delà des besoins de ses clients en générant des services qui visent à les outiller les parties prenantes du territoire en matière de développement durable.
Gouvernance	3	4	Maintenir et consolider	Dans le contexte d'une organisation qui prône et outille la participation citoyenne et la responsabilité sociale des entreprises, l'exemplarité en matière de gouvernance est incontournable. Le cadre de gouvernance et les dispositifs de consultation en place pour les parties prenantes externes sont bonifiés dans une perspective d'amélioration continue.

Figure 27. Niveau de maturité des pratiques de gestion internes de la RMBMU selon les quatre sphères du référentiel BNQ 21000

7.7 Mise à jour sur le plan de coopération

7.7.1 Changements quant au plan de coopération

Le plan de coopération élaboré dans le cadre de la préparation de la candidature de la région de Manicouagan-Uapishka à titre de réserve de biosphère et présenté dans le formulaire de proposition en 2007 était organisé selon quatre catégories de valeurs au sein desquelles plusieurs projets étaient déjà en cours à l'époque : la conservation, la concertation, le développement durable et le renforcement des capacités. La RMBMU s'y positionnait déjà, entre autres comme un contributeur à la préservation de toutes les formes de patrimoine naturel et culturel, comme un agent proactif de collaboration et comme un facteur d'innovation, de positionnement régional, de support à la décision et de structuration de projets visant à diversifier les options de développement de la Manicouagan.

Le grand processus collaboratif de planification stratégique mené à partir de 2008 (cf. 7.5) a permis une première révision de ce plan afin de dégager des orientations stratégiques et de définir des projets majeurs s'y rattachant. Le contenu de ce plan (le Plan stratégique 2010-2015 de la RMBMU) et les avancées obtenues sont respectivement présentés aux sections 7.7.2 et 7.7.5 ci-dessous.

Un processus de mise à jour a été amorcé en même temps que le présent exercice d'examen périodique de manière à ce que les apprentissages issus de cette démarche puissent être inscrits dans la stratégie future de la RB de Manicouagan-Uapishka. Des éléments de cette démarche de renouvèlement en cours sont donnés à la section 1.5.

7.7.2 Contenu du plan de coopération

Le plan stratégique de la RMBMU s'articule autour de quatre axes stratégiques et une vingtaine d'objectifs, qui font écho à la fois aux fonctions statutaires des RB et aux enjeux locaux de la Manicouagan. Son élaboration et sa mise en œuvre sont le fruit d'une participation soutenue de la collectivité. Le tableau qui suit résume, pour chacun des axes, son ancrage (ou sa raison d'être), les orientations qui lui sont données et les objectifs qui avaient été fixés pour la période 2010-2015. La version intégrale du Plan stratégique 2010-2015 est disponible à l'annexe H.

Dans la mesure où la planification stratégique 2010-2015 était la première que la RB de Manicouagan-Uapishka se donnait après sa désignation, les parties prenantes ont souhaité établir des objectifs plutôt généraux qui allaient soutenir l'agilité de la RMBMU à saisir les opportunités les plus prometteuses pour la structuration de ce statut et la construction de son identité au sein de la collectivité autant que du réseau mondial. Il n'en demeure pas moins que cinq projets porteurs, eux, beaucoup plus précis, avaient aussi été établis. Ils sont présentés à la section 7.7.5.

Axes	Ancrage et orientations	Objectifs 2010-2015
Appliquer la durabilité	Le développement durable trouve beaucoup de place dans le discours, mais son application concrète et efficiente demeure un défi. La RMBMU accompagne et outille les organisations et la collectivité dans leur progrès en aidant les décideurs à repenser le développement et à générer la durabilité.	▸ Créer un environnement régional favorable au DD pour l'ensemble des secteurs d'activité ▸ Créer un mécanisme d'engagement au DD soutenu par un agent motivateur fort ▸ Susciter l'engagement et la mobilisation autour d'une vision commune et d'un processus intégré de région modèle de DD
Créer la fierté	Recevoir un statut de l'UNESCO est un honneur d'exception. La RMBMU contribue à faire en sorte que cette désignation soit mieux connue, comprise et affichée, enrichissant l'identité régionale et stimulant le sentiment d'appartenance. La RMBMU contribue aussi à faire connaitre le territoire de la RB de Manicouagan-Uapishka, ses démarches originales et ses succès à l'extérieur de la région.	▸ Appropriation du concept de RMBMU par les jeunes de la région et la population ▸ Développer le sens du territoire et une forte appartenance à celui-ci et à la désignation ▸ Participer à développer une identité régionale forte axée sur les valeurs propres à la jeunesse et au monde d'aujourd'hui ▸ Faire connaitre les démarches de la RB de Manicouagan-Uapishka et ses succès jusqu'à l'international et ainsi continuer d'exercer un rôle de leader à travers le réseau mondial des RB ▸ Assurer la visibilité des partenaires et récompenser les leaders en matière de DD et susciter une fierté d'être dans l'action en matière de DD
Accentuer le réseautage	L'un des avantages les plus grands du statut de RB repose sur un accès sans précédent pour la région à une vaste bibliothèque de savoirs et à un potentiel de partenariat avec le reste du monde. La RMBMU travaille à tisser des liens et à les concrétiser en projets à l'intérieur du formidable réseau planétaire de l'UNESCO. À l'échelle locale, la RMBMU favorise la réflexion autour du développement durable par des projets visant à créer une plus grande synergie entre les parties prenantes des secteurs économiques, sociaux et environnementaux du territoire.	▸ Mettre la communauté locale en lien avec d'autres sites et initiatives inspirants ▸ Utiliser les réseaux de l'UNESCO et maximiser les liens entre la RB de Manicouagan-Uapishka et les autres sites, chaires ou écoles désignées ▸ Catalyser les opportunités de mobilité étudiante, d'échange de savoir-faire de différents types ▸ Maximiser l'utilisation de la haute technologie d'information et de diffusion de contenus ▸ Rapprocher les communautés présentes sur le territoire en pensant particulièrement aux Innus de Pessamit ▸ Mettre en valeur les compétences de la RB de Manicouagan-Uapishka par la collaboration internationale

Générer du savoir	La réalisation du plein potentiel de la communauté et l'évolution vers un rôle de région modèle de développement durable passent par la maximisation des capacités de la communauté. La RMBMU contribue à l'acquisition continue de connaissances et de savoir-faire par l'éducation, la recherche, la mise en valeur les savoirs locaux et l'accessibilité des savoirs internationaux.	▸ Optimiser la recherche et l'éducation dans un but d'enrichir les capacités locales à faire face aux enjeux ▸ Développer une expertise forte en matière de DD dans un but de développement des compétences locales et d'exportation du savoir-faire de la RB de Manicouagan-Uapishka ▸ Favoriser la présence de chercheurs et l'apport de connaissances de niveau universitaire et issues des grands efforts de réflexion internationaux dans la région ▸ Développer des thématiques d'expertise associées aux enjeux régionaux (Premières Nations, mobilisation, nordicité, RB)

Dans la mise en œuvre de son mandat de gestionnaire de la RB de Manicouagan-Uapishka, la RMBMU aspire à incarner les principes du développement durable et à exercer un rôle d'influence positif auprès de sa collectivité. Cet état d'esprit s'appuie sur quatre valeurs, elles aussi définies et précisées dans le cadre de l'exercice de planification stratégique 2010-2015.

Solidarité	La RMBMU reconnait à quel point ses partenaires sont précieux et agit en fonction de l'intérêt d'ensemble plutôt que particulier. Elle favorise une approche ouverte et inclusive, basée sur la confiance et la concertation. La RMBMU est solidaire de la vitalité des valeurs, des intérêts, des Nations et des formes de vie qui cohabitent sur le territoire. Au-delà du territoire et des partenaires actuels de la démarche, la solidarité de la RMBMU est internationale et intergénérationnelle.

Ambition	Imaginer des réalisations au-delà de notre portée actuelle avec enthousiasme, patience et le maintien de l'efficacité dans le temps. La vision de la RMBMU est un projet à long terme qui remporte du succès, mais aussi de la résistance au changement, face à laquelle la RMBMU demeure optimiste et sure de sa mission.

Exemplarité	Agir de façon à donner l'exemple et à inspirer autrui. La RMBMU aborde son travail avec rigueur, fierté et conviction, elle est une digne ambassadrice de sa communauté.

Innovation	La RMBMU est créatrice et constamment à la recherche de nouvelles approches. L'innovation réside dans la capacité du risque et de réaction au changement, c'est-à-dire d'être prêt à tenter une approche prometteuse, mais sans garantie de succès, et de savoir sortir du cadre lorsque le contexte le justifie.

L'état d'avancement actuel du processus de mise à jour de la planification permet d'ores et déjà d'affirmer que les quatre axes stratégiques et les valeurs de la RMBMU ne sont pas appelés à être modifiés significativement. Ce sont plutôt les objectifs qui seront révisés et précisés. Il est aussi question, cette fois, de leur associer des indicateurs de suivi.

7.7.3 Rôle des autorités responsables de la mise en œuvre du plan

La RMBMU est responsable de la mise en œuvre du plan. Elle mobilise les ressources humaines, techniques, financières et logistiques nécessaires à sa réalisation. Ces ressources proviennent à la fois de sa contribution propre, mais également de celles de très nombreux partenaires au sein desquels elle entretient une synergie et un esprit de concertation.

La RMBMU assure également le suivi de la mise en œuvre de ce plan et rend des comptes sur son évolution à ses parties prenantes par l'intermédiaire de la production d'un rapport annuel. Les différentes éditions de celui-ci, dont la première a été produite en 2009, peuvent être consultées dans leur intégralité à http://rmbmu.com/publications et à l'annexe Y. Un bilan décennal produit dans le cadre du processus d'examen périodique, s'y trouve également.

La RMBMU est responsable de mettre à jour ce plan, en suscitant la collaboration et la participation de tous les partenaires du milieu.

7.7.4 Réponse aux enjeux de territoire

La création de la RB de Manicouagan-Uapishka est un processus qui avait *« mis en lumière la fragilité de notre économie de première transformation, plusieurs conflits d'usages et la nécessité d'une vision d'ensemble. L'exode des jeunes vers les grands centres s'ajout[ait] à ces éléments pour souligner que la région doit réfléchir à son avenir et trouver les avenues de la prospérité dans l'innovation sociale et corporative »* (Messier, 2007).

Ces enjeux trouvent des avenues de solution concrètes à travers le plan de coopération que la région s'est donnée en réponse aux fonctions statutaires de réserve de biosphère. Mieux, le statut de réserve de biosphère renforce la mobilisation des parties prenantes du territoire autour d'une vision commune de développement durable, motive la recherche d'approches distinctives et innovantes en réponse aux enjeux locaux et stimule leur rayonnement à l'extérieur de la région.

7.7.5. Avancées obtenues

Le plan stratégique comptait une vingtaine d'objectifs (cf. 7.7.2) et ciblait la mise en œuvre de cinq projets porteurs. De ces projets, un seul – bien qu'ayant fait l'objet de travaux préparatoires – n'a pas été mis en œuvre à l'intérieur de la période ciblée, soit la Charte de reconnaissance (cf. 8.4 et annexe V). Les quatre autres de ces projets sont affichés en gras dans le tableau suivant, qui dresse un récapitulatif des principales réalisations de la RMBMU.

Les thèmes dominants des différentes réalisations sont naturellement rattachés à l'identité de la Manicouagan soit les activités industrielles et les industries extractives, les Premières Nations et la nordicité.

On remarque aussi que, moins que des pôles exclusifs, les quatre axes stratégiques sont plutôt des orientations transversales : toutes les réalisations s'inscrivent généralement dans plus d'un axe, voire dans l'ensemble de ceux-ci.

Malgré l'absence d'indicateurs rattachés aux objectifs du plan stratégique 2010-2015, leur atteinte peut être appréciée au regard des paramètres suivants :

- La portée, le nombre et le rayonnement des réalisations dans chaque axe;
- La diversité et qualité des partenariats tissés autour de chacune de ces réalisations.

À ce titre, la fiche descriptive de chacune des réalisations peut être consultée à http://rmbmu.com/realisations.

Axes	Principales réalisations
Appliquer la durabilité	▸ Apport en expertise à de nombreuses tables de concertation locales et régionales ▸ Contribution à la mise en place du fonds Alcoa pour les collectivités durables ▸ Pilotage de la démarche MVMV ▸ **Structuration du Centre de référence en DD** ▸ Accompagnement d'une trentaine d'organisations à la gestion durable (« En mouvement » et « BNQ 21000 ») ▸ Accompagnement en acceptabilité sociale (Mason Graphite, Gaz Metro, Cession du port de Baie-Comeau, etc) ▸ Inventaire des GES pour l'ensemble de la MRC Manicouagan
Créer la fierté	▸ Place de la Biosphère ▸ Projets jeunesse : La Grande aventure dans la Manicouagan, Dédé veut savoir, Choisis ton métier, dessine ta région, etc. ▸ Organisation des grandes corvées des monts Groulx ▸ Unités spéciales d'interventions ▸ Fresque à bord du NM Camille-Marcoux ▸ Spectacle des Cowboys fringants à Baie-Comeau en l'honneur de la RMBMU et plantation d'arbres pour compenser le déplacement des centaines de spectateurs ▸ Animation d'une table ronde en présence du Gouverneur général du Canada

Accentuer le réseautage	▸ Expéditions scientifiques annuelles dans l'Arctique pour les jeunes portant sur les changements climatiques (Students on Ice) ▸ Partenariat autochtone entre la communauté de Pessamit et le peuple Sami (Suède), Khantis (Russie), Mansis (Russie) et Nuu-chah-nulth (région de Tofino, Ouest canadien). ▸ Présidence de l'ACRB, participation à tous les projets nationaux et rôle de leader national à plusieurs niveaux ▸ Participation à la mise en place et rôle de leader du réseau NordMAB ▸ Implication au sein du réseau EuroMAB ▸ Plus d'une vingtaine de missions de réseautage et de conférences internationales hors des réseaux de l'UNESCO ▸ Participation et tenue de conférence aux deux Congrès mondiaux sur les Réserves de biosphère (Madrid et Lima). ▸ **Exportation de savoir-faire :** accompagnement d'autres RB (Afrique centrale, Afrique de l'Ouest, Russie, Groenland, Suède, Norvège, Uruguay, Espagne, France, Philippines); RMBMU sollicitée pour animer des ateliers, donner des conférences, participer à des groupes de travail, etc. ▸ Participation au groupe consultatif jeunesse de la CCU et visite dans la Manicouagan ▸ Stages dans la RB de la Pendjari (Bénin)
Générer du savoir	▸ Conférence de Hubert Reeves à Baie-Comeau ▸ Structuration de la Station Uapishka ▸ **Éducation relative au DD :** Trousse pédagogique Identité et territoire ▸ **Atlas de la RMBMU** ▸ Participation à la création du Consortium de l'économie du Savoir ▸ Colloque ADN Plan Nord. 250 personnes réunies à Baie-Comeau avec des conférenciers de partout au Québec pour discuter des retombées du Plan Nord, lancement du colloque à Pessamit en présence des Samis de Grän et de Gislain Picard

7.7.6 Facteurs influençant la mise en œuvre du plan

Le bilan du plan stratégique 2010-2015, le diagnostic organisationnel de la RMBMU selon la norme BNQ 21000 et, de manière générale, l'exercice d'autoévaluation dans le cadre de l'examen périodique font ressortir des facteurs ayant eu une incidence favorable ou défavorable sur la mise en œuvre du plan de coopération. Ces éléments sont pris en compte dans la mise à jour en cours de la planification stratégique de la RB de Manicouagan-Uapishka.

Facteurs favorables

+ Crédibilité et leadership reconnus de la RMBMU par les instances locales, nationales et internationales; bonnes relations de coopération avec les autorités gouvernementales chargées de la gestion territoriale
+ Forte capacité de mobilisation des parties prenantes et des bailleurs de fonds : plusieurs ententes à long terme sont en place autour de projets hautement structurants mis au point au cours des dix dernières années (Ma Ville Ma Voix, Fonds Alcoa pour les collectivités durables, Station Uapishka, etc.)
+ Partenariat mature et relation de confiance bien établie avec le Conseil des Innus de Pessamit
+ Position privilégiée au sein des réseaux nationaux, régionaux et internationaux des réserves de biosphère : la RMBMU a pu saisir de nombreuses occasions d'y partager ses apprentissages et d'y puiser des connaissances pratiques au cours des dix dernières années
+ Structure de coordination et cadre de gestion organisationnelle démocratiques et efficaces
+ Valeurs organisationnelles solides : elles sont clairement définies et se reflètent dans la planification de l'organisation, dans les politiques internes, dans le profil du personnel et dans toutes les réalisations

+ Désignation de l'UNESCO rattachée à une image de marque noble et crédible, qui constitue un atout rassembleur pour la communauté locale
+ Régime légal et politiques gouvernementales en vigueur généralement favorables à l'efficacité des programmes de conservation, à la gestion intégrée et au développement durable

Facteurs défavorables

– Confusion aux yeux de certaines parties prenantes entre les différents niveaux d'autorité qui assurent la gestion des régimes territoriaux des différentes zones et le champ d'action de la RMBMU en appui à ces mécanismes
– Un nombre encore limité d'entreprises privées du territoire (surtout les petites et moyennes entreprises) qui s'identifient concrètement au statut de réserve de biosphère : besoin d'incitatifs plus structurés
– La taille de mandat, la diversité des intérêts locaux en jeu et les attentes élevées du milieu envers le statut de réserve de biosphère peuvent amener un risque d'éparpillement
– L'économie faiblement diversifiée de la Manicouagan et l'exode des jeunes continuent d'être des enjeux dont la résolution ne peut être envisagée qu'à long terme
– L'absence d'établissement universitaire, malgré toutes les solutions palliatives innovantes qui ont été mises en place, est assurément un frein au développement durable de la région

7.7.7 Intégration des stratégies locales, nationales et régionales

Le territoire désigné de la RB de Manicouagan-Uapishka est cité dans plusieurs plans de développement locaux, dont les principaux sont :

- Le schéma d'aménagement de la MRC Manicouagan
- Le plan de développement des infrastructures industrielles du CLD Manicouagan
- La planification socioéconomique territoriale Manicouagan de la MRC Manicouagan
- Le Plan stratégique de développement et marketing de la Côte-Nord 2013-2018 (Tourisme Côte-Nord)
- Le plan de conservation de la réserve de biodiversité Uapishka
- Les stratégies d'aménagement des forêts de haute valeur pour la conservation de Produits forestiers Résolu
- La politique de développement durable de très nombreuses organisations du territoire, incluant celle de la Ville de Baie-Comeau, ville-centre du territoire désigné.
- Les éléments constitutifs des Fonds Aluminerie de Baie-Comeau pour les collectivités durables

Aussi, pour ne nommer que quelques exemples, la RMBMU siège à la table de concertation de la réserve aquatique projetée de Manicouagan (anciennement la ZPM Manicouagan), au conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord, au comité consultatif sur le développement durable d'Alcoa Canada, au Pôle régional en économie sociale de la Côte-Nord, au Consortium Innovation Manicouagan, au comité de maximisation des retombées économiques de Manicouagan, au groupe d'experts de l'UNESCO sur les mines et les ressources extractives, au Réseau NordMAB et au groupe Communication du réseau EuroMAB.

Comme leader et membre actif de NordMAB, la RMBMU est également citée dans le plan d'action de ce réseau. Enfin, sans y être cité textuellement, la RMBMU tiens un rôle actif dans certains plans nationaux et internationaux tels que, entre autres :

- Le Plan Nord du Québec (http://plannord.gouv.qc.ca)
- La Stratégie canadienne de développement durable 2016-2019 (http://fsds-sfdd.ca/index_fr.html#/fr/intro/)
- La Stratégie de communication d'EuroMAB
- Le groupe de travail sur les Premières Nations d'EuroMAB

La section 6.6 offre des détails additionnels sur la manière dont la RMBMU apporte sa contribution à l'ensemble des réseaux nationaux, régionaux et internationaux au sein desquels elle s'implique.

8. CRITÈRES ET PROGRÈS RÉALISÉS

Le présent chapitre illustre de manière synthétique comment la RB de Manicouagan-Uapishka remplit chacun des critères de l'article 4 du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère (cf. annexe C). Puisqu'il s'agit de la première évaluation périodique, la RMBMU ne dispose pas de bilan comparatif pour évaluer le progrès en lien avec ces critères, mais à l'intérieur du contexte dans lequel elle évolue, la RMBMU est une organisation efficace et respectée à l'intérieur de son mandat.

Ses champs d'expertise, largement discutés dans les pages qui précèdent, ont déjà mené à plusieurs initiatives de partage de savoir-faire à travers de très nombreuses plateformes de coopération, et les objectifs fixés pour le futur poursuivent en ce sens. Bien entendu, en gagnant de l'expérience et en développant davantage ses réseaux, la RMBMU accroitra son efficience, mais elle peut déjà témoigner d'un bilan positif en fonction des critères.

8.1 Réponse aux critères de l'article 4 du Cadre statutaire

Critères		Justification
1	Englober une mosaïque de systèmes écologiques représentatifs de grandes régions biogéographiques, incluant une série de formes d'interventions humaines	Les ensembles topographiques de la province naturelle des Laurentides centrales à laquelle appartient la RB de Manicouagan-Uapishka ont été classifiés à partir d'une grille d'analyse paysagère basée sur l'hydrographie, la végétation, le relief et la géologie (substrat rocheux et dépôts de surface) et les données climatiques (température moyenne annuelle, précipitations et longueur de la saison de croissance) présentée à la section 4.6. Il en ressort une forte représentativité, à l'échelle la RB de Manicouagan-Uapishka, de l'ensemble des écosystèmes dominants de sa province naturelle, le territoire désigné recoupant neuf des 16 classes physico-écologiques qu'on y trouve. Cette représentativité est conjuguée à de multiples interventions humaines dans les domaines de la foresterie, de la production hydroélectrique, du développement minier, de la production industrielle d'aluminium, des pêcheries et du tourisme, principalement. Le territoire en question contient aussi une ville-centre, une réserve autochtone et sept villages.
2	Être importante pour la conservation de la diversité biologique	Les écosystèmes et les espèces d'importance de la RB de Manicouagan-Uapishka sont décrits en détail principalement dans les sections 3.1 et 4.1. Le territoire revêt une importance pour la conservation biologique, ayant motivé des efforts notables de conservation par les autorités gouvernementales, les aires centrales couvrant 431 264 hectares d'écosystèmes nordiques et maritimes d'une fragilité particulière à l'échelle du territoire désigné. Les mécanismes en place pour assurer la conservation effective sont présentés à la section 4.2.
3	Offrir la possibilité d'étudier et de démontrer des approches du développement durable au niveau régional	Le site de Manicouagan-Uapishka est clairement un espace d'expérimentation et de démonstration du développement durable, particulièrement pour les questions touchant le développement industriel, l'implication des Premières Nations, l'harmonisation des usages du territoire et la participation citoyenne au développement local. Ces aspects font l'objet de tout le chapitre 5.
4	Avoir une taille appropriée pour remplir les trois fonctions des réserves de biosphère	Le territoire couvre 54 800 km^2, une superficie supérieure à celle du Costa Rica en entier. Sa grande taille confère à la RB la possibilité d'englober une multitude d'activités, de paysages et de dynamiques naturelles, économiques, culturelles et sociales du point de vue des trois fonctions statutaires des RB.

5	Avoir un zonage approprié pour remplir les trois fonctions	Il existe une véritable complémentarité entre les trois zones de la RB de Manicouagan-Uapishka, permettant un renforcement mutuel des objectifs de chaque zone, notamment avec les approches en vigueur dans les zones tampons et l'objectif de gestion intégrée de l'aire de transition. En fait, les zones tampons sont en progression, témoignant que de plus en plus de territoire est géré en fonction de normes de conservation allant au-delà du minimum légal. Ces aspects sont décrits en détail au chapitre 4.
6	Prendre des dispositions pour intéresser et associer un éventail approprié, notamment, de pouvoirs publics, communautés locales et intérêts privés à la conception et à la mise en œuvre des fonctions de la réserve de biosphère	L'implication de l'ensemble des sphères de la société est à l'origine même de l'initiative de la RB de Manicouagan-Uapishka et toute son action y repose. Toutes les actions locales décrites dans l'ensemble du présent document proviennent d'une collaboration avec les pouvoirs publics, les entreprises ou la communauté.
7	Prévoir :	
	(a) des mécanismes de gestion de l'utilisation des ressources et des activités humaines dans la ou les zone(s) tampon(s)	Les régimes de gestion des zones tampons sont mis en place en fonction d'un cadre légal dont l'autorité est gouvernementale (cf. 4.2). De plus, la RMBMU, comme organisation gestionnaire de la désignation, fonctionne en vertu d'un plan stratégique et de processus de gouvernance clairement définis et décrits en détail au chapitre 7.
	(b) un plan ou une politique de gestion de l'ensemble de l'aire comme réserve de biosphère	Les actions de la RMBMU sur l'ensemble du territoire désigné sont régies par un plan stratégique (de coopération) et des mécanismes de gouvernance qui sont décrits en détail à la section 7.7.
	(c) une autorité ou un mécanisme désigné pour mettre en œuvre cette politique ou ce plan	La RMBMU est cette organisation. Elle a comme mandat unique de gérer la désignation. Ses moyens logistiques, ses modes de gestion et ses processus de gouvernance sont décrits en détail à la section 7.
	(d) des programmes de recherche, de surveillance continue, d'éducation et de formation	Des programmes de recherche, de surveillance continue et d'éducation sont effectivement en cours dans le territoire concerné, décrits en détail au chapitre 6. De plus, par la fondation de la Station Uapishka, la RMBMU vient ajouter des moyens logistiques supplémentaires considérables au territoire désigné pour remplir cet objectif.

8.2 Activités de coopération avec d'autres RB

Avant même la reconnaissance de la RB de Manicouagan-Uapishka dans le cadre du programme MAB, la RMBMU entretenait déjà des activités de réseautage importantes avec des réserves de biosphère.

C'est d'ailleurs en s'inspirant du réseau des RB que la RMBMU a pu définir un modèle distinctif et porteur pour la Manicouagan, ancré à la fois dans les critères incontournables du Cadre statutaire et les particularités de la région.

La prépondérance du réseautage dans la stratégie générale de la RB de Manicouagan-Uapishka ne s'est jamais essoufflée. Aujourd'hui, de fait, en tant que site d'expérimentation et de démonstration d'approches innovantes en développement durable, la RB de Manicouagan Uapishka saisit continuellement les opportunités de contribuer aux efforts de réflexion et d'action que mène le Réseau mondial des réserves de biosphère, notamment en y diffusant les résultats des initiatives locales, en s'impliquant dans des groupes de travail et en participant à des projets collaboratifs.

8.2.1 Au niveau national

AU niveau national, la RMBU s'implique activement au sein de la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCU), de l'Association canadienne des réserves de biosphère (ACRB) et du comité canadien du MAB, ainsi qu'au Groupe consultatif jeunesse de la CCU. La section 6.6 fournit tous les détails de cette contribution.

8.2.2 Au niveau régional

Au niveau régional, la RMBMU est spécialement active au sein des réseaux EuroMAB et NordMAB, où elle participe à plusieurs groupes de travail et initiatives, dont plusieurs pour lesquelles elle assume le rôle de leader.

8.2.3 Par des jumelages ou des réserves de biosphère transfrontières

La RB de Manicouagan-Uapishka n'est pas partie à un jumelage permanent et ne constitue pas une réserve de biosphère transfrontalière. Elle a néanmoins entretenu des collaborations nombreuses et fructueuses avec plusieurs réserves de biosphère à travers le Réseau mondial. Ces collaborations, esquissées ci-dessous, sont décrites plus en détail à la section 6.6.

8.3.4 Au sein du Réseau mondial

La RMBMU a participé activement aux deux Congrès mondiaux du MAB qui ont eu lieu depuis sa désignation. Elle a aussi mené des projets collaboratifs ou apporté son expertise à plusieurs réserves de biosphères ou sites en processus de désignation ou de restructuration au Rwanda, en Afrique de l'Ouest, en Russie, en Dordogne, en Suède, au Groenland, ainsi qu'aux Philippines. La RMBMU a également participé de façon moins importante au renforcement ou à la désignation d'autres sites du réseau mondial tel qu'en Norvège (Nordhordland), en Uruguay (Banado del Este) et en Espagne (Delta des Ebre). Les renseignements complets sur ces initiatives et interventions sont fournis à la section 6.6.

8.3 Obstacles rencontrés et mesures à prendre

L'évaluation périodique étant une occasion d'apprentissage pour l'organisation gestionnaire, la RMBMU a identifié les principaux obstacles rencontrés pour appliquer le Cadre statutaire du MAB, et ce, dans le but de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Les mesures qu'elle entend prendre en fonction de ceux-ci se traduisent dans les initiatives énoncées dans la section suivante sous forme de projets majeurs.

Principales difficultés d'implantation du concept de réserve de biosphère

a) Terminologie utilisée et perception induite

Les termes « réserve » et « biosphère » induisent la perception que la RB de Manicouagan-Uapishka est une aire protégée qui exclut l'activité humaine et qu'elle introduit une règlementation empêchant l'activité économique. Effectivement, plusieurs aires protégées par le gouvernement utilisent une terminologie très proche (réserve de biodiversité, réserve écologique, etc.) pour des territoires qui portent des statuts de protection empêchant les activités commerciales et industrielles. Dans cet ordre d'idée, plusieurs citoyens conçoivent difficilement que le territoire désigné inclut les villes et villages, et plusieurs entreprises ont de la difficulté à concevoir qu'une « réserve de biosphère » puisse les accompagner et leur offrir des services professionnels.

Au niveau local, la RMBMU est perçue comme une organisation importante parce qu'elle entretient une relation privilégiée avec l'UNESCO, mais elle est une entité dont la raison d'exister échappe à la compréhension de plusieurs. Il n'est pas toujours évident pour ceux-ci d'attribuer un avantage concret au statut. De plus, ce statut moral prestigieux contribue à donner l'impression que la RMBMU est une structure autonome, financée par l'UNESCO, dont la capacité à faire les choses par elle-même invite le citoyen et certaines parties prenantes à être observateurs plutôt que participants.

Solution proposée

Tous les moyens de communication décrits dans les sections 6.5.1 à 6.5.5, et principalement le site Internet de la RMBMU, expliquent les rôles et les responsabilités inhérents à un statut de réserve de biosphère. Ayant été jusqu'à aménager la « Place de la Biosphère » en plein centre-ville de la ville principale du territoire désigné, la RMBMU a réellement tenté de toucher tous les citoyens avec son message. Ces outils de communication tentent aussi de présenter l'organisation gestionnaire, la RMBMU, à travers les projets qu'elle réalise, renforçant l'idée que la RB inclut l'activité humaine.

À partir de 2017, la RMBMU vise à mettre en place une Charte d'engagement et de reconnaissance (cf. annexe V) dans les prochaines années, soit le projet majeur de l'axe Fierté. Cette charte visera à susciter et à reconnaitre la contribution des organisations du territoire à la réalisation de la vision de la RMBMU, via quatre niveaux d'engagement correspondant

aux valeurs de la RMBMU. Ainsi, cet outil territorial sera promu et déployé à travers tous les réseaux d'entreprises qui auront ainsi l'occasion de mieux comprendre les objectifs reliés à la désignation UNESCO. En affichant la reconnaissance attribuée dans leurs commerces, les clients de ces entreprises seront à leur tour mieux sensibilisés à la désignation. La Charte aura pour effet de valoriser les efforts et les bons coups collectifs et individuels, de faire profiter aux organisations du territoire de la RMBMU l'image positive véhiculée par ce statut et de stimuler l'application du DD en entreprise.

Finalement, la RMBMU travaillera à donner une identité distincte à son unité d'affaire qui octroie les services professionnels. Ainsi, le Centre de référence en développement durable de la RMBMU deviendra « Mü Conseils », une entité avec sa propre identité visuelle et ses propres outils de communication.

b) Ressources financières et humaines

Comme indiqué à la section 2.3.9, la RMBMU est une organisation sans financement statutaire, qui doit compter, pour fonctionner, sur des mandats acquis à la pièce et difficiles à anticiper dans le temps, ainsi que sur des programmes de subventions changeants. Dans les dernières années, elle a pris des mesures importantes pour se départir de la fragilité financière qui la caractérisait au moment de sa désignation, mais il demeure que la situation financière de l'organisation gestionnaire est instable et directement liée à la performance de l'équipe à développer des opportunités et à les mettre en œuvre.

Cette situation nécessite d'avoir une équipe en place qui sait se faire confiance, qui innove constamment et qui tolère le risque relatif de cette précarité, tout en accomplissant une charge de travail élevée. Cette situation peut aussi mener la RMBMU à opérer des projets allant dans tous les sens, en fonction des opportunités plutôt qu'en fonction de son plan stratégique.

Solution proposée

La RMBMU continuera à développer une structure de financement la plus diversifiée possible. Elle vise à atteindre une certaine autonomie financière en générant des revenus autonomes via les unités d'affaires qu'elle développe. À ce titre, la RMBMU s'est dotée d'une politique de développement des affaires qui précise les lignes directrices que suivent ses activités commerciales, afin d'assurer une cohérence irréprochable avec sa désignation par l'UNESCO (cf. annexe W).

Effectivement, le Centre de référence continuera d'offrir des services de plus en plus diversifiés contre rémunération, sous forme de mandats d'accompagnement. La RMBMU compte ainsi dégager des revenus de ces activités, qu'elle pourra réinvestir à travers des projets touchant le savoir, la fierté et le réseautage, en respect de sa nature d'économie sociale.

Les processus de gouvernance qui prévalent à la RMBMU, et qui sont décrits à la section 7, sont déjà de bons mécanismes pour éviter que l'organisation opère des projets à l'extérieur de son mandat de l'UNESCO, mais ils peuvent être améliorés.

À partir de 2017, la RMBMU entend inclure des indicateurs de succès inspiré du plan d'action de Lima, de la stratégie de Séville ou d'autres ouvrages balisant l'action des réserves de biosphère, pour l'ensemble de ses projets. Elle inclura le suivi de ces indicateurs dans les processus de gestion réguliers de l'équipe et du conseil d'administration.

Le plan stratégique 2017-2021, à venir dans les prochains mois, précisera plus en détail ces éléments.

c) Connectivité avec une université et présence de chercheurs

La région dans laquelle est situé le territoire désigné ne compte aucune université. Les plus rapprochées étant l'UQAC et l'UQAR, il faut néanmoins parcourir plusieurs centaines de kilomètres pour les atteindre. Ainsi, la connectivité est faible entre la RMBMU et une université ou une chaire universitaire, pour approfondir la rigueur des approches d'un point de vue scientifique et pour susciter plus de recherche sur le territoire.

Solution proposée

La Station Uapishka, projet majeur de l'axe Générer du savoir, est l'action la plus notable que la RMBMU a mise en place pour répondre à cet enjeu. Cela dit, pour le moment, la Station est une infrastructure qui soutient la présence de chercheurs de l'extérieur de la région, qui la fréquentent en fonction de leurs propres objectifs de recherche.

À partir de 2018, la RMBMU travaillera à ce que la Station Uapishka entre dans une deuxième phase de son développement, dont l'objectif sera de mobiliser les ressources nécessaires à développer une petite communauté de chercheurs locaux. Ces chercheurs pourront entreprendre des projets de recherche en fonction des questionnements scientifiques propres à la RMBMU et dans l'objectif de soutenir ses partenaires et sa communauté en connaissance.

d) Taille du mandat

L'objectif de parvenir à être une région modèle de développement durable, à l'intérieur d'un réseau d'excellence comme celui des réserves de biosphère de l'UNESCO, est un défi complexe de longue haleine qui doit être approprié par l'ensemble des parties prenantes pour réussir. La RMBMU ne possède pas, à elle seule, tous les leviers nécessaires pour instaurer une culture organisationnelle et citoyenne tournée vers ces valeurs. Chez les partenaires comme dans la communauté, le changement doit aussi provenir de l'intérieur.

Puisque la RMBMU est une organisation indépendante du gouvernement et comme précédemment indiquée, elle ne détient aucune autorité règlementaire sur la gestion territoriale, les politiques sociales ou autres, qui pourrait obliger ce changement par la loi. Le statut est axé sur la coopération et le volontariat. Il n'a aucune force légale et la participation envers la RMBMU est faite de bon gré. Ceci oblige à une imagination sans cesse renouvelée et un savoir-faire extrêmement éclaté pour mettre sur pied des projets qui stimulent et maintiennent l'enthousiasme d'un si grand groupe de partenaires.

Cette situation, couplée au fait que plusieurs de ces acteurs sont des multinationales ayant leur siège social dans une grande capitale à l'extérieur du territoire désigné, augmente les difficultés de les influencer dans le sens des objectifs de la RMBMU.

Solution proposée

Pour éviter de lancer des initiatives allant dans tous les sens, la RMBMU a adopté quatre axes de travail qui sont toujours valables aujourd'hui. Les projets ayant émané de ces axes ont contribué, jusqu'à maintenant, à implanter le développement durable dans plusieurs organisations localement et internationalement, mais également à développer un savoir-faire et une crédibilité qui permet à l'organisation de connecter avec des acteurs de tous les calibres.

À partir de 2017, la RMBMU opèrera en fonction d'un nouveau plan stratégique dont certains éléments sont énumérés dans la section suivante. Tous les mécanismes de gestion décrits à la section 7 assurent que l'organisation suive ce plan. Les initiatives qui y prendront place sont imaginées dans le sens d'être complémentaires. Par exemple, l'offre de service d'accompagnement en développement durable peut soutenir les entreprises voulant s'engager et être reconnues par la Charte, mais n'ayant pas la capacité autonome de mettre en œuvre les changements nécessaires.

L'ensemble de ces initiatives combinées, en plus des nouvelles opportunités qui se présenteront, représente la contribution de la RMBMU à créer une région modèle de développement durable pour son territoire désigné, sans toutefois avoir la prétention de pouvoir générer, seule, une réelle mise en œuvre permanente des objectifs du MAB pour Manicouagan-Uapishka. Une partie du travail appartient à la communauté.

Support du Secrétariat

La RMBMU n'a pas d'attente spécifique face au Secrétariat en réponse à ces enjeux, mais tient à indiquer ici qu'à travers les dix dernières années, les acteurs de la RMBMU se sont toujours sentis grandement soutenus et conseillés par le Secrétariat, en particulier par Meriem Bouamrane, spécialiste du programme MAB. Également, plusieurs des opportunités de réseautage énumérées dans les pages précédentes prennent appui sur une aide ou une initiative du Secrétariat à impliquer la RMBMU dans des missions, conférences ou évènements importants du réseau. Ce support a permis à la RMBMU de développer rapidement sa compréhension des enjeux du réseau à plusieurs niveaux et de développer sa capacité organisationnelle à y répondre.

Ainsi, reconnaissant que les champs d'expertise spécifiques de la RMBMU sont dans la gestion ou le démarrage d'une réserve de biosphère évoluant dans un contexte demandant une forte mobilisation locale – où l'industrie est présente (notamment minière) – et où les Premières Nations sont présentes, la RMBMU compte sur le Secrétariat pour l'impliquer dans tout projet, à travers le Réseau mondial, où son savoir-faire pourrait être utile à un membre existant ou futur du Réseau.

Tenant pour acquis que toutes les RB ont un devoir de solidarité envers la grande communauté du MAB, la RMBMU tient à indiquer qu'elle est à la disposition du Secrétariat pour toute aide qu'elle pourrait apporter dans la représentation du Programme, l'échange d'expertise ou l'aide technique à des membres du Réseau.

8.4 Principaux objectifs de la réserve de biosphère

Un nouveau plan stratégique détaillé sera disponible en 2017 pour la période 2017-2021. Avant d'être validé par le conseil d'administration de la RMBMU, ce plan prendra compte des recommandations issues du présent processus d'évaluation périodique et les intègrera à même les orientations de la RMBMU.

Toutefois, le processus de planification est suffisamment avancé pour pouvoir confirmer que le prochain plan s'inscrit dans la continuité du précédent, dans le sens où les axes de travail demeureront les mêmes. De plus, certaines orientations déjà prises par l'organisation peuvent être ici énumérées en guise d'énoncé des objectifs pour les années à venir. Un projet majeur par axe est déjà prévu, indiqué en gras au début de chaque section et faisant l'objet d'un peu plus d'explications :

Axes	Principales réalisations ciblées
Appliquer la durabilité	▸ **Centre de référence en DD : Enchâsser le Centre dans une nouvelle identité (MÜ Conseils) et restructurer les services en trois catégories précises (optimisation des pratiques d'affaires, conception de démarches collaboratives et acceptabilité sociale).** ▸ Recherche et développement autour de l'outil d'opérationnalisation du développement durable (www.outildd.com) contribuant à renforcer la réputation d'expert de la RMBMU en matière d'opération minière durable – ou autre secteur industriel – en réserve de biosphère. ▸ Poursuite du pilotage de la démarche MVMV et du Fonds pour les collectivités durables et expansion de la démarche d'Agenda 21 à l'ensemble de la MRC Manicouagan, de façon à inclure davantage les villages du territoire désigné dans les projets de la RMBMU.
Créer la fierté	▸ **Charte de reconnaissance de la RMBMU : Programme d'engagement et de reconnaissance envers les valeurs de la RMBMU (cf. annexe V) permettant d'utiliser un logo type dans les entreprises partenaires, en retour d'engagements concrets envers le développement durable.** ▸ Projets jeunesse en lien avec la découverte du territoire, en pensant particulièrement à la jeunesse autochtone et les opportunités locales de maillage entre les peuples. ▸ Organisation d'un évènement majeur de célébration de la RMBMU en 2017 impliquant tout le réseau canadien des RB et plusieurs partenaires internationaux – tenu en juin 2017.
Accentuer le réseautage	▸ **NordMAB : poursuite du développement des partenariats autochtones et de la coopération nordique internationale.** ▸ Poursuite des expéditions scientifiques annuelles dans l'Arctique pour les jeunes portant sur les changements climatiques (Students on Ice) et maximisation des opportunités de mobilité pour la jeunesse de la communauté sous forme d'expédition du genre ou de stage d'étude. ▸ Poursuite de l'implication au sein du réseau EuroMAB, du groupe d'experts sur les ressources extractibles (organisation d'une rencontre du groupe en Manicouagan) et des missions de réseautage à travers le réseau, en fonction des champs d'expertise de la RMBMU, qu'est le travail avec l'industrie et les Premières Nations. ▸ Le développement de réseaux en Asie, où la RMBMU n'a pas été amenée à collaborer jusqu'à présent, est visé particulièrement.
Générer du savoir	▸ **Station Uapishka : Poursuivre le développement de la Station pour y favoriser la présence de chercheurs, le développement d'une communauté de chercheurs de la RMBMU menant des projets de recherche sur les enjeux de la RB de Manicouagan-Uapishka; structurer l'offre écotouristique autour de la Station, parvenir à impliquer des gardiens du territoire de Pessamit dans la démarche et utiliser la Station comme lieu de formation professionnelle d'un maximum de jeunes de Pessamit.** ▸ Réédition de l'Atlas de la RMBMU. ▸ Développement ou mise à jour d'outils pédagogiques relatifs au développement durable. ▸ Organisation de colloques et d'autres évènements permettant d'outiller la communauté sur des sujets pertinents.

9. PIÈCES JUSTIFICATIVES

Les pièces justificatives sont fournies sous forme d'annexes au présent rapport.

9.1 Mise à jour de la carte de l'emplacement et du zonage avec les coordonnées

Les limites de la Réserve de la biosphère (RB) de Manicouagan-Uapishka demeurent inchangées. Les coordonnées sont rappellées à la section 2.2.1. Par contre, les superficies des différentes zones font l'objet de changements pour tenir compte d'un agrandissement des aires centrales et des zones tampons. Des explications complètes à ce propos sont fournies au chapitre 4.

Quant à la représentation cartographique de l'emplacement exact et de la délimitation précise des trois zones sur fond topographique, elle est donnée à l'annexe D, qui comprend également des cartes complémentaires illustrant les principales dynamiques territoriales à l'échelle de la RB de Manicouagan-Uapishka. Les fichiers de forme utilisés (en système de projection WGS 84) sont joints au dossier électronique du présent rapport.

9.2 Mise à jour de la carte de la végétation ou de la couverture des sols

La carte de végétation et de couverture des sols est présentée à l'annexe E.

9.3 Mise à jour de la liste des documents juridiques

Une copie des lettres patentes supplémentaires de la RMBMU délivrées par le Registraire des entreprises du Québec le 25 aout 2010 est fournie à l'annexe F. Il s'agit du seul document juridique devant être mis à jour concernant l'organisation.

9.4 Mise à jour des plans d'occupation des sols et de coopération

Les schémas d'aménagement et de développement des MRC que la RMBMU recouvre constituent les principaux plans d'occupation des sols. Ceux de Manicouagan, de Caniapiscau et de Sept-Rivières sont fournis à l'annexe G.

Le Plan stratégique 2010-2015 de la RMBMU, qui constitue le plan de coopération de la RB de Manicouagan-Uapishka est quant à lui produit à l'annexe H. Ce document est en cours de révision.

9.5 Mise à jour de la liste des espèces

La liste des espèces floristiques et fauniques importantes de la RB de Manicouagan-Uapishka est fournie à l'annexe I. Sa mise à jour a été réalisée par madame Mireille Bélanger, analyste à la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en ce qui a trait à la flore et par monsieur Stéphane Guérin, biologiste à la Direction de la gestion de la faune de la Côte-Nord du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en ce qui a trait à la faune.

9.6 Mise à jour des principales références bibliographiques

Les principales publications scientifiques consacrées à la RB de Manicouagan-Uapishka depuis 2007 sont répertoriées dans une bibliographie sélective présenté à l'annexe J.

9.7 Lettres de soutien et autres documents

Les lettres d'appui au renouvèlement de la désignation de la RB de Manicouagan-Uapishka dans le cadre du programme MAB sont fournies à l'annexe K. Elles constituent un témoignage de l'enthousiasme que ce projet collectif suscite toujours auprès de près d'une cinquantaine des plus importantes organisations de la Manicouagan et d'autres partenaires majeurs de la RMBMU.

Des documents complémentaires et de référence en appui au présent rapport sont également fournis aux annexes L à Z.

> Certificat de désignation de la RB de Manicouagan-Uapishka
© RMBMU

UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC
AND CULTURAL ORGANIZATION

MaB

Man and the Biosphere Programme

By decision of the International Co-ordinating Council of the Programme on Man and the Biosphere,

Manicouagan Uapishka Biosphere Reserve - Canada

has been designated for inclusion in the World Network of Biosphere Reserves.

The world's major ecosystem types and landscapes are represented in this Network, which is devoted to conserving biological diversity, promoting research and monitoring as well as seeking to provide models of sustainable development in the service of humankind.

Participation in the World Network facilitates co-operation and exchanges at the regional and international levels.

Director-General of UNESCO

Date
18 September 2007

10. ADRESSES

10.1 Adresse contact de la réserve de biosphère

Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka
31, avenue Marquette
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1K4
Canada

Téléphone : (+1) 418 296-3873
Courriel : info@rmbmu.com
Site Internet : http://rmbmu.com

10.2 Organismes chargés de l'administration des aires centrales

L'administration des aires centrales est, selon les différentes désignations, soit sous la juridiction du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) du Québec, soit sous la responsabilité du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) du Québec. Le tableau présenté à la section 4.2 indique, pour chacune des aires centrales, laquelle de ces deux instances y a compétence.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) du Québec – Direction des aires protégées
675, boul. René-Lévesque Est, 4e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Canada

Téléphone : (+1) 418 521-3907
Télécopieur : (+1) 418 646-6169
Courriel : dominic.boisjoly@mddelcc.gouv.qc.ca
Site Internet : http://mddelcc.gouv.qc.ca

Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs – Direction régionale de la Côte-Nord
625, boulevard Laflèche, RC 702
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Canada

Téléphone : (+1) 418 295-4676
Télécopieur : (+1) 418 295-4682
Courriel : cote-nord@mffp.gouv.qc.ca
Site Internet : http://mffp.gouv.qc.ca

10.3 Organismes chargés de l'administration des zones tampons

L'administration des zones de préservation de l'habitat du caribou et des bandes de protection riveraines des rivières à saumon est assumée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) du Québec. La MRC de Manicouagan est pour sa part la gestionnaire du parc d'intérêt récréotouristique et de conservation.

Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs – Direction régionale de la Côte-Nord
625, boulevard Laflèche, RC 702
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Canada

Téléphone : (+1) 418 295-4676
Télécopieur : (+1) 418 295-4682
Courriel : cote-nord@mffp.gouv.qc.ca
Site Internet : http://mffp.gouv.qc.ca

MRC de Manicouagan
768, rue Bossé
Baie-Comeau (Québec) G5C 1L6
Canada

Téléphone : (+1) 418 589-9594
Télécopieur : (+1) 418 589-6383
Courriel : info@mrcmanicouagan.qc.ca
Site Internet : www.mrcmanicouagan.qc.ca

10.4 Organismes chargés de l'administration de l'aire de transition

L'aire de transition est sous l'administration de plusieurs instances qui détiennent une autorité législative ou règlementaire spécifique selon la tenure et les usages du territoire. Certaines de ces compétences se chevauchent. De manière générale, les municipalités locales ont juridiction sur le territoire municipalisé alors que les municipalités régionales de comté (MRC) – dont elles font partie intégrante – ont également autorité sur les territoires non organisés (cf. figures 18 et 25). Le Conseil des Innus de Pessamit a autorité en ce qui a trait à la gestion des affaires de la réserve de Pessamit. En ce qui a trait aux terres publiques, se superpose également l'autorité de trois principaux ministères, soit le MFFP, le MERN et Pêches et Océans Canada dans l'application des différents régimes d'activité.

Municipalités régionales de comté

MRC de Manicouagan
768, rue Bossé
Baie-Comeau (Québec) G5C 1L6
Canada

Téléphone : (+1) 418 589-9594
Télécopieur : (+1) 418 589-6383
Courriel : info@mrcmanicouagan.qc.ca
Site Internet : www.mrcmanicouagan.qc.ca

MRC de Caniapiscau
100, rue Le Carrefour
Fermont (Québec) G0G 1J0
Téléphone : (+1) 418 287-5339
Canada

Téléphone : (+1) 418 589-9594
Télécopieur : (+1) 418 287-3420
Courriel : mrc@caniapiscau.ca
Site Internet : www.caniapiscau.ca

MRC des Sept-Rivières
106, rue Napoléon, bureau 400
Sept-Îles (Québec) G4R 3L7
Canada

Téléphone : (+1) 418 962-1900
Télécopieur : (+1) 418 962-3365
Courriel : info@mrc.septrivieres.qc.ca
Site Internet : www.mrc.septrivieres.qc.ca

Conseil des Innus de Pessamit

Conseil des Innus de Pessamit
4, rue Metsheteu
Pessamit (Québec) G0H 1B0
Canada

Téléphone : (+1) (418) 567-8488
Courriel : bureau.politique@pessamit.ca
Site Internet : www.pessamit.ca

Ministères

Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs – Direction régionale de la Côte-Nord
625, boulevard Laflèche, RC 702
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Canada

Téléphone : (+1) 418 295-4676
Télécopieur : (+1) 418 295-4682
Courriel : cote-nord@mffp.gouv.qc.ca
Site Internet : http://mffp.gouv.qc.ca

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
625, boulevard Laflèche, RC 702
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Canada

Téléphone : (+1) 844 282-8277
Télécopieur : (+1) 418 644-6513
Courriel : droit.terre.publique@mern.gouv.qc.ca
Site Internet : www.mern.gouv.qc.ca

Pêches et Océans Canada
701, boulevard Laure, bureau 203
Sept-Îles (Québec) G4R 1X8
Canada

Téléphone : (+1) 418 962-6314
Télécopieur : (+1) 418 962-1044
Courriel : info@dfo-mpo.gc.ca
Site Internet : www.dfo-mpo.gc.ca

> Paysage d'automne dans la RB de Manicouagan-Uapishka
© Daniel Beaulieu

> Route 389, dans l'arrière-pays de la RB de Manicouagan-Uapishka
© Serge Jauvin

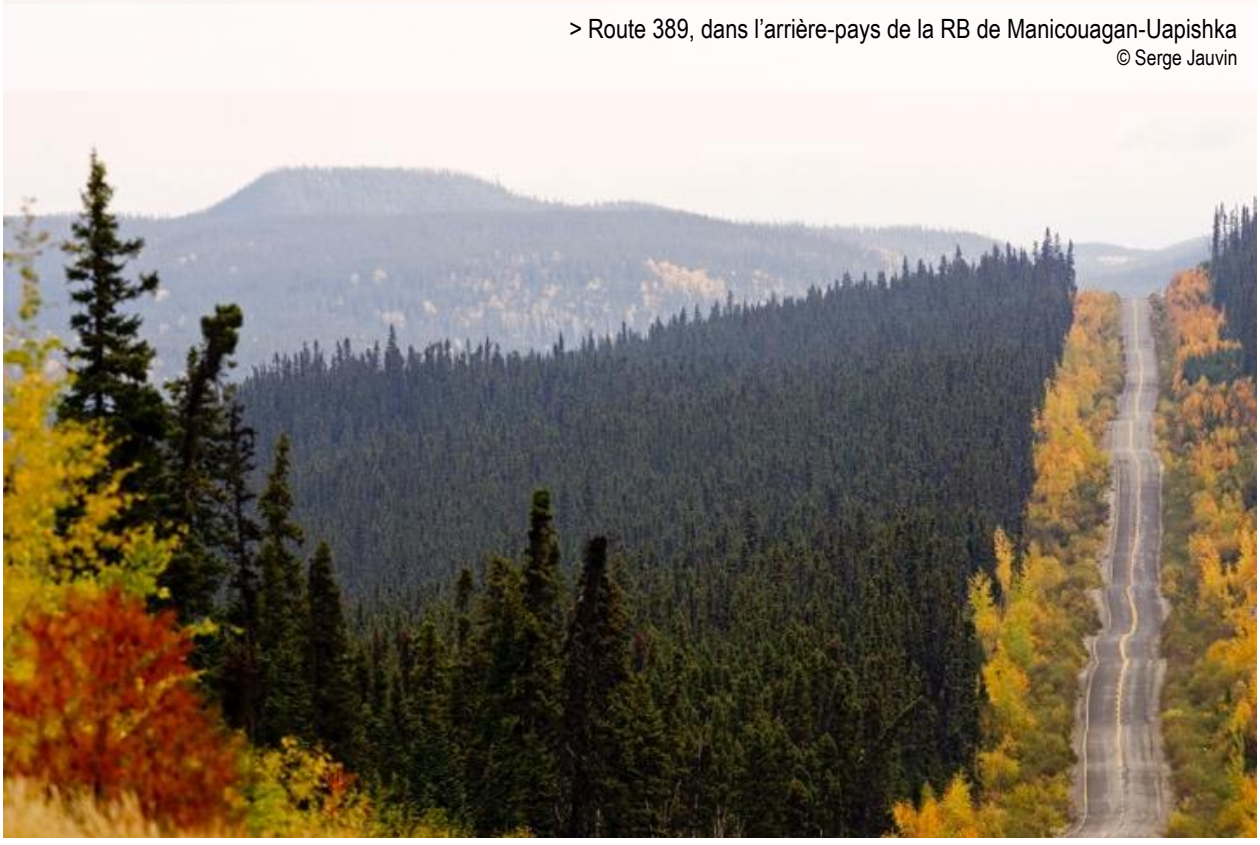

11. RÉFÉRENCES

Les principales références ayant servi à la préparation du présent rapport et les sources des informations citées dans le texte sont fournies ci-dessous. Elles sont organisées par chapitre, afin d'en faciliter le repérage. Pour les documents cités dans plus d'un chapitre, le classement ci-dessous est fait en fonction de la première occurrence.

Références générales et pages liminaires

DI CASTRI, Francesco (1998). « La fascination de l'an 2000 », dans Claude Villeneuve, Qui a peur de l'An 2000? Guide d'éducation relative à l'environnement pour le développement durable, Éditions MultiMondes, pages vii à xv.

MESSIER, J.-P. L. (2007). Formulaire de proposition à l'UNESCO de la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka (Québec, Canada). Comité de création de la Réserve de la biosphère Manicouagan – Uapishka, Baie-Comeau, 137 pages.

PROVENCHER, Paul et Gilbert LA ROQUE (1974). Provencher : le dernier des coureurs de bois, dans Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka (2009). Atlas de la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka. Vers une région modèle de développement durable, Baie-Comeau, page v.

RMBMU (2010a). Rapport d'avancement 2009, Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka, Baie-Comeau, 8 pages.

RMBMU (2011a). Rapport d'avancement 2010, Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka, Baie-Comeau, 8 pages.

RMBMU (2012a). Rapport annuel 2011, Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka, Baie-Comeau, 13 pages.

RMBMU (2013a). Rapport annuel 2012, Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka, Baie-Comeau, 11 pages.

RMBMU (2014). Rapport annuel 2013, Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka, Baie-Comeau, 15 pages.

RMBMU (2015). Rapport annuel 2014, Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka, Baie-Comeau, 24 pages.

RMBMU (2016a). Rapport annuel 2015, Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka, Baie-Comeau, 30 pages.

RMBMU (2017). 10 ans de fierté, de durabilité, de réseautage et de savoirs, Baie-Comeau, 12 pages.

UNESCO (1996), Réserves de biosphères, La Stratégie de Séville et le Cadre statutaire du Réseau mondial, Programme sur l'Homme et la biosphère, 23 pages.

Chapitre 2 – Changements importants

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD CANADA (AANC) (2015). « Bande des Innus de Pessamit », [en ligne] https://www.aadnc-aandc.gc.ca/Mobile/Nations/profile_betsiamites-fra.html.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2006). Populations des municipalités du Québec, décret 2006, Ministère des Affaires municipales et des Régions, Gouvernement du Québec [fichier Excel].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2015a). Profils statistiques par région et MRC géographiques [en ligne] http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_00/region_00.htm

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2016a), « Revenu d'emploi médian, 25-64 ans, selon le sexe, MRC de la Côte-Nord, 2011-2015 », dans Coup d'œil sur les régions et les MRC [en ligne] http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil09/societe/marche_trav/indicat/rev_trav_sexe_mrc09.htm.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2016b). Populations des municipalités du Québec, décret 2016, Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Gouvernement du Québec [fichier Excel].

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE (2007), Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait – Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, Direction générale des politiques, 91 pages.

NORDMAB (2015). EuroMAB Meeting (Estonia) – Participation Report, presented to the Nordic Council of Ministers.

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI) (2011). Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux expressions cultuelles traditionnelles, Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, Genève, 35 pages.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE (SCF) (2007). L'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales et dans celles des instances régionales, Guide synthèse, 15 pages.

STATISTIQUE CANADA (2006). Recensement de la population de 2006.

UNESCO (2015) Rapport de la Délégation canadienne au 9e forum des jeunes de l'UNESCO, 26-28 octobre 2015, UNESCO, Paris, 5 pages.

Chapitre 3 – Services écosystémiques

ADAMOWICZ, W.L. et B. CONDON (1995). The economic value of moose hunting in Newfoundland. Canadian Journal of Forest Research 25(2), pages 319-328.

ALCAMO et coll. (2003). Les écosystèmes et le bien-être de l'homme : Un cadre d'évaluation. Rapport du Groupe de travail sur le cadre conceptuel de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire. World Resources Institute, 28 pages.

BOUDREAU (2008). Regional aboveground forest biomass using airborne and spaceborne LiDAR.

BOYD, J., et S. BANZHAF (2007). What are ecosystem services? The need for standardized environmental accounting units, dans Ecological Economics, 63(2-3), pages 616-626.

CANASIAN CARBON PROGRAM (CCP) (2011). Ecosystems in flux: carbon, climate, and disturbance in Canadian forests and peatlands. Perspectives from the Fluxnet-Canada and Canadian Carbon Program Research Networks (2001-2011). Edited by C. Coursolle. Canadian Carbon Program, Québec.

COSTANZA, R. et coll. (2014). Changes in the global value of ecosystem services. Global Environmental Change, 26, pages 152-158.

COURTOIS, R. et coll. (2003). "Population dynamics and space use of forest-dwelling caribou in fragmented landscapes", chapitre 6 dans La conservation du caribou forestier dans un contexte de perte d'habitat et de fragmentation du milieu, thèse de doctorat, Université du Québec à Rimouski, Rimouski, Québec, 350 pages.

CRÊTE, M. et A. DESROSIERS (1995). "Range expansion of coyotes, Canis latrans, threatens a remnant herd of caribou, Rangifer tarandus, in southeastern Québec", Canadian FieldNaturalist, 109, pages 227-235.

DAILY, G. (ed.) (1997). Nature's Services : Societal Dependence on Natural Ecosystems. Washington, DC, Island Press.

DE GROOT, R.S., WILSON, M.A. et R.M.J BOUMAS. (2002). A typology for the classification, description and valuation of the ecosystems goods, services and functions. Ecological Economics 41 (3), pages 393-408.

DOYON M. et coll. (2015). Complexe de la Romaine – Comptabilisation de la valeur économique des milieux humides en Minganie. Rapport final présenté à Hydro-Québec Équipement et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, 103 pages + 3 annexes.

DUPRAS, J. et J.P. REVÉRET (éd.) (2015). Nature et économie : un regard sur les écosystèmes du Québec. Presses de l'Université du Québec, 314 pages.

DUPRAS, J. et coll. (2016). Les services écosystémiques de la Réserve de la biosphère de Manicouagan-Uapishka, Une première analyse de la contribution des écosystèmes et de la biodiversité au bien-être humain. Université du Québec en Outaouais, document de travail non édité, Québec, 32 pages.

ENVIRONMENT AND CLIMATE CHANGE CANADA (2016). Technical Update to Environment and Climate Change Canada's Social Cost of Greenhouse Gas Estimates.

ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER DU QUÉBEC (2013). Plan de rétablissement du caribou forestier (*Rangifer tarandus caribou*) au Québec — 2013-2023, produit pour le compte du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec, Faune Québec, 110 pages.

GAILLARD, J.-M., FESTA-BIANCHET M. et N. G. YOCCOZ (1998). "Population dynamics of large herbivores: variable recruitment with constant adult survival", Trends in Ecology and Evolution, 13, pages 58-63.

GARNEAU, M. et S. VAN BELLEN (2016). Synthèse de la valeur et de la répartition du stock de carbone terrestre au Québec [en ligne] http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/rapport_final.pdf.

HECTOR, A. (2002). Biodiversity and the functioning of grassland ecosystems: multi-site comparisons. Dans Kinzig, A.P., Pacala, S.W., Tilman, D. The Functional Consequences of Biodiversity. Princeton University Press, Princeton, pages 71-95.

HYDRO-QUÉBEC (2015a). Bilan annuel 2015. Voir grand avec notre énergie propre en ligne] https://issuu.com/hydroquebec/docs/rapport-annuel-2015?e=1151578/33698945.

HYDRO-QUÉBEC (2016a). « Centrales hydroélectriques », dans Hydro-Québec Production [en ligne], page consultée le 7 décembre 2016, http://www.hydroquebec.com/production/centrale-hydroelectrique.html.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2010). Les comptes de l'environnement et l'approche par capitaux pour appuyer la mesure du développement durable au Québec. Gouvernement du Québec, 53 pages.

LECLERC, M., DUSSAULT C. et M.-H. ST-LAURENT (2012). "Multiscale assessment of the impacts of roads and cutovers on calving site selection in woodland caribou", Forest Ecology and Management, 286, pages 59-65.

LESMERISES, R. (2011). Évaluation de la valeur des massifs de forêt résiduelle pour la conservation du caribou forestier (Rangifer tarandus caribou), mémoire de maitrise, Université du Québec à Rimouski, Rimouski, 113 pages.

MAGNAN G. et M. GARNEAU (2014). Climatic and autogenic control on Holocene carbon sequestration in ombrotrophic peatlands of maritime Quebec, eastern Canada. The Holocene, 24(9), pages 1054-1062.

MALOUIN, Christian et Marlene DOYLE (2013). The Ecosystem Potential Index in Canada (EPIC) Project: An Assessment of Canada's Boreal Ecosystem Services. Natural Resources Canada, 2 pages.
MILLENNIUM ECOSYSTEM ASSESSMENT (MEA) (2005a). Ecosystems and Human Well-being: Synthesis. Island Press, Washington, DC. 141 pages.

MILLENNIUM ECOSYSTEM ASSESSMENT (MEA) (2005b). Ecosystems and Human Well-being: Biodiversity Synthesis. World Resources Institute, Washington, DC. 90 pages.

MITCHELL, M.E.G., BENNETT, E.M. et A GONZALEZ. (2013). Linking landscape connectivity and ecosystem service provision: current knowledge and research gaps. Ecosystems 16, pages 894-908.

ORGANISME DE BASSINS VERSANTS MANICOUAGAN (OBVM) (2012). Étude sur la capacité de séquestration d'une bande riveraine naturelle. Baie-Comeau, Québec, 34 p.

SCHWARTZ et coll. (2000). Linking biodiversity to ecosystem function: implications for conservation ecology. Oecologia 122, pages 297-305.

TARDIF, B., LAVOIE G. et Y. LACHANCE (2005). Atlas de la biodiversité du Québec. Les espèces menacées ou vulnérables. Gouvernement du Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du développement durable, du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 60 pages.

THE ECONOMICS OF ECOSYSTEMS AND BIODIVERSITY (TEEB) (2010). The Economics of Ecosystems and Biodiversity: Ecological and Economic Foundations. P. Kumar (ed.), Earthscan, London, Washington.

TILMAN, D. (1996). Biodiversity: Population versus ecosystem stability. Ecology, 77, pages 350-363.

TILMAN, D. (1999). The ecological consequences of changes in biodiversity: A search for general principles. Ecology, 80, pages 1455-1474.

TILMAN, D. et coll. (2001). Diversity and productivity in a long-term grassland experiment. Science 294, pages 843-845.

UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (UQCN) (2005). ZICO de Baie-Comeau : une baie de nature et d'histoire. Plan de conservation. 59 pages.

VAN DER PLOEG, S. et R.S. DE GROOT (2010). The TEEB Valuation Database – a searchable database of 1310 estimates of monetary values of ecosystem services. Foundation for Sustainable Development, Wageningen, Netherlands.

Chapitre 4 – Fonction de conservation

BÉLANGER, L. et GUAY, J.-P., (2010). Proposition d'un nouvel outil de conservation pour le Québec : l'aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles. Rapport du groupe de travail sur les aires protégées de catégorie VI, Nature Québec, Québec, 63 pages.

BOISJOLY, Dominic (2013). Le réseau d'aires protégées de la Côte-Nord – Objectif : 12 % d'ici 2015. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec, 45 pages.

BRASSARD, F. et coll. (2010). Portrait du réseau d'aires protégées au Québec – période 2002-2009. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec, 229 pages.

BUREAU DU FORESTIER EN CHEF (BFC) (2014). Caribou forestier – Effet des stratégies actuelles d'aménagement forestier sur les taux de perturbation de l'habitat. Avis du Forestier en chef, FEC-AVIS-03-2014, Roberval, 21 pages + annexes.

CABINET DU MINISTRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLE, À L'ENVIRONNEMENT ET À L'EAU (2002). « Stratégie québécoise sur les aires protégées – Les monts Groulx et une partie de l'ile René-Levasseur : Des joyaux écologiques sous protection, Communiqué de presse [en ligne] http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/infuseur/imprimer_communique.asp?no=175.

CENTRE DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC (CDPNQ) (2016). Espèces floristiques à statut particulier dans la RB de Manicouagan-Uapishka, Résultat d'une requête commandée par Mireille Bélanger, direction régionale de la Côte-Nord du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques en novembre 2016.

COMITÉ DE GESTION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ UAPISHKA (CGRBU) (2013). Plan d'action réserve de biodiversité Uapishka, Baie-Comeau.

COMITÉ DE GESTION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ UAPISHKA (CGRBU) (2014). Fonctionnement, composition, rôles et responsabilité du comité de gestion de la réserve de biodiversité Uapishka, Baie-Comeau.

COMITÉ SUR LA SITUATION DES ESPÈCES EN PÉRIL DU CANADA (COSEPAC) (2010). Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le saumon atlantique (*Salmo salar*) au Canada, Ottawa i + 162 pages.

COMITÉ SUR LA SITUATION DES ESPÈCES EN PÉRIL DU CANADA (COSEPAC) (2014). Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le béluga (*Delphinapterus leucas*), population de l'estuaire du Saint-Laurent au Canada, Ottawa xiv + 73 pages.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) DE LA CÔTE-NORD (2013). Vers l'agrandissement du réseau d'aires protégées de la Côte-Nord – Démarche de concertation régionale. Sept-Îles, 15 pages.

ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER DU QUÉBEC (ERCFQ) (2008). Plan de rétablissement du caribou forestier (*Rangifer tarandus*) 2005-2015, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 86 pages.

ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER DU QUÉBEC (ERCFQ) (2010). Lignes directrices pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier, Faune Québec, Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats, 17 pages + 2 annexes.

ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER DU QUÉBEC (ERCFQ) (2013a). Bilan du Plan de rétablissement du caribou forestier (*Rangifer tarandus caribou*) au Québec — 2005-2012, produit pour le compte du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Faune Québec, Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats, 32 pages + 5 annexes.

ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER DU QUÉBEC (ERCFQ) (2013b). Lignes directrices pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier (*Rangifer tarandus caribou*), produit pour le compte du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 24 pages + 1 annexe.

ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER DU QUÉBEC (ERCFQ) (2013c). Plan de rétablissement du caribou forestier (*Rangifer tarandus caribou*) au Québec — 2013-2023, produit pour le compte du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec, Faune Québec, 110 pages.

GOUVERNEMENT DU CANADA ET GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2008). La gestion intégrée du St-Laurent. Bureau de coordination du Plan Saint-Laurent. Québec, 16 p.

GOUVERNEMENT DU CANADA ET GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2012). Entente Canada – Québec sur le St-Laurent 2011-2026. Bureau de coordination du Plan Saint-Laurent. Québec, 52 pages.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2002a). Stratégie québécoise sur les aires protégées – Plan d'action stratégique, Premiers résultats. Ministère de l'Environnement, Québec, 44 pages.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2002b). Stratégie québécoise sur les aires protégées – Plan d'action stratégique, Premiers résultats, Ministère de l'Environnement, Ministère des Ressources naturelles, Société de la faune et des Parcs, Québec.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2003). Zones de végétation et domaines bioclimatiques du Québec. Ressources naturelles, Faune et Parcs, Québec, 2 pages.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2009). Plan de conservation, réserve de biodiversité Uapishka. Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec, 27 pages.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2013). Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique – 2013. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Québec, 30 pages [en ligne] http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/orientations/Orientations.pdf.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2014a). Cadre écologique de référence du Québec. Les provinces naturelles : première fenêtre sur l'écologie du Québec. Québec, 22 pages.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2014b). Cadre écologique de référence du Québec. Définitions, concepts et principes. Québec, 13 pages.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2011). Orientations stratégiques du Québec en matière d'aires protégées. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec, 8 pages.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2014c). La conservation volontaire : vous pouvez faire la différence — Principales options de conservation légales pour les propriétaires de terrains privés. Développement durable, environnement et parcs. Québec, 14 pages.

INVENTAIRE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES DU QUÉBEC (ISAQ) (2016). Sites archéologiques de la MRC de Manicouagan, Résultast de la requête commandée par Véronique Poulin, conseillère en développement culturel à la direction régionale de la Côte-Nord du ministère de la Culture et des Communications du Québec en septembre 2016.

LARIN, Marc et coll. (2000). Guide d'intervention en matière de protection et de mise en valeur des habitats littoraux d'intérêt de la rive nord de l'estuaire, Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, Baie-Comeau, 17 pages.

LI, T. et J.P. DUCRUC (1999). Les provinces naturelles. Niveau I du cadre écologique de référence du Québec. Ministère de l'Environnement, 90 pages.

MINISTÈRE DE LA FORÊT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP) (2015). Aires infestées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette au Québec en 2015, Version 1.1. Direction de la protection des forêts, Québec, 17 pages.

MINISTÈRE DE LA FORÊT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP) (2016a). Liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables au Québec, Gouvernement du Québec [en ligne] http://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp

MINISTÈRE DE LA FORÊT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP) (2016b). Répartition de l'habitat du caribou forestier. Direction des inventaires forestiers [carte], Québec, 1 page.

MINISTÈRE DE LA FORÊT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP) (2016c). Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier. Direction des inventaires forestiers [brochure], Québec, 2 pages.

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP) (2016d). Plan de gestion du saumon atlantique 2016-2026. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction générale de l'expertise sur la faune et ses habitats, Direction de la faune aquatique, Québec, 40 pages.

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP) (2017). Bilan de l'exploitation du saumon au Québec en 2016. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Secteur de la faune, Québec, 299 pages.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN) (2016). Sites géologiques exceptionnels [en ligne] http://sigeom.mines.gouv.qc.ca/sge/html/I5000_index.htm.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE ET UNIVERSITÉ LAVAL (2006). Changement d'abondance et adaptations du caribou dans un paysage sous aménagement. Direction de la recherche sur la faune, direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord. Québec, 53 pages.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) (2015a). Registre des aires protégées au Québec, Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61.01), article 5. Québec. 269 pages.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) (2015b). Zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant [Carte], Direction de la gestion intégrée de l'eau, Gouvernement du Québec, Québec, 1 page.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) (2016). Synthèse des informations du registre des aires protégées au Québec. Aires protégées au sens de l'IUCN ou de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Québec.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) (s.d.1). Portrait régional de l'eau Côte-Nord (Région administrative 09), [en ligne] (page consultée le 14 juillet 2016), http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/regions/region09/09-cote-nord.htm

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) (s.d.2). « Stratégie québécoise de l'eau » [en ligne] (page consultée le 4 novembre 2016) http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/consultation/strategie-quebecoise-eau/index.htm.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2012). Gestion intégrée des ressources en eau : cadre de référence, Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 36 pages.

ORGANISME DE BASSIN VERSANT MANICOUAGAN (OBVM) (2011). Territoire de l'OBVM [Carte]. Baie-Comeau, 1 page.

ORGANISME DE BASSIN VERSANT MANICOUAGAN (OBVM) (2013a). Plan directeur de l'eau – Plan d'action des bassins versants Manicouagan, Baie-Comeau, 28 pages.

ORGANISME DE BASSIN VERSANT MANICOUAGAN (OBVM) (2013b). Plan directeur de l'eau – Portrait des bassins versants Manicouagan, Baie-Comeau, 211 pages.

ORGANISME DE BASSIN VERSANT MANICOUAGAN (OBVM) (2013c). Plan directeur de l'eau — Diagnostic des bassins versants Manicouagan, Baie-Comeau, 100 pages.

PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES (2011). Le parc nature, une parcelle de vie [brochure], Pointe-aux-Outardes, 12 pages.

PÊCHES ET OCÉANS Canada (MPO) (2012). Programme de rétablissement du béluga (*Delphinapterus leucas*), population de l'estuaire du Saint-Laurent au Canada, Série de programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril, Pêches et Océans Canada, Ottawa, 93 + xi pages.

PLAN SAINT-LAURENT (2011). « L'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent : une collaboration depuis 1988 » [en ligne] http://planstlaurent.qc.ca/fr/accueil/a_notre_sujet.html.

RMBMU (2012b). Mémoire présenté au BAPE dans le cadre de la consultation publique sur le projet d'attribution d'un statut permanent de réserve de biodiversité pour huit territoires dans la région administrative de la Côte-Nord. Baie-Comeau, 18 pages.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (2001). Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Côte-Nord. Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord, Sept-Îles. 113 pages.

WWF et UQCN (1997). Carte des territoires d'intérêt pour la conservation.

Chapitre 5 – Fonction de développement

ALCOA (2016). Alcoa 2015 Sustainability Report [en ligne] http://www.alcoa.com/sustainability/en/default.asp.

ASSOCIATION DES PRODUITS FORESTIERS DU Canada (2010). La certification forestière au Canada — Les programmes : similitudes et réalisations. Ottawa, 40 pages.

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA CÔTE-NORD (2016). Organismes communautaires de la MRC de Manicouagan, [en ligne] http://www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca/reseau_regional/organismes_communautaires/mrc_de_manicouagan.html.

ECO-RESSOURCES (2014). L'industrie faunique comme moteur économique régional — une étude ventilant par espèce et par région les retombées économiques engendrées par les chasseurs, les pêcheurs et les piégeurs québécois en 2012, préparée pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Montréal, 81 pages.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2014d). Politique énergétique 2030, [en ligne]. http://politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/politique-energetique-2030.pdf

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2015a). Chiffres-clés du Québec forestier. Québec, 12 pages.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2015b). Le Plan Nord à l'horizon 2035 – Plan d'action 2015 – 2020. Secrétariat au Plan Nord, Québec, 47 pages.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2015c). La stratégie maritime à l'horizon 2030 – Plan d'action 2015 – 2020. Secrétariat aux affaires maritimes, Québec, 90 pages.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2015d). Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, Québec, 90 pages.

HYDRO-QUÉBEC (2012). Rapport annuel 2012 – Grands équipements. [carte] Montréal, 1 page.

HYDRO-QUÉBEC (2015b). Rapport sur le développement durable 2015 — Voir grand avec notre énergie propre. Montréal 76 pages.

HYDRO-QUÉBEC (2016b), « Effectif de fin d'année par région administrative du Québec du lieu de travail », dans Portrait statistique 2015 de l'effectif d'Hydro-Québec.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2013). Nombre et taux des travailleurs de 25 à 64 ans, MRC de la Côte-Nord et ensemble du Québec, 2011-2012. Gouvernement du Québec, Québec, [fichier Excel].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2015a). Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base par industrie, Côte-Nord et ensemble du Québec, 2010-2014. Direction des statistiques économiques, Québec, [fichier Excel].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2015b). Revenu médian total des particuliers de 18 ans et plus, localités du Québec, 2002-2014, [fichier Excel], Gouvernement du Québec, Québec.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2016c). Bulletin statistique régional – Côte-Nord, édition 2016, Gouvernement du Québec, Québec, 46 pages.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2016d). Évolution des composantes de l'indice de vitalité des localités du Québec, 2002-2014 [fichier Excel].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2016e). Produit intérieur brut régional par industrie du Québec, Gouvernement du Québec, Québec, 176 pages.

LES ARTS ET LA VILLE (2013). « Le dictionnaire innu-français de l'Institut Tshakapesh », dans Bulletin Le Réseau [en ligne] http://www.arts-ville.org/bulletins-communiques/article/dictionnaire-innu-francais-publie-par-linstitut-tshakapesh/.

MAO, Pacal et Fabien BOURLON (2011). « Le tourisme scientifique : un essai de définition », dans Téoros. Revue de recherche en tourisme, vol. 30, no 2, p.94-104 [en ligne] http://id.erudit.org/iderudit/1012246ar.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PĒCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ) (2013). Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec – Côte-Nord. Québec, 104 pages.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PĒCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ) (2014). Secteur bioalimentaire. Une démarche vers une vision innovante – Région 09 Côte-Nord. Québec, 56 pages.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, SCIENCE ET INNOVATION (MESI) (2016). Portrait économique des régions du Québec, Gouvernement du Québec, Québec, 121 pages.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN) (2016). Orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale, Gouvernement du Québec (Québec), 32 pages.

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP) (2013a). Sommaire du plan d'aménagement forestier intégré tactique de l'unité d'aménagement 094-52 — Document de travail. Direction régionale de la Côte-Nord, Gouvernement du Québec, Baie-Comeau, 395 pages.

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP) (2013b). Sommaire du plan d'aménagement forestier intégré tactique de l'unité d'aménagement 093-51 — Document de travail. Direction régionale de la Côte-Nord, Gouvernement du Québec, Baie-Comeau, 397 pages.

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP) (2013c). Sommaire du plan d'aménagement forestier intégré tactique de l'unité d'aménagement 094-51 — Document de travail. Direction régionale de la Côte-Nord, Gouvernement du Québec, Baie-Comeau, 305 pages.

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP) (2013d). Sommaire du plan d'aménagement forestier intégré tactique de l'unité d'aménagement 093-52 — Document de travail. Direction régionale de la Côte-Nord, Gouvernement du Québec, Baie-Comeau, 217 pages.

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP) (2013e). Sommaire du plan d'aménagement forestier intégré tactique de l'unité d'aménagement 097-51 — Document de travail. Direction régionale de la Côte-Nord, Gouvernement du Québec, Baie-Comeau, 373 pages.

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP) (2016e). Insectes, maladies et feux dans les forêts du Québec – 2015. Direction de la protection des forêts, Gouvernement du Québec, Québec, 58 pages.

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP) (2016f). Intégration des enjeux écologiques dans les plans d'aménagement forestier intégré de 2018-2023, Cahier 6.2 – Enjeux liés aux milieux humides, Direction de l'aménagement et de l'environnement forestiers, Gouvernement du Québec, Québec, 58 pages.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) (2006). Loi sur le développement durable – Les principes, [en ligne] http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/principes.pdf.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2013). Retombées économiques des activités de chasse, de pêche et de piégeage au Québec en 2012 : Synthèse, étude réalisée par BCDM Conseil inc., Québec, 16 pages.

MRC DE MANICOUAGAN (2012). Schéma d'aménagement et de développement révisé – MRC Manicouagan… Réserve mondiale de la biosphère, Direction de l'aménagement au territoire, Baie-Comeau, 476 pages.

PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU (2013). Stratégies de conservation visant la sauvegarde, l'amélioration ou la restauration des hautes valeurs pour la conservation — Territoire forestier délimité de l'UAF 093-51. Montréal, 22 pages.

PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU (2014). Identification des forêts de haute valeur de conservation — TFD de l'unité d'aménagement 093-51, Division Côte-Nord. Montréal, 53 pages.

PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU (2015). Bâtir le Résolu de demain — Rapport annuel 2015. Montréal, 52 pages.

RIFFON, Olivier, TREMBLAY, David et Claude VILLENEUVE [dir.] (2016). Guide d'utilisation de la Grille d'analyse de développement durable, Chaire en éco-conseil, Université du Québec à Chicoutimi, Institut de la francophonie pour le développement durable, 137 pages.

RMBMU (2011b). Mémoire présenté au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre de la consultation publique sur l'engagement gouvernemental de soustraire 50 % du territoire du Plan Nord de toutes activités industrielles. Baie-Comeau, 15 pages.

TOURISME COTE-NORD (2013a). Plan stratégique de développement et marketing de la Côte-Nord 2013-2018. Baie-Comeau, 72 pages.

TOURISME CÔTE-NORD (2013b). Plan stratégique de développement touristique de la Côte-Nord (PSDTCN) 2012-2020, Baie-Comeau, 4 pages.

TOURISME COTE-NORD (2016a). Bilan de performance — saison touristique estivale 2016 — pour la période du 1er mai au 30 septembre 2016. Baie-Comeau, 44 pages.

TOURISME COTE-NORD (2016b). Bilan de performance – Saison touristique estivale 2015 pour la période allant du 1er mai au 30 septembre 2015 et mise en perspective sur 15 ans. Baie-Comeau, 47 pages.

UNESCO (2002). Écotourisme et développement durable dans les réserves de biosphère : expériences et perspectives, UNESCO, Paris.

UNITED NATION WORLD TOURISM ORGANISATION (UNWTO) (2002). Ecotourism and Protected areas [en ligne] http://sdt.unwto.org/fr/node/42235.

Chapitre 6 – Fonction d'appui logistique

ARSENEAULT, C. (2016). La Grande aventure dans la Manicouagan. RMBMU en collaboration avec la Commission scolaire de l'Estuaire. Baie-Comeau, 59 pages.

BOISÉ DE LA POINTE ST-GILLES (2010). Guide des bonnes pratiques – Le découvrir, partager, conserver. Baie-Comeau, 29 pages.

CONSORTIUM SAVOIR ET INNOVATION (2015). Sommaire exécutif. Baie-Comeau, 3 pages.

CORPORATION DES SERVICES UNIVERSITAIRE DE L'OUEST DE LA CÔTE-NORD (CUCN) (2013). Actes du Sommet sur la recherche nord-côtière Pierre Frenette. Baie-Comeau, 431 pages.

GAUTHIER, Roberto (2015). L'étudiant autochtone et les études supérieures : regards croisés au sein des institutions. Rapport de recherche ayant servi à l'élaboration du Guide d'intervention institutionnelle favorisant la persévérance et la réussite scolaires des étudiants autochtones au Cégep et è l'Université, dans le cadre du programme de Collaboration Université-Cégeps (Chantiers 3), Cégep de Baie-Comeau et Université du Québec à Chicoutimi, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 423 pages.

GSEF (2016). Gouvernements locaux et acteurs de l'économie sociale. Alliés du développement intelligent et durable des villes – Résumé des initiatives présentées, Forum mondial de l'économie sociale, Montréal 2016, 154 pages.

RMBMU (2009). Atlas de la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka. Baie-Comeau, 171 pages.

RMBMU (2010b). Rapport de projet – Unité spéciale d'intervention (USI), version abrégée. Baie-Comeau, 3 pages.

RMBMU (2011c). Dédé contribue au développement durable. Baie-Comeau, 12 pages.

RMBMU (2011d). Rapport d'activité Métiers d'avenir en développement durable Programme Sensibilisation Jeunesse de Services Canada. Baie-Comeau, 17 pages.

RMBMU (2011e). Rapport d'activité – Unité spéciale d'Intervention de la RMBMU – Programme Sensibilisation jeunesse de Service Canada. Baie-Comeau, 5 pages.

RMBMU (2011f). Rapport du sondage d'opinion jeunesse – La relève en région. Unité spéciale d'intervention de la RMBMU. Baie-Comeau, 10 pages.

RMBMU (2013b). Trousse pédagogique Identité et territoire, Baie-Comeau, 94 pages.

RMBMU (2016b). Charte de reconnaissance de la réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka. Baie-Comeau, 7 pages.

SANTERRE, Nathalie (2014). Guide d'intervention institutionnelle pour favoriser la réussite éducative des étudiantes et des étudiants autochtones du Cégep de Baie-Comeau, Cégep de Baie-Comeau, Baie-Comeau, 79 pages.

SFI (s.d.). « La faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval, les Premières Nations et l'industrie forestière du Québec travaillent ensemble au développement de la foresterie autochtone » [en ligne] www.sfiprogram.org/community-conservation/conservation-community-partnerships-grant-program/active-grants1/laval-university-french/.

UQAM (2016). « E nutshemiu itenitakuet : un concept clé dans l'aménagement des forêts pour le Nitassinan de la communauté innue de Pessamit », une communication de Patrice Bellefleur, Louis Bélanger et Jean-Michel Beaudoin, programme du Colloque CEF UQAM, [en ligne] http://www.cef.uqam.ca/colloque/2016/prg_abstract.php?ID=1378.

Chapitre 7 – Gouvernance, gestion et coordination

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE) (2016) « La procédure d'évaluation environnementale » [en ligne] http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/participer/.

BUREAU DE NORMALISATION DU QUÉBEC (BNQ) (s.d.). « L'Approche BNQ 21000 – Piloter le développement durable d'une organisation responsable) », [en ligne] http://www.bnq21000.qc.ca.

CAMPBELL C. (2013) Social Enterprise & Biosphere Reserves Development Framework. Assist Social Capital, Edinburg, 36 pages.

GAGNON, C. (2012). Territoires durables en devenir. Les presses de l'Université du Québec, Chicoutimi, 256 pages.

GODMAIRE, H., M. G. REED, D. POTVIN et RÉSERVES DE LA BIOSPHÈRE CANADIENNES (2013). Savoirs partagés : Pratiques exemplaires des réserves de la biosphère canadiennes. Commission canadienne pour l'UNESCO, Ottawa, 68 pages.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, GOUVERNEMENT DU CANADA ET PREMIÈRES NATIONS DE MAMUITUN ET DE NATASHKUAN (EPOG) (2004). Entente de principe d'ordre général entre les premières nations de Mamuitun et de Nutashkuan et les gouvernements du Québec et du Canada, Ottawa, 105 pages.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE (2010). Développement durable, culture et projet de territoire – Portrait de démarches québécoises et étrangères exemplaires – La Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan – Uapishka. Université de Montréal, Chaire en environnement et paysage, Montréal 10 pages.

RMBMU (2010c). Plan stratégique de développement de la RMBMU 2010-2015 – Sommaire exécutif, Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka, Baie-Comeau, 18 pages.

RMBMU (2010d). Plan stratégique de développement de la RMBMU 2010-2015 – Projets porteurs, Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka, Baie-Comeau, 13 pages.

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES (SAA) (2012). Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones, Gouvernement du Québec, Québec, 15 pages.

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES (SAA) (s.d.). Québécois et Innus – Ensemble vers un traité – Synthèse de l'entente de principe avec les Innus [brochure], Gouvernement du Québec, Québec, 12 pages.

SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE (SCDB) (2004). Lignes directrices facultatives *Akwé: Kon* pour la conduite d'études sur les impacts culturels, environnementaux et sociaux des projets d'aménagement ou des aménagements susceptibles d'avoir un impact sur des sites sacrés et sur des terres ou des eaux occupées ou utilisées traditionnellement par des communautés autochtones et locales. Montréal, 25 pages.

VILLE DE BAIE-COMEAU (2014). Plan de développement durable, collectivité de Baie-Comeau, une démarche accompagnée par la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka, Baie-Comeau, 66 pages.

III- ANNEXES

Annexes statutaires

A. Annuaire des réserves de biosphère du MABnet

B. Documents promotionnels et de communication

C. Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère

Pièces justificatives

D. Mise à jour de la carte de l'emplacement et du zonage de la RB de Manicouagan-Uapishka

E. Carte de la végétation et de la couverture de sols de la RB de Manicouagan-Uapishka et cartographie complémentaire de la province naturelle des Laurentides centrales

F. Lettres patentes supplémentaires de la RMBMU

G. Plans d'occupation des sols (schémas d'aménagement et de développement)

H. Plan de coopération (Plan stratégique 2010-2015 de la RMBMU)

I. Mise à jour de la liste des espèces

J. Bibliographie sélective des publications scientifiques consacrées à la RB de Manicouagan-Uapishka entre 2007 et 2016

K. Lettres d'appui au renouvèlement de la désignation

Documents complémentaires et de référence en appui au rapport

L. Documents relatifs à la diffusion d'initiatives de la RB de Manicouagan-Uapishka et rapports de quelques missions de coopération

M. Documentation sélective portant sur certaines espèces fauniques à statut particulier : le caribou forestier (*Rangifer tarandus*), le béluga (*Delphinapterus leucas*), population de l'estuaire du Saint-Laurent au Canada et le saumon atlantique (*Salmo salar)*

N. Documents relatifs au comité de gestion de la réserve de biodiversité Uapishka aux les programmes d'harmonisation des usages qu'il pilote

O. Lettres d'appui à la Station Uapishka

P. Documents relatifs à l'aménagement forestier intégré et aux forêts de haute valeur pour la conservation

Q. Stratégies et documents d'analyse relatifs au secteur touristique

R. Outils d'opérationnalisation du développement durable conçus ou adaptés par la RMBMU

S. Projets réalisés dans le cadre de la démarche Ma Ville Ma Voix et document d'orientation

T. Principales politiques et orientations gouvernementales du Québec en matière de développement et de conservation

U. Programmes de développement durable et de responsabilité sociétale des grandes industries du territoire

V. Matériel sélectionné parmi les principales publications et réalisations de la RMBMU

W. Documents relatifs à la gouvernance et à la gestion de la RMBMU

X. Revue de presse sélective

Y. Recueil de rapports annuels et périodique de la RMBMU

Z. Documents produits dans le cadre de la visite de site par le comité externe d'examen